



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753179 8

537
Presented by

John Bigelow

to the
Century Association

*DM

Mercur

Museum

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

MARS. 1743.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER
 } rue S. Jacques.
 } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 } à la descente du Pont-Neuf.
 } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIII.

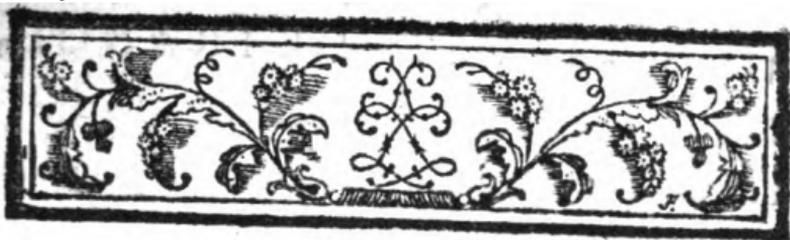
Avec Aprobation & Privilege du Roy.

LADRESSE générale est à Monsieur
MOREAU, Commis au Mercure, vis-
à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux
qui pour leur commodité voudront remettre
leurs Paquets cachetés aux Libraires qui ven-
dent le Mercure, à Paris, peuvent se servir
de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le port, comme cela s'est
toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le
dépense de les rebuter, & à ceux qui les en-
voient, celui, non seulement de ne pas voir
paroître leurs Ouvrages, mais même de les
perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront
avoir le Mercure de France de la première
main, & plus promptement, n'auront qu'à
donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura
soin de faire leurs Paquets sans perte de tems,
& de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou
aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

MARS 1743.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

REQUÊTE présentée au Sénat de
Cithere en faveur du Têlescope.

G Alans Sénateurs de Cithere ,
Qui donnez vos Arrêts sous les Mirthes fleuris ,
Et regnez par les Jeux , les Charmes & les Ris ,
Dans l'un & dans l'autre hémisphere ;
Vous, qui du même trait qui soumet à vos loix
Le Berger sans défense & la simple Bergere ,
Sçavez vous asservir les Rois ;

A ij Per

Permettez qu'à vos yeux mon cœur se développe,
Et souffrez qu'humblement devant vous prosterné,

Je parle pour le Telescope ;

Pour ce proscriit infortuné

Qu'à ne plus voir le jour vous avez condamné,

Si de Claudin ardent à baiser Colinette

Cet Argus découvrit l'action indiscrete,

A l'œil du curieux s'il scût la rapprocher,

Est-ce un crime à lui reprocher ?

Le crime est de Claudin ; lorsqu'on vous sacrifie,

Tout est à ménager, les momens & les Lieux ;

Ce n'est point au grand jour, à la face des Cieux,

Dans une campagne applanie,

Qu'au gré de ses desirs pressans

On doit sur vos Autels faire fumer l'encens.

Epargnez l'innocent, punissez le coupable ;

Par un trait d'équité digne de votre main,

Faites sur l'imprudent Claudin

Tomber votre Arrêt redoutable ;

Mais voyez d'un œil favorable

L'enfant du Grand NEWTON habiter votre Sein.

Séparé par le cours d'une Eau large & profonde,

De l'objet dont mon cœur adore les appas,

Quand, pour porter le jour en de nouveaux climats,

Le Soleil se prépare à descendre sous l'Onde,

Attentif au moment heureux,

Qui doit m'offrir DAPHNE, l'objet de tous mes
yeux,

Je la vois s'avancer sur la rive opposée ,
 L'air noble , la démarche aisée ,
 Telle qu'on peint Venus , en l'aimable saison ,
 Abbaissant mollement sous ses pas le gazon .
 Au milieu d'une troupe amie
 Près de ma DAPHNE' réunie ,
 Le Telescope en main je distingue ses traits , ,
 Et ce que dans cette distance
 Mes yeux ne m'offriroient jamais ;
 Je goûte le plaisir plus flatteur qu'on ne pense ;
 De voir Iris , Climene , & la jalouse Hortense ,
 Céder de la Beauté le prix à ses attraits .
 Par le secours encor de cet Argus fidelle ,
 J'ai vû plus d'une fois mon Rival auprès d'elle ;
 Tous deux de la troupe écartés ,
 De fleurs qu'il ramassoit lui faire une guirlande ,
 La prier à genoux d'en accepter l'offrande ,
 Mais j'ai vû son offrande , & ses vœux rebutés .
 Quel coup funeste pour ma flâme !
 Quel trait empoisonné n'eût point percé mon
 ame ,
 Si les doubles miroirs par Newton mis au jour ,
 N'avoient rassuré mon amour !
 Le Telescope , enfin par le charme magique
 Qu'en ses flancs renferma l'Optique ,
 Rapprochant le bord opposé
 Dont ma chere DAPHNE' suit le sentier aisé ;

A iij

Du

Du plaisir de la voir je jouïs par avance ;
 Je fais plus , je crois lui parler ;
 Ses yeux vers moi tournés , ils semblent m'appeler ,
 Et ce qui flatte encor mes vœux & ma constance ,
 J'y lis sa tendre impatience
 De me voir sur le Fleuve auprès d'elle voler.



*LETTRE au sujet de la Question proposée
 dans le Mercure d'Octobre 1742.*

EN vérité , M. je vous crois invité par le beau sexe à sonder le cœur des humains sur son compte , par la Question que vous proposez , dont la solution me paroît déjà bien avancée , par la maxime si généralement reconnüe , qu'il est bien plus noble de donner , que de recevoir. Notre cœur ne doit-il pas être flatté d'offrir une fortune à celle qui nous a sacrifié le sien , sans aucun objet d'intérêt ? Quelle foule d'incidens ne se doit-il pas présenter à l'esprit d'une femme qui se livre à notre bonne foi ? La légèreté de nos sentimens , les caprices de notre goût , les variations de notre fortune : qu'il lui reste au moins la consolation de rencontrer un Amant assés rempli de probité & de délicatesse , pour ne pas abuser de sa credulité

hée, & pour ne pas céder aux tentations du
 changement, si commun à tous les hommes.
 Les femmes sont mille fois plus à plaindre
 que nous à certains égards, puisqu'attachant
 notre gloire à vouloir les trouver fidelles,
 nous travaillons presque toujours à leur don-
 ner par notre conduite, des exemples con-
 traires aux vertus que nous en exigeons. C'est
 une sorte d'injustice que nous ne faisons
 pas, graces aux préjugés qui en pallient la
 dureté. Nous les attaquons sans cesse; si elles
 résistent, elles nous paroissent barbares; si
 elles se rendent, nos soupçons naissent con-
 tre d'autres, qui pourroient devenir aussi
 pressans que nous, & lorsqu'enfin une étroite
 Sympathie nous a liés, ce bien acquis
 n'est plus pour nous de la même valeur;
 l'habitude diminue les charmes de leurs fa-
 veurs, & nous usons de nos droits sur nos
 Maîtresses, pour leur faire sentir notre supé-
 riorité; c'est ce qui souvent inspire à quel-
 ques-unes la dexterité de nous ramener à el-
 les, par des refus de caresses; si nous en de-
 meurons victorieux, ce petit triomphe nous
 ranime, & prend la couleur d'une nouvelle
 bonne fortune; ainsi notre cœur qui veut
 être remué, s'abuse presque toujours de no-
 tre propre consentement, sans vouloir con-
 venir de nos foiblesses.

Mais quand nous sommes assés heureux

A. iij. pou

pour nous assortir à une Maîtresse, digne de notre attachement, qui nous chérit par la force de cette douce Sympathie, lien charmant de deux tendres cœurs, faisons parler alors toute notre reconnoissance; dressons-lui des autels; préparons lui des triomphes éternels sur notre ame; repandons sur elle tous les bienfaits qui sont en notre pouvoir; il n'est point, selon moi, de fortune capable d'acquitter la sincère tendresse d'une Amante désintéressée. C'est le jugement que je porte en faveur d'une Dame, telle que je la dépeins, & si vous la connoissiez comme moi, M, la Palme dont vous la couronneriez, vous reprocheroit d'avoir mis en Question:

Lequel des deux Amans doit être le plus flatté, de celui qui fait la fortune de sa Maîtresse en l'épousant, ou de celui qui tient d'elle sa fortune? J'ai l'honneur d'être &c.

A Sceaux, le 15. Novembre 1742.





LE SOMMEIL,

CANTATILLE.

LE calme & le repos regnent dans la Nature ;
 Le Soleil a cessé d'éclairer l'Univers ;
 Sur son Char étoilé déjà la nuit obscure
 S'avance, & de son ombre envelope les Aïrs.

Zéphire, pour caresser Flore ;
 Attend le retour de l'Aurore ;
 Il suspend ses tendres soupirs.
 Le Berger quitte la Musette
 Qui faisoit ses plus doux plaisirs.
 Dans cette agréable retraite
 Mille & mille amoureux Oiseaux
 Ont cessé leurs charmans ramage ;
 On n'entend plus dans ces Boccages
 Que le murmure des Ruisseaux.

Quel calme ! quel silence !
 Morphée a dans ces Lieux répandu ses Pavots ;
 Ah ! qu'il est doux de sentir sa puissance !
 Il nous fait oublier dans le sein du repos ;
 Nos peines & nos maux.

A V AU

Au Sommeil adorable

Elevons des Autels.

Il sçait charmer les maux cruels

Dont le Destin accable

Les malheureux Mortels ;

Au Sommeil adorable

Elevons des Autels.

Dans son Empire aimable ,

Souvent un Amant misérable

Voit expirer la cruauté

D'une Maîtresse inexorable ;

Dont il adore la beauté.

Au Sommeil adorable

Elevons des Autels.

Il sçait charmer les maux cruels

Dont le Destin accable

Les malheureux Mortels.

Au Sommeil adorable

Elevons des Autels.

*Par M. B** d'Aix;*



LA

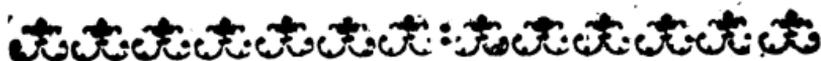

LA Chanſon que nous allons donner ici, nous a été envoyée de Province dans une grande Lettre qui paroît écrite d'une main de femme : on nous y fait remarquer que les couplets dont il s'agit, tiennent presque autant des propriétés du Rondeau, que de celles du Triolet, quoiqu'on puisse aussi les chanter sur l'ancien Air, si connu de tout le monde.

C'est apparamment pour cette raison, que la Dame qui nous écrit, les appelle dans sa Lettre, des *Triolets à refrain coupé* : c'est au Public à juger si cette difficulté de plus, y ajoute ou en retranche quelque mérite ; tout ce que nous pouvons dire, c'est que s'ils sont réellement de l'Auteur, (quel qu'il soit) qui y a mis son nom au bas, nous avons déjà imprimé de lui une Lettre fort singulière au sujet de la Tragédie de *Zulime* de M. de Voltaire, & que cette Lettre fit dans son tems beaucoup de plaisir à la plupart de nos Lecteurs, & en intrigua quelques autres.

Elle se trouve dans le Mercure de Juin 1740. page 1203. Tout ce que l'Auteur jugeoit alors d'avantageux sur les talents décidés de Mlle du Menil, de la Comédie Fran-

çoise, s'est bien confirmé par l'événement ;
aussi se disoit-il du métier.

Crederè à Cortesia:



TRIOLETS,

*Pour une Dame qui pressoit souvent l'Auteur
de lui faire des Chansons, & lui permettoit
l'aveu de ses sentimens, en Vers, mais jamais
en Prose.*

S'il faut aimer, faisons l'amour ;
Faisons des Vers, s'il en faut faire ;
Que chaque plaisir ait son tour ;
S'il faut aimer faisons l'amour,
Mais fuyons l'éclat du grand jour
Cherchons le ragoût du mystere
S'il faut aimer &c.

Quand j'ai fait pour vous quelques Vers,
D'abord tout le Public les chante ;
Je crains ses jugemens divers,
Quand j'ai fait pour vous quelques Vers ;
Je me fais gloire de mes vers,
Mais le bruit n'a rien qui m'enchanté,
Quand j'ai fait &c.

Vous

Vous les montrez à votre époux ;
 Vous en régalez votre mere ;
 Ce sont pourtant vrais billets doux ;
 Vous les montrez à votre Epoux ;
 Votre sœur s'enferme aux verroux ,
 Pour les lire en son Monastère ;
 Vous les montrez &c.

Quand je vous peins ainsi mes feux ,
 Pourquoi d'abord vous mettre à rire ?
 Puis-je exprimer ce que je veux
 Quand je vous peins ainsi mes feux ?
 Ce badinage est dangereux ;
 Vénus s'allarme ; Amour soupire ,
 Quand je vous peins &c.

N'ai-je rien dit de vos beaux yeux ?
 Vous m'en blâmez , quelle injustice !
 Eh ! quel éloge est digne d'eux ?
 N'ai-je rien dit de vos beaux yeux ?
 Leur douceur fixeroit les Dieux ;
 Leur fierté fait tout mon supplice ;
 N'ai-je rien dit ? &c.

Quoi tous les jours nouveaux couplets ?
 Il n'est veine qui ne tarisse :
 Finissons par ces Triolets ;
 Quoi tous les jours nouveaux couplets ?

N'avoit

N'avoir qu'à chanter vos attraits,
 C'est un rolle un peu trop novice ;
 Quoi tous les jours ? &c.

C'est le cœur qui les a conçus ;
 Il veut le plaisir, non la gloire ;
 Mais pour le coup je n'en fais plus ;
 C'est le cœur qui les a conçus ;
 C'est affés prôner vos refus ;
 Faites-moi cacher ma victoire ;
 C'est le cœur &c.

L'heureux Mortel qui vous plaira ;
 Aura quelque caprice à craindre ;
 Mais de quel sort, Dieux, jouïra
 L'heureux mortel qui vous plaira !
 Si vous changez, il en mourra ;
 J'en connois qui sont plus à plaindre ;
 L'heureux Mortel &c.

Plus je vous vois, plus je vous sers,
 Plus mes feux ont de violence ;
 Malgré les maux que j'ai soufferts,
 Plus je vous vois, plus je vous sers,
 Tel étoit Tantale aux Enfers ;
 Son supplice en moi recommence ;
 Plus je vous vois &c.

Quoi qu'il en coûte, il faut finir ;

Il faut enfin briser ma chaîne ;
 Je la consacrais au plaisir ;
 Quoiqu'il en coûte , il faut finir :
 Mais se consumer en desir ;
 Que feroit de plus votre haine ?
 Quoi qu'il en coûte &c.

Vous y perdrez un tendre Amant ;
 Vingt autres brigueront la place ;
 Mais songez-y plus mûrement ;
 Vous y perdrez un tendre Amant :
 Les vrais se trouvent rarement ;
 De jour en jour la mode en passe ;
 Vous y perdrez &c.

Tout langage exprime l'amour ;
 Mais il ne se fait bien qu'en Prose ;
 Ce Dieu s'amuse à votre Cour ;
 Tout langage exprime l'amour ,
 Mais il fuira , si quelque jour
 Vous... le dirai-je en Vers ? Je n'ose ;
 Tout langage exprime.

*Par M. de l'Épine , ci-devant connu sous
 le nom de Floribel.... A Quimper.*

QUESTION



QUESTION IMPORTANTE;

Jugée au Parlement de Paris.

SI dans les Pays de Droit Ecrit du ressort de ce Parlement, l'hypothèque des femmes pour leur indemnité des dettes, auxquelles elles se sont obligées avec leurs maris, remonte au jour du Contrat de Mariage, quoique cette indemnité n'y soit pas stipulée.

FAIT.

En l'année 1701. Leonard Borne, Négociant à Lyon, épousa Marie Verrot. Par leur Contrat de Mariage, la Dot, l'Augment, les Bagues & Joyaux de la femme furent réglés, & l'hypothèque stipulée pour tous ces objets. On n'y parla point d'indemnité.

En 1721. le mari vendit au sieur Vieulle la Terre de la Buchote. En 1723. le mari & la femme passèrent deux obligations solidaires, l'une de 72000. liv. au profit de la veuve Ruffier, l'autre de 74850. liv. au profit du sieur de Riverieux.

Le sieur Borne étant décédé en 1725. ses affaires se trouverent dérangées. La veuve fit liquider ses créances avec les enfans & les créanciers; elle y fit comprendre 128500.
liv.

liv. pour son indemnité de ce qui restoit à acquitter des deux obligations de 1723. & s'étant fait adjuger en déduction de ses créances tous les biens de son mari, elle se prétendoit encore créancière d'environ 45000. liv. & assigna en déclaration d'hypothèque le sieur Vieusse.

Cette demande ayant été portée au Châtelet, le sieur Vieusse opposa que la Dame Borne n'étant créancière qu'à titre d'indemnité, son hypothèque n'étoit à cet égard que du jour des obligations dans lesquelles elle étoit entrée, & par conséquent postérieure à l'acquisition du sieur Vieusse.

La Dame Borne soutint au contraire que son hypothèque remontoit au jour de son Contrat de Mariage, même pour son indemnité.

Par Sentence contradictoire elle fut déboutée de sa demande en déclaration d'hypothèque, par rapport à l'indemnité.

La Dame Borne ayant interjetté Appel de la Sentence en ce chef, cela fit la matière d'une Instance en la Grand-Chambre, au rapport de M. Coste de Champeron.

L'Appellante divisoit ses moyens en trois propositions. La première, que la Jurisprudence qui donne aux femmes l'hypothèque légale de l'indemnité, du jour du Contrat de Mariage, étoit générale pour tout le ressort
du

du Parlement, & sans distinguer s'il a été stipulé Communauté ou non.

Le Mariage faisant passer la femme sous la puissance du mari, il a fallu empêcher que sa complaisance, ou la dépendance dans laquelle elle est, ne fût cause de sa ruine. C'est pourquoi les Romains avoient interdit à la femme le pouvoir d'aliéner ou d'hypotéquer sa Dot, & même de s'obliger pour qui que ce fût.

Nous n'avons que quatre Coûtumes qui aient adopté ces précautions; dans toutes les autres, la femme peut aliéner ses biens & s'obliger avec l'autorité de son mari.

Mais les inconveniens de cette liberté ayant été reconnus, la Jurisprudence du Parlement a donné à la femme pour ses emplois & indemnité, une hypothèque legale, du jour de son Contrat de Mariage, Jurisprudence confirmée par l'Article 61. de l'Edit du mois de Mars 1673.

Cette Jurisprudence est générale, & Brodeau sur Louet. *Som.* 30. dit que c'est un Droit commun introduit par tout, & plusieurs Arrêts ont jugé que cette hypothèque est legale & a lieu, sans être stipulée; les Auteurs modernes en ont même fait une Maxime.

On ne distingue point si la femme est commune en biens ou non, parce que quoi-
que

que non commune en biens, elle est en la puissance de son mari, & a toujours besoin d'indemnité, tel est le sentiment de Brodeau, & de le Brun, & la Question a été ainsi jugée par plusieurs Arrêts.

La seconde proposition de l'Appellante étoit qu'il n'y avoit aucune raison pour excepter de la Jurisprudence générale les femmes du Lyonnais, Forêts & Beaujolois. En effet, elles n'y jouissent plus des Privilèges que leur donnoient les Loix Romaines; elles n'ont plus de Privilèges que sur les meubles; elles ne peuvent contracter ni ester en jugement, même pour leurs Paraphernaux, sans être autorisées de leurs maris, de même que les femmes des Pays Coutumiers.

L'Edit de 1706. a abrogé le *Veillein* dans ces Provinces, & la Déclaration de 1664. a abrogé la Loi *Julia*.

Au moyen de ces changemens, les femmes du Lyonnais, Forêts & Beaujolois sont dans le même cas qu'une femme mariée à Paris, avec exclusion de Communauté; elles doivent par conséquent avoir la même hypothèque pour leur indemnité.

La troisième proposition de l'Appellante étoit, que quand il faudroit distinguer sur la Question les Pays de Droit Ecrit du ressort du Parlement, d'avec les Pays Coutumiers, ce seroit, dans l'espèce, la Jurisprudence du
Pays

Pays Coûtumier qu'il faudroit suivre.

La Terre sur laquelle l'Appellante exerçoit son hypothèque, n'est point située en Pays de Droit Ecrit, mais dans la Coûtume de Bar, où l'on a toujours jugé que l'hypothèque légale de l'indemnité avoit lieu du jour du Contrat de Mariage.

Ainsi le Statut qui regle l'hypothèque, étant certainement réel, c'est la Jurisprudence suivie dans le Lieu de la situation, qui doit déterminer la date de l'hypothèque, quand même la Loi du Lieu, où le Contrat de Mariage a été passé, auroit une disposition contraire.

Les héritiers du **seur Vieusse Intimés**, soutenoient de leur part les trois propositions contraires. Leur première proposition étoit que la Jurisprudence du Parlement par rapport à l'indemnité, n'est point générale.

Ce n'est point la fragilité des femmes, ni l'autorité des maris qui ont fait introduire l'indemnité. Si cela étoit ainsi, il auroit fallu défendre aux femmes de s'obliger. L'objet de cette Jurisprudence n'est que de dédommager la femme des obligations qu'elle a contractées pendant la Communauté, qui en profiteroit au préjudice de la femme sans cette indemnité.

Avant la réformation de la Coûtume de Paris, il n'y avoit ni remploi ni indemnité.

Les

Les Articles 232. & 237. qui furent ajoutés lors de la réformation, ayant accordé à la femme le remploi de ses biens aliénés, & une indemnité pour les dettes auxquelles elle s'est obligée avec son mari, on a cru que par une suite nécessaire, on devoit lui donner une hypothèque legale pour ces indemnités, du jour de son Contrat de Mariage; ainsi c'est dans la Coûtume même qu'on a puisé cet usage, & les Arrêts qui l'ont confirmé, sont tous rendus dans la Coûtume de Paris.

Mais cet Usage n'est pas général. Plusieurs Coûtumes, telles que celles de Bretagne, & de Normandie, n'accordent à la femme hypothèque pour la recompense des aliénations & obligations, que du jour desdits Actes. Celle de Bar ne donne le remploi, que lorsqu'il est stipulé par le Contrat de Mariage. Celle de Tours ne donne l'indemnité que pour moitié; & *Pallu* dit que l'hypothèque n'est que du jour des obligations.

Dans les Coûtumes qui n'ont point de disposition à ce sujet, on a admis le remploi & l'indemnité, mais on en a restreint l'hypothèque au jour des aliénations ou des obligations. C'est ce qui a été jugé par plusieurs Arrêts de Juillet 1671, 8. Juin 1674. *Journal du Palais*. 17. Février 1654. 21. Août 1660. & 5. Février 1661. *Journal des Aud.*

Quand la Jurisprudence dont il s'agit se-
roit

roit générale, il est certain qu'elle n'a lieu que pour l'indemnité des dettes de Communauté, comme il a été jugé par l'Arrêt de 1674. & par un autre Arrêt du 21. Août 1711. Diction. des Arrêts, *Verbo* hypothèque.

L'Edit de 1673. que l'on oppose, est un Edit Burfal, supprimé dès sa naissance; d'ailleurs l'Art. 63. de cet Edit, supposoit que la femme séparée de biens, ne pouvoit avoir hypothèque pour son indemnité, du jour de son Contrat de Mariage, puisque cet Article l'obligeoit, dans ce cas, à faire enregistrer son opposition, pour conserver son hypothèque, ce qu'elle étoit dispensée de faire, lorsqu'elle étoit commune.

La seconde proposition des Intimés étoit, que l'hypothèque de l'indemnité n'est acquise à Lyon que du jour des obligations.

Quand la Jurisprudence reçûe à Paris devroit s'étendre dans tous les Pays de Coutume, il faudroit en excepter ceux qui sont regis par le Droit Ecrit, dont les Loix & les Usages sont differens.

Les Loix Romaines déterminent la priorité de l'hypothèque par la date des Titres. Ainsi la Loi du Pays s'éleve contre l'Appellante; elle ne peut avoir d'hypothèque à l'Instar de la Coutume de Paris, de laquelle on la tire; elle n'en a pas non plus de conventionnelle,

tionnelle , puisque son Contrat de Mariage ne parle pas d'indemnité : ainsi la Loi & la Convention résistent à sa prétention.

Dira-t'on que cette indemnité est stipulée tacitement , comme à Paris ? Il n'y a point de parité ; à Paris la Coûtume y supplée toujours pour les dettes de la Communauté , établie par le Contrat de Mariage , dont l'indemnité est la suite nécessaire ; mais ici , point de Communauté , nulle Stipulation , aucune Loi.

Le *Veilleien*, la Loi *Affiduis* & la Loi *Julia* que cite l'Appellante , sont toutes Loix abrogées. La Déclaration de 1664. ne donne point aux femmes des Pays de Droit Ecrit une indemnité , telle que la Coûtume de Paris en accorde , elle leur donne seulement la faculté d'obliger leurs biens Dot aux & Paraphernaux , sans pourvoir à leur indemnité. Il est vrai que l'indemnité ne leur est pas moins due , mais les dispositions des Loix Romaines & l'exclusion de Communauté , n'en déterminent l'hypothèque que du jour des obligations : & dans ces Pays , quand elle seroit stipulée par Contrat de Mariage , l'hypothèque ne seroit toujours que du jour des obligations , suivant la Loi 11. au Digeste *qui potior in pign.* laquelle rejette l'hypothèque que l'on voudroit asséoir sur les biens par anticipation , avant que la dette soit contractée. L.

La troisième proposition des Intimés étoit ; que quand la Coûtume de Bar seroit en tout semblable à celle de Paris , ce ne seroit point par ses dispositions qu'il faudroit décider de l'hypotéque de l'indemnité de la veuve Borne.

Il est singulier , disoit-t'on , que la veuve Borne , qui dans ses deux premières propositions s'efforce de persuader que c'est de son Contrat de Mariage , passé dans la Ville de Lyon , qu'elle emprunte son hypotéque , soutienne ensuite que c'est dans la Coûtume de Bar qu'il faut la chercher.

L'action hypotécaire est mixte. Si l'hypotéque étoit un Statut réel , il s'ensuivroit que la convention n'y feroit rien , & que quoique stipulée par un Contrat , on ne l'exerceroit que sur des biens , situés dans des Lieux où les Loix en disposeroient expressément . & selon la diversité des Coûtumes : la veuve Borne n'a jamais vécu ni contracté dans la Coûtume de Bar ; comment peut-elle y avoir acquis une hypotéque par la seule vertu de la Loi , qui n'en dit rien ? Elle a contracté son Mariage à Lyon ; elle y a toujours demeuré ; elle y a souscrit les obligations dont elle prétend l'indemnité ; n'est-il pas naturel que ce soient les Loix de ce Pays qui déterminent son hypotéque ? Tel est le Sentiment des Auteurs & la Jurisprudence
des

des Arrêts ; par rapport à l'exécution des Contrats , on suit la Loi du Lieu où le Contrat a été passé.

Enfin quand on se fixeroit à la Coûtume de Bar , ses dispositions sont différentes de celle de Paris ; elle prohibe le Remploi , s'il n'est expressément stipulé par le Contrat de Mariage ; quand quelques Arrêts auroient ordonné le Remploi non stipulé , on se conformeroit toujours à la Coûtume , du moins par rapport à l'hypotéque , qu'on ne peut accorder du jour du Contrat de Mariage , si la convention ne s'y trouve expressément écrite.

Par Arrêt du 24. Juillet 1742. la Sentence du Châtelet a été confirmée , ce qui juge que la Dame Borne n'avoit d'hypotéque pour son indemnité , que du jour des obligations par elle contractées.

On croit que le motif qui a déterminé ; est que dans les Pays de Droit Ecrit du ressort du Parlement de Paris , l'hypotéque de l'indemnité ne peut remonter au jour du Contrat de Mariage , qu'en vertu d'une stipulation portée dans le Contrat , ce qui ne se trouvoit point dans l'espece jugée par cet Arrêt.

B - LE



LE PAGE ET LA CHAMBRIERE,

FABLE.

DAns une Cour d'Allemagne,
 (Il en est nombre à choisir)
 Un Prince , pour son plaisir ,
 Dressoit un Cheval d'Espagne,

Le Courtisan s'empressoit
 D'imiter le goût du Maître ;
 Et s'il n'y réussissoit ,
 Du moins il vouloit paroître.

Les Tournois , les Caroufels ;
 Succedoient aux moindres Fêtes ;
 Chaque jour nouveaux Cartels ,
 Pour la bague , ou pour les têtes.

L'art du Manége en ces Lieux
 Etoit l'art le plus utile ;
 La Jeunesse à qui mieux mieux ;
 Cherchoit à s'y rendre habile.

Mais un Page un peu mutin ;
 Ne s'y prêtoit qu'avec peine ;

Quand

Quand il montoit un matin,
C'étoit fait pour la semaine.

Un jour, piqué d'effuyer
Quelque coup sans conséquence;
Il jura que l'Eeuyer
Lui payroit cher cette offense.

Trop foible pour l'attaquer,
Craintif, malgré sa furie,
Il crut plus sûr de risquer
Quelque tour d'espièglerie.

Tout à propos dans un coin
Voyant une Chambrière,
Bon, nous n'irons pas bien loin,
Voici, dit-il, mon affaire.

Qu'un si vif empressement
Ne fasse point d'équivoque;
C'est le nom d'un Instrument
Dont l'emploi n'a rien qui choque.

Il alloit briser l'Outil,
Vil objet de sa rancune;
Tu périras, disoit-il,
Tu caufas mon infortune.

La Chambrière, tout bas

B ij

Rept

Reprit, qu'elle est ton attente ?
 Pour une que tu rompras,
 Il en renâtra cinquante.

Mais avant de me briser,
 Ecoute au moins mon excuse ;
 Ce n'est ni détour ni ruse,
 Pourrois-je t'en imposer ?

Quand sur un Courfier d'élite
 Tu suis les règles de l'Art,
 Sur la croupe un coup l'excite,
 Et prévient le moindre écart.

Souvent c'est moi qui ramène
 Un Sauteur en liberté ;
 Mon aide, jointe à ta peine,
 Concourt à ta sûreté.

Mais lorsque par nonchalance,
 Ou cedant au moindre effort,
 Tu règles mal la cadence,
 Si je t'attrappe, ai-je tort ?

La maxime est pour tout âge ;
 La Loi par des droits réels
 Jouit d'un double avantage,
 Emané ; des Immortels

Elle

Elle est le rempart du Sage
Et l'effroi des Criminels.

C. A. M. B. I. S. E.

LE MULET ET LE BŒUF,

F A B L E.

Pour vivre heureux (la recette est facile)
N'enviez point ceux qui sont plus que vous ;
Et pour dompter l'amour propre indocile ,
Comptez plutôt ceux qui sont au-dessous.

Un bon Fermier , du Pays de Gascogne ,
D'un fort Mulet fit amplette au Marché ,
Et sur le champ , pour entrer en besogne ,
Revint chés lui sur son Mulet perché.

Dès le soir même , un Manant en livrée ,
Vint reclamer des grains dûs au Seigneur ;
Par le Fermier l'avoine fut livrée ,
Et le Mulet fut encor le porteur.

La nuit survint ; Lucas le mena boire ;
Bref , il se vit bien nourri , bien pansé ;
D'un peu de peine il perdit la mémoire ;
Tout lui parut assés bien compensé.

Le lendemain , avec l'aube première ,

B iij

Lucas

Lucas revient , voit d'un œil éperdu
 Un de ses Bœufs gissant sur la litière ,
 Et par ce cas , son travail suspendu.

♦ Oh bien , dit-il ; mettons à la charruë
 Notre Mulet ; tout sert dans le besoin ;
 C'est payer cher son droit de bien venuë ;
 Mais je prétends moi-même en prendre soin.

Les voilà donc qui partent pour leur tâche ;
 Lucas dispos , le Mulet interdit ;
 Quoi ! disoit-il , pas un jour de relâche !
 Il faut tout faire en ce logis maudit !

Que le Destin bizarrement se joue ,
 Et que je hais ses caprices divers !
 Il m'a conduit au plus bas de la rouë ;
 Servir ici , c'est pis que d'être aux fers.

Je vois pourtant un de mes camarades ,
 Double Bidet , vendu pour ce Château
 L'Été dernier ; il fait mille gambades ;
 Il vit content comme un poisson dans l'eau.

Tout doux . . . reprit , ruminant d'un air grave
 Le Bœuf tranquille , attelé près de lui ;
 Tu t'y méprens , chacun a son entrave ;
 Tu ne vois pas tous les malheurs d'autrui.

Suz

Sur tes pareils arrête un peu la vue ;
 Certain Mulet languit près de chés nous ;
 Son Conducteur le surcharge , le tuë ,
 Et , quoiqu'il fasse , il est moulu de coups.

Dis-moi , crois-tu son sort digne d'envie ?
 Tu vis ici sans besoin , sans danger ;
 Quant au Cheval qui fait ta jalousie ;
 Ecoute , & vois si tu voudrois changer.

Son Maître est pauvre ; il n'a que ce domaine
 Et ce Cheval , souvent quand il a bû ,
 Il trotte , il chasse , il court à perdre haleine ,
 Ton ami rentre ou boiteux ou fourbu.

Ce n'est pas tout , son écot diminué
 Dès qu'un parent au Château vient loger ;
 Le Maître enrage , & pourtant infinüe
 Qu'en mangeant moins il sera plus léger.

Ainsi , crois-moi , garde-toi de te plaindre ;
 Le même emploi n'est pas propre pour tous ;
 Songeons au but où nous pouvons atteindre ;
 Quelqu'un toujours en est plus loin que nous.

Par le même.



*OBSERVATIONS sur la Comédie ;
par M. L. Tart.*

L Es hommes sont accablés de travaux ; d'ennuis , d'inquiétudes. Ils ne peuvent subsister sans plaisirs. Un de leurs plus grands , est de découvrir les défauts de leurs semblables & de rire les uns des autres. Ce plaisir est naturel & injuste : mais la Comédie en fait un bon usage. Elle nous divertit de tous les hommes , sans que notre joye tombe sur personne. Elle excite notre mépris contre des copies ridicules , sans nous révéler les Originaux , & en rejoyüissant les Spectateurs des personnages qu'elle leur présente , elle les fait rire souvent d'eux-mêmes.

*Quid rides ? mutato nomine de te
Fabula narratur.*

Ils n'ont plus qu'à ouvrir les yeux , se reconnoître , se corriger.

La Comédie bannit du Commerce des hommes des caractères importinens ; elle tâche d'y ramener les bienséances. Les Précieuses & les Marquis ne purent tenir long-tems contre les traits que Molière leur fit essuyer. Comme ce n'est ordinairement que par vanité qu'on est ridicule ; dès qu'ils vi-
rent

rent que leur affectation ne servoit qu'à les humilier , ils y renoncèrent bientôt.

Le vice ne se corrige pas si aisément. La Comédie peut offrir toute la beauté de la Vertu , toute la difformité du crime ; l'honneur qui suit l'homme de bien , l'opprobre dont un méchant est couvert. Ce Spectacle emeut des cœurs bien faits : il ne fait presque rien sur des âmes mauvaises. Molière, fit trembler les hypocrites. Ils se cachèrent sous le masque dont la Bruyere nous a laissé la description , & ils ont toujours été les mêmes. L'Avare dont le caractère est si ridicule ; si méprisable, si naturel dans Molière, a converti très-peu d'Avares. Leur argent les console toujours de l'estime des hommes.

Populus me sibilat, at mihi plaudo ;

Ipse domi simul ac nummos contemplet in Arcu.

Cependant quand la Comédie ne pourroit venir entièrement à bout de corriger les méchans , elle ne doit point se lasser d'exciter leurs remords & de les couvrir de honte il faut deshonorer le vice pour le rendre moins dangereux.

Sic teneros animos aliena opprobria saepe

Absterrent à vitis.

Ce n'est point nuire à nos plaisirs que de mêler quelques Scènes Morales à des Scènes

B v nes

nes Comiques, & de donner au Public des Comédies qui fassent couler des pleurs. Les cœurs tendres, les hommes sensibles goûtent un plaisir réel à verser des larmes : *Est quædam flere voluptas*. Nous avons une affection vive pour ceux qui nous sont unis par le sang, un attachement souvent plus fort pour nos amis, une compassion naturelle pour les malheureux, dans lesquels nous nous considérons nous-mêmes. C'est au Poëte vertueux à exciter en faveur de nos parens, de nos amis, de nos semblables, la nature, la raison, l'humanité, quand même ils seroient indignes de notre secours par leur ingratitude : c'est à lui à exprimer ces sentimens avec le langage touchant de *l'Esopé à la Cour, des Fils ingrats, de l'Ecole des Amis, de l'Enfant prodigue &c.*

On a changé la Comédie, mais on ne peut pas changer la Nature. La plupart de nos Comédies sont bien écrites. Il s'y rencontre des situations neuves, des intrigues surprenantes, des dénouemens heureux : mais elles ont un défaut qui ne peut être racheté par aucune de ces beautés ; elles n'ont presque rien de naturel. On ne représente presque plus les hommes, tels qu'ils sont. On en imagine d'autres, qui n'existent point. On ne sçauroit se borner à peindre ; on veut créer. Les Heros du Théâtre sont des êtres souvent chimeriques.

Leurs

Leurs caractères font si singuliers qu'ils ne conviennent à personne. leurs portraits si fins, si délicats qu'ils ne sont point apperçûs par la multitude. Leurs discours font si sublimes, qu'on ne les comprend point. Il semble que ces personnages sont tous Poètes ou beaux esprits. Ils parlent, je ne sçais quel langage, qui n'est entendu que de ceux qui font des vers. En vérité des farces approchent plus de la Comédie, que ces Dialogues Métaphysiques.

Un Auteur véritablement Comique intéresse le Public; ceux qui ne jugent d'une Comédie que par le plaisir qu'elle leur fait, & ceux qui ne sçauroient rire ou pleurer que dans les règles. Il ne se sert de son esprit que pour exposer le sujet, amener l'intrigue; lier les Scènes, augmenter toujours l'embarras & en tirer le dénouement. Il se tait & fait parler ses personnages, chacun précisément selon son caractère: ces caractères sont nouveaux, à la bonne heure: mais ils sont en même-tems communs, sensibles, vrais. Les Portraits sont ingénieux, mais ressemblans; les Vers ne different du langage ordinaire que par la mesure & la rime.

Nisi quod pede certo

Differt sermoni sermo merus.

En un mot la Pièce est à la portée de tout

B v j le

le monde & estimée des connoisseurs.

On ne peut trop présenter un bon modèle aux Auteurs, jusqu'à ce que la mode revienne de l'imiter. Il en est qui n'auroient qu'à suivre le génie que la Nature leur a donné, pour être admirables; mais ils étouffent leur naturel pour faire briller leur esprit. Plus ils pensent, plus ils raffinent, plus ils sont médiocres.

Chapelle, ce digne ami de Molière, ne perdoit pas son temps dans le monde; il remarquoit tout, & à mesure qu'il y découvroit quelque nouveau caractère, il en faisoit part à son ami; il le lui représentoit au naturel. Molière en enrichissoit ses Pièces, & restituoit au Public les caractères que Chapelle en avoit tirés.

Quand Molière n'auroit pas fait l'*Amphitruon* & le *Misanthrope* dont l'un est un chef-d'œuvre d'imitation, l'autre d'invention, & qui suffiroient seuls à lui donner le premier rang entre nos Poètes Comiques; les représentations naturelles qu'il a fait des caractères les plus communs & les plus intéressans de son siècle, ses charmans jeux de Théâtre; ses Scènes écrites avec tant de vérité & de bon sens, lui auroient acquis l'immortalité, malgré sa Prose un peu embarrassée, ses Vers Profanes, ses plaisanteries quelquefois basses & ses dénouemens souvent forcés.

II

Il n'a pas épuisé les sujets véritablement Comiques. Les Poètes célèbres du Théâtre François & Italien embellissent la Scène de ridicules, toujours nouveaux, & de caractères auxquels la Bruyere & ses Copistes n'ont pas pensé, tant l'étude de l'homme est inépuisable. Les hommes sont toujours les mêmes, mais il y a certaines vertus & certains vices qui dominent plus dans un Siècle que dans un autre.

Il n'est point d'homme que la Comédie ne puisse représenter. Il y a dans les mœurs de nos premiers Citoyens plusieurs Contrastes qu'on peut mettre sur la Scène, sans parler de ceux que l'inconstance dans les modes, les opinions, le goût, les sciences peuvent toujours fournir. La douceur & l'orgueil, l'humanité ou le mépris des hommes, la sagesse & l'indiscrétion, la valeur & la ferocité, la politique & la perfidie peuvent être variés à l'infini. Les vertus sont toujours dignes de respect, mais les vices dans les Grands ne doivent point exciter la risée du Public. Il seroit à craindre qu'en méprisant un Ministre de la Religion, un Magistrat, un Prince, on ne méprisât leur rang, leurs emplois, leur autorité.

Intererit multum Davus ne loquatur an Heros.

Les vices des Grands ne doivent être que
des

des leçons de vertu & des sujets de commiseration. C'est pour eux que les Comédies morales & touchantes semblent être inventées.

Nos Citoyens qui ne sont pas compris dans la Noblesse & dans le Clergé, sont d'un état ordinairement sans conséquence; quoiqu'il soit composé d'hommes vertueux, qui cultivent la terre, les Arts & les Sciences. Il n'y a point d'indiscretion à divertir le Public de la représentation d'un Bourgeois ridiculement sçavant, bassement flatteur, sottement fier, babillard, taciturne, inquiet, consumé de travail, & dissipateur, superstitieux & fourbe &c. On doit se garder cependant d'avilir dans un Bourgeois ce qui doit être respectable dans tous les hommes; la qualité de pere, de maître, de mari doit être toujours épargnée; elle est sous la protection de la Religion & des Loix.

L'Amour étant la première de toutes les passions, il est raisonnable qu'on la fasse entrer dans nos Comédies, & qu'en représentant les charmes d'un Amour soumis au devoir, réglé par les bienséances, conduit par la raison, on fasse en même tems sentir la beauté de la pudeur, le bonheur d'une ame maîtresse d'elle même, & les malheurs d'un Amour aveugle & effrené. Cette passion dont peu de personnes ont le bonheur, de se dé-

fendre,

fendre , se soutiendra toujours sur le Théâtre , parce qu'elle interesse tous les hommes par ses peines ou ses plaisirs. Il seroit à désirer cependant pour la variété des Spectacles & pour la correction des mœurs , qu'on introduisît aussi sur la Scène les autres passions avec des intrigues & des dénouemens , qui leur fussent propres. Ne verra-t'on que des Amans qui se déclarent leurs inclinations en secret , qui trouvent mille obstacles à leur Amour , & qui ne parviennent enfin au Mariage qu'après mille difficultés ? Voilà le fond de presque toutes nos Comédies. Ne pourroit-on point introduire sur la Scène d'autres hommes que des Amans , des hommes passionnés pour la gloire , l'amitié , la vertu , la science , &c. avec des hommes d'un caractère directement opposé , développer leurs passions de Scène en Scène ; attacher l'intrigue aux obstacles , tirer le dénouement de la récompense de la vertu , de la correction du vice & du repentir de celui qui s'y est livré ?

Au reste ce ne sont que des doutes que je propose pour la perfection d'un Art extrêmement agréable & utile , s'il est exercé avec sagesse : extrêmement frivole & dangereux , s'il est négligé ou avili.

L'A MOUR



L'AMOUR PATISSIER ;

*Remercîment à Mlle de L***, pour un
Envoi de Biscuits.*

Amour sçait tout ; ce Dieu n'ignore rien ;
En tout métier il est habile ;
A ses désirs tout est facile ,
Et ce qu'il fait , il le fait bien.

Aux souhaits de ton cœur , aimable Gabrielle ;
Toujours ce Dieu se montre complaisant ;

Dès que tu souhaites , son zèle
Seconde les désirs de ce cœur bienfaisant.

Tu voulus , ame généreuse ,
Avoit de cent Biscutits l'amas délicieux ;
Amour t'entend ; sa main industrieuse
Bien-tôt les apporte à tes yeux.

Sans differer , il se met à l'ouvrage ;
Pour être plus agile , à l'instant de l'Amour

Il met bas l'aimable équipage ,
Et prend d'un Pâtissier le simple & lesté atous ;

Il se fit blanc jusqu'au visage ;

Son bandeau servit de tamis ,

Et des grains , par Cérès elle-même fournis ;

Ses doigts actifs agitent la poussiere ;

Elle s'épure , & sous sa main légère

S'éleve

S'éleve un ras dont la fine blancheur
 Le dispute à la nége , & sur cette matiere
 Le Dieu , pour la pétrir, répand une liqueur ,
 Que dans Cythere l'on compose ,
 Et de qui la divine odeur
 Surpasse celle de la Rose.
 Déjà sous les mains de l'Amour
 La pâte souple se façonne ,
 Et quand entre ses doigts elle a fait plus d'un tour ;
 Le Patissier de Citrons l'affaïsonne ;
 Entre ses mains le sucre qui foïsonne ,
 De la pâte légère augmente la bonté ;
 Il la retourne encor ; enfin elle est parfaite ;
 Et l'Ouvrier d'une ame satisfaite
 De son ouvrage admire la beauté.
 En cent morceaux pareils la pâte se partage ;
 D'un Biscuit à chacun il imprime l'image ;
 Dans son Carquois ensuite il prend un de ses traits ,
 Et de sa pointe alors sur la forme nouvelle
 Il écrivit le nom de Gabrielle ,
 Et ce nom des Biscuits embellit les apprêts.
 Pendant qu'Amour dépêchoit son ouvrage ,
 La troupe des Enfans ailés ,
 A le servir aussi zelés ,
 Chauffoient le four ; pour le chauffage
 Ils ne bruloient paille ni bois.
 Du four une autre flâme échauffoit les parois ;
C'est

452 MERCURE DE FRANCE

C'est-là qu'avec maint gros volume
De la Clélie & de Cyrus ,

C'est, avec cent Romans que la flâme s'allume :

Là pareillement on consume

Un tas de Madrigaux , au bon goût inconnus ,

D'Epitres fadement galantes ,

D'Eglogues tendrement sçavantes ;

Là sont au feu de même abandonnés

Mille tendres Bouquets plattement façonnés ;

Les langoureuses Tragédies ,

Les insipides Elégies ,

Du four également éprouvent la rigueur ;

Mais éteignez (Amours) la flâme qui s'augmente ;

C'en est assés , & la chaleur

Pour des Biscuits est suffisante.

Déjà sur le foyer brulant

Le Patissier tour-à-tour les arrange ;

Leur surface se renfle , & leur couleur se change

En la couleur d'un jaune succulent ;

Amour attentif les retire ,

Il les enferme en son Carquois ,

Et plein du zèle qui l'inspire ,

Il vint t'offrir , L * * * , l'ouvrage de ses doigts ;

Et de ta part à l'instant je reçois

Le chef-d'œuvre de friandise ;

Dieux ! que de douceurs j'apperçois !

Cet aspect ravissant pique ma convoitise ;

Je.

Je sens que je cède à la voix
 D'une innocente gourmandise.
 Oüi, déjà j'ai tâté de cette pâte exquise
 Que m'enviroient les estomachs dévots,
 Ces Paters, Directeurs de Nonnes;
 Oüi, les Biscuits qu'aujourd'hui tu me donnes;
 Seroient pour eux des mets & friands & nouveaux.
 Dévotes, rougissez, L*** tu les effaces;
 Mais quels effets sur moi vont faire dans ce jour
 Des Biscuits façonnés par les mains de l'Amour,
 Et donnés par la Sœur des Graces?



*LETTRE sur la pratique de l'Education
 des Enfans, pour les Langues, l'Histoire
 & la Géographie.*

JE regarde, M. le Mercure comme l'a-
 zile de tous les Ecrits qui tendent à se-
 couër les préjugés du vulgaire & à perfec-
 tionner les Sciences & les Beaux Arts; on
 peut mettre de ce nombre ceux qui propo-
 sent les moyens de préparer l'esprit dès la
 plus tendre enfance; à en recevoir promptement
 les couleurs, sans aucun mélange de
 ce qui pourroit en ternir l'éclat. J'ai lû avec
 beaucoup de plaisir la Lettre sur l'abus des
 Thèmes (Juin 1742. p. 2835.) je ne crois
 pas

pas qu'on puisse le combattre par des raisons plus solides que celles qui y sont répandues. J'ai été charmé de me trouver de même sentiment qu'une personne qui sçait si bien faire valoir la vérité ; les mêmes raisons m'ont déterminé à publier deux Lettres adressées à une Personne de considération , qui me fit l'honneur de me consulter sur l'éducation de ses neveux , & qui sont comme un Extrait d'un Ouvrage que je me propose de donner au Public sur ce même sujet. Je souhaite qu'elles méritent de trouver place dans votre Journal , & de pouvoir contribuer à l'utilité publique. Je suis , Monsieur , &c.

A Vitry-le-François, le 6. Septembre 1742.

*LETTRE écrite à M. le Chevalier de P...
sur la première Education de ses neveux.*

JE m'acquitte , Monsieur, avec un sensible plaisir de l'ordre que vous m'avez donné ; je voudrois pouvoir vous exprimer à quel point je me trouverois honoré de pouvoir contribuer en quelque chose à l'éducation de Mrs vos Neveux , puisque vous voulez bien me permettre de vous exposer quelle Méthode il me semble qu'on doit suivre dans l'éducation des jeunes gens de condition.

Vous sçavez , M. qu'il suffit à de jeunes Seigneurs

Seigneurs d'entendre bien les Auteurs Latins, qui peuvent leur apprendre ce qui s'est fait dans le Monde pendant les Siècles passés, où ils puissent trouver, avec des sentimens conformes à leur condition, des maximes de prudence convenables à leur état, & de quoi se desennuyer à l'Armée ou dans d'autres Emplois, aux heures de loisir. Vous sçavez encore que quiconque entend bien *Tite-Live*, *Virgile* & d'autres bons Auteurs, possède à fond une Langue morte, telle que la Latine.

Ainsi la voye la plus courte pour apprendre une Langue, c'est de commencer dès le bas âge à faire expliquer les Auteurs dans un ordre qui ait rapport à quelque Plan de l'Histoire Universelle, où les Faits soient rangés dans l'ordre le plus clair & le plus méthodique qu'il soit possible; il faut passer des abrégés les plus aisés à expliquer, aux Auteurs plus étendus; celui par lequel on peut commencer, est le petit Catéchisme Latin de Fleury, ou le petit Livre intitulé *Selecta à veteri Testamento*, &c. ou d'autres, tels qu'on voudra les choisir, puis successivement Turfelin, Justin, Histoire Universelle plus étendue que la précédente, Cornelius Nepos, Quinte-Curce; Paterculus; Jules-Cesar, & à mesure que l'Enfant se fortifie, Tite-Live, Tacite; en un mot le choix dépend du discernement des Maîtres.

Voilà, M. pour les Auteurs Latins; cependant

pendant on peut faire lire en François l'Histoire Ancienne de M. Rollin, in-4°. avec des Cartes; les Révolutions de l'Empire Romain de M. de Vertot; une Traduction de l'Histoire Romaine de Laurent Echard, par M. l'Abbé Desfontaines; tous ces Livres sont fort bien écrits en notre Langue; il faut en lire ce qui a rapport avec ce qu'on voit dans les Auteurs Latins, & après cette lecture, qui doit être comme une espece de récréation, plutôt qu'une étude sérieuse, on demande compte aux Eleves de ce que leur mémoire pourra supporter, sans les fatiguer; on leur suggère les expressions & les façons de parler qui ne leur sont pas familières.

Pour la *Géographie ancienne*, il faut avoir les Cartes de M. de l'Isle, qui sont, l'Empire Romain, les Conquêtes d'Alexandre le Grand, les Gaules; l'Italie ancienne, la Grece ancienne, & se servir de celles qui se trouvent dans les Auteurs Latins, dont il faut avoir les plus belles Editions, avec des Cartes.

Il faut même avoir des Estampes des Faits les plus mémorables de l'Histoire Sacrée & Profane, où sont représentées quantité de choses dont ils ne pourroient pas avoir des idées, si on ne les leur mettoit sous les yeux; comme certaines Armures, certains Habillemens, Vases, Chariots, Instrumens de guerre,

guerre, Navires à l'usage de differens peuples &c. Il seroit même à propos que toutes ces Estampes fussent rangées par ordre dans un Porte-feuille, ou reliées ensemble, & qu'on ne les fit voir aux Enfans, que comme une recompense, ou à mesure qu'on expliqueroit quelque passage des Auteurs. Voilà, Monsieur, tout l'appareil que vous sçavez qu'il faut pour apprendre les Langues par l'Histoire, & l'Histoire par les Langues.

Quant à la pratique, voici pour les differens âges, comme il faut montrer les Langues. Sitôt qu'un Enfant sçait lire, on prend un des Livres que je viens de citer, & on l'explique, en faisant la construction & en repetant le mot Latin, & sa signification françoise la plus propre qu'il est possible; puis on le fait encore repeter à l'Eleve & on lui reedit tous les mots dont il ne se souvient pas, sans s'embarasser d'abord s'il les retient, parce que la mémoire est comme un toile, sur laquelle il faut souvent passer le pinceau, pour lui faire prendre couleur. Il est de fait, comme j'ai déjà eû l'honneur de vous dire, qu'il retient d'abord en peu de tems, tous les indéclinables de cette Langue, puis la signification des mots qui approchent le plus de la nôtre.

Quand il fait assés bien la construction d'un petit Auteur tel que le *Catechisme Historique*,

terique, & lorsqu'il entend déjà plusieurs mots; qu'il sent ce que c'est qu'un nom, un verbe &c. quoiqu'il ne puisse pas en donner de définition, (ce qu'on connoît quand il va les prendre où ils sont dans la phrase pour les placer où il faut dans la construction) il faut alors lui apprendre à décliner & à conjuguer, sans discontinuer l'explication d'un certain nombre de lignes par jour; puis, après l'explication, lui faire décliner & conjuguer sur l'Auteur, les tems des verbes qui se présentent & les noms jusqu'aux cas où ils sont, sans l'embarrasser encore des règles de la syntaxe, qui sont pour la plupart, sinon des raisonnemens fort défectueux, au moins hors de la portée d'un âge encore tendre.

Après qu'on s'est assuré qu'il possède les premiers Elémens, il ne faut plus lui en parler que rarement, mais continuer toujours d'expliquer deux ou trois heures par jour, à plusieurs reprises, & pour ne point fatiguer l'Elève & pour laisser du temps à d'autres occupations dont je parlerai dans la suite: on continuë cet exercice jusqu'à ce qu'il puisse assés bien expliquer un Auteur tel que *Justin*; cependant si l'Elève sçait former ses lettres, il faut lui donner chaque jour environ vingt lignes, plus ou moins, à traduire soir & matin. On lui fait laisser sur son

son brouillon de l'espace entre-lignes, pour corriger les fautes d'Orthographe, mais sans reprimande, il faut se contenter de les lui faire remarquer; puis il transcrit au net sur un cayer relié, en suivant un moyen caractère, on a l'attention de lui faire separer ses mots & de lui faire former ses lettres lisiblement.

Il arrivera qu'insensiblement tout son Auteur se trouvera traduit de suite. Cependant l'explication faite de vive voix doit aller bien plus vite, que la version faite par écrit; mais quand on donne à l'Elève ce devoir à faire, il faut le lui faire repeter. Si dans cette espece de tâche, il se trouve quelque verbe à des tems indirects, par exemple *tulisset venerit* &c. on lui dit d'où cela vient & on lui fait écrire sur un petit cayer de sept ou huit feuillets, où les préterits & supins des verbes les plus irréguliers se trouveront peu à peu rassemblés; afin que quand il écrit sa version il puisse chercher les mots dont il ne se souvient pas, & il ne doit se servir de Dictionnaire que dans cette occasion, ou lorsque le Maître le laisse travailler seul; car il faut toujours qu'il explique sans préparation; le Maître l'aide alors beaucoup mieux qu'un Dictionnaire, où souvent entre plusieurs significations, il prend la moins propre.

Enfin après la version faite; corrigée & transcrite, c'est sur le trait Historique, qu'elle

C renferme

renferme , que se fait la leçon d'Histoire & de Géographie ; quand il s'y trouve quelque nom de Ville ou de Pays , il faut que le Maître les lui montre sur la Carte & lui en fasse remarquer la situation & le contour, afin qu'il s'imprime dans l'imagination la place où se trouve ce Pays sur la Carte , en faisant comparaison de la Géographie ancienne avec la moderne : *cette Province* , par exemple , *qui s'appelloit autrefois le Peloponèse* , s'appelle aujourd'hui *la Morée* ; *voilà une Presqu'Isle , un Golfe , un Promontoire &c.*

-Lorsqu'un Elève entend passablement bien ses Auteurs & qu'il en sçait la Géographie, on peut alors chemin faisant , lui faire observer la Syntaxe de vive voix , en lui donnant les règles les plus courtes qu'il sera possible , mais selon quelle méthode ? Je n'en sçais rien, car je vous avouë , M, que le choix de la meilleure n'est pas aisé à faire. Cependant il ne sera pas si difficile à un Enfant qui sçait presque la Langue , d'en comprendre les règles, & il n'en sera peut-être pas si rebuté : du moins elles ne lui gêneront pas l'esprit , comme il arrive , quand on commence par elles.

D'ailleurs on s'apperçoit aisément que l'intelligence de ses Auteurs & ce qu'il sçait de l'Histoire , en lui donnant une infinité d'idées , ont imperceptiblement formé son jugement , par une quantité de petits raisonnemens

memens qu'il a occasion de faire en lui même sans aucun effort d'esprit.

Permettez-moi de vous dire , M. que cette méthode est si naturelle , qu'on s'apperçoit bientôt de l'accroissement de la raison ; une occupation n'est jamais traversée par l'autre , parce qu'elles se succèdent dans un ordre naturel & conforme à la perception des idées ; de sorte que l'esprit n'est jamais distrait , ni appliqué à trop de choses à la fois : il quitte une chose , dont il est déjà en possession , pour passer à une autre connoissance qu'il recherche , & cela d'une manière soutenue & uniforme , ce qu'il faut absolument pour l'étude des Langues, de l'Histoire &c. On peut ménager le tems comme l'on veut ; anticiper aujourd'hui sur le devoir de demain , ou réserver au jour suivant ce qu'on n'a pas pû faire le précédent. Je n'apporte point une infinité de raisons que vous sentez beaucoup mieux que moi. Je me propose, puisque vous m'ordonnez, de vous parler dans la Lettre suivante des premiers Elements du Dessin, des Fortifications, de la Géometrie & de l'Histoire moderne, qu'on doit apprendre aux Enfans de Condition. Je voudrois pouvoir vous témoigner par là jusqu'où vont le zèle & le respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M. Votre &c.

C ij EPITRE



E P I T R E

*Ecritte de Cabris en Provence , à M. Boule ,
Professeur de Rhétorique au Collège de
Villefranche en Beaujolois.*

Enfant gâté de la Nature ,
Esprit brillant , solide , enjoiué , vertueux ,
A qui les Graces sans mesure ,
Ont prodigué leurs dons heureux ;
BOULE , si le Dieu de la Lyre
Qui te dévoile ses trésors ,
Te voit dans tes divins transports
Des plus brillantes fleurs semer son docte Empire,
Daigneras-tu jeter les yeux sur ce Tableau
Des ennuis dévorans , qui me rongent sans cesse ?
Si du sort fatal qui me presse
Je paroïs supporter foiblement le fardeau ,
Il faut t'en prendre à la tendresse
Que mon cœur gardera pour toi jusqu'au tom-
beau.

Lorsqu'autrefois, dans ma verve insensée ,
Des superbes Cités je frondoïs le cahos ,
Et que d'un paisible repos
J'entretenois sans cesse ma pensée ,

Je

Je n'avois point encor ressenti les horreurs
Que présente la solitude ;
J'ignorois combien il est rude
De ne chercher qu'en soi de solides douceurs ;
Ou dans ces immortels Ouvrages ,
Avoüés par le Dieu du goût ,
Et que jusques aux derniers âges ,
On verra reproduits partout.
Quand vers une ingrate Patrie
Un Destin rigoureux vint conduire mes pas ;
Je prévis les ennuis qui noirciroient ma vie ,
Mon ame cependant ne s'en allarma pas ;
Sur ma suprême indifférence ,
Dont tant de fois j'éprouvai le secours ;
Et sur ma douce nonchalance
J'osai fonder le bonheur de mes jours.
Tandis que l'aveugle Fortune
Verse sur nous ses bienfaits précieux ;
Et que d'un sort injurieux
Elle écarte de nous la rigueur importune ,
D'une fière stoïcité
Nous étalons les farouches maximes ,
Et dans nos emphatiques rimes ,
Qui dégradent l'humanité ,
Nous traitons de pusillanimes
Ces cœurs où des objets tendres & légitimes
Impriment justement la sensibilité.

Mais enfin l'amitié sincère
 Trahit ces sentimens dans nos moindres revers,
 Et comme une vapeur légère,
 Ils s'évaporent dans les airs.
 Souvent transporté par les songes
 Sur les bords de la Saône, à mon cœur toujours
 chers,
 Dans l'erreur des rians mensonges
 Je puis des plaisirs divers,
 Mais ces plaisirs ne sont qu'une belle peinture,
 Trop sensible aux maux que j'endure,
 Je ne sçais sentir que mes fers.
 Ici ces verts Côteaux, où bravant les hyvers
 Les Oliviers conservent leur verdure,
 Ces Prés qu'arrose une Onde pure,
 Et que l'on voit toujours de vives fleurs couverts,
 Ces Jardins où les Orangers
 Flattent l'odorat & la vûë,
 N'ont pour moi rien de gracieux ;
 En vain de mille attrait cette terre est pourvûë ;
 Tout glisse sur mes sens ; rien ne frappe mes yeux ;
 De tant de beaux objets trop foiblement émuë
 Mon ame ailleurs porte ses vœux.
 Aux charmes de la rêverie,
 Errant sur ces gazons fleuris,
 Si je veux livrer mes esprits
 Dans une noire létargie,

Ils languissent enſévelis.

Si je veux dans le ſein de ma Philoſophie
Chercher à mes foudis quelque ſoulagement ,
A ma ſombre langueur je la vois affervie ;
Que pourroit-elle, hélas ! contre le ſentiment :

En vain le Dieu qui répand la lumière

Monté ſur ſon Char radieux ,

Chaque matin , à ma foible paupiere
Vient préſenter l'éclat d'un jour délicieux ;

Des froids dégoûts de ma triſteſſe

Pourroit-il ſuspendre le cours ?

Des doux plaiſirs la troupe enchantereſſe

A ſeule droit d'annoncer les beaux jours.

Ami , je me flattois qu'aux bords de l'Hypocrène

Je cueillerois toujours quelques nouvelles fleurs,

Et que pour adoucir ma peine ,

Ma Muſe y formeroit des accords enchanteurs ;

Phébus & ſa docte neuvaine

Semblent me réfuſer leurs ſublimes faveurs.

Pour toi , dont la Muſe docile

Se promene à ſon gré dans le ſacré Valon ,

Et qui toujours en chants fertile,

De quelque Phénomene éclaire l'Hélicon ,

Par la flatteuſe mélodie

De tes Concerts harmonieux

Viens charmer la mélancolie

Qui répand dans mon cœur ſes poiſons odieux ;

En attendant ce jour marqué par l'allegresse ,
 Où le Destin me s'ouvre un chemin vers les lieux
 Où l'on te voit enchaîner la sagesse ,
 Au Char brillant des Ris , des Plaisirs & des Jeux.

*Par M. Vidal, après son retour de Lyon
 à Cabris.*



DISCOURS sur l'Emulation.

LA lecture de l'Histoire Ancienne, qui nous présente à chaque pas des prodiges de valeur & de générosité. Les reflexions que j'ai faites sur le Siècle où nous vivons, qui n'est ni moins fertile en Héros, ni moins digne de notre admiration, m'ont porté à rechercher la cause & le principe de l'Heroïsme.

Dans une Question si problématique il est dangereux de hazarder son sentiment ; aussi je ne propose pas le mien comme une décision à laquelle on doive se soumettre aveuglément, mais comme une opinion qui est soutenue par des preuves plausibles & vraisemblables.

Je dis que l'Emulation, ou ce genereux sentiment du cœur, qui porte l'homme aux grandes choses & à rencherir sur les exemples

1745

ples dont il est environné, est précisément ce qui fait le Héros.

Je conviens que tout homme apporte en naissant de certaines dispositions intérieures, qui le rendent plus ou moins susceptible de bonnes ou de mauvaises qualités; je conviens que l'Education influë sur la destinée des hommes; que la plupart des vices & des vertus morales en sont le fruit, mais je soutiens qu'elle ne peut produire que des fruits médiocres & imparfaits, si elle n'est fécondée de l'Emulation; un Auteur moderne dit que celui qui est insensible à sa voix, de quelques talens qu'il soit doué, ne peut être qu'une espèce de machine mal organisée, incapable de tout bien & souvent à charge à lui même.

L'amour propre produit quelquefois dans l'homme des effets extraordinaires; il est même assez puissant pour le faire sortir de son temperamment; je lui attribuerois volontiers la gloire de le faire parvenir à ce haut degré, qui fait le Héros, s'il étoit des causes mauvaises dans leur principe, qui pussent produire des effets louables, & si son incertitude dans ses projets, son inconstance dans ses résolutions, & ses fréquents écarts dans la route de la véritable gloire, ne nous invitoient pas à en chercher une source moins équivoque.

C. W. Riom

Rien de pareil ne se présente dans l'idée de l'Emulation ; elle est moins hardie , moins entreprenante , mais plus réglée dans ses desirs , plus prudente dans sa conduite , plus modeste dans le succès. L'amour propre , plein de lui même , méprise tout ce qui lui est étranger , & ne jette les yeux sur les belles actions des autres , que pour en défigurer la beauté & en ternir l'éclat. L'Emulation , semblable à l'Abcille , qui pour composer son miel , parcourt toutes les fleurs dont la Terre est émaillée , considère les grands exemples pour en profiter ; elle nous fait toujours croire imparfaits ; l'amour propre nous suggère qu'il n'y a de bon que ce que nous sommes & ce que nous operons. Alexandre , guidé par l'Emulation , prend les armes pour étendre les limites de son Empire , & préfère la mort à la honte d'être vaincu. Alexandre , enyvré de son amour propre , méconnoît sa véritable naissance & cherche son origine dans les Cieux.

L'objet de l'Emulation est la perfection du cœur , plutôt que l'ornement de l'esprit ; moins jalouse d'une grande réputation que d'en soutenir l'éclat avec dignité , elle s'attache uniquement à remplir les devoirs de sa profession ; peu sensible à cette considération qui naît du droit de décider du sort des autres hommes , elle n'a en vûe , dans
la

la Magistrature, que le solide avantage de défendre l'innocence & la vérité, contre l'oppression & la calomnie, d'assurer la paix & le repos dans les familles & de prévenir les differends que la mauvaise foi pourroit un jour susciter, peu touchée de la grandeur imaginaire, d'avoir une Cour nombreuse & d'y recevoir des hommages qui s'adressent plutôt à la fortune qu'à la personne, elle n'envisage dans le poste éclatant qu'elle recherche, que la gloire d'être utile à l'Etat, & la douceur de secourir des malheureux, de soutenir des familles affligées & de faire tomber les graces sur ceux qui en sont les plus dignes.

Dans l'enfance même, cet âge si tendre qui n'est pas encore susceptible de sentimens purs & désintéressés; dans cet âge où le jugement n'est pas assez formé pour aimer le bien par lui-même, dans cet âge où il faut quelque chose de plus sensible que les attrait de la vertu pour nous porter à la rechercher, l'Emulation produit des effets merveilleux, elle élève, elle excite le courage du jeune Athlète, & soutient ses efforts par l'exemple, par la louange ou par la récompense: Alexandre encore enfant répand des larmes jalouses de la gloire de son pere; le jeune Cesar en voyant la Statue de ce Conquerant, conçoit la nouvelle résolution de parvenir à l'Empire du monde.

C v j C'est

C'est l'Emulation qui anima si long tems les Romains , & qui faisoit que les esprits se portoient avec je ne sçais quoi de vif & d'industriels aux grandes choses. C'est à l'Emulation qu'ils ont dû la défaite d'Annibal , l'abaissement d'Antiochus, la conquête & l'assujettissement de tous les Grecs. C'est l'Emulation qui porta la République Romaine à ce haut point de gloire où elle faisoit l'admiration de tout l'Univers. Les Rois descendoient de leurs Trônes pour venir implorer sa protection , & s'estimoient fort honorés d'obtenir du Sénat la qualité de *Citoyens Romains*.

Enfin l'Emulation est la même de nos jours qu'elle fût de tous les tems ; elle est toujours ce même sentiment genereux , qui rend pour ainsi dire l'ame seconde , & la porte souvent au-dessus de ce qu'elle admire ; elle a produit dans notre Siècle des illustres imitateurs des Anciens , qui ont sacrifié avec la même generosité leurs jours & leur repos pour le bien de l'Etat & la gloire de leur Patrie.

G. B..... d'Aups.



EPITRE



E P I T R E

A M. de.... en lui envoyant un Livre Anglois.

AU milieu de mes Soliloques,
 Je voudrois bien sçavoir pourquoi.
 Les Esprits du meilleur aloi
 Sont si rarement univoques.
 Ils cherchent tous la vérité,
 (Refrain de tout tems repeté,)
 Et craignent pourtant la rencontre,
 Quand par hazard elle se montre,
 L'Erreur est toujours à côté,
 Qui, profitant du voisinage,
 Prend tous les traits de son visage,
 Et trompe si bien les plus fins,
 Qu'elle les rend tous Calotins ;
 La Raison même est presque folle
 Au milieu des opinions ;
 Souvent elle n'a pour bouffole
 Que le feu de nos passions.
 De-là naissent tant de Systèmes ;
 Où l'esprit, duppé par le cœur,
 Sans crainte, ose mettre en problème
 Notre existence & son Auteur ;
 L'orgueil enfante ces prodiges ;

Le

Le libertinage applaudit,
 Et ces misérables vertiges
 Sont la marque du bel esprit.
 Loin de moi la funeste gloire
 D'être bel esprit à ce prix ;
 J'aime mieux adorer & croire,
 Quand je devrois être compris
 Par cette Secte téméraire
 Au rang du stupide vulgaire,
 Et j'estime mieux son mépris
 Que l'ambition de lui plaire ;
 Quand d'un scepticisme sensé
 Un galant homme fait usage,
 J'en reconnois bien l'avantage,
 Et j'en ai quelquefois usé.
 Mais ainsi que dans la carrière
 Un sage Ecuyer tend la main,
 Sans cependant ôter le frein
 D'un jeune Cheval téméraire ;
 Des préjugés trop imposans
 Ainsi l'on peut briser les chaînes,
 Sans cependant quitter les rênes
 De la raison & du bon sens.
 Toi, qui dans la route oblique
 Des nouvelles opinions
 Distingues le problematique
 Des véritables notions,

Ph . . . je t'adresse un Livre ,
 Dont les argumens tortueux
 Ne nous dispensent pas de vivre
 Comme toi , bons & vertueux.

Par son T. H. S. de Bonneval.



AVERTISSEMENT au sujet des
Eaux de Pougues.

LE Roi ayant accordé des Lettres de
 Conseiller - Médecin Ordinaire de
 S. M. & Intendant des Eaux Minerales &
 Fontaines Médicinales de *Pougues*, en Niver-
 nois, à M. *de la Rue*, Médecin de la Ville
 de Nevers, à la charge de voir & de soigner
 les Pauvres gratuitement pendant qu'ils use-
 ront desdites Eaux ; ce Médecin pour rem-
 plir dignement les intentions de S. M. an-
 nonce au Public que tous les Pauvres qui se
 présenteront à *Pougues* pour y prendre les
 Eaux, y trouveront aussi les Remèdes né-
 cessaires à leurs maux pendant l'usage de ces
 Eaux, qui leur seront administrés gratuite-
 ment & fort exactement, sous la direction
 par une personne capable : & afin que l'on
 ne puisse point lui en imposer par une pau-
 vreté feinte, il exige que ces Pauvres se pré-
 cautionnent

cautionnent chacun d'un Certificat de pauvreté, signé de leur Curé & légalisé du Juge des Lieux.

On a parlé des vertus des Eaux Minérales de Pougues dans le premier Volume du Mercure du mois de Decembre dernier, page 2716. On a cependant oublié d'ajouter que l'expérience souvent réitérée, a appris que ces Eaux étoient encore très efficaces pour guérir le Flux immodéré des Hémorroïdes, les Pertes de Sang des femmes, les Rhumatismes les plus opiniâtres, provenant d'humeurs chaudes & extrêmement âcres; ces Eaux en ont guéri un de cette espèce en 1712. que l'usage des Eaux chaudes avoit rendu plus rebelle & si cruel que le malade en étoit devenu entièrement courbé; elles sont aussi excellentes pour combattre les maladies de la Peau & pour guérir les maladies *Secrettes*, pourvû néanmoins que les Eaux soient ardees dans leurs opérations & prises avec méthode.

M. de la Ruë tire des Sels de ces mêmes Eaux pour les rendre plus actives & moins susceptibles d'alteration dans le transport. Il avertit que pour la fidelité & la sincerité de ce transport, dans lequel il s'est commis beaucoup d'infidelités, au grand préjudice des malades, on ne distribuera plus aucunes bouteilles de ces Eaux, qu'elles ne soient
exactement

exactement bouchées de Liege au bouillon de la Fontaine , coëffées de Peau ou de Parchemin , ficellées & cachetées en Cire d'Espagne rouge du Cachet de M. le Premier Médécin du Roi , portant autour de l'Escu son ces mots , *Eaux Minerales de Pougues naturelles* , pour les Eaux simples de la Fontaine ; & pour celles où on aura ajouté les Sels , il y aura *plus actives*.

On donnera encore pour plus grande sûreté des Certificats imprimés, dattés & signés du Fontainier , qui contiendront le nombre des Bouteilles qui auront été par lui délivrées , le nom de celui pour qui on les aura livrées , le prix de chaque Bouteille d'Eau , ou simple de la Fontaine , ou renduë plus active par l'addition des Sels analogues à leur principe , & enfin qui feront mention de la façon dont ces Bouteilles auront été conditionnées , avant que de les délivrer aux Voituriers , au moyen de quoi on espere que les malades qui auront recours aux Eaux Minerales de Pougues , en ressentiront les effets salutaires qu'elles produisent toujours , lorsqu'elles sont distribuées fidèlement à la bonne Source , & sagement administrées.

Quoique ces Eaux naturelles puissent souffrir le transport , sans perdre leur vertu Minerale , & encore mieux lorsqu'on les a rendu plus actives par les Sels Mineraux nouvellement

vement découverts , il faut néanmoins convenir qu'elles seront toujours plus efficaces buës à leur Source ; on n'a travaillé à en faciliter le transport , que pour ceux qui ne pourront absolument pas se rendre sur les Lieux.

Le prix des Bouteilles de Verre, contenant une pinte d'Eau simple de la Fontaine exactement bouchées , coëffées , ficellées & cachetées , est fixé à *vingt-quatre deniers* , & à vingt-cinq sols pour celles où seront les Sels Minéraux , non compris les Bouteilles. Ces prix sont marqués sur les Cachets apposés sur les Bouteilles.

On distribuera sur les Lieux des Mémoires instructifs pour l'usage des Eaux où l'on aura ajouté ces Sels.



S I M I U S E T F E L E S ,

F A B U L A .

A *Stabant hinc inde foco , gens improba , Feles ,
Fataque mille dolis , & Simius , arte magistrâ.*

Castaneas avidi medioque sub igne latentem

Pradam explorabant , ambo improbitate gemelli ,

Ambo pares studiis & multis fraudibus ambo.

Forte abiit coquus , eximia mora sola rapina.

Prada

*Præda placet : nova furta placent : ardentque sepultas
Fomite in ardenti , melius sepelire sub alvo.*

*Nunc opus arte soror , prior inſit ſimius : auſu
Nunc opus : haud magni res eſt , mihi crede , laboris.*

Eià age ſi noſtra genti ingenioſa dediffet

*Quos natura tibi male prodiga præbuit unguet ,
Egregiam raperem , brevis eſt via , fomite prædam.*

Simius hac feli : dictis mora nulla , minaces

Admouet ad flammas ſclerataſq; providè dextram ,

Et natos furtis digitos remouetque repente

Stridula , & ambuſtos , dolor admonet ; excutit unguet.

Mirum ut ſollicitos grefſus oculosque retorquens ,

Scalpit humum pedibus , frendens ut murmure rauco

Ringitur , aſt animos dedit ira : miſerrima feles

Fert iterum ad flammam iratos audacior unguet

Jamque moras cinerum ſenſim diſpergit , auara ,

Præda tota inhians , inimicos amouet ignes :

Itque reditque viam , dextrâ tandemque retractâ

Caſtaneam retrahit victrix ; mox altera furtim ,

Dein plures medio reuoluta ex igne ſequuntur.

Gaudet ovans animi feles : jamque ipſa ſagacem

Se ſtupet , & tanto ſibi plaudit acumine mentis.

Intereà raptas vaſtâ excipiebat in alvo

Securus flamma , & prædâ gaudebat inemptâ

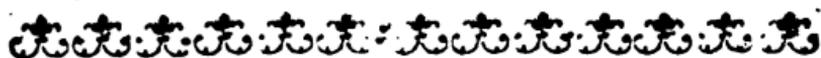
Simius ; ac crepitant tepido ſub dente tenaces

Caſtanea : feli labor eripuiſſe : morantes

Merſiſſe horrendo tibi , ſimie , ventris in antro ;

*Hic tibi fide comes , tuus hic labor ; ecce repente
 Importuna redit famulorum turba : remotos
 Mirantur cineres ; subitas coquus ardet in iras ;
 Torremque arripens , nova tela , per atria quatit
 Raptores , meditando necem divisque Jovique
 Devovet invisam stygio , par nobile , prolem.
 Tutus uterque fugit , sed non contentus uterque ;
 Hic bene pransus abit : fugit altera , non sibi raptam
 Pradam respiciens ; stultis male credula dictis .*

De Lugny du Questre.



*DISSERTATION sur la manière de
 connoître la hauteur de l'Atmosphère.*

Sous le nom d'Atmosphère on entend cette matière liquide & transparente qui environne le Globe Terrestre. Ce fluide est divisé en trois Régions : La Basse , la Moyenne & la Haute : La Basse est celle que nous habitons , dans laquelle volent les Oiseaux , & qui est chargée de vapeurs & d'exhalaisons. La Moyenne se prend depuis la Cime des Montagnes , jusqu'à la Basse Région d'air que nous respirons ; c'est là que se forment les Orages , les Nüées , le Tonnerre & tous les autres Méteores. La Haute enfin , s'étend depuis la dernière superficie de la Basse

Basse Région jusqu'à la Matière Etherée, de laquelle elle differe en ce que les Régions de la Lune & des Etoiles, entrant dans la matière Etherée, n'y souffrent aucune refraction, puisque ces Astres nagent dans cette même Matière, & que la refraction ne vient, que lorsqu'un Rayon passe d'un milieu dans un autre, où il trouve plus ou moins de résistance.

Cette diversité de Régions tire son origine de l'équilibre & des principes d'Hydrostatique, selon lesquels les Corps plus pesans qu'un pareil Volume de liquide d'Eau, par exemple, va au fond, le plus léger surnage & gagne le haut; celui qui est d'égale pesanteur garde la place qu'on lui a donnée, comme la Cire qui demeure en quelque endroit de l'eau qu'on la pose; c'est l'équilibre, dis-je, qui fait que chaque partie des fluides s'arrange au lieu qui lui convient.

D'où il suit évidemment que l'Air le plus grossier est celui qui est le plus voisin de la Terre. Plus au contraire il s'approche du Firmament, plus il est léger, plus il est subtil, & par conséquent moins il est chargé de vapeurs & d'exhalaisons, de sorte que la suprême Région aura pour terme celui de l'Atmosphère.

Rien ne paroît plus digne de piquer la curiosité de l'homme, que le désir de connoître
jusqu'ou

jusqu'ou s'étend son domaine sur les choses d'ici-bas ; connoissance qu'il ne peut acquiesir , sans sçavoir quelle est l'élevation de l'Atmosphere.

Pour y parvenir , on s'est servi jusques ici de deux méthodes aussi fausses l'une que l'autre. La première est la durée des Crepuscules, la seconde est la differente suspension du Mercure dans le Tube de Toricelle , plus on s'éloigne de la Terre. Je m'explique.

L'Auteur de la Nature a tellement disposé le Fluide qui environne la Terre , & a mis une telle proportion entre l'Air & la Lumière dont ce Fluide est pénétré , que lorsque les Rayons tombent perpendiculairement sur la superficie du Globe Terrestre , ils ne souffrent point de réfraction , c'est-à-dire que leur direction n'est aucunement changée ; mais au contraire s'ils entrent obliquement dans l'Atmosphere qui leur résiste d'avantage à cause de leur obliquité , alors ils sont obligés de changer de direction & de se courber tellement , qu'au lieu de venir en ligne droite à la Terre , ce qui arriveroit si la masse d'Air n'y mettoit obstacle , ils passent pour la plûpart à côté du Globe Terrestre.

A mesure que le Soleil baisse sur l'Horizon , ses Rayons tombent dans une superficie de l'Atmosphere plus élevée ; par exemple ,

ple, si le Soleil est à un degré au dessous de l'Horizon, ses Rayons parviennent à une superficie plus haute d'une lieuë & ainsi du reste ; où vous remarquerez que l'Air cesse de nous renvoyer les Rayons lorsque le Soleil est à 18. degrés de profondeur sous l'Horizon, parce que les Rayons ont tant souffert, & de réfractions, & des réflexions, qu'ils ne peuvent plus être renvoyés à notre service.

Voilà ce qui forme le Crepuscule dont tout le genre humain retire de si grands avantages, & plus particulièrement encore ceux qui habitent sous les Pôles, qui, comme le remarque fort judicieusement M. *Pluche*, pendant six mois vivoient dans une affreuse obscurité, si la Divine Providence les en avoit privés.

C'est delà que plusieurs Philosophes ont voulu borner notre Atmosphère à 18. lieuës d'élevation, puisque les Rayons ne sont plus renvoyés, lorsque le Pere du jour est de 18. degrés au-dessous de notre Horizon, & que par des observations à chaque degré plus bas, il envoie ses Rayons à une superficie éloignée de la surface de la Terre d'une lieuë; mais qu'il me soit permis de dire que de ce principe on peut conclure seulement que l'Air qui réfléchit la Lumière s'étend jusques à 18. lieuës de haut, & non pas l'Atmosphère en général; car nous démontrerons dans

dans la suite qu'elle a au moins 200. lieuës d'étenduë. D'ailleurs, n'est-il pas probable qu'il y a un Air subtil, qui n'étant chargé que de très peu de Globules durs, n'est pas propre à réfléchir la Lumière, & qui par conséquent lui laisse un libre passage ? Conjecture qui s'accorde avec les Systèmes & les Observations Philosophiques, par lesquelles il conste que l'Air le plus éloigné de la Terre a moins de densité, & par conséquent qu'il est moins propre à réfléchir la Lumière.

Les Crépuscules ne sont donc pas un moyen dont on puisse sûrement se servir pour connoître jusqu'où s'étend notre Atmosphère.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter les yeux sur le Chap. 9. du Liv. 3. de l'Histoire des Indes du P. d'Acosta, qui rapporte qu'étant parvenu à un endroit fort élevé de la Montagne de Pariacata ; qui est située au Perou, il se sentit tout à coup saisi d'un étourdissement, qu'ensuite il eut des vomissemens presque continus pendant trois heures environ, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à un Lieu de la Montagne moins éloigné du Centre de la Terre. Or d'où cela peut-il provenir, sinon parce que l'Air au-dessus de la Montagne, étoit trop subtil pour fomentier la chaleur & le retour des Poumons ?

La

La seconde Méthode , quoique plus usitée que la première , n'en est pas pour cela moins fausse. Personne n'ignore que Toricelle fût le premier qui ait découvert la pesanteur de l'Air , qu'il inféra de ce que l'eau demeurait suspendue dans les Pompes jusques à 32. pieds de haut , sans monter d'avantage.

Galilée ayant été lui-même témoin de l'expérience , répondit froidement que la Nature n'avoit horreur du vuide que jusques à 32. pieds , mais le disciple , plus éclairé que son maître , jugea que cette horreur du vuide n'étoit qu'un jargon Philosophique , dont nos Ancêtres n'ayant pû comprendre les admirables effets de l'Air , s'étoient servi pour cacher aux yeux du Vulgaire leur ignorance sous des termes pompeux , *sexquipedalia verba* , qui ne découvrent à l'esprit que l'orgueil & le peu de lumière de ceux qui y ont recours.

En effet qu'est ce que la Nature ? C'est un mot vague , *vox sine re* ; pourquoi cette Nature auroit-elle eu plus horreur du vuide dans un tems serain que dans un tems pluvieux ? Pourquoi aujourd'hui n'a t'elle horreur du vuide que de 30. pieds , tandis qu'hier , elle en avoit horreur jusques à 35. puisque l'Eau dans les Pompes s'éleve tantôt jusques à 30. pieds , & tantôt jusques à 35 ?

Toricelle donc forme la résolution d'affermir

D mis

mir son Sentiment par des nouvelles expériences ; il prend un Tube de Verre hermétiquement fermé d'un côté , haut de 3. pieds, dont l'ouverture est environ de 4. lignes ; après l'avoir rempli d'Hidrargire , & en ayant bouché l'Orifice avec le doigt , il renverse ce Tube dans un Vase où il y a du Mercure ; il retire le doigt & tient le Tube perpendiculairement élevé sur la superficie du vif argent qui étoit dans le Vase ; une partie du Mercure tombe, Il n'en reste de suspendu que pour remplir la capacité de 28. pouces.

Quel prodige ! Quel changement ! La Nature qui avoit horreur du vuide jusques à 35. pieds, devient compatissante ; elle n'en a horreur que jusques à 28. pouces ; sans doute que si les Philosophes anciens eussent vû cette expérience , ils auroient déchiré leur Manteau ; ils se seroient arraché leur Barbe , de peur que la Nature ne fit sa paix avec le vuide & n'en eût plus horreur.

Le Mercure dans un Tube hermétiquement fermé par un bout , demeure suspendu à la hauteur d'environ 28. à 29. pouces , lorsqu'on élève le Tube perpendiculairement , & au niveau de la Mer ; plus l'on s'éloigne de la surface de la Terre , plus le Mercure descend , comme l'a éprouvé M. Paschal sur une Montagne d'Auvergne qu'on appelle le *Puits de Dome*.

La

La raison de ce Phénomene est bien sensible. Plus on s'éloigne de la Terre , plus la Colonne d'Air est petite ; par conséquent moins elle pèse sur le Vase & le Vif argent sur lequel est appuyé l'Orifice du Tube , plus l'on approche du Firmament ; l'Air a moins d'élasticité par rapport à un Corps grave ; il est donc impossible qu'il soutienne un égal poids de Mercure , que s'il avoit autant d'élasticité & de pesanteur qu'il en a auprès de la superficie du Globe Terrestre

Je viens de dire que l'Eau demeureroit suspendue à 32. pieds & le Mercure à 28. pouces ; d'où il suit que le Mercure est à l'Eau , comme 1. est à 14. , c'est-à-dire que 14. pieds cubes d'Eau , par exemple , pèsent autant qu'un pied cube de Mercure.

M. de Hallay dans ses Transactions Philosophiques a démontré par plusieurs expériences , que la gravité spécifique de l'Eau dans un tems moyen entre le chaud & le froid , est à celle de l'Air comme 900. est à 1. selon le même Auteur , le Mercure est à l'Eau comme 13. & demi est à 1. d'où il suit qu'une Colonne de 10800. pouces sera en équilibre avec un pouce de Mercure ; puisque par règle de proportion , les Principes ci-dessus posés , le Mercure doit être à l'Air comme 10800. est à 1.

Voilà d'où peu de Physiciens , à la vérité ;

ont conclu , que si l'on élevoit le Barometre au dessus de la Terre , à chaque 900. pieds , le Mercure baisseroit d'un pouce , & en suivant le sentiment de M. de Hallay , l'Atmosphère n'auroit que 5. mille & un cinquième de mille d'élevation.

M. de la Hire , au contraire , prétend qu'une ligne de Mercure pèse autant qu'environ 12. Toises 4. pieds d'Air proche la surface de la Terre ; ainsi 28. pouces de Mercure étant en équilibre avec l'Atmosphère , il s'ensuit que la masse d'Air qui environne la Terre , a 2454 Toises , 4. pieds de hauteur , d'où l'on infere qu'elle a 17. lieues d'élevation sur le pied de 3000. pas par lieuë , ce qui revient à 144. Toises , 5. pieds , pour les 3000. pas.

Pour réfuter ces deux sentimens , il faut remarquer en premier lieu , que toute l'Atmosphère n'est pas également condensée , & qu'elle ne doit pas également peser dans tous les differens degrés ; quelquefois elle se trouve balancée entre 27. pouces de Mercure , & d'autres fois entre 29. L'Air le plus près de la Terre est beaucoup plus chargé de vapeurs & d'exhalaisons , que celui qui en est éloigné , ce qui en augmente sans doute la pesanteur.

Si l'on croit M. Mariotte dans ses Essais de Physique , l'Air se peut dilater 4000. fois d'avantage , que celui que nous respirons ,

AVANT

avant que d'être aussi rarefié que celui qui est au-dessus de l'Atmosphère, & qui n'est pressé d'aucun poids. *Boile* dans son Traité de la raréfaction de l'Air, prétend qu'il se peut condenser 52000. fois plus qu'il ne l'est à l'ordinaire. *Boulli* veut que l'espace qu'occupe l'Air dans une Arquebuse à Vent, soit à l'espace qu'il occupe lorsque nous le respirons, comme 1. est à 2000. Ces observations & ces differens sentimens prouvent d'une façon incontestable, que l'Air peut se raréfier infiniment plus qu'il ne l'est auprès de la superficie de la Terre, ce qui donneroit une Atmosphère dont l'élevation seroit infinie.

En second lieu, il suit seulement de l'expérience du Mercure qui baisse à proportion qu'on éloigne le Tube de la Terre, il suit seulement, dis-je, que l'Air qui ne peut pénétrer à travers les Pores du Tube, s'étend jusques à 17. ou 20. lieuës environ. Qui nous a dit en effet, qu'il n'est pas un Air plus subtil, auquel les pores du Tube laissent un libre passage ? Si cela est, le Mercure ne pourra plus être suspendu, puisque sa suspension ne vient que parce que la communication lui est interdite avec l'Air extérieur.

La fatale Expérience du P. *d'Acosta* nous apprend assés qu'à mesure que l'on s'éloigne de la Terre, on respire un Air plus subtil.

La différente suspension du Mercure dans les différens étages de l'Atmosphère, n'est donc pas une raison de décider que l'Air ne s'étend qu'à 17. 18. 19 ou 20. lieues, selon le sentiment le plus commun.

Il est sans doute beaucoup plus facile de réfuter les Systèmes des autres, que d'en trouver un qui satisfasse à toutes les difficultés.

Le Systême, en effet, est une place qui doit être par tout également fortifiée : si l'ennemi découvre un endroit foible, c'est certainement celui qu'il attaque : & comme il ne faut qu'une seule breche pour qu'une Ville soit prise, de même qu'une seule expérience contraire au Systême que l'on propose, le détruit entierement,

Aussi mon dessein ne fut-il jamais de déterminer précisément jusqu'où s'étend l'Atmosphère ; semblable à une Eponge qu'un enfant presse avec la main, tantôt elle est condensée, & tantôt raréfiée. Le Soleil paroît-il sur l'Horizon ? Elle se dilate ; s'il baisse, elle se comprime. Sommes-nous en Hyver ? Elle se condense ; si nous sommes en Eté, elle s'étend d'avantage.

Je ne prétends donc pas ici en démontrer l'étendue Géométriquement ; cela est impossible ; mais je dis seulement, que dans l'Aurore elle a au moins 200. lieues d'élevation.

En voici la preuve tirée de l'Aurore Boréale,

reale, qui n'est autre chose qu'une lumière extraordinaire, que l'on voit auprès du Pôle Arctique, sur tout pendant l'Automne, quelquefois après le Coucher du Soleil, quelquefois même avant que cet Astre se leve. Tantôt ce sont des Fusées qui se suivent de moment à autre, mais régulièrement elle paroît sous la figure de 2. 3. ou 4. Arcs très concentriques, qui de tems en-tems dardent des Traînées de Lumière.

Ce Phénomene a souvent intimidé les Romains, qui l'appelloient des Flambeaux nocturnes, des Torches ardentes, des Lampes allumées; souvent même l'on a vu ce Peuple superstitieux, effrayé d'un pareil Spectacle, se ranger en bataille, prendre les armes, offrir des Sacrifices, fouïller dans les entrailles des Victimes, pour y chercher leur destinée.

M. de Mairan dans son excellent Traité de l'Aurore Boréale, démontre que cette lumière est éloignée de la surface de la Terre de 200. lieuës. Si donc l'Aurore Boréale est contenuë dans la masse d'Air qui environne le Globe Terrestre, cette masse d'Air aura pour le moins 200. lieuës d'élevation.

Or, il est démontré qu'elle y est contenuë; en effet depuis que l'on observe le mouvement de l'Aurore Boréale, jamais on ne l'a vû avancer d'Orient en Occident, mais dans un sens contraire. Ce Principe posé,

D iij elle

elle a donc un mouvement diurne , commun avec le mouvement diurne de la Terre & du Fluide qui l'environne , ce qui ne pouroit se faire , si elle n'étoit contenuë dans notre Atmosphère.

De deux choses l'une , ou cette Lumière se forme dans le Tourbillon de la Lune , puisqu'elle ne luit qu'à 200. lieuës ; ou dans l'Atmosphère de la Terre ; car elle ne peut pas être dans la Matière Éthérée , puisque cette Matière est trop subtile , & que d'ailleurs elle n'a aucun mouvement.

Or , elle ne se forme pas dans le Tourbillon de la Lune , cet Astre se mouvant d'Orient en Occident , comme toutes les autres Planettes ; il faut donc qu'elle soit renfermée dans la masse d'Air qui environne le Globe Terrestre , d'où il suit encore que l'Aurore Boréale n'est pas composé de vapeurs & d'exhalaisons , comme quelques-uns le prétendent , puisqu'elle ne se forme pas dans la Région des Météores.

Si cette opinion ne prévaut pas sur nos Aristotes modernes , du moins j'espère avoir bien des partisans. Personne , en effet , comme remarque Madame Deshoulières , n'est mécontent de son esprit , mais aussi personne n'est content de sa fortune ; si cela est , que d'obligation ne m'a-t'on pas ? Il n'y a ni favoyard , ni servante , ni homme enfin , dont
je

Je n'augmente le fonds de plus de 180. lieues
 & cela par une petite dissertation.

Lacoste.

✻:✻✻✻✻✻✻✻✻:✻✻✻✻✻✻✻✻:✻✻

*COMPLIMENT d'un Ecolier
 à son Professeur.*

DAphnis, c'est une étrange chose
 Que de tourner un Compliment ;
 S'il est mal tourné, l'on en glose,
 Et s'il est bien, on dit qu'il ment.

Mais je vais, quoiqu'il en arrive,
 Vous complimenter simplement.
 Une simplicité naïve
 Vaut mieux qu'un menfonge éloquent.

Aucun d'entre nous ne se pique
 De s'exprimer élégamment.
 Peu de mots, quelque sentiment,
 C'est toute notre Réthorique.

Il ne tient pourtant pas à vous
 Que nous n'en ayons davantage ;
 En fait de talens, pour partage,
 On sçait que vous les avez tous

D * O

492 MERCURE DE FRANCE

On sçait que Minerve & les Grâces
Ont versé sur vous leurs appas,
Et qu'en voulant suivre leurs traces,
Vous ne faites point de faux pas.

Mais pour nous, c'est une autre affaire ;
Le chemin est rude & glissant ;
Vous admirer en soupirant,
C'est tout ce que nous pouvons faire.

Irai-je, Orateur bégayant,
Dans quelques phrases mal cousues
Débiter, en vous ennuyant,
Mille louanges rebattues ?

Non ; pour vous prouver notre ardeur,
Nous n'avons pas besoin de Muse ;
Daphnis, payez-vous sur le cœur
De ce que l'esprit vous refuse.

Souffrez donc que nous recourions
A votre complaisance extrême ;
Eh ! quand on parle à qui nous aime,
Faut-il faire tant de façons ?

Trop d'Art & trop de Rhétorique ;
Font qu'un compliment ne vaut rien ;
Souvent moins l'on s'exprime bien
Et mieux la tendresse s'explique.

Mais

Mais tandis qu'ainsi je m'amuse ,
 Je vois avec étonnement
 Que je viens de faire une excuse
 Aussi longue qu'un compliment.

Au moins dans tout ce que j'ai dit ,
 Je me suis montré véridique ,
 Et l'Echo de la voix publique
 M'en a déjà fait le récit.



*SUITE de la Description Topographique &
 Historique du Pays de Cotentin &c.
 par M. Frigot.*

DOYENNE' du Val de-Saire.

CE Doyenné occupe le Nord-Est de la
 Presqu'Isle, & il a pour bornes au Cou-
 chant, partie du Doyenné des Pieux, & partie
 du Doyenné de la Hague ; au Nord & à
 l'Orient, la Mer ; au Midi le Doyenné de
 Vallogne & autre partie de celui des Pieux.

Ses Bourgs sont S. Pierre-Eglise & Bar-
 fleur.

Le Bourg de S. Pierre-Eglise appartenant
 à M. le Marquis de S. Pierre (Castel) est de

D vj l'Electio

l'Élection de Vallogne, dont il est éloigné d'environ 4. lieuës, & n'a rien de considérable, que je sçache, excepté son gros Marché, qui se tient tous les Mercredis. Il est fameux pour le Bled & pour les Filasses.

Barfleur est éloigné d'environ 5. lieuës de Vallogne, & de 2. de la Hougue, en tirant vers le Nord. Voici comment Masseville en parle.

» Barfleur, Bourg, Marché * & Port de
 » Mer, du Diocèse de Coutances & de l'Élec-
 » tion de Vallogne. Il y a un Siège de Vicom-
 » té & un Monastère d'Augustins qui fut fon-
 » dé l'an 1286. C'étoit autrefois une Place
 » fortifiée, & elle fût attaquée par les Anglois
 » l'an 1346. mais se trouvant sans Troupes
 » & sans Munitions, elle fut obligée de ca-
 » pituler: toute-fois ils la pillèrent & la sac-
 » cagerent, malgré les termes de la Capitu-
 » lation.

Le Raz & Cap de Barfleur sont redoutés par les Mariniers dans les tems orageux.

En la Paroisse de Turlaville qui est du même Doyenné, on visite avec plaisir la belle *Glacerie* qu'on trouve sur la route de Vallogne à Cherbourg au centre de la Forêt de *Brim*. C'est là que se fait la première Fabrique des Glaces. La situation de cette Ma-

Il se tient tous les Samedis.

manufacture

manufacture au milieu des Bois , & la proximité du Port de Cherbourg , qui n'en est qu'à une lieue , sont de grands avantages pour elle.

J'ai marqué ci-devant que la même Paroisse de Tourlaville fournit le Pays d'Ardoises &c.

DOYENNE' de la Hague.

Il occupe à peu près l'Ouest-Nord-Ouest de la Presqu'Isle , & il a pour bornes au Couchant & au Nord la Mer , à l'Orient partie du Doyenné du Val-de-Saire , & au Midi le Doyenné des Pieux.

Il n'y a point de Bourgs dans le Doyenné de la Hague , mais on y trouve la Ville de Cherbourg , distante de 4. lieues de celle de Vallogne. Voici à peu près ce qu'en dit Masseville.

- » Cherbourg , Ville & Port de Mer sur la
- » Côte Septentrionale de la Presqu'Isle du
- » Cotentin , est de l'Élection de Vallogne.
- » Il y a un Siège de Vicomté Royale , dépendant de Vallogne ; un Bailliage Abbatial , un Siège d'Amirauté & un des Traités.
- » Il n'y a dans la Ville qu'une Eglise Paroissiale dont la Cure est à la présentation de l'Evêque de Coutances. Il y a un Hôpital Général , & dans le voisinage une Abbaye & quelques Hermitages. L'Abbaye est de l'Ordre de S. Augustin , fondée par la
- » Princesse

» Princesse Mathilde , fille de Henry I. Roi
 » d'Angleterre & Duc de Normandie , vers
 » l'an 1145. Il y a une bonne Manufacture
 » de Draperie. Il y avoit un Château & de
 » belles fortifications que le Roi fit raser en
 » 1689. Les Habitans sont exempts de la
 » Taille à cause de la garde perpetuelle qu'ils
 » y font. L'an 1418. les Anglois assiègerent
 » cette Ville & elle ne se rendit qu'après
 » avoir resisté vaillamment pendant 3. mois.
 » L'an 1450. l'armée du Roi Charles VII. la
 » reprit , ce qui fit entierement sortir les An-
 » glois de notre Province.

L'Eglise de Cherbourg a une singularité ; dont les Bourgeois de cette Ville sont extrêmement jaloux. C'est une grande Boëtte attachée à la Voûte sur l'entrée du Chœur. Elle renferme plusieurs figures mouvantes ; qui moyennant des ressorts cachés représentent l'Assomption de N. D. On ouvre la Boëtte dans les bonnes Fêtes & on fait mouvoir les Figures. L'Inscription qu'on y lit , marque , autant que je puis m'en souvenir , que cette Machine , qu'on nomme vulgairement la *Gripée* ou *Grimpée* , existoit dès le tems du Siège de Cherbourg par les Anglois ; dont il est parlé ci-dessus. Dans le Siècle passé l'Eglise fût interdite , à cause du sang qui y fût repandu dans une foule prodigieuse de Peuple assemblé pour voir ce Spectacle , qu'il ne

ne se donnoit alors que le jour même de l'Assomption. Depuis ce malheur il n'y a plus eû de jour marqué. On m'a dit qu'une des merveilles, qui frappe le plus dans cette même Machine, c'est qu'un Ange Automate va rallumer très adroitement les Cierges qui y sont, à mesure qu'ils s'éteignent &c. Cela doit paroître beau dans un Ouvrage fait avant la renaissance des Arts &c.

On donne communément aux Bourgeois de Cherbourg le sobriquet de *Pair-barons*, ou *Pairs-à-Barons*, duquel sobriquet, voici, dit-on, l'origine. Un Cordonnier de cette Ville étant allé porter une paire de Souliers à un Seigneur de la Hague, le Seigneur qui lui trouva de l'esprit, le retint à dîner avec lui. Survint malheureusement certain Baron, sur quoi le Seigneur envoya un Laquais dire au Cordonnier, qu'attendu l'arrivée de M. le Baron, il ne devoit point trouver mauvais de dîner à l'Office. Le Cordonnier piqué prit son parti sur le champ, & sortant du Logis, répondit fierement au Laquais :
 » Mon fils, ton Maître ne sçait pas vivre :
 » dis-lui de ma part que je me moque de
 » son dîner, & qu'il doit sçavoir qu'un Bour-
 » geois de Cherbourg est *Pair-à-Baron*. Il
 » vouloit dire qu'un Bourgeois de Cherbourg
 » va de Pair avec les Barons.

Voici ce que dit Masséville des differens
 nom

noms Latins donnés à Cherbourg (Etat Géographique page 422..)

» Cherbourg, *Charoburgus* ou *Caroburgus*, selon le P. Briet, Baudrand & More-
 » ry: *Chereburgum* suivant le Président de
 » Thou: *Cherburgium* suivant Monet: *Cera-*
 » *risburgus* suivant l'Abbé Caussin: *Chere-*
 » *bertum* suivant quelques-uns: & *Casaris-*
 » *burgus* ou *Casarisburgum*, suivant Sige-
 » bert, Froissart, Trivet, Cenalis, Sainte
 » Marthe, Du Chesne, Des-Ruës, Du-
 » Moustier, Audifret, Pelletier & plusieurs
 » autres Auteurs. &c.

» Thomas Corneille, & quelques autres
 » Ecrivains croient que Cherbourg est le
 » *Coriallium* de l'Itineraire d'Antonin.

Entre autres Paroisses du Doyenné de la Hague, on distingue celle de Biville, dont l'Eglise est fameuse par le Tombeau du Bienheureux *Thomas de Biville*, qui en étoit Curé du tems du Roi S. Louis. Baronius appelle ce S. Personnage *le Thaumaturge de Normandie*. Cette Paroisse est située le long de la Côte, appelée l'*Anse de Vauville*, environ à 6. lieuës de Vallogne, & à 2. lieuës & demie de Cherbourg.

L'Anse de Vauville est remarquable par de hautes *Falaises* situées sur la Paroisse de ce nom. Leur aspect du côté de la Mer a quelque chose d'effrayant. C'est de ce côté-

là

là qu'on va chercher la *Perce-Pierre*. Il n'est point rare d'y voir des hommes & des femmes, qui comme *Circé* de *Rouffseau*, ayant grimpé du côté des Terres,

Sur un Rocher desert, l'effroi de la Nature,
Dont l'aride sommet semble toucher les Cieux,

attachent une longue Corde à un Picu fiché bien avant sur le sommet, & moyennant cette Corde, où il y a un nœud coulant, dans lequel ils mettent un pied en se tenant d'une main à la même Corde, descendent le long du Rocher vers la Mer, pour attraper par-ci par-là un brin de cette Herbe entre les jointures des Pierres. Voyez, M, ce que l'on risque pour ranimer l'appétit usé des gens délicats &c.

On distingue encore dans le Doyenné de la Hague la Paroisse nommée *Jobourg*, en Latin *Jovis-Burgus*. On pretend que c'étoit autrefois un Bourg, & qu'il y avoit un Temple dédié à Jupiter &c. Il est éloigné de 7. à 8. lieuës de Vallogne.

La Paroisse d'Auderville, située au Cap de la Hague, à 8. à 9. lieuës de distance de Vallogne, est vulgairement appellée *le Bon du Monde* dans notre Presqu'Isle. Entre ce Cap & l'Isle d'Aurigny, qui en est éloignée d'un peu plus de 3. lieuës, est le fameux *Raz Blanchart*, ou *Raz de la Hague*, passage
très

333333

très dangereux pour les Vaisseaux. C'est la *Carybde* ou le *Scylle* de la Manche.

On voit l'Isle d'Aurigny très distinctement de plusieurs Lieux du Doyenné de la Hague &c. Quant à la nature du Terroir, j'en ai parlé ci-devant.

DOYENNE' DES PIEUX.

Il a pour bornes au Couchant la Mer, au Nord, partie du Doyenné de la Hague & partie de celui du Val-de-Saire, à l'Orient, partie de celui de Vallogne & partie de celui d'Orglandes, & au Midi, celui de Barneville, qui est de l'Archidiaconé du Bautois.

On compte 5. lieuës de Vallogne au Bourg des Pieux & environ 4. de Cherbourg. Il est de l'Élection de Vallogne, & appartient à M. le Marquis de Flamenville. Il y a un assez bon Marché tous les Vendredis. Il n'a rien d'ailleurs de fort remarquable, sinon que du milieu de la Place du Marché on découvre l'Isle de Jersey.

Le Port de Dielette, situé sur la Paroisse de Flamenville, est éloigné d'un peu plus d'une lieuë du Bourg des Pieux & d'environ 5. lieuës de Vallogne. Près de ce Port, on remarque les ruines de l'ancienne Eglise de Flamenville, qui, aussi bien que le Cimctière, est parsemée d'anciens Tombeaux de Pierre ; *quibus insultat armentum, & Catulos fera ce-*
lant

Lant inulta, ce qu'on ne peut voir sans être frappé d'une sorte de pitié, mêlée d'indignation. La nouvelle Eglise bâtie dans le siècle dernier près du Château de M. le Marquis de Flamenville, est éloignée d'environ un quart de lieuë de l'ancienne.

Dans le même Doyenné, & à deux lieuës & demie de distance de Vallogne, est situé le Bourg de Bricquebec, dont Masseville parle en ces termes (Etat Géog. pag. 97.

» Bricquebec, gros Bourg du Diocèse de
 » Coutance, & de l'Electiõ de Vallogne.
 » Il y a environ 4000. ames, un bon Marché
 » (tous les Lundis) & plusieurs Foires. C'est
 » une ancienne Sirauté & Baronnie. Il y a un
 » Siège de Bailliage pour sa Haute-Justice; un
 » Château qui étoit autrefois de résistance.
 » Les Anglois s'y fortifierent pendant leur
 » irruption du XV. siècle, & on le reprit sur
 » eux l'an 1450.

» On prétend qu'il y a dans sa Forêt des
 » Mines d'argent & de cuivre. Il y a aussi
 » (dans la même Forêt) un Hermitage sous
 » le nom de Ste Anne, dont on a fait un
 » Monastère de Camaldules. *

» Lancelot, Seigneur de Bricquebec (con:

* Les Camaldules de la Forêt de S. Severt, aux environs de Vire, y envoient quelquefois un ou deux de leurs Freres, pour en conserver apparemment la possession, mais ils n'y demeurent pas long tems.

» inuë

» tinuë notre Auteur) étoit des principaux
 » de la Cour du Duc Richard fans peur , l'an
 » 942. . . Robert Bertrand , qui étoit auffi
 » Seigneur de ce Bourg , fut Maréchal de
 » France l'an 1330. Cette Baronnie a été
 » poffédée par la Maifon de Longueville , * &
 » elle eft maintenant dans celle de Matignon.

Cette Baronnie a une grande étendue , &
 un grand nombre de Terres nobles en re-
 le vent.

» Bricquebec (dit le même Auteur , page
 » 414, de l'Etat Géog.) *Briquebecum* , felon
 » Cænalis ; *Lateris-Beccum* , & *Brachio-Bec-*
 » *cum* , felon d'autres ; & s'il vient du Saxon,
 » *Rivi Pons* , ou *Pontis-Rivus* , parce qu'en
 » Saxon , *Brix* fignifie *Pont* , & *Bec* fignifie
 » Ruiffeau.

Sur la Paroiffe de Brix , & à deux lieuës &
 demie de Vallogne , dans le même Doyenné
 des Pieux , eft l'ancien Château de la Luthu-
 miere , Chef-Lieu de la Baronnie du même
 nom , qui a beaucoup d'extensions dans la
 Pefqu'Ifle du Cotentin , & qui eft poffédée
 aujourd'hui par le Marquis de Seignelay-Col-
 bert ; fur la même Paroiffe , font les ruines
 du vieux Château d'Adam de *Brix* ou *Bruys* ,
 près du Mont à la Kaine , dont j'ai eû l'hon-

* Il falloit dire par les Maifons de Bertrand , de
 Pefnelle , d'Estoutteville & de Longueville , &c.

neur de vous parler autrefois à l'occasion d'une Question de M. l'Abbé Lebeuf, sur le mot de *Kelgenas*, &c.

DOYENNE' D'ORGLANDES.

Il a pour bornes au Couchant, partie du Doyenné de Barneville & partie de celui des Pieux; au Nord, autre partie de celui des Pieux, & partie de celui de Vallogne; au Levant, autre partie de celui de Vallogne & partie de celui du Plain, & au Midi celui du Bautois.

Orglandes, d'où ce Doyenné tire son nom, est une belle Paroisse, éloignée d'environ deux lieuës de Vallogne. On lui donne le titre de Bourg, quoiqu'à proprement parler, le gros Village qui est près de l'Eglise, ne mérite pas ce titre. Au reste c'est une ancienne Baronnie, possédée aujourd'hui par la Maison de Matignon. Il y a deux Curés en la Paroisse d'Orglandes, &c.

Dans le même Doyenné on trouve le Bourg & Marché de *Pont-l'Abbé*. Ce Bourg, qui n'est pas indifférent, a ceci de singulier, qu'il fait partie de la grande Paroisse de Picauville, dont l'Eglise est éloignée de près d'une demie lieuë. Il y a dans ce Bourg une Chapelle, pour la commodité des Habitans. Il est situé à trois lieuës de Vallogne, sur la grande route de cette Ville à Coutances. On

y passoit ci-devant l'Ouve en bateau , passage qui étoit quelquefois périlleux ; il y a à présent un beau Pont de Pierre.

La Paroisse de Picauville a pour Seigneurs Mrs de la Ste Chapelle , qui y possèdent des biens considérables.

Dans le même Doyenné & à une demie lieuë de Vallogne , est la Paroisse d'Yvetot , appartenant aujourd'hui à M. Colbert de Seignelay. Je ne cite cette Paroisse que parce qu'elle porte le même nom de la fameuse Terre d'Yvetot , au Pays de Caux , &c. & qu'elle est toute pleine de Carrieres qui abondent en bonnes Pierres de taille. On prétend que toutes celle de la Cathédrale de Coutances en ont été tirées.

Proche Yvetot , & à une demie lieuë aussi de Vallogne , est la Paroisse de Lieusaint , qui dépend du Diocèse de Bayeux.

DOYENNE DU PLAIN.

Il a pour bornes au Couchant le Doyenné d'Orglandes ; au Nord , celui de Vallogne ; à l'Orient la Mer & le grand Vay , & au Midi partie du Doyenné de Carentan , & partie de celui du Bautois.

Ce Doyenné , comme il a déjà été dit , est ce qu'on appelle le *vrai Cotentin* dans toute la Presqu'Isle.

Le Bourg de Sainte Mere Eglise , qui en occupe

occupe à peu près le centre , les Paroisses de Neuville & de Chef-du-Pont , contiguës à ce même Bourg , & celle de Virville , qui en est éloignée d'une lieuë & demie , sont enclavées dans le Doyenné du Plain , & dépendent du Diocèse de Bayeux.

Le nom du *Plain* , peut venir de ce que ce Doyenné est un Pays plat & uni , &c. quoique pourtant on y distingue le *haut fonds* du *bas fonds* ; celui-ci consiste en Marais , qui sont effectivement plus bas que le reste.

On compte trois lieuës de Vallogne au Bourg de Sainte Mere Eglise , & autant de ce Bourg à Carentan. Il est situé sur la route qui va de l'une à l'autre de ces deux Villes. Il est de l'Electiõn de Carentan , & il a un Marché tous les Jaudis. M. le Comte de Courtomer en est Seigneur. *Cenalis* l'appelle *Phanum matricis Ecclesia* ; d'autres Auteurs l'appellent *Sancta Mater Ecclesia*, dit Masséville. Le Curé de la Paroisse , qui est fort grande , prend le titre d'Archi-Prêtre.

A environ cinq lieuës de Vallogne , & à une lieuë & demie de Ste Mere Eglise, est situé auprès du grand Vay , le Bourg de Sainte Marie-du Mont. Il y a un beau Château , & c'est une Terre considérable. Le Curé de la Paroisse a un revenu très-médiocre , & a cependant le titre d'Archi-Prêtre.

Je trouve dans le Manuscrit que j'ai cité :
que

que la Terre de Sainte Marie du Mont est une Baronnie qui appartenoit originairement aux Connétables de Normandie.

Du tems du Roi Henri IV. elle appartenoit à Henri Robert-aux-épaules, qui mourut à la suite de ce Prince, & dont le corps fut apporté dans l'Eglise de Sainte Marie du Mont, où il y a un superbe Mausolée dans le Chœur, près du grand Autel, au côté de l'Evangile. Ce Seigneur est représenté de grandeur naturelle, à genoux sur ce Mausolée, aux quatre coins duquel sont quatre Vertus qui pleurent, avec leurs attributs, &c. le tout executé en Marbre blanc par une main sçavante.

La Terre de Sainte Marie du Mont a appartenu ensuite à la Maison de Saint Geran, dont étoit feuë Mad. la Duchesse de Vantadour, qui y passa les dernières années de sa vie, & y mourut l'an 1701. Aujourd'hui la même Terre est possédée par la Maison de Rohan-Soubise.

A près de trois lieuës de Vallogne & à cinq quarts de lieuës de Montebourg, est située dans le même Doyenné & sur la Côte Orientale, la Paroisse de S. Marcouf de l'Isle, célèbre par les Pelerinages qu'on y fait de tous côtés pour implorer la protection de ce Saint Abbé, qu'on dit y être mort, & dont le peu de Reliques qui y sont restées, est en

une

Une singulière vénération. On ajoûte qu'il étoit Abbé d'une Abbaye qui étoit bâtie au Lieu où est actuellement l'Eglise Paroissiale, & que ce Lieu s'appelloit autrefois S. Pierre de Nanteüil. Ce même saint Abbé alloit aussi, dit-on, de tems en tems, en retraite dans les deux petites Isles qui portent aujourd'hui son nom, & qui sont désignées dans de vieilles Chartes sous le nom de *Duo Limones*. Elles sont éloignées de près de deux lieues de la Paroisse de S. Marcouf; elles sont inhabitées, & dans celle qu'on nomme l'Isle d'Amont,* on voit encore une vieille Chapelle tombée en ruine, & qu'on dit avoir servi de retraite à S. Marcouf. Quoiqu'il en soit, cette Chapelle faisoit partie de l'Hermitage qu'y avoient autrefois les Cordeliers, qui de-là furent transférés à Vallogne. Quant à l'Abbaye qu'on dit avoir été au Lieu où est aujourd'hui l'Eglise de Saint Marcouf, je ne doute nullement qu'elle n'ait existé, mais ce peut avoir été bien du tems depuis le siècle de S. Marcouf, qui vivoit sous un des Rois de la première Race.

On voit depuis quelques années au bas de l'Eglise de S. Marcouf le fragment d'un ancien Tombeau où étoit représenté un Prêtre avec ses Ornemens Sacerdotaux; l'Inscription gravée autour presque en entier, est en

* Il y a l'Isle d'Amont & l'Isle d'Aval.

E caractères

caractères auxquels personne jusqu'ici n'a rien connu. On trouva ce Tombeau en réparant le pavé du Chœur de l'Eglise, il y a 7. ou 8. ans. Il ne m'a pas été possible de trouver quelqu'un qui ait pû ou voulu m'en faire un dessein exact, que j'avois envie de vous envoyer.

A quatre lieuës de Vallogne & à une de Ste Mere-Eglise, on trouve la Paroisse & le Château de l'Isle-Marie, au confluant du Merderel & de l'Ouve. C'est une Terre qui fut érigée en Paroisse en faveur de feu M. le Maréchal de Belle-Font, qui y fit bâtir une petite Eglise fort jolie. Le Curé & le Fermier avec leurs familles, sont tout ce qu'il y a de Paroissiens. Comme le Terrain est bas, il est ordinairement couvert des eaux des deux Rivieres pendant l'Hyver, à l'exception du Château & de l'Eglise &c. C'est sur cette espèce de Mer d'eau douce que se fait la pêche des Canards, dont j'ai eû autrefois l'honneur de vous parler, en répondant à votre Question sur ce Fait, dont vous paroissiez douter. Oui, M. je vous le repete encore, & je m'en suis assuré par gens dignes de foi; on met une peau de Vache garnie de paille ou de foin au bout d'un Bateau; le Giboyeur est tapi derrière cette peau, dont les Canards ne se défient point, la prenant pour une bête vivante, & lorsqu'il est à portée, il lâche son
coup

Coup de fusil sur les Canards, &c.

Dans nos Marais, qui font le long de la Mer, depuis Quineville jusqu'aux Vays, on fait une autre sorte de pêche de Canards, avec certains filets, qu'on nomme en langage du Pays *une Raye saillante*. L'invention en est ingénieuse, mais difficile à décrire, à moins que d'en donner un dessein &c.

Le long du cours Occidental du grand Vay, est une portion de Marais de plus d'une lieue de long, sur une demie ou environ de large, qu'on nomme *le Penesme*; c'est ce que le Cotentin a de plus excellent en fait d'Herbages.

La fin pour un autre Mercure.

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes du Mercure de Février par, *le Fusil, la Raïson, & le Vuide*. On trouve dans le premier Logogryphe *Sina, Soïn, As, Or, Raïon, Ino, Soir, Naso, Roi, Son, Io, Noir, Rons*.



E N I G M E.

Lecteur, si tu veux me connoître,
Sur toi je dois être cherché :

E ij

La

RIO MERCURE DE FRANCE

La Nature, en me donnant l'être,
Me fit pour n'être point caché.

Je suis ce que, par imprudence,
Un fat fourre par tout : je suis de conséquence ;
Puisque, pour moi presque en tout l'Univers,
Et principalement en France,
On a fait établir des Bureaux d'importance !
On dit d'un homme adroit, qu'il me tire des Vers ;
Trois lettres, de mon nom forment l'architecture,
Ma place est celle du milieu ;
Un triangle c'est ma figure ;
C'en est assez, Lecteur, adieu.

*Par M. Brun sainte Catherine ; Ecrivain
de la Marine.*



LOGOGYPHE.

Chef-d'œuvre d'un Dieu respectable,
De l'Homme tellement je suis inséparable,
Qu'il ne peut pas vivre sans moi :
D'être avec lui sans cesse, au lit comme à la
table
Le sort jusqu'au tombeau me fait subir la Loi.
Une syllabe, ami, forme mon appanage ;
Combine sans perdre courage ;
Dans cinq lettres pour le certain,

Tu trouveras, un mot Latin ,
 Qui du Corps nous dépeint la plus noble partie ;
 Une Ville célèbre aux Confins d'Arabie ;
 Un animal connu par sa malpropreté ;
 Un écueil , en mer redouté ;
 Ce doit le Laboureur fend le sein de la Terre ;
 Un métal , objet de nos vœux.
 Vainement de mon nom je te fais un mystere ;
 Depuis long-tems , Lecteur , tu me tiens sous les
 yeux.

L'Abbé Gaudet.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

THEATRE CRITIQUE ESPAGNOL ; ou
 Discours sur toutes sortes de matières ,
 pour détruire les erreurs communes , &c.
 Brochures in-12. *A Paris* , chés Pierre Cle-
 ment , Quai de Gèvres , 1742. 1743.

Nous avons parlé plusieurs fois de cet
 Ouvrage , & en dernier lieu dans le Mercure
 de Septembre 1742. On a rendu compte des
 six premières Brochures qui composent le
 premier Volume de la Traduction du même
 Ouvrage. Depuis il a paru dix autres Brochu-

E iij res

res de la même main, & du même mérite ; tant pour le fond des sujets, qu'à l'égard de la Traduction, claire, exacte, & qui fait honneur à notre Langue, & à celle de l'Auteur original.

Nous nous bornerons à indiquer les différens Sujets qui sont traités dans les Brochures, dont on vient de parler. On ajoutera seulement que jamais Ouvrage de ce genre, n'a mieux été reçu du Public, & qu'il sera sans doute ravi d'en voir la continuation.

Ces Sujets sont, *Apologie de la Profession des Gens de Lettres, Astrologie judiciaire, & Almanachs, Cometes, Eclipses, Années Climateriques, Vieillesse du Monde. Corollaire du Discours précédent contre les Philosophes Modernes. Musique des Eglises. Parallele des Langues Castillane & Françoisse. Défense ou Eloge des Femmes.*

Ce dernier Sujet est le seizième & dernier Discours du premier Tome du Théâtre Critique Espagnol, & doit avec les Brochures, qui précédent, former le II. Volume de la Traduction Françoisse, dont il est ici question.

Au reste les Femmes en général, & celles en particulier qui cultivent les Lettres & les Beaux Arts, doivent un remerciement à l'Illustre Auteur, de la manière dont

Il a traité ce beau Sujet , qu'on peut dire avoir encore été illustré par les graces d'une élégante Traduction.

Nous serons exacts à rendre compte au Public de tout ce qui nous viendra d'une aussi bonne main.

*LETTRE de M..... écrite à M****
Docteur en Médecine , au sujet d'un Livre
nouveau.*

Je m'acquie tous les jours avec un nouveau plaisir, M. du soin que vous me donnez de vous informer de ce qui se passe dans la République des Lettres. Je vous fis part en son tems d'un Traité des Maladies Veneriennes , mis au jour par M. Guifard , Médecin de Montpellier. Comme vous m'en parûtes extrêmement satisfait , vous serez bien aisé d'apprendre que l'Auteur vient d'en publier une seconde Edition sous ce Titre.

DISSERTATION PRATIQUE en forme de Lettres , sur les Maux Veneriens , par M. *Guifard* , Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier ; seconde Edition , revue , corrigée , & augmentée considérablement. 1. Volume in-12. à Paris , chés de *Bure* l'aîné , Libraire , Quai des Augustins , à S. Paul , *le Breton* , Imprimeur Libraire ordinaire du Roy , rue de la Harpe , au S. Esprit , & *Durand* , rue S. Jacques à S. Lan-

E iij dry ,

dry , & au Griffon , M. DCC. XLIII.

L'Auteur suppose un Commerce Littéraire entre deux Médecins , dont l'un récemment initié aux mystères d'Esculape , demande des leçons à son Ancien , sur la manière de traiter les Maladies d'aventure. Il seroit à souhaiter que tous les Livres de Médecine fussent écrits dans le goût de celui-ci : on verroit moins de verbiage , & les productions de la Faculté en vaudroient infiniment mieux. Le langage des Médecins ; vous le sçavez , M. est si différent du langage ordinaire , & leur stile est si peu commun , qu'il est souvent assés difficile de les entendre ; je serois presque tenté d'ajouter qu'ils ont peut-être de la peine à s'entendre eux-mêmes : on diroit que la Médecine est une espece de Magie , qu'on a voulu rendre respectable à force d'obscurité.

On doit cependant convenir , car il faut être de bonne foi , que plusieurs Médecins commencent à s'humaniser ; le jargon des Anciens disparoît peu à peu , & on ne se picque déjà plus de s'habiller à la Grecque. Ce changement est heureux sans doute ; quel dommage qu'il soit un peu trop affecté ! Ce n'est pas éviter le jargon , que de donner dans le précieux , & pour se rendre clair ; il n'est pas nécessaire de devenir Puriste.

L'Auteur dont il s'agit aujourd'hui , &
que

que vous connoissez déjà par d'autres Ouvrages , est tel qu'on désireroit qu'ils fussent tous ; ce n'est ni un pédant hérissé de Grec & de Latin , ni un Médecin de Ruelle : mais un homme sensé qui joint la politesse à l'érudition , qui sçait les usages du Monde , & qui loin de faire parade d'un sçavoir déplacé , dit tout uniment ce qu'il pense.

Je n'aurois jamais cru que les Questions de Médecine fussent susceptibles de quelque enjoûment ; tant il me paroît triste de n'avoir à parler que de ce qui a un rapport immédiat avec nos infirmités , de quelque source qu'elles tirent leur origine. Cependant M. Guisard a sçû répandre presque par tout un air de gaieté qui amuse , & qui fait passer avec plaisir sur les endroits les moins propres à fournir de l'agrément.

Mais ce n'est pas seulement dans la connoissance des Maux Vénéériens que l'Auteur est versé ; il n'est nullement novice dans les autres parties de sa Profession , & la justice que ses Confreres même ne peuvent s'empêcher de lui rendre , est un témoignage assuré de la réputation qu'il s'est déjà acquise. J'ai été charmé de l'idée qu'il donne d'une pratique générale au sujet des Maladies , qu'on traité journellement : & la simplicité à laquelle toutes les Questions sont réduites , répand le plus grand jour sur ce qu'il y a de

E v

plus

plus difficile. Il est sur-tout extrêmement ennemi de l'esprit de système, & la pratique qu'il établit, est toute d'observation.

Eh! comment se peut-il, me direz-vous, que le traitement des maladies ordinaires se trouve avec celui des maux Vénéériens, & que des Questions aussi différentes se rencontrent dans un même lieu? Voilà précisément, M. ce qui fait voir l'habileté avec laquelle notre Auteur sçait instruire, en rapprochant ce qui paroïssoit le plus éloigné: ses digressions sont placées si à propos, qu'elles semblent naître du sujet même, & qu'on est forcé de convenir qu'elles se présentent naturellement.

Cependant, quoique cet Ouvrage soit bon, & quelques preuves qu'il renferme d'une pratique solide, je doute que la méthode qu'on y propose soit adoptée par tout. En général, les gens de la Profession sont ici extrêmement prévenus en faveur du flux de bouche, qu'on regarde comme étant d'une nécessité absolue pour la guérison des maux Vénéériens. Notre Auteur soutient au contraire qu'il est non seulement inutile, mais encore infiniment plus propre à faire échouer l'entreprise, qu'à tirer un malade d'affaire. Il y a cependant un moyen dit-il, de décider la Question; c'est d'en appeller à l'expérience, qui seule est en état de prononcer là-dessus: il n'est pas, sans contredit, de meilleur Juge.

Dès qu'il

Dès qu'il ne s'agira plus que des Faits, il ne sera pas mal aisé, ce me semble, de prendre parti : mais les gens du métier ne se rendront pas si aisément, & on sçait combien il en coûte d'abandonner un ancien préjugé. Cependant, si M. Guisard est aussi fondé qu'il paroît l'être, & si l'expérience est véritablement pour lui, comme les exemples qu'il rapporte, le témoignent, le grand Remède dont le nom étoit si terrible, va devenir un jeu, dont on sera quitte à fort bon marché.

Ce qui ne peut au reste manquer de vous plaire, M. dans l'Ouvrage de M. Guisard, c'est un air de probité & de droiture qui y est répandu par tout, & qui fait le vrai caractère de l'Auteur. Loin d'avoir quelque chose de secret ou de réservé sur la Cure des maladies Vénériennes, il entre jusques dans les moindres détails, lorsqu'il les étoit nécessaires, tant pour l'administration du Remède, que pour les précautions dont il faut user.

Je n'entrerai pas dans une plus longue discussion ; elle seroit inutile, parce que je suis persuadé que vous voudrez avoir l'ouvrage même. L'Art de guérir les playes donné au Public par le même Auteur, qui a eû le plus heureux succès, & dont vous m'avez écrit que la lecture vous avoit fait tant de plaisir,

vous aura sans doute inspiré du goût pour tout ce qui part de sa plume.

Je suis, M. votre &c.

A Paris, le 26. Fevrier, 1743.

Le Dimanche 17. Fevrier, Mrs les Astronomes de l'Académie Royale des Sciences, annoncèrent au Roy une nouvelle Comète qui paroît dans la Constellation de l'*Ourse*, & qui dirige sa route vers le *Lion*.

M. *Lemonnier*, présenta en même tems à S. M. un Traité complet sur la Théorie des Comètes, où il démontre que la Comète de l'année dernière a été *Rétrograde* dans tout son Cours, & que cette Rétrogradation n'est point l'effet d'une apparence, causée par le mouvement de la Terre dans son Orbite, mais un mouvement réel contre l'ordre des Signes, que la Comète devoit avoir nécessairement dans l'espace d'un peu plus de deux mois qu'elle a été visible.

L'Ouvrage est divisé en cinq parties; on y traite d'abord de la Théorie générale des Comètes, & on y explique en même tems le fameux Problème de M. *Newton*, où il s'agit de construire géométriquement l'Orbite par trois observations: cette méthode est suivie d'une autre qui est plus utile dans la pratique & pour les Calculateurs, parce qu'il s'agit de déterminer l'Orbite, non pas
graphique;

graphiquement, mais uniquement par le Calcul Arithmétique. On y fait voir que l'Orbite de la Comète de 1742. étoit inclinée de 67. D. & un quart au Plan de l'Ecliptique.

La seconde partie comprend tout ce qui regarde l'Histoire des Comètes, & la manière de construire des Tables pour abréger les Calculs, & pour prédire les lieux apparens de la Comète, lorsque son Orbite est une fois déterminée par trois observations.

Dans le Supplément qui est à la suite, aussi bien que dans l'Article où est la Liste des observations & le détail qui concerne la Comète de l'année dernière, on traite de tout ce qui s'est fait depuis le commencement du Siècle, pour perfectionner cette partie de l'Astronomie : l'Auteur donne à cette occasion les observations des Comètes de 1723. & de 1737. où l'on reconnoît d'abord que ce n'est pas uniquement dans certains cas favorables, que le calcul paroît ainsi s'accorder avec les mouvemens observés, mais plutôt par une suite continuelle d'observations faites depuis la première apparition de ces Comètes, jusqu'à ce qu'on ait cessé totalement de les appercevoir.

A cette occasion, l'Auteur rapporte aussi tout ce qui concerne la fameuse Comète de 1680. dont les mouvemens ont été calculés d'abord dans une Orbite Parabolique, & en-
suite

suite dans une Ellipse. L'Auteur nous apprend que cette Comète a paru 4. fois depuis la mort de *Jules Cesar*, la Période étant de 575. ans : c'est celle qui employe probablement le plus de tems à reparoître, & qui a par conséquent la plus grande Orbite; les trois autres, dont nous connoissons enfin les retours, étant d'une moindre durée, comme de 180. 120. & 75. ans. La Comète de 1737. est probablement la même que celle qui parût sous Charles Quint en 1556. & celle de 1682. a déjà paru quatre fois depuis 1456. Cette dernière doit reparoître en 1758.

Outre les Tables du mouvement des principales Etoiles fixes & les Planisphères, insérées dans cet Ouvrage, l'Auteur nous donne encore dans la cinquième & dernière partie de nouvelles Tables du Soleil, avec des Remarques, ou Corrections essentielles qui nous apprennent en même tems quelles sont les meilleures Epoques & Anomalies, en un mot avec quelle précision la Théorie nous fait connoître aujourd'hui les mouvemens du Soleil ou de la Terre.

En général, l'Ouvrage est exécuté avec le plus grand soin, l'Edition étant complète à tous égards, non-seulement par sa forme & par la beauté du caractère, mais aussi par la délicatesse avec laquelle on a gravé les Planisphères, où sont représentées les Constel-
lations.

lations nouvelles, mais encore la Carte générale des Comètes: cet Ouvrage vient de paroître chés J. B. Coignard; Gab. Martin, & les Freres Guerin, Libraires. I. Vol. in-8°. de 192. pages.

CONFÉRENCES Théologiques & Morales par Demandes & Réponses sur les Commandemens du Décalogue & sur les Commandemens de l'Eglise, avec des Résolutions de Cas de Conscience sur chaque Matière. A l'usage des Missionnaires, & de ceux qui s'employent à la conduite des Ames. Par le R. P. DANIEL DE PARIS, Capucin, Ancien Lecteur en Théologie & Missionnaire, 6. Volumes in-8°. A Paris, de l'Imprimerie de C. F. B. Herissant, Libraire-Imprimeur, rue Neuve de Notre-Dame, aux trois Vertus. 1741. 1742.

Cet Ouvrage, dont on ne sçauroit trop reconnoître le mérite & l'utilité, est divisé en deux principales parties; la première sur la Loi de Dieu dans les dix Préceptes du Décalogue: la seconde sur les Sacremens de l'Eglise. Chaque partie contient trois Volumes; & chacun des Volumes, vingt Conférences. Dans la seconde partie, après avoir parlé du Sacrement de Penitence, on y parle amplement des Indulgences en général, & du Jubilé en particulier, dans cinq Conférences entières. Ouvr

Outre l'Approbation du Censeur Royal , qui a lû cet Ouvrage en l'année 1735. par ordre de M. le Garde des Sceaux , on trouve à la fin du IV. Tome celle des Théologiens de l'Ordre , qui mérite d'être rapportée.

» J'ai lû , dit le R. P. Theodore de Paris ,
 » ancien Professeur en Théologie , Définiteur
 » & Gardien des Capucins du Convent du
 » Marais , avec d'autant plus de satisfaction
 » ces *Conférences Théologiques & Morales &c.*
 » que j'y ai trouvé la même onction sur le
 » papier , que lorsque je les ai entendu de
 » la bouche de l'Auteur. Plusieurs se sont
 » étudiés dans ce Siècle à composer des Trai-
 » tés de la Morale Chrétienne , & à éclair-
 » cir differens points de notre Religion :
 » mais il n'y en a aucun qui l'ait fait ni avec
 » tant d'étendue , ni avec tant de netteté que
 » celui-ci. Le fruit que ces Conférences ont
 » produit dans le cœur d'un grand nombre
 » de personnes , est un préjugé favorable
 » qu'elles seront bien reçues du Public. Les
 » Sçavans y reconnoîtront la solidité & la
 » précision des preuves & des principes de
 » l'Auteur , & les moins versés dans les hau-
 » tes Sciences , y apprendront avec facilité à
 » résoudre les plus grandes difficultés sur la
 » Religion. Il seroit à souhaiter que cet Ou-
 » vrage se répandît dans toutes les Familles :

» les

» les Peres & les Meres seroient instruits de
 » leurs devoirs réciproques, & apprendroient
 » la manière de se faire respecter, craindre
 » & aimer de leurs enfans. C'est le témoi-
 » gnage que je crois devoir rendre à l'Auteur.

A Paris le 15. Juillet 1735.

Le R. P. Ambroise de Mondidier, Défi-
 niteur & Gardien de S. Honoré, a souscrit
 le même témoignage.

GREGORIANA CORRECTIO *illustrata* &
ampliata, & à Conviciis vindicata, ubi om-
 nia Secula tam à Creatione præterita, quàm
 ad mundi Consummationem futura, Gre-
 gorianâ normâ moderantur. Eminentissimo D.
 Cardinali RUFFO dicata, summoque Ponti-
 fici oblata. Auctore R. P. MELITONE,
 Perpinianensi, Ordinis S. Francisci Capucino,
 Philosophiæ & Theologiæ olim Professore, To-
 losana Scientiarum Academia Socio. I. Vol.
in-4.º. Colonia 1742. pages 285.

Le Titre seul de cet Ouvrage en indique
 le dessein & le plan. L'Auteur après avoir
 expliqué en abrégé les Principes, les Cycles,
 les Periodes & les Epoques du Comput du
 tems : les differens Calendriers des anciens
 Romains, sur tout celui de Jules Cesar,
 dont il démontre les erreurs : après avoir
 rapporté les contestations qui s'éleverent aux
 premiers

premiers Siècles de l'Eglise, sur le jour auquel on devoit célébrer la Pâque, il explique au long la Correction Gregorienne, il en rapporte les Règles, il en tire des Corollaires, qu'il applique aux années Centenaires à venir: il soutient que cette Correction est juste, conforme à l'état du Ciel, & aux cours du Soleil & de la Lune. L'Auteur avoie cependant qu'en tout cela, il ne dit rien que d'autres n'ayent dit avant lui.

Ce qu'il y a de nouveau & de particulier à son ouvrage, est, que par un Comput Retrograde, il applique les règles de la correction Gregorienne aux Siècles passés; depuis l'année 1600. jusqu'à l'Ere Chrétienne, & depuis cette Ere jusqu'aux Siècles les plus reculés de la Synagogue, de sorte qu'il étend le nouveau stile à tous les Siècles, qui se sont écoulés depuis la Création du Monde, jusqu'à 1600. ans après J. C.

Au tems de la correction, on retrancha dix jours, pour remettre l'Equinoxe du Printems au 21 Mars. L'Auteur fixe au même jour, le même Equinoxe dans tous les Siècles passés. Pour cet effet, il détermine l'Epoque des dix jours retranchés, & le nombre de ceux qu'il faut ôter ou ajouter à chaque Siècle, pour reduire le vieux stile au nouveau, & rencontrer toujours l'Equinoxe entre le 20. & le 22. Mars.

Aux

Aux Nombres d'or que les anciens avoient placés au Calendrier, pour marquer les nouvelles Lunes, les Correcteurs ont substitué le Cycle de 30. Epactes : ils les ont placées aux jours du Calendrier : en combinant l'Epacte 25. avec celles de 26. & 24. ils ont formé les 12. mois alternativement pleins & vuides de l'année Lunaire. Ils ont placé le même Cycle de 30. Epactes dans une Table étendue, où elles forment 30. Series, dont les Epactes répondent aux 19. années du Cycle d'or.

En appliquant les équations Gregoriennes des Arrêts & Sauts de Lune aux années Centenaires, ils ont déterminé les *Series* des Epactes qui conviendront à chaque Siècle à venir. L'Auteur par son Comput Rétrograde, applique les mêmes équations Lunaires aux années Centenaires passées, & détermine les *Series* des Epactes, qui ont convenu, ou dû convenir à tous les Siècles passés de l'Eglise & de la Synagogue : par ce moyen on trouve dans tous les tems passés les premiers & les quatorzièmes jours de Lune, de la même façon qu'on les trouve à present.

Les Epactes des Correcteurs sont toujours reculées d'un jour, très-souvent de deux, & quelquefois de trois, du renouveau de la Lune qui se fait dans le Ciel : il étoit nécessaire que cela fût ainsi, pour avoir au vrai
le

le quatorzième jour de la Lune, auquel il étoit ordonné aux Juifs de célébrer la Pâque. L'Auteur démontre, que le quatorzième jour de la Lune, compté selon les Epactes, est toujours celui, où la Lune fait son plein dans le Ciel; que si ce plein arrive quelquefois avant ou après ce jour, il n'en est éloigné que de quelques heures, & jamais d'un jour entier.

Sur cette remarque constante, il a inventé de nouvelles Epactes Civiles, qu'il appelle *Epactes des pleines Lunes*, ou des quatorzièmes jours de Lune, pour les distinguer de celles des Correcteurs, qui sont des Epactes des nouvelles Lunes, ou des premiers jours de Lune. Il donne une Table étendue des *Series* de ses Epactes nouvelles; il applique ces *Series* à tous les Siècles passés & à venir. Pour faire les mois Lunaires vuides, au lieu de l'Epacte 25. il combine l'Epacte 12. avec celles de 13. & 11. Il donne des nouvelles Tables Paschales faites avec ses nouvelles Epactes: par ce moyen il propose à l'Eglise un nouveau Plan de se servir de la Correction Gregorienne, plus court, plus clair & plus avantageux, que celui dont on se sert à présent pour trouver la Pâque, les (a) *Syzygies* & l'âge de la Lune dans tous les mois, &

(a) *Syzygies*, Conjonction ou Opposition des Planetes avec le Soleil.

dans

dans toutes les années de tous les Siècles.

Pour rendre son Ouvrage parfait, l'Auteur établit le nouveau Cycle Solaire, ou des Lettres Dominicales de 400. ans; il détermine par le Calcul & par des Tables, le nombre de ce Cycle qui répond à chaque année des Siècles passés; depuis & avant l'Ere chrétienne, & la Lettre Dominicale ou de la première Ferie de la semaine, qui selon le nouveau stile, auroit dû convenir à chaque année.

Il établit aussi le nouveau Cycle Lunaire Gregorien de 2500. ans; il fixe l'Epoque de ce Cycle; il détermine le nombre qui convient à chaque année Centenaire & aux intermèdes, soit à venir, soit passés, avant ou depuis l'Ere chrétienne. Par les nombres de ce Cycle, on trouve les *Series* des Epactes, qui conviennent à chaque Siècle.

De plus, par le moyen de ce Comput Retrograde, il essaye de trouver la véritable Epoque du monde, il la fixe à une très grande probabilité, au 18. Mars de l'année 5042. avant l'Ere chrétienne. Il démontre que ce jour fut le premier de la semaine; qu'au quatrième jour de cette semaine, 21. Mars, le Soleil étoit en son Equinoxe, & la Lune en son Plein, & que le premier Siècle depuis ce commencement eût pour *Serie* des Epactes des pleines Lunes, celle qui la première

année

§ 28 MERCURE DE FRANCE

année a * d'Epacte ; la seconde XI. d'Epacte ; la troisième XXII. d'Epacte ; la quatrième III. d'Epacte &c. qui sont les caractères propres au premier jour , à la première semaine & au premier Siècle du monde. Pour confirmer son hypothese , l'Auteur donne un Comput direct , qu'il commence par le 18. Mars pour les semaines & par le 21. du même mois pour les années Solaires & Lunaires ; en appliquant aux années Centenaires les équations Gregoriennes , il descend jusqu'à notre Ere chrétienne , & ensuite jusqu'au Siècle courant 1700. & il rencontre les Equinoxes aux mêmes jours , les *Serses* aux mêmes Siècles , les Epactes aux mêmes années , & les jours de la semaine , les mêmes que nous les comptons à present.

Pour démontrer par des Calculs Astronomiques ses nouvelles découvertes , l'Auteur a refondu les Tables de MM. de la Hire & Cassini. Tous les Astronomes qui ont écrit avant la correction Gregorienne , ont composé leurs Tables selon l'ancien stile : quoique l'année Julienne n'ait été établie que 45. ans avant l'Ere chrétienne , ils l'ont employée pour mesurer le tems des Siècles précédens de la Synagogue & du monde. Les Astronomes modernes qui ont écrit depuis la correction , ont donné des Tables mixtes de l'ancien & du nouveau stile ; re-

tenant

tenant l'ancien pour les siècles passés, ils introduisent le nouveau au siècle de son établissement 1600. Il n'y en a aucun qui ait donné des Tables, qui fussent pour tous les tems selon le nouveau stile.

Pour démontrer la justesse de son Com-
pût Rétrograde, notre Auteur avoit besoin de
Tables qui fussent entièrement selon le stile
Gregorien, sans aucun mélange du Julien ;
c'est pourquoi par des Analogies propres &
employant les fractions Décimales dans ses
calculs, il a refondu celles de Mrs de la
Hire & Cassini, sans s'approprier rien de ce
qui appartient à ces deux célèbres Astrono-
mes ; il donne le plan ou la manière de cons-
truire, ou de réduire toutes sortes de Tables à
ce nouveau goût. Pour faire cette réduction,
il n'admet qu'une seule Epoque, sçavoir
celle de notre Ere chrétienne, réduite au
nouveau stile : il dispose ensuite les Tables
des années Centenaires conformément aux
équations Gregoriennes, & leur assigne le
mouvement moyen du Soleil & de la Lune,
qui leur convient. Avec ces Tables, on peut
toujours calculer selon le nouveau stile, les
Equinoxes, les Solstices, & les Longitudes
du Soleil ; les *Syziges* & les âges de la Lune
de tous les siècles passés & à venir.

Par le moyen de ces Tables, l'Auteur
démontre la vérité de son nouveau Comput
Rétrograde

Retrograde aux siècles passés. Par une Table particulière qu'il donne, le tems énoncé par les anciens, selon le stile Julien, étant réduit au Gregorien, il démontre que les Equinoxes observés par Hypparque, par Ptolémée & autres, se rencontrent toujours entre le 20. & 21. Mars. Que les Eclipses de Soleil & de Lune, rapportées selon l'ancien stile par le R. P. *Ricciolo*, depuis 772. ans avant J. C. jusqu'à 1600. ans après, dont l'Auteur en vérifie deux ou trois de chaque siècle, se trouvent toutes conformes aux *Series* de chaque siècle, aux Epâtes de chaque année, & même à la Lettre Dominicale; qu'il leur a assignée par son Comput Retrograde, de la même façon qu'on les trouve dans le siècle courant.

Toutes ces découvertes n'ont pû être faites sans des calculs immenses, ni être rendues intelligibles sans un grand nombre de Tables. Ce Livre est parfaitement bien imprimé en grand & beau papier. On le trouve à Toulouse, chés *Henault*, Imprimeur; Libraire, ruë au Change.

ABREGE' des quatre premières Opérations d'Arithmétique, par différentes Méthodes très-aisées. Dédié aux Enfans. Par M. *Rollin*, Expert Ecrivain, ruë S. Martin, Brochure in-12. de 80. pages, se vend à Paris, chés la
veuve

veuve *Ganeau*, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, & la veuve *Lameffe*, ruë vieille Bouclerie, à la Minerve 1742.

Nous sommes priés de proposer la Question suivante.

Quelle est l'origine des grandes Verreries en France, & quelle est celle du Privilège, qui a été accordé à quatre Familles seulement, d'y travailler?

ESTAMPES NOUVELLES.

CONVERSATION GALANTE. Estampe en hauteur gravée par M. Jacques Philippe le Bas, pour sa Reception à l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, d'après le Tableau Original de M. Lancret, de 27 pouces de haut, sur 14 de largeur. Elle se vend chés l'Auteur, Graveur du Roy, ruë de la Harpe.

L'OPÉRATEUR, ou vendeur de Mithridate. Estampe en large, gravée par le sieur Moyreau, d'après un très-beau Tableau Original de Ph. Wauvrémens. Cette Estampe se vend ruë S. Jacques à la vieille Poste, chés le sieur Moyreau, Graveur du Roy.

Petite Estampe en hauteur. **LE BOULANGER FLAMAND.** C'est en effet un Boulanger qui corne sur la porte de sa Boutique, pour avertir qu'on va tirer le pain du four &c. Cette Estampe est gravée par P. Chenu, d'après le Tableau Original d'Adrien Van Ostad, du Cabinet du Chevalier de la Roque. Elle se vend chés M. Lebas, 1743.

F

La

La suite des Portraits des Rois & des Reines de France, des Grands Hommes & des Personnes illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, rue d'Anjou; il vient de mettre en vente ceux de

CHARLES VI. LIII. Roy de France, mort à Paris le 21. Octobre 1422. dessiné par *A. Boissot*, & gravé par *Pissarro*.

MARGUERITE DE VALOIS, Reine de Navarre, née le 14. Mai 1552. morte à Paris le 27. Mars 1615. peinte par *F. V.* & gravée par *Et. Fessard*.

CHARLES XII. Roy de Suede, né le 27. Juin 1682. mort le 11. Décembre 1718. peint par *Crafs* & gravé par *Fiquet*. C'est le vrai Portrait, duquel Charles XII. coupa le visage avec son épée, ne voulant pas être peint.

LOUIS DE GRENADE, Religieux Dominiquain, né à Grenade, en Espagne en 1504. mort le 31. Décembre 1588. peint par *A. P.* & gravé par *L. F.*

MARIE-ANNE DE CHATEAUNEUF, DITE DUCLOS, Comédienne, née en 1665. peinte par *Largilliere* & gravée par *Pissarro*.

Le sieur *le Rouge*, Ingénieur Géographe du Roy, rue des Augustins vis-à-vis le Panier fleuri, vient de donner au Public un petit Volume 8°. qui a pour titre, THEATRE Général de la Guerre en Europe, contenant dix-huit Cartes de tous les Pays, où est actuellement la Guerre. Ces Cartes se vendent séparément deux à deux, enfermées dans de petits étuis de la grandeur d'une Carte à jouer. sur une ligne dépailléur. Elles sont proprement gravées, & fort convenables dans le tems présent.

Le même Auteur vient de publier aussi un Plan de

De la Ville d'Egra , fort détaillé & bien gravé.

Le sieur *Briart* , qui demeure dans la Cour & rue Abbariale de S. Germain des Prez à Paris , a composé une essence d'*Ognifiori* ; ou de toutes fleurs , d'une odeur agréable ; on en met quelques gouttes dans l'eau dont on se lave après avoir été rasé ; elle rend l'eau laiteuse : les Dames s'en servent pour se dégrasser & rendre la peau douce & unie ; elle ne nuit point au teint ; on la vend 24. s. l'once.

Il continue avec succès à faire la véritable essence de savon à la Bergamotte , & autres odeurs douces , dont on se sert pour la barbe au lieu de savonnettes ; les Dames s'en servent aussi pour se laver le visage & les mains ; on la vend huit sols l'once. Il avertit que les Bouteilles sont toujours cachetées. On lit au tour du cachet son nom & sa demeure ; il y a une Bouteille dans le milieu du cachet , où il y a le nom de la Liqueur , comme à l'*Ognifiori* ; les plus petites Bouteilles sont d'environ cinq onces.

Il fait aussi de très-bons Cuirs à repasser les Rafoirs , avec lesquels il ne faut point de pierre à aiguiser ; il les vend depuis 40. sols , jusqu'à 60. à un seul côté , & depuis 4. liv. jusqu'à 8. à deux côtés differens ; il donne la maniere de s'en servir.

Mlle *Collet* , qui demeure présentement dans la rue S. Martin , vis-à-vis la rue de Montmorency , à l'Enseigne de la Ville de Poiriers , débite une Pomade de sa composition , qui soulage dans l'instant & qui guerit radicalement les Hémorroïdes ; l'épreuve en a été faite par ordre de feu M. le Marquis de Breteuil , Ministre d'Etat , à l'Hôtel Royal des Invalides , & en

F ij con,

conséquence M. Morand a délivré à la Dlle Collet, un certificat qui prouve la bonté de ce Remede, lequel nous a été représenté. M. Peras, Maître Chirurgien & Accoucheur de la Reine, a délivré aussi une pareille Attestation à la Dlle Collet, laquelle instruira les personnes, qui voudront en faire usage de la maniere de s'en servir.



CHANSON.

C Harmante & paisible retraite ;
 Boccage heureux , où mille fois
 J'ai fait serment de mourir sous les loix
 De l'aimable & tendre Lisette.
 Lisette , hélas ! vient de perdre le jour.
 Vous n'avez plus vos graces & vos charmes ;
 Et vous n'offrez á mon amour
 Qu'un lieu fait pour verser des larmes.

*T. G. * * * de Cressy.*

VAVDEVILLE

Des Noces de Vénus.

N'Avoir pour objet que sa flâme ;
 A mille ennuis livrer son ame ;
 Etre charmé de son tourment ;
 Gémir toujours avec mystere ;

Pous

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

53
cor
un
que
rut
une
inf
de



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

S'a

Lil

Ye

... toujours avec mystère ;

Pour

Pour une brillante chimere ,
C'est le partage d'e l'Amant.



Etre poli , galant , aimable ;
En tous lieux paroître agréable ;
Ranger tous les cœurs sous ses loix ;
Faire un devoir de la tendresse ;
Voler de Maîtresse en Maîtresse ,
C'est le partage du François.



Avoir une femme charmante ;
Tendre , gracieuse , obligeante ,
Et n'avoit pas l'esprit jaloux ;
Quand des Amans vient la cohorte ;
Fort prudemment gagner la porte ,
C'est le partage de l'Epoux.



Etre badin , vif , agréable ;
Chanter & folâtrer à table ;
Loüer les morceaux les moins bons ;
Paroître insinuant & rendre ;
Emprunter & ne jamais rendre .
C'est le partage des Gascons.



Allier l'Amour & la Gloire ;
Et sur les pas de la Victoire

Cueillir le Myrthe & le Laurier ;
 Prodiguer son bien & sa vie
 Pour le bonheur de la Patrie ,
 C'est le partage du Guerrier.



Se piquer auprès d'une Belle
 De brûler d'une ardeur fidelle ;
 Chanter & faire le badin ;
 Passer deux heures , sans murmure ;
 Après sa longue chevelure ,
 C'est le partage du Robin.



Pour faire goûter la tendresse ;
 Ecrire avec délicatesse ;
 N'employer que des mots flatteurs ;
 Sçavoir , par un nouveau délire ,
 Faire pleurer au lieu de rire ,
 C'est le partage des Auteurs.



Vouloir avec un soin extrême
 Arriver au bonheur suprême ;
 Messieurs , de flater votre cœur ;
 Par une ardeur toujours nouvelle
 Etre enflâmé du plus beau zèle ,
 C'est le partage de l'Acteur.

Laffichard



S P E C T A C L E S.

ON a dit dans le dernier Mercure , que le 5. Fevrier, les Comédiens Italiens représenterent une petite Comédie nouvelle en Prose & en un Acte , intitulée *Le Silphe*. Comme cette Pièce n'est pas imprimée , on en trouvera un Extrait assés fidèle dans la Lettre qu'on va lire , écrite de Paris par M. C. à Mylord de V. à Londres le 13. Fevrier 1743.

MYLORD, je vous avois promis de la Philosophie : je vous manque de parole, pour être le premier à vous parler du Silphe, Comédie nouvelle en Prose, qui depuis cinq ou six jours attire tout Paris au Théâtre Italien : elle est de l'Auteur de cet *Oracle* que vous aimez tant , de cet Oracle , plus riant , plus heureux peut-être , mais moins ingénieux , moins fin , moins délicat , moins difficile à faire que le Silphe.

Tout ici , comme dans l'*Oracle* , ne roule que sur trois Acteurs : le Marquis de *Silvine* , *Julie* , & *Frontin* , Domestique de *Julie*. Ces trois Rôles sont joués par le sieur *Riccoboni* , par la Dlle *Silvia* , & par le sieur *Deshayes*.

Le Marquis amoureux de *Julie*, se déguise,

F iiii &

& entre au service de sa Maîtresse sur le pied de femme, de chambre sous le nom de *Florine*, présentée par Frontin, qui se dit son oncle; elle est nouvellement arrivée de Gascogne; ce premier déguisement n'étoit que le préparatif d'un second, sur lequel le Marquis fondeoit ses plus flatteuses espérances. Il est instruit que Julie, élevée par une vieille tante, avoit été bercée de Contes de Fées, de Livres de Cabale, & d'Histoires de Peuples Elementaires, de sorte qu'elle croyoit fermement aux esprits Aériens, & s'imaginoit être sans cesse entourée d'une troupe de Génies; le Marquis, informé de ces circonstances, veut en profiter; il commence par jouer le Rôle de Soubrette, pour être bientôt à portée de jouer celui de Silphe & d'Amant. Quand il parle à Julie, comme *Florine*, il affecte constamment l'accent Gascou, mais lorsque pendant la nuit, il lui parle comme *Ziblis*, qui est son nom de Silphe, il reprend son ton naturel & sa prononciation ordinaire, moyennant quoi Julie ne se doute de rien.

Après quelques conversations nocturnes, aussi tendres que merveilleuses, où l' amoureux *Ziblis* s'étoit emparé de l'imagination & du cœur de sa chère Julie, il lui avoit enfin promis de se rendre visible: voilà l'avant Scène; c'est ici que la Pièce commence: Julie le presse de lui tenir parole. *Eh! Sous*

quelle forme voulez-vous que je vous apparaisse , lui dit le faux Silphe ? Sous la vôtre apparemment , répond-elle ; sous la mienne ? Belle Julie ? Les corps des habitans de l'Air , fluides , transparens , & dissous par la Lumière , ne peuvent tomber sous les sens ; & être apperçus par les yeux des Mortels. . . .

Comment donc , Ziblis ? Mais en vérité Je sçais bien que je ne vous aime que pour vous ; cependant . . . Belle Julie . . . quoique vous ne m'aimiez que pour moi , cependant votre imagination , n'est-il pas vrai , ne seroit pas satisfaite ? Je vous propose donc aussi le moyen que nous avons , nous autres Silphes , pour nous communiquer aux Mortels , en prenant à leur gré la figure qu'il leur plaît Voulez-vous que je vous apparaisse sous celle Vous n'en prendrez aucune , s'il vous plaît , & votre proposition me paroît même fort étonnante : si je vous nommois quelqu'un , n'inquiéterois je pas votre amour ? Ne devriez vous pas en être jaloux , & soupçonner un Rival ? Oh , je vois votre délicatesse , interrompt Ziblis ; eh bien , il me vient une idée : je vais prendre la figure de Florine : elle ne sera plus une fille , & la simple confidente de votre passion pour moi ; elle sera moi même ; oui , moi-même , Belle Julie , l'Amant le plus tendre & le plus passionné . Il ne me faut que le moment de disposer de son ame , c'est-à-dire de la placer dans

un autre corps , tandis qu'ici j'occuperai le sien.

Vous jugez bien , Mylord , que toute cette Scène se passe dans l'obscurité : Julie veut retenir son Amant , mais sans l'écouter , il part , & un moment après , l'appartement de Julie se trouve éclairé : Ziblis vêtu d'un habit de Caractère , léger & brillant , paroît sous les traits de Florine , & se jette à ses genoux : elle veut retirer sa main , qu'il baise avec transport : *mais , Madame , il étoit donc inutile que je prisse un corps , dit vivement le prétendu Silphe : apparemment que la figure sous laquelle je v us apparois , v us déplaît ?*

Non , répond Julie ; & soi qu'elle emprunte en effet de votre ame , qui l'anime à présent , ce certain agrément que l'Amour seul peut donner soit préjugé de mes sentimens pour vous , je trouve que sous tous les traits de Florine , vous êtes mieux , mais mieux , beaucoup mieux qu'elle... Vous riez ? . . . Je ris , il est vrai : car enfin , ce n'est pas dans cet instant la première fois que je vous apparois sous ces mêmes traits , & ce matin encore à votre Toilette... J'entends ; l'ame de Florine par votre ordre se promenoit hors de chez elle , tandis que j' formois ces boucles , tandis que je plaçois ces fleurs dans vos beaux cheveux , tandis... Vous rougissez ?

Ab ! Ziblis , cela n'est pas bien ; on croit

Être avec une fille , on ne prend point garde à soi ; on est dans un certain désordre , & justement c'est avec un Amant..... Mais croyez vous que depuis que je vous adore , mon ame errante sans cesse dans ces lieux , ne vous ait pas vûë plusieurs fois ? Oh ! ce n'étoit que votre ame : mais avec un corps , cela est bien différent.

Très différent , Belle Julie , & j'en sens si bien la différence , que vous trouverez bon que l'ame de Florine ne revienne plus ici , & que sous sa figure , que je m'approprie dès ce moment , j'y reste désormais toujours avec vous.....

Non s'il vous plaît : il est trop difficile au cœur de ne se point laisser distraire par les sens : que sçai je ? Le mien pourroit quelquefois s'échapper vers ces traits qui vous sont absolument étrangers , & en vérité , vous n'y pensez pas , vous dis-je , de vouloir vous obstiner à les garder auprès de moi : ce seroit , en quelque façon , y placer vous-même un Rival.

Julie , après quelques autres discours , propose à son Silphe de la rendre Silphide : Croyez vous , lui dit-elle , que quand même je ne l'aurois pas lû dans nos plus fameux Cabalistes , l'Amour ne m'inspireroit pas , que lorsqu'un Silphe aime véritablement une Mortelle , au lieu de s'abaisser jusqu'à elle , il peut l'élever jusqu'à lui , & la rendre participante à son Essence ? Oui , la force & l'attraction de

son Amour, secondé du nôtre, exaltent en nous les parties d'Air, les rendent dominantes, & les ayant détaché de celles des autres Elemens, dont nous sommes composés, nous en organisent un corps purement Aérien, & semblable à celui des Silphides.

Vous sentez bien, Mylord, qu'il est plus facile à Ziblis d'être Mortel, que de rendre Julie Silphide : voilà le nœud de la Pièce : il est bon, n'est-ce pas ? Comment l'Auteur se tirera-t'il de là ? Il s'en tire à merveille, & l'on peut dire que son dénouement est un chef-d'œuvre : il le fait naître de cette complaisance, si naturelle à toutes les Femmes pour leur Beauté : Julie, qui voit qu'il faudroit renoncer à ses charmes terrestres, pour devenir Silphide, renonce d'elle-même à la devenir, mais, pour que vous pussiez bien juger de ce dénouement, il faudroit vous envoyer toute la dernière Scene ; & c'est ce qui n'est pas en mon pouvoir ; contentez-vous de ceci : c'est tout ce que j'ai pû attrâper, & lier dans ma mémoire, à l'aide d'un ami. Vous êtes trop curieux des Pièces du Théâtre de Paris, pour que je ne vous envoie pas celle-ci, dès qu'elle sera imprimée. J'ai l'honneur d'être &c.

Le 4. Mars, les mêmes Comédiens donnerent une Pièce nouvelle en Vers & en trois Actes

Actes de la composition de M. de Boissy, qui a pour Titre *Pamela en France, ou la Vertu mieux éprouvée*, dont le sujet est tiré d'un Roman, traduit de l'Anglois qui a paru ici l'année dernière sous le même Titre de *Pamela*. Cette Comédie qui a été parfaitement bien jouée, a été reçûë favorablement du Public. Elle est suivie d'un Divertissement ingenieusement composé par le sieur Deshayes, qui a été fort goûté.

Le 19. ils donnerent une autre Comédie nouvelle en Vers & en un Acte, intitulée *l'Isle des Talens*, laquelle a été applaudie. Cette Pièce est suivie d'un joli Divertissement exécuté tout au mieux, terminé par un Vaudeville. On parlera plus au long de ces deux Ouvrages.

Le 30. ils donnerent pour la clôture du Théâtre la Comédie de *Pamela*, & la petite Pièce nouvelle de *l'Isle des Talens*, de M. Fagan, suivie d'un Divertissement.

Le premier Mars, l'Académie Royale de Musique, remit au Théâtre la Tragédie d'*Hésione*, que le Public reçut avec beaucoup d'applaudissement. Cette Pièce est de M. Danchet, de l'Académie Française, mise en Musique par M. Campra, Maître de Musique de la Chapelle du Roy, dont tout le monde connoît les grands Talens. Elle fut donnée
dans

dans sa nouveauté au mois de Decem: 1700. Elle a été reprise plusieurs fois, toujours avec le même succès; la dernière reprise est du mois de Septembre 1729. On a donné un Extrait du Poëme dans le Mercure du mois d'Octobre de la même année, page 2477.

Le 28. on donna par extraordinaire, pour la Capitation des Acteurs, comme cela se pratique toutes les années, une représentation de la Pastorale Heroïque *d'Issé*, laquelle fut suivie du Ballet Comique des *Amours de Ragonde*, dont on a déjà parlé.

Le 30. on donna encore pour les Acteurs une seconde représentation de la Pastorale *d'Issé*, suivie des *Amours de Ragonde*, pour la clôture du Théâtre.

Le succès de la Tragédie de *Mérope* est toujours fort grand au Théâtre François; on vient d'en interrompre les représentations par l'indisposition de la Dlle Dumesnil, qui y joue le principal Rôle d'une manière inimitable.

Le 16 Mars, on remit au Théâtre la Tragédie de *Pirrhus* de M. de Crebillon, de l'Académie Française; elle avoit été représentée la première fois le 29. Avril 1726. L'Extrait en a été donné dans le Mercure de Mai de la même année. Cette Pièce n'avoit pas été représentée depuis le mois d'Octobre 1729.

Le

Le 23. on reprit les représentations de la Tragédie de *Merope*, toujours avec les mêmes applaudissemens.

Le 30. on donna pour la clôture du Théâtre, la Tragédie de *Zaire*, de M. de Voltaire, & la petite Comédie des *trois Freres Rivaux*.

Le 2. Mars, l'Opera Comique donna une Pièce d'un Acte, avec un nouveau Divertissement, intitulée, *Le Silphe supposé*, laquelle fut suivie du *Bal Bourgeois*, & de la petite Pièce du *Vaudeville*, dont on a déjà parlé, avec des Intermedes.

Le 9. on donna une autre Pièce, intitulée *Pigmalion*, avec des Divertissemens de Chants & de Danfes, dans lesquels les Enfans du sieur Michel danserent à différentes Entrées au gré du Public.

Le 16. on représenta une Pièce nouvelle en un Acte, suivie d'un Divertissement, intitulée *Marotte*, Parodie de la Tragédie de *Merope* de M. de Voltaire.



NOUVELLES ETRANGERES..

R U S S I E.

ON mande de Pétersbourg dū 25 du mois de Janvier dernier, que le Gouverneur d'Astracan a dépêché un courrier à la Czarine, pour l'informer qu'aussi-tôt qu'il avoit reçu la nouvelle de l'arrivée de Thamas Kouli-Kan à Derbent, il avoit envoyé un Officier, pour demander à ce Prince la raison des mouvemens faits par les Persans sur les frontieres de Russie; que cet Officier n'avoit pû avoir audience de Thamas Kouli-Kan, quelques instances qu'il eût faites pour y être admis. & qu'il avoit été conduit au Gouverneur de Derbent, qui ayant appris le sujet de sa commission, lui avoit fait réponse par ordre de Thamas Kouli-Kan, que ce Prince consentoit de renouveler le Traité de Riatscha, à condition que les Limites de la Perse du côté de la Russie, n'eussent pour bornes que le Volga & le Tanaïs, que toutes les Forteresses construites par les Moscovites sur les Côtes septentrionales & occidentales de la Mer Caspienne fussent démolies, à l'exception d'Astracan & des Forts bâtis dans les Isles qui en dépendent, & qu'à l'avenir le Commerce de la Mer Caspienne ne se fit qu'avec des Vaisseaux Persans.

Les lettres du Gouverneur d'Astracan confirment que l'armée de Thamas Kouli-Kan est presque entièrement assemblée dans les environs de Derbent, que cette armée est dans un Camp fort incommode, & que les troupes y souffrent beaucoup.

Le Prince Antoine Ulrich de Bevern ne partira pas pour l'Allemagne aussi-tôt qu'on l'avoit crû,

&c.

& il a été transféré de la Citadelle de Riga , à Dunamunde avec la Princesse son épouse. Une partie de leurs domestiques a obtenu la permission de retourner à Wolfenbuttel.

On a appris de Pétersbourg du 8. du mois dernier , que le 28. du précédent , la Czarine assista à une représentation de la Tragédie d'Alzire , par laquelle les Comédiens François , arrivés depuis peu en cette Ville, ont fait l'ouverture de leur Théâtre.

Depuis que le Prince & la Princesse de Bevern ont été transférés de Riga à Dunamunde avec le Prince & la Princesse, leurs enfans, on a sçû que la Czarine avoit révoqué la permission qu'elle avoit donnée au Prince de Bevern de retourner en Allemagne, parce que le Sénat avoit représenté qu'il étoit à propos de retenir ce Prince , jusqu'à ce que la Princesse son épouse eût fourni tous les éclaircissemens qu'on lui demandoit , & jusqu'à ce que l'on eût tiré de l'un & de l'autre les Renonciations & autres Actes nécessaires concernant le Trône de Russie.

Le Sénat a été aussi d'avis qu'on exigeât des Puissances qui ont sollicité pour la liberté de ce Prince & de cette Princesse , qu'elles se rendissent garantes de la disposition faite par la Czarine en faveur du Duc de Holstein pour la succession à la Couronne , ainsi que de l'exécution des conditions moyennant lesquelles S. M. Cz. permettroit que le Prince & la Princesse de Bevern sortissent de prison.

Il a été en même tems résolu dans cette Assemblée , que comme la connoissance de plusieurs faits, sur lesquels la Cour désire d'être éclaircie , dépend beaucoup de la vérification de diverses allégations que les Comtes Biron ont avancées depuis leur retour de Sibirie , il convenoit d'établir une Commission pour y proceder , & de faire entendre contradictoirement la Princesse de Bevern & les Comtes
Biron.

Biron par les Commissaires qui seront nommés pour cet effet.

En conséquence de cette résolution, les Comtes Biron doivent être conduits de Jaroslaw à Riga, où ils occuperont dans la Citadelle les appartemens que le Prince & la Princesse de Bevern viennent de quitter.

La Czarine a déjà nommé les Commissaires qui feront envoyés à Riga, pour y exécuter les ordres de S. M.

On a appris de Pétersbourg du 16. du mois dernier, que depuis l'arrivée d'un courier que la Czarine a reçu du Gouverneur d'Astrakan, on a publié que les differends de S. M. avec Thamas Kouli-Kan sont entierement terminés, & que ce Prince doit même envoyer incessamment un Ambassadeur Extraordinaire à la Czarine, pour l'assurer du désir qu'il a de conserver avec elle une bonne intelligence.

Le bruit couroit aussi que l'armée Persanne, qui étoit assemblée sous Derbent, s'est séparée, & que Thamas Kouli-Kan a repris la route d'Isphahan avec une partie des troupes dont cette armée étoit composée. Cependant le Gouvernement continué de prendre les mêmes précautions que s'il avoit à craindre quelque entreprise de la part des Persans, & il a donné ordre d'établir des magasins à Astrakan, & dans les Places voisines, & d'ajouter plusieurs ouvrages aux Fortifications de Kislar, qui est un des principaux boulevarts de la Frontiere de Russie du côté de la Circassie, depuis que la Ville de Terky a été ruinée par le débordement des eaux.

A L L E M A G N E.

ON a appris de Vienne du 13. du mois dernier, que le Prince de Lobckowits a mandé à la Reine que par la distribution des quartiers qu'il avoit distribués aux troupes qui sont sous ses ordres, il étoit à portée de pouvoir se joindre au Feldt-Maréchal de Kevenhuller, s'il étoit nécessaire, & qu'il se proposoit de tâcher de couper la communication entre Amberg & Stat-Am-Hoff, & d'empêcher que les troupes Françoises qui sont dans cette dernière Place, pussent tirer des vivres du Haut Palatinat.

S. M. H. a reçu un courier dépêché par le Feldt-Maréchal de Kevenhuller, par lequel elle a appris que la plûpart des troupes que ce Général commande, étoient déjà sorties de leurs quartiers; que plusieurs Détachemens de ces troupes s'étant rapprochés de l'In, avoient occupé divers postes sur les bords de cette riviere, & que quelques autres s'étoient avancés du côté de Braunau & de Burghausen, pour resserrer ces deux Places.

On mande de Vienne du 27. du mois dernier; que le Comte de Traun, Général des troupes de la Reine de Hongrie, a dépêché le Comte de Colloredo à S. M. pour l'informer de l'action qui s'est passée le 8. de ce mois en-deça du Panaro entre l'armée Autrichienne & Piémontoise & celle du Roi d'Espagne, & que le 24. la Reine, accompagnée du Grand-Duc de Toscane & des Archiduchesses, assista au *Te Deum*, qui fut chanté à cette occasion dans l'Eglise Métropolitaine.

Ce Général a envoyé à S. M. par le même Officier trois Drapeaux d'un Bataillon du Régiment de Guadalaxara, qui, ayant été oublié par les Espagnols, lorsqu'ils ont relevé leurs postes, a été obligé de se rendre prisonnier de guerre.

La

La Reine a appris en même-tems, que le 9. au soir, le Colonel Soro à la tête d'un Corps d'Esclavons avoit passé le Panaro, pour aller reconnoître la position des troupes de S. M. C. & que quelques heures après le Colonel Talliari l'avoit suivi avec toute la Cavalerie légère, mais que ces deux Officiers ayant appris que toute l'armée Espagnole continuoit sa marche vers Bologne, ils n'avoient pas jugé à propos de s'engager trop avant, de crainte que le Comte de Gage ne leur fit couper le chemin par quelque détachement, qui auroit pû les empêcher de retourner au Camp des Autrichiens.

Les Lettres du Prince de Lobkowitz portent qu'il n'avoit pas encore pû réussir à couper la communication entre Amberg & Stat-Am-Hoff, & qu'il y avoit de fréquentes escarmouches entre les troupes Françaises & les Hussards de l'armée qu'il commande.

On mande de Ratisbonne du 2. de ce mois, que six Escadrons des troupes Impériales & un Détachement de Cavalerie des troupes Françaises étoient allés se poster sur la Wiltz à quelque distance d'Amberg, pour continuer d'entretenir la communication entre cette Place & le poste de Stat-Am-Hoff. Depuis quelques mouvemens qu'a faits une partie de l'armée de l'Empereur & de celle du Roi T. C. le Prince Lobkowitz a abandonné plusieurs postes qu'il avoit fait occuper dans le Haut Palatinat par les troupes Autrichiennes qui sont sous ses ordres, & il s'est retiré de l'autre côté de la Naab.

On a envoyé un grand nombre de Bateaux à Donawert, pour y embarquer les recrues qui arrivent de France.

La Ville d'Egra est toujours bloquée par un Corps de troupes Autrichiennes, & le Prince de Lobkowitz fait toutes les dispositions nécessaires pour en entreprendre le Siège.

FRANCFORT.

ON mande de cette Ville du 12. du mois dernier, que le même jour, le Prince Royal, en vertu d'une procuration qu'il avoit reçûe du Roi d'Espagne, fit la cérémonie de donner les marques de l'Ordre de la Toison d'Or au Maréchal Duc de Belle-Île, que S. M. C. a nommé il y a quelque tems Chevalier de cet Ordre.

L'Empereur a déclaré le Prince de la Tour Taxis; son Premier Commissaire à la Diète de l'Empire, à la place du Prince de Furstemberg, en faveur duquel S. M. I. a disposé de la Charge de Grand-Maître de sa Maison.

Les avis reçûs de Ratisbonne du 20. du mois dernier, portent qu'une partie des troupes commandées par le Prince de Lobckowitz, est répandue dans les environs de la Ville d'Amberg, ce qui n'empêche pas que la communication de cette Ville avec Ratisbonne ne soit libre, les Autrichiens ayant abandonné les postes de Schmidmil & de Rieden à l'approche du Corps qui est sous les ordres du Marquis de Balincourt.

Le 12. un Trompette de l'armée du Prince de Lobckowiz se rendit à Stat-Am-Hoff, par ordre de ce Général, & ayant été conduit, après qu'on lui eut bandé les yeux, au Maréchal de Maillebois, il lui remit une lettre par laquelle le Prince de Lobckowitz proposoit au Maréchal de Maillebois un échange des prisonniers de guerre. Le Maréchal de Maillebois dépêcha aussi-tôt un courier au Maréchal Duc de Broglie, pour lui en donner avis, & dès qu'il eut reçû la réponse du Maréchal de Broglie, il renvoya au Prince de Lobckowitz le Trompette Autrichien, avec un Trompette François.

On a appris de Baviere, que le Feldt-Maréchal

de Kevenhuller s'étant mis en marche avec une partie de l'armée qu'il commande, pour obliger les troupes Impériales d'abandonner plusieurs postes qu'elles occupoient du côté de l'Archevêché de Saltzbourg, le Comte de Seckendorf marchoit de son côté avec un Corps de 20000. hommes, tant des troupes de l'Empereur que de celles de S. M. T. C. pour s'opposer aux desseins de ce Général.

Les lettres de Bohème portent que la garnison, qui est dans Egra, avoit fait, depuis le 7. du mois dernier six sorties, dans deux desquelles elle avoit remporté des avantages considérables sur les troupes Autrichiennes qui bloquent cette Place.

E S P A G N E.

ON a appris de Madrid du 12. du mois dernier que l'Intendant de Marine de S. Sébastien a mandé au Roi, que le 5. & le 12. Janvier, Don François Boniceli, Commandant la Frégate *l'Extravagante*, armée en course, a enlevé vers le 48. degré de Latitude septentrionale les Vaisseaux Anglois *le S. Charles*, *l'Elizabeth* & *l'Alexandre*, le premier de 24. canons & de 150. hommes d'équipage, qui retournoit de Sicile en Angleterre, & à bord duquel il y avoit 3000. barils de fruits secs avec un grand nombre de pipes de vin, & 30. Caisses de drogues médicinales; le second de 145. tonneaux, parti de Londres pour la Jamaïque, & le troisième, destiné aussi pour la Jamaïque, & dont la charge consistoit principalement en armes, en fer, en selles de chevaux, & en instrumens nécessaires pour les Sucrieries.

Deux autres Bâtimens Anglois, chargés de viande salée, & de moruë, ont été pris par la Frégate *la Notre-Dame de la Misericorde*, que commande
Troisième

Troisième Andres , Armateur du Port de S. Sebastien.

Un Vaisseau Espagnol de 24. canons & de 240. hommes d'équipage, a pris & conduit aux Caraïques trois Armateurs Anglois, qui radouboient leurs Bâtimens à Ruba.

Le Vaisseau *le Blackmore* est aussi tombé entre les mains des Espagnols, en allant de Liverpool à Gibraltar.

Un Bâtiment Anglois, qui alloit de Yarmouth à Livourne, a été pris & conduit à Ceuta par un Armateur Espagnol.

On mande de Madrid du 5. de ce mois, que Don Fernand della Torre, Maréchal des Camps & Armées du Roi, y arriva le 3. de Bologne, d'où il avoit été dépêché par le Comte de Gage, pour informer S. M. de la victoire remportée le 8. de ce mois à Campo Santo par les troupes du Roi sur celles de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne. Il présenta au Roi huit Etendarts & un Drapeau que les Espagnols ont enlevés aux Autrichiens & aux Piémontois, & S. M. a appris par cet Officier que l'action ayant commencé par un feu très-vif d'artillerie, le Duc d'Attrisco, à la tête de la Brigade des Carabiniers, du Régiment de la Reine & de celui de Sagunto, avoit chargé avec tant de valeur la Cavalerie des ennemis, composée de 18. Escadrons, sans y comprendre les Huffards & les Croates, qu'il l'avoit renversée & mise en fuite; qu'il avoit poursuivi cette Cavalerie pendant plus de deux milles, sans lui donner le tems de se rallier; que l'Infanterie de l'armée du Roi, particulièrement les six Bataillons du Régiment des Gardes Wallonnes, ne s'étoit pas moins distinguée que la Cavalerie Espagnole; qu'à la vérité l'Infanterie de l'Aîle droite avoit perdu d'abord quelque terrain, mais qu'elle l'avoit bientôt regagné, & que le Régiment
des

des Gardes Walonnes ayant attaqué l'Infanterie Piémontoise, la bayonnette au bout du fusil, il avoit enfoncé la première & la seconde Ligne, & avoit encloué plusieurs pièces de canon; que la nuit qui étoit survenue, avoit empêché les Espagnols de profiter de tout leur avantage, mais que le feu de la mousqueterie avoit duré sans interruption jusqu'à dix heures du soir, & que les Espagnols après avoir passé toute la nuit en bon ordre sur le champ de bataille, & après avoir dépoüillé les morts & enlevé les blessés, avoient repassé le lendemain au matin le Paüaro, parce que n'ayant point de Place d'armes ni de magasins dans le Modemois, il leur auroit été également difficile de s'y maintenir & d'y subsister; que l'armée de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne n'avoit fait aucune tentative pour les inquieter dans le passage, & qu'ils avoient emmené 400. prisonniers, 500. chevaux & 248. chariots chargés de vivres, d'armes & d'équipages.

Don Nicolas de Mayorga, Maréchal de Camp, est le seul Officier Général qui ait été tué du côté des Espagnols, & il n'y en a point eü d'autres de blessés, que M. de Macdanell, Lieutenant Général, le Duc d'Arcos, le Marquis de Villadarias, & le Comte de Jauche, Maréchaux de Camp.

On a chanté le *Te Deum* par ordre du Roi dans toutes les Eglises de Madrid, en action de grâces de cette Victoire, & il y a eu des réjouissances publiques pendant trois nuits consécutives.

Don Alexandre de la Mothe, Commandant Général d'Oran, a mandé au Roi, qu'un Détachement de la garnison de la Place s'étoit emparé de 418. bœufs & de 1024. moutons, que les Maures avoient dans une Prairie voisine.

Les dernières lettres écrites à S. M. par l'Intendant de Bilbao, marquent que le Vaisseau Anglois

Le Duc d'Argyle , commandé par le Capitaine Far-
geffon , & à bord duquel il y avoit 290. tonneaux
de tabac en feüille , 12000. livres de tabac en ca-
rottes , & une grande quantité de vin de Madere ,
d'eau de vie & de thé , avoit été pris le 23. du mois
de Decembre par l'Armateur Laurent Bermer.

On a appris du Ferol, que le 8. du mois dernier,
l'Armateur Don François de Silvi y avoit conduit
une Balandre de la même Nation.

I T A L I E.

ON mande de Bologne du 10. du mois dernier,
que le Comte de Gage ayant rassemblé tou-
tes les troupes Espagnoles qui sont sous ses ordres;
que s'étant avancé vers le Panaro dans les premiers
jours de ce mois , il passa cette riviere avec son
armée la nuit du 4. au 5. sur deux ponts, & que s'é-
tant rendu maître de Campo Santo & de Final , il
envoya à Buondeno un détachement de Cavalerie ,
à l'approche duquel les troupes de la Reine de
Hongrie , qui y étoient en garnison , se retirerent
à Revere. Ce Détachement trouva à Buondeno un
magasin de 2000. sacs de grains & de farine , &
l'habillement de deux Régimens des ennemis, avec
leurs armes & leurs équipages , & après s'en être
emparé , il retourna joindre l'armée Espagnole qui
étoit restée à Campo Santo.

Le Comte de Traun & le Comte d'Aspremont ,
sur l'avis qu'ils eurent de la marche du Comte de Ga-
ge, ayant relevé tous les quartiers qu'ils avoient fait
prendre aux troupes qu'ils commandent, ils marche-
rent pour s'opposer aux entreprises des Espagnols ,
& le 8. les deux armées se trouverent en présence.

Le Comte de Gage , dont les troupes étoient en
bataille depuis la pointe du jour , tenta deux fois
inutilement d'engager une action , & ce ne fut qu'à

G deux

deux heures après midi , que le Comte de Traun & le Comte d'Aspremont , lesquels avoient attendu l'arrivée de quelques troupes qu'ils avoient tirées des Places voisines , se déterminèrent au combat. Il commença par une canonnade très-vive de part & d'autre , & pendant laquelle le Duc d'Attrisco , à la tête de la Cavalerie Espagnole , renversa celle des ennemis. Le feu de l'artillerie ayant été suivi de celui de la mousqueterie , & l'Infanterie s'étant jointe , l'action devint générale , & elle dura jusqu'à deux heures de nuit.

Les Espagnols se sont rendus maîtres de quatre pièces de canon , de cinq Drapeaux , de quatre Etendarts & de deux paires de Timballes , & ils ont fait prisonniers les Lieutenans Généraux Ciceri & Bayersberg , lesquels ont été blessés. Le Comte d'Aspremont l'a été aussi , & le Comte de Traun a eu deux chevaux tués sous lui & un de blessé.

Du côté des Espagnols , il n'y a eu aucun Officier Général de tué. Le Duc d'Arco , Brigadier ; M. Magdanel , Lieutenant Général ; le Comte de Suze & M. Carnavatzal , Maréchaux de Camp , ont été légèrement blessés.

Le Comte de Gage , après avoir passé la nuit sur le champ de bataille , s'est déterminé par le défaut de subsistances , à repasser le lendemain le Panaro avec toute son armée , son artillerie & tous les équipages , & ayant fait brûler les deux ponts qu'il avoit sur cette rivière , il s'est rendu à S. Lio , où il est arrivé le soir.

G E N È V E .

ON mande de cette Ville du 9. Janvier dernier , que deux détachemens des troupes Espagnoles , commandées par l'Infant Don Philippe , étant

Étant entrés dans les territoires de Chapitre & de S. Victor, cette République a fait de fortes instances auprès de ce Prince, pour l'engager à en retirer ces détachemens, & qu'elle a écrit aux Cantons de Zurich & de Berne, pour les prier d'employer leurs bons offices en sa faveur.

Le Roi d'Espagne, étant informé des représentations faites par les Genevois, à l'occasion de la marche de ces deux détachemens, a ordonné que conformément au Traité de Saint Julien, il ne fut donné aucune atteinte aux privilèges de la République de Geneve.

Suivant une Liste qui paroît des armes & des munitions de guerre & de bouche que les Espagnols ont enlevées aux Piémontois dans la Savoye, ils ont trouvé à Miolans 175. mousquets, 182. fusils, 144. bayonnettes, 500. mains de fer pour jeter les grenades, 657. grenades, 8. barils de poix, 225. livres de méches, outre 91. piques, 37 haches, 80. péles, 50. sappes & une grande quantité de hallebardes, de cartouches & de pierres à fusil; à Conflans, 12000. quintaux de foin & de paille, 220. sacs de farine & 400. douzaines de planches; à Moutiers, 2223. sacs de farine de froment, 2773. boisseaux de froment en grain, 2047. sacs d'avoine, 37. sacs de riz, 64. sacs d'orge, 92. caisses de biscuit & 20000. quintaux de sel; à Sez, deux magasins de fourage, 3000. sacs de farine & 12. caissons de biscuit; à S. Jean de Morienne, 800. sacs de farine, 200. d'avoine, 82. de seigle, 87. de fèves, 24. de riz; 12. caisses de poudre, 170. cartouches de canon, 241. sacs d'étoupes, 27. balles de tabac & deux barils de cloux pour des affuts; à S. Michel, 2640. sacs de bled, 664. d'avoine, 12. caissons de balles de fusil, trois magasins de fourage,

& beaucoup d'ustanciles d'Hôpitaux ; à Aiguebelle , 300. sacs de farine , 144. d'avoine , 600. quintaux de foin , 480. quintaux de paille , avec une grande quantité d'armes & de munitions de guerre ; à Montmélian , 36000. rations de pain de munition , 2011. sacs de farine , 126. de riz , 510. d'orge , beaucoup d'artillerie , d'armes , de munitions de guerre , d'équipages , d'outils & d'attirails de guerre.

GENES ET ISLE DE CORSE.

Selon les avis reçûs de Lombardie , le Comte de Gage fit défilér le premier du mois dernier à huit heures du soir un Corps de Miquelets & de Hussards du côté de Modene & de Castel San-Giovanni , & après avoir fait retirer à Imola tous les équipages de l'armée Espagnole , & distribuer aux Soldats du pain pour quatre jours , il décampa des environs de Bologne le lendemain à quatre heures du matin. La marche des Espagnols se fit avec tant de secret & de diligence , que les Généraux Autrichiens & Piémontois n'en furent avertis que lorsqu'ils furent arrivés à Castel San-Giovanni.

Le deux au soir , le Comte de Gage fit halte près du Château de Crevalcore , parce que l'Infanterie , ayant marché de suite pendant cinq lieues , étoit extrêmement fatiguée. Il fit donner de l'eau de vie aux Soldats qui souffroient beaucoup de la rigueur du froid , & sur les deux heures après minuit , il se remit en marche , faisant avancer un Corps de troupes vers San-Felice , & un autre Corps à Solara , où toute l'armée de S. M. C. se trouva rassemblée une heure après le lever du Soleil.

Les Espagnols passerent la nuit du 4. au 5. le
Panaro ,

Panaro , après avoir mis en fuite un Régiment de Cavalerie Autrichienne qui voulut leur en disputer le passage ; ils marcherent ensuite à Revere , pour s'y saisir des magasins , & un détachement de leurs troupes alla à Buondeno , où il enleva un Piquet de 40. Hussards de l'armée de la Reine de Hongrie.

Toutes les troupes Autrichiennes & Piémontoises , qui étoient cantonnées le long du Panaro , sortirent précipitamment de leurs quartiers , pour aller rejoindre le gros de leur armée , dès qu'elles furent informées des mouvemens des Espagnols.

On a appris de la Bastie que 400. Rebelles , ayant pris les armes , étoient entrés dans la Piéve de Tavagna , dont la plûpart des habitans s'étoient déclarés en leur faveur ; qu'ils y avoient brûlé les maisons de ceux qui avoient refusé de se joindre à eux ; qu'ils avoient enlevé toutes les armes qu'ils y avoient trouvées , & qu'ils avoient fait prisonniers plusieurs Soldats de la République. On a fait marcher de la Bastie & de quelques autres endroits divers détachemens , pour aller attaquer cette troupe de vagabonds.

Le bruit cour : que le Baron de Neuhoff , a fait voile de Livourne avec deux Vaisseaux de guerre Anglois , pour se rendre en Corse , & qu'il doit trouver dans le Golfe de S. Florent 14. autres Bâtimens de la même Nation , chargés de troupes de débarquement , d'artillerie , d'armes & de munitions de guerre. On assure aussi qu'un neveu de ce Baron est déjà débarqué à Isola Rossa , & qu'il a passé dans la Balagna.

On mande de Genes du 27. du mois dernier ; que Don Fernand della Torre , Maréchal des Camps & Armées du Roi d'Espagne , a passé en

G iij cette

cette Ville, en allant à Madrid, où le Comte de Gage l'a envoyé pour informer S. M. C. des particularités du Combat qui s'est donné le 8. à Campo Santo, & que cet Officier portoit au Roi d'Espagne huit Etendarts & un Drapeau que les Espagnols ont enlevés aux Autrichiens & aux Piémontois.

Quoique le Comte de Traun ait fait chanter le 9. le *Te Deum* sur le Champ de bataille, après que les Espagnols ont repassé le Panaro, la plûpart des lettres écrites de Modene, & quelques-unes même qu'on a reçues de Parme, confirment que les troupes de S. M. C. sont demeurées maîtresses du Champ de bataille; qu'elles ont dépouillé les morts & enlevé les blessés; qu'elles ne se sont retirées de l'autre côté du Panaro, que faute de Places fortes & de subsistances, & qu'elles ont emmené, non-seulement 400. prisonniers, du nombre desquels sont 60. Officiers, mais encore 500. chevaux avec 180. chariots de bled ou de farine, & 68. autres chariots chargés d'armes & d'équipages.

Le nombre des prisonniers faits par les Autrichiens & par les Piémontois n'est pas à beaucoup près aussi considérable que les Généraux de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne le publient, & l'on prétend que ces Généraux n'ont pas fait conduire au Château de Parme en particulier plus de 360. Espagnols.

L'armée du Roi d'Espagne n'a été nullement inquiétée dans sa retraite, & les troupes Autrichiennes & Piémontoises, au lieu de la poursuivre, sont retournées dans leurs quartiers, sans former aucune entreprise.

On a appris depuis de la Bastie que le Baron de Neuhoff, ayant abordé en Corse à la Plage de Balagna, il avoit fait proposer aux principaux habitants de se joindre à lui, & qu'il les avoit assurés de
la

la protection du Roi d'Angleterre, mais qu'ils lui avoient répondu qu'ayant pris deux fois les armes à la sollicitation sans aucun succès, ils ne vouloient point les reprendre, à moins qu'il ne fût assuré d'avoir des forces suffisantes pour les soutenir & qu'il ne se rendit maître de quelque Place maritime.

Depuis qu'on a reçu ces nouvelles, on a été informé que le Baron de Neuhoff étoit retourné à Livourne sur une Frégate Angloise, & qu'y étant débarqué, il s'étoit rendu à Florence.

La République a mis à prix la tête de cet aventurier, & elle promet 2000. Croisats à celui qui le livrera mort ou vif.

Un détachement des troupes de la République, commandé par le Colonel Joffe, a chassé de la Piéve d'Ampugnano le Corps de Rebellos, qui s'y étoit assemblé, & il y a mis leurs maisons au pillage.

Plusieurs autres Piéves ont envoyé des Députés au Marquis Spinola, pour l'assurer de leur soumission aux ordres de la République, & elles ont demandé seulement que le port des armes fut permis, & qu'on diminuât la Taxe qui leur a été imposée.

On mande de Genes du 6. de ce mois, qu'il s'est répandu un bruit que le Baron de Neuhoff étoit retourné sur les Côtes de l'Isle de Corse avec quelques Vaisseaux Anglois, & qu'il avoit enlevé aux Genoïs plusieurs Barques chargées d'huile & de bled, mais qu'on n'a point appris qu'il soit débarqué en aucun endroit, & que l'on doute qu'il ose s'y hasarder, étant instruit que la République a augmenté jusqu'à 4000. Croisats la récompense promise à celui qui le livrera mort ou vif.

On continue d'assurer qu'il a fait envain de nouvelles

velles instances auprès des habitans des côtes, pour les engager à secouer le joug de la République, & que comme il ne leur a donné jusqu'à présent que des esperances, ils ne lui ont fait non plus que des promesses conditionnelles.

Tous les avis de Lombardie confirment que les troupes Autrichiennes & Piémontoises sont retournées dans leurs quartiers depuis la bataille qui s'est donnée à Campo Santo, le 8. du mois dernier.

On a appris que le Comte d'Aspremont, Général des troupes Piémontoises, & le Comte de Peyersberg, Lieutenant Feldt Maréchal des troupes de la Reine de Hongrie, étoient morts, l'un à Mantoue & l'autre à Parme, des blessures qu'ils ont reçues dans ce combat.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 21. du mois dernier, que le Capitaine Holmes, Commandant le Vaisseau de guerre *le Saphir*, de 40. canons, ayant été informé qu'il y avoit trois Armateurs Espagnols à Vigo, il se rendit le 26. Janvier dernier à la hauteur de ce Port; que lorsqu'il s'en fut approché à un demi mille, les Espagnols firent feu d'une de leurs batteries sur *le Saphir*, qui eut son Mast de Misaine percé d'un boulet, & qui fut atteint d'un autre à fleur d'eau. Plusieurs des Matelots de ce Bâtiment furent tués ou blessés, & ses agrès furent extrêmement endommagés, mais cela n'empêcha pas le Capitaine Holmes d'attaquer les Armateurs, & il les canonna si vivement, qu'il en coula deux à fond.

MEMOIRE

MEMOIRE présenté au Roy de la Grande Bretagne, par M. Gastaldi, Ministre de la République de Genes à Londres.

SIRE, les sentimens avec lesquels ma République a cherché en tout tems à conserver une correspondance solide avec la Couronne d'Angleterre, & s'est étudiée à mériter toujours la bienveillance de V. M. & des Rois vos prédécesseurs; ces sentimens vrais & constans sont connus de V. M. de vos Ministres & de toute la Nation Anglaise. Dans toutes les occasions ma République a eû le bonheur d'apprendre par ses Envoyés & Ministres résidens à votre Cour, votre bonté pour elle, & que sa conduite à votre égard étoit agréable à V. M.

L'Empereur Charles VI. de glorieuse Mémoire, Pere de S. M. la Reine de Hongrie, avoit accordé à la République des troupes auxiliaires pour réduire le Royaume de Corse sous l'obéissance de ses Souverains légitimes, mais après le départ de ces troupes la révolte ayant recommencée, il plut à S. M. T. C. d'offrir à la République de nouveaux secours, dans la vûe de ramener les Corfes à leur devoir, & de rétablir dans l'Isle la tranquillité publique.

La République communiqua à V. M. ce Traité, & vous supplia de vouloir entrer dans des engagements aussi justes, en lui accordant la garantie de la Corse, conformément à ce qui avoit été pratiqué de concert par S. M. I. le feu Empereur & S. M. T. C.

Quoique V. M. ne jugeât pas à propos dans les circonstances d'alors, d'accéder à ce Traité, elle eut la bonté de faire répondre au Ministre de la République, qu'elle avoit agréé cette marque de son attention, qu'elle regardoit le secours offert par la France comme le meilleur & l'unique moyen de terminer la révolte;

G V

que

que la République pouvoit être assurée des intentions favorables de V. M. qui lui en avoit donné des preuves, avant tout autre Prince, en défendant par un ordre exprès & public à tous les Officiers de Vaisseaux, ayant Pavillon Anglois, de transporter en Corse des armes & des munitions de guerre, & d'avoir aucun commerce avec les Rebelles.

Après des marques aussi éclatantes des égards de V. M. pour la République, & les nouvelles assurances qu'elle en a reçues, par rapport aux incidens occasionnés dernièrement par l'Escadre du Vice-Amiral Matthews, on a eu des avis de plusieurs endroits, que Theodore de Neuhoff, connu dans le Monde pour auteur des Troubles dans le Royaume de Corse, étoit dans la Mer de la Grande Bretagne, & qu'il avoit fait le projet de passer dans la Méditerranée. On a sçû depuis qu'il avoit paru vers les Côtes de Portugal, sur un Vaisseau de guerre Anglois, commandé par le Capitaine Georges Barclai, & que le bruit public à Lisbonne étoit qu'il devoit se transporter en Corse, avec des armes & des munitions de guerre.

On eut avis ensuite qu'il avoit touché à Villèfranche à bord de ce Vaisseau, & qu'enfin vers la mi-Février il étoit arrivé à Livorne; qu'il y avoit reçu à son bord quelques-uns des principaux Chefs, & des Corfes exilés & séditieux, qui étoient repandus auparavant dans quelques Villes de la Toscane; qu'il avoit eu une conférence secrète de plusieurs heures avec le Général Breitewitz, qui s'étoit rendu de Florence à Livorne, & qui étoit allé à bord du Vaisseau Anglois, accompagné du Consul d'Angleterre.

On mande enfin que le même Theodore étoit parti avec ces Chefs de Rebelles, tous embarqués sur le même Vaisseau la nuit du 30. Janvier passé, N. S. faisant voile vers la Corse avec un autre Vaisseau de guerre Anglois, nommé le Salisbury, commandé par le

le Capitaine Pierre Horstorn ; que le même Theodoro , quelques jours auparavant , avoit dépêché en Corse un Emissaire dans un autre Vaisseau de guerre Anglois , nommé Vincell , & qu'il avoit fait répandre un Edit séditieux , daté de la septième année de son regne , dans lequel Edit , avec des expressions , même peu mesurées à l'égard des Puissances de l'Europe , il découvre ses intentions & ses vûes contre la tranquillité de la Corse.

La République a reçu des nouvelles plus fraîches par ses Commissaires Généraux & ses Commandans dans les Places de Corse , sçavoir que le susdit Emissaire de Theodoro étoit descendu dans l'Isle ; qu'il excitait déjà le Peuple à une nouvelle révolte ; qu'il leur promettoit l'arrivée de Theodoro avec plusieurs Vaisseaux de guerre Anglois , des troupes de débarquement & une grande quantité d'armes & de munitions.

Les mêmes Commissaires Généraux & Commandans mandent aussi que le Vaisseau la Revange & le Salisbury avoient paru sur les Côtes de la Corse , & qu'ils avoient débarqué de la poudre & des munitions dans un endroit nommé P'icola Rossa ; que ces Vaisseaux croisoient dans cette Mer , afin d'empêcher , dit-on , les secours qui pourroient être envoyés de Gênes aux Places de l'Isle , & qu'en attendant ils surprisoient & arrêtoient effectivement par leurs Chaloupes les petits Bâtimens qui passaient avec Pavillon Gênois d'un endroit de la Corse à l'autre , s'emparant de leurs Charges , & retenant sur leurs bords pour quelque tems les Matelots ; que Theodoro , toujours dans le Vaisseau la Revange , avoit sommé les Officiers Commandans de quelques petits Forts de se rendre , & en cas de refus , de les traiter avec les dernières rigueurs de la guerre.

La République , persuadée des sentimens magnani-

mes de V. M. & de la sagesse de son Ministère, qui sent en exemple aux autres Nations, par rapport à l'équité & à la justice, dont la maxime la plus constante a toujours été, que tous les Princes soient conservés dans leurs Droits & Domaines, la République, dis je, ne sçauoit exprimer la surprise & la confusion que des avis aussi positifs & aussi circonstanciés de ses Commissaires Généraux lui ont causée; elle ne sçauoit connoître ni même former aucune conjecture assez bien fondée sur la cause d'un événement aussi peu prévu. Elle ne peut pas s'imaginer que les Commandans & Capitaines des Vaisseaux Anglois puissent en leur nom & par des vûes d'intérêt pratiquer de tels attentats: d'aillieurs, elle est très assurée que si de faux rapports avoient pu indisposer V. M. elle auroit toujours daigné communiquer ses sentimens au Ministre de la République, afin que celle-ci pût se justifier d'une manière convenable jusqu'à ce que V. M. fût pleinement satisfaite.

Je suis chargé par des ordres de ma République qui m'ont été dépêchés par un Exprès, de représenter très-humblement à V. M. tout ce que dessus, en la suppliant de faire donner les éclaircissèmens nécessaires à la République, afin qu'elle puisse se régler dans ses inquiétudes & dans ses démarches, dans la vûe de mériter toujours la juste approbation de la Couronne Britannique.

Un Brigantin de Swanzay, & un autre Bâtiment chargé d'eau de vie & de tabac, ont été pris par un Armateur Espagnol en allant à Dublin.



MORTS



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

L *E Cardinal Charles Camille Cibo de Massa Carrara*, Napolitain, mourut à Rome la nuit du 11. Janvier âgé de 61. ans, 8. mois & 16. jours; étant né le 25. Avril 1681. Il étoit Cardinal Prêtre, de la Création du Pape Benoît XIII. de l'année 1729. Il étoit fils de Charles Cibo Malaspina, Duc de Massa; Prince de Carrara & du Saint Empire, mort le 7. Decembre 1710. & de Therese Pamphile, des Princes de S. Martin, & il étoit oncle de Marie Therese Cibo Malaspina, Duchesse de Massa née le 29. Juin 1725. mariée avec Hercules-Renaud d'Est, Prince héréditaire de Modene. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Cibo, originaire de Genes, & l'une des plus anciennes & des plus nobles d'Italie, les Généalogies des Maisons Souveraines, Tome II. fol. 411.

Le Cardinal Pierre Marie Pieri, Siennois, mourut à Rome le 27. âgé de 67. ans, étant né le 29. Septembre 1676. Il étoit Cardinal Prêtre de la Création de Clement XII. de l'année 1734.

Le Cardinal Nicolas Giudice ou Judice, Napolitain, mourut à Rome le trente, âgé de 82. ans, sept mois & 14. jours, étant né le 16. Juin 1660. Il étoit Cardinal Diacre de la Création de Benoît XIII. du 11 Juin 1725. Il étoit fils puîné de Dominique Giudice, Duc de Giovenazzo, Prince de Cellamare, Grand d'Espagne, & de Constance Pappacoda des Princes de Trigiano, au Royaume de Naples, & il avoit pour frere aîné Antoine-Joseph-Michel-Nicolas-Louis-François-Gaspard-Baltazar-Melchior-Emanuel-Jean-Baptiste Judice, Duc de

de Giovenazzo, Prince de Cellamare, Grand d'Espagne, Grand-Ecuyer de la Reine d'Espagne, ci-devant Ambassadeur ordinaire en France, nommé Chevalier Commandeur des Ordres du Roi de France au Chapitre du premier Janvier 1728. Voyez pour la Généalogie de cette Maison, originaire de Genes, & établie depuis au Royaume de Naples, les Généalogies d'Italie par Imhoff, & les différentes Editions du Dictionnaire de Morery.

Le Cardinal Pierre Marcellin Corradini de Sexza, mourut à Rome le 8. Fevrier, âgé de 84. ans, 8. mois & 5. jours, étant né le 3. Juin 1658. Il étoit Cardinal Evêque de la Création du Pape Clement XI. de l'année 1712.

Don Manuel Carlos *Da Cunha* ou *d'Acunha de Tavora*, Comte de Saint Vincent, Commandeur des Commanderies de Seixas, de Lanhelas, de Saint Romain, de Sedral, de Sainte Marine del Castello de Pena-Garcia, de Sainte Marine de Moreiras, de Notre-Dame d'Azambuja, dans l'Ordre de Christ, & de celle d'Espada d'Elvas, dans l'Ordre de S. Jacques, Lieutenant Général des armées du Roi de Portugal, un des Conseillers du Conseil d'Etat de ce Prince, Grand Alcade de Pena Garcia, mourut à Lisbonne le 18. âgé de 60. ans. Il avoit été Grand-Amiral de Portugal, & ayant eû en cette qualité le Commandement de la Flotte que le Portugal envoya au secours des Vénitiens pendant la dernière guerre, qu'ils ont eû à soutenir contre les Turcs, il s'étoit fort distingué dans le combat naval de Corfou.

L'Electrice Pa'atine Douairiere mourut à Florence le même jour, âgée de 75. ans, 6 mois & 7 jours, étant née le 11. Août 1667. Elle se nommoit Marie Anne-Louise de Medicis; elle étoitœur du feu
Grand

Grand Duc de Toscane, & fille de Côme III. Grand Duc de Toscane, mort le 31. Octobre 1723. & de Marguerite-Louise d'Orleans, & elle étoit veuve & sans enfans depuis le 8. Juin 1716. de Jean-Guillaume de Bavière Neubourg, Electeur Palatin, qu'elle avoit épousé le 5. Juin 1691.

Le Cardinal Louis Belluga Moncada, Espagnol, mourut à Rome la nuit du 22. au 23. âgé de 81. ans, étant né le 30. Novembre 1662. Il étoit Cardinal Prêtre, de la Création du Pape Clément XI. de l'année 1719.

Le Cardinal Prosper Colonna Sounino, Romain, mourut à Rome le 4. Mars, âgé de 70. ans, trois mois & 15. jours, étant né le 17 Novembre 1672. Il étoit Cardinal-Diacre, de la Création du Pape Clément XII. de 1739. étant alors Major-Dome du sacré Palais. Voyez pour la Généalogie de l'illustre Maison Colonna, les Généalogies d'Imhoff & les différentes Editions du Dictionnaire de Morery.

L'Electeur de Mayence mourut le 21. dans la 78. année de son âge, étant né le 26. Octobre de l'an 1665. Il se nommoit Philippe Charles d'Eltz; il étoit Chanoine de Mayence & de Treves en 1677. Prévôt de l'Eglise de Moxstadt en 1710. & avoit été élu Electeur & Archevêque de Mayence le 9. Juin 1732. en la place du feu Electeur François-Louis Comte Palatin du Rhin, mort le 18. Avril 1732. L'Electeur qui vient de mourir, étoit fils de feu Jacques d'Elz, ci-devant Major dans les armées de l'Empereur, Conseiller d'Etat de l'Electeur de Treves, & Bailif de Mayen, Montreal & Kayfert-Esch, & d'Anne-Marie-Antoinette Schenck de Schmidberg. Voyez les Souverains du Monde, Vol. I. fol. 44.



FRANCE,

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 21. du mois dernier, le Roi entendit dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine, Mere du Roi.

Le 27. Mercredi des Cendres, le Roi reçût les Cendres par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. La Reine les reçut des mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand Aumônier.

Le même jour, pendant la Messe du Roi, l'Evêque de Clermont prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 25. & le 26. la Reine, accompagnée des Dames de sa Cour, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, & S. M. y assista au Salut & à la Bénédiction du S. Sacrement.

Le 24. du mois dernier, l'Evêque de Clermont fut sacré dans l'Eglise Paroissiale de N. D. de Versailles par le Cardinal de Tencin, Archevêque de Lyon, assisté des Evêques de Langres & de Mâcon,

Le

Le 3. de ce mois , premier Dimanche de Carême , le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles , la Messe chantée par la Musique , & l'après midi leurs Majestés assistèrent à la Prédication du Pere Châtillon , de la Compagnie de Jesus. Le Roi & la Reine entendirent le 5. le Sermon du même Prédicateur.

Le 5. M. Crescenzy , Archevêque de Naziance , Nonce Ordinaire du Pape auprès du Roy , eut une audience particulière de S. M. & il y fut conduit par M. de Verneüil , Introduceur des Ambassadeurs.

Le même jour , le Roi prit le deuil pour la mort de la Princesse d'Orleans , Ancienne Abbessse de Chelles.

La maladie dont cette Princesse est morte , n'ayant pas permis de lui rendre tous les honneurs funébres dûs aux personnes de son Rang , son Corps fut inhumé le 21. du mois dernier dans l'Eglise du Prieuré de la Magdeleine de Trenel , & il fut mis dans le Caveau que cette Princesse avoit désigné pour le Lieu de la sepulture.

Le 9. de ce mois , le Roi fit dans la Plaine des Sablons la revûe du Régiment des Gardes Françoises & de celui des Gardes Suisses .

Suisses , lesquelles après avoir fait l'exercice & défilèrent en présence de S. M.

Le 10. second Dimanche de Carême , le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique , & l'après midi leurs Majestés assistèrent à la Prédication du Pere Châtillon , de la Compagnie de Jesus. Le Roi & la Reine entendirent le 12. le Sermon du même Prédicateur.

Le Maréchal Duc de Noailles a été nommé par le Roi , Ministre d'Etat , & le 10. de ce mois il est entré au Conseil.

Le Roi a réuni le détail des Fortifications du Royaume , dont le feu Maréchal d'Asfeldt étoit Directeur Général , aux Départemens de la Guerre & de la Marine.

S. M. a donné le Gouvernement des Ville & Citadelle de Strasbourg au Maréchal Duc de Broglie ; celui de Guise au Marquis de Montal , Lieutenant Général ; celui du Neuf Brisack , au Marquis de Clermont Gallerande , Lieutenant Général ; celui du Fort Barreaux , au Comte de Danois , Lieutenant Général ; celui de Salces , à M. de Lutteaux , Lieutenant Général , & celui de Villefranche , qu'avoit le Marquis de Montal , au Marquis du Chayla , Lieutenant Général & Inspecteur de Cavalerie.

M.

M. de Zurlauben, Maréchal de Camp, Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes Suisses, en a été nommé Mestre de Camp.

Le Marquis de Chaumont, Capitaine d'une des Compagnies des Grenadiers du Régiment des Gardes Françaises, & le Comte de Diesback, Mestre de Camp du Régiment Suisse de son nom, ont été faits Commandeurs de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.

Le 16. le Roi quitta le deuil que S. M. avoit pris le 5. pour la mort de la Princesse d'Orleans, ancienne Abbessse de Chelles.

Le dix-sept, troisième Dimanche du Carême, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi leurs Majestés assistèrent à la Prédication du Pere Châtillon, de la Compagnie de Jesus. Le Roi & la Reine entendirent le 15. & le 19. le Sermon du même Prédicateur.

Le 24. du mois dernier, quatrième Dimanche de Carême, & le lendemain fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, le Roi & la Reine entendirent dans la même Cha-

Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique, & leurs Majestés assistèrent à la Prédication du Pere Châtillon, de la Compagnie de Jesus. Leurs Majestés avoient entendu le 22. le Sermon du même Prédicateur.

Le Roi a nommé M. de Meliand, Maître des Requêtes, Intendant de la Généralité de Soissons.

S. M. a donné la place de Conseiller d'Etat, vacante par la mort de M. Bignon, à M. de Vastan, Prévôt des Marchands.

M. de la Grandville, Conseiller d'Etat, a été nommé Intendant d'Alsace; M. de Sechelles, Conseiller d'Etat, Intendant de Flandres, & M. de Machault d'Arnouville, Maître des Requêtes, Intendant du Haynault.

M. de Mairan, Secrétaire Perpetuel de l'Académie Royale des Sciences, lequel avoit été élu pour remplacer dans l'Académie Françoisise le feu Marquis de S. Aulaire, y fut reçu le 7. de ce mois. Il fit son Discours de remerciement, auquel M. Hardion, Directeur, répondit au nom de l'Académie.

Il y a eu depuis peu cinq nouveaux Académiciens de nommés dans l'Académie Royale des Belles-Lettres.

1. A la place de M. le Baron de la Bastie , Académicien Correspondant Honoraire Etranger , M. l'Abbé Venuti , ancien Abbé de Clerac.

2. A la place de Dom Anselme Banduri , Bénédictin , ancien Bibliothécaire du Grand Duc de Toscane , Académicien Honoraire Etranger , M. le Cardinal Querini , Evêque de Brescia , & Bibliothécaire du Vatican.

3. A la place de S. E. M. le Cardinal de Fleury , Académicien Honoraire , M. Turgot , Conseiller d'Etat , & ancien Prevôt des Marchands.

4. A la place de M. Bignon , Conseiller d'Etat , Intendant de Soissons , & Bibliothécaire du Roi , Académicien Honoraire , M. de Lamoignon , Président à Mortier du Parlement de Paris.

5. A la place de M. l'Abbé Bignon , Doyen du Conseil & ancien Bibliothécaire du Roi , Académicien Honoraire , M. l'Abbé de Pomponne , Chancelier des Ordres du Roi , & qui a aussi succédé à M. l'Abbé Bignon dans la place de Doyen du Conseil.

Le Roi a donné à l'Abbé de Saint Cyr , Sous-Précepteur de Monseigneur le Dauphin , la place de Conseiller d'Etat d'Eglise , vacante par la mort de l'Abbé Bignon.

La

La Charge de Bibliothécaire du Roi a été accordée par S. M. à M. Bignon, Maître des Requêtes.

Le Roi a donné le Gouvernement de Bergues, qu'avoit le Maréchal Duc de Broglie, au Maréchal de Puysegur, lequel a remis celui de Condé.

Le Marquis de Creil, Lieutenant Général & Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Grénadiers à cheval, & M. de Louvigny, Lieutenant Général, ont été nommés Grand' Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.

M. de Cherissey, Lieutenant Général & Lieutenant d'une des Compagnies des Gardes du Corps du Roi, & M. de Berchiny, Maréchal de Camp & Mestre de Camp d'un Régiment de Hussards, ont été faits Commandeurs du même Ordre.

Le Roi a nommé les Officiers Généraux, qui doivent servir en Bavière sous les ordres du Maréchal Duc de Broglie.

Les Lieutenans Généraux, sont le Comte de Saxe; M. de Louvigny; le Prince de Conty, le Marquis d'Herouville, M. de Lutteurs, M. Phelipes, le Marquis de Clermont Gallerande, le Marquis du Chayla, M. du Cayla, le Comte de Baviere, le Comte de Montesson, le Comte de Danois, le
Comte

Comte de Coigny , M. de Grandville & le Prince de Montauban.

Les Maréchaux de Camp , employés dans la même armée , sont le Marquis de Brun , le Marquis de Reffuges , le Comte de Beranger , le Marquis d'Argouges , M. de la Ravoye , le Duc de Boutteville , le Marquis de Chazeron , le Marquis de Caraman , le Marquis du Châtelet Lomont , le Comte de Rieux , le Prince de Pons , le Marquis de Brezé , le Marquis de Clermont d'Amboise , le Marquis de Langeron , le Comte de Fontaine-Martel , le Marquis de Maupeou , le Marquis de Rambures , le Marquis d'Hautefort , le Comte de Rupelmonde , le Chevalier de la Luzerne , M. de Monclot , M. de Mauroy , le Duc de Briffac , le Marquis de Monconseil , le Marquis d'Armentieres & le Marquis de Bissy.

Le Comte de Champagne sera Major Général , M. de Salieres , Maréchal Général des Logis , & le Chevalier de Mesples , Maréchal Général des Logis de la Cavalerie.

M. de Vanolles , Intendant du Comté de Bourgogne , a été nommé Intendant de cette armée.

BENEFICES

BENEFICES DONNES*le 22. Février*

L'Abbaye de Corbie , Ordre de S. Benoît ,
 Diocèse d'Amiens , vacante par le décès de
 M. le Cardinal de Polignac , à M. Boyer ,
 ancien Evêque de Mirepoix , Précepteur de
 Monseigneur le Dauphin.

Celle de Luxeuil , Ordre de S. Benoît ,
 Diocèse de Besançon , vacante par le décès
 de M. de Rohan Ventadour , à M. l'Abbé
 Aynard de Clermont Tonnerre.

Celle de Volusien de Foix , Ordre de S.
 Augustin , Diocèse de Pamiers , vacante par
 le décès de M. de Gournay , à M. l'Abbé le
 Tonnelier de Breteuil , Vicaire Général de
 l'Achevêché de Sens.

Celle de Sainte Croix de Bordeaux , Or-
 dre de S. Benoît , Diocèse du Puy , vacante
 par le décès de M. de Beringhen , Evêque du
 Puy , à M. l'Abbé de Laval.

Celle de S. Vincent du Bourg , Ordre de
 S. Augustin , Diocèse de Bordeaux , vacante
 par le décès de M. l'Abbé d'Houteville , à
 M. l'Abbé de Bragelongne , Vicaire Général
 de l'Evêché de Beauvais.

Celle de Nizors , Ordre de Cîteaux , Dio-
 cèse de Cominges , vacante par le décès de
 M. Ollé , à M. l'Abbé de Montesquieu.

Celle de Sainte Magdelaine de Château-
 dun ,

dun , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Chartres , vacante par la démission de M. Galet de Coulanges , à M. l'Abbé Vidaud de la Tour.

Celle de Manlieu , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Clermont , vacante par le décès de M. de Laval , à M. l'Abbé de Combes , Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères.

L'Abbaye Régulière de Panthemont , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Paris , vacante par le décès de la Dame de Rohan , Guemené à Made. de Bethizy de Mezieres , Abbessse de l'Abbaye de S. Remy des Landes.

Le Prieuré de S. Pierre de Lefroux , Diocèse de Luçon , vacant par le décès de M. de Pleaux , à M. Dupré , Prêtre du Diocèse d'Autun.

Le 2. Mars, les R R. Peres de l'Oratoire de la ruë S. Honoré , célébrerent un Service des plus solempnels pour le repos de l'ame de Madame Louise Adelaïde d'Orleans, Abbessse de Chelles , cette Princesse étant associée aux Prieres de leur Congrégation par des Lettres d'affiliation. Le R. P. de la Valette , Général, officia.

On avoit élevé dans la Nef un grand Lit de parade de velours noir , à galons & crépines d'argent , couvert d'un grand Poile herminé. A la tête du Lit étoit posée sur un car-

H reau

reau une Couronne d'or couverte d'un crépe , & au pied la Crosse Abbatiale en pal , on debout , couverte de même. Quantité de chandeliers d'argent , posés sur des gradins , environnoient cette Représentation.

Le Grand Autel étoit paré d'une tenture de velours noir , & de drap d'or & d'argent avec des galons de même , & des cartouches portant les Armes , ou le Symbole de la Congrégation de l'Oratoire ; sçavoir les noms de JESUS MARIA , brodés en or dans une couronne d'épines de soye verte , & avec une grande illumination. Tout le Chœur étoit tendu de noir , jusqu'à la voute.

Le Clergé de l'Oratoire étoit dans la Nef autour de la représentation , chaque Prêtre ayant un cierge à la main , & on disoit des Messes dans les dix Chapelles de la Nef , toutes tendues de deuil.

Tout le pavé , depuis le fond du Chœur jusqu'au bas de la Nef , étoit couvert de drap noir. Des deux côtés de la Nef , tendus de noir à hauteur d'appui , & derriere le Clergé , étoient placés des fauteuils couverts de drap noir , qui furent remplis par des Seigneurs & des Dames de distinction , & par les Officiers & Dames du Palais Royal ; l'Abbesse , la Prieure , & une ancienne Religieuse de l'Abbaye de Chelles , y furent aussi placées du côté des Dames. Le

Le R. P. Général Abbé de Sainte Geneviève , le premier Assistent , en l'absence du R. P. Général des Bénédictins de la Congrégation de S. Maur , accompagné de sept Religieux , & le R. P. Général des Feuillans , pareillement accompagné , prirent leur place dans le Chœur.

Les ornemens de tous les Ministres officians étoient riches & parfaitement assortis à celui de l'Autel.

Le 7. il fût célébré pour le même sujet ; un pareil Service dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Germain des Prés , auquel le R. P. Grand Prieur officia. M. le Marquis d'Argenson , Chancelier de S. A. S. le Duc d'Orleans , y assista à la tête du Conseil de ce Prince. Les R. R. Peres Généraux de Sainte Geneviève , de l'Oratoire , des Feuillans , accompagnés de plusieurs Religieux s'y trouverent , ainsi que les Aumôniers du Prince , & ses principaux Officiers.

Le 9. on célébra dans la même Eglise un Service solennel pour le repos de l'ame du Cardinal de Fleury , auquel assisterent le Duc , les Abbés de ce nom , & plusieurs personnes de distinction.

Le 8. Mars , on fit à l'Abbaye Royale de Sainte Geneviève un Service solennel pour le repos de l'ame de Madame Louise-Adel-

H ij laide

laide d'Orleans , ancienne Abbessse de Chelles , auquel on invita toute la Maison d'Orleans , & plusieurs autres Seigneurs & Dames de distinction , & les Généraux d'Ordres Religieux. L'Eglise étoit décorée de la maniere qui suit.

Le Portail étoit tendu en noir de quatre lez , sur lesquels étoient attachées deux bandes de velours noir , ornées d'Ecussions aux Armes d'Orleans. Le Nef étoit aussi tendu en noir , & les deux Chapelles qui sont à l'entrée du Chœur , tenduës en noir avec chacune une Croix & six chandeliers d'argent. Le Chœur étoit aussi tendu depuis le premier ordre d'Architecture jusqu'aux stalles basses , & le rond-point depuis le ceintre de la voute jusqu'en bas : sur toute cette tenture re-
gnoient deux bandes de velours noir aux Armes d'Orleans. L'Aigle étoit couvert d'un drap noir , ainsi que les Lutrins , & entre l'Aigle & le Catafalque , il y avoit un pulpitre couvert d'un tapis de velours noir parsemé de larmes d'argent en broderie , sur lequel on chanta l'Epitre & l'Evangile.

Au-dessus du Tombeau de Clovis , qui est au milieu du Chœur , on avoit élevé un dais en forme de baldaquin , garni de quatre pomm-
mes de velours noir , surmontées de plumes blanches , & suspenduës à cinq pieds de distance de la voute. Le fond de ce dais étoit

Étoit de velours noir avec une croix au milieu de moire d'argent : de ce baldaquin tomboient quatre grands rideaux de dix-huit aunes chacun de toile noire & blanche, garnis de larmes en argent, & de Croix en or, relevés deux fois en groupe, & une troisième en festons, attachés aux quatre pilliers des tribunes avec de grands cordons ornés par le bout de gros glands à crépine, le tout d'argent. Sous ce dais étoit la Représentation élevée de dix pieds, couverte d'un drap mortuaire de velours noir bordé d'hermine, & partagé par une Croix de moire d'argent avec deux grandes Armoiries de chaque côté, & sur cette Représentation, une Couronne de Princesse posée sur un coussin & couverte d'un crêpe, tombant jusqu'à terre; il y avoit au pied de cette représentation une Crosse couverte aussi d'un crêpe; la Représentation étoit entourée de trois gradins de différentes hauteurs, garnis de 70. chandeliers d'argent avec leurs cierges.

On avoit élevé au-dessus du Maître Autel un dais de trente pieds de haut, orné de quatre pommes couvertes de velours noir & garnies de plumes & aigrettes blanches. Le fond du dais formoit une Croix de moire d'argent sur du velours noir parsemé de larmes d'argent en broderie; la queue du dais formoit pareillement une Croix ornée de lar-

mes d'argent, avec quatre têtes de mort en broderie aux quatre angles. A ce dais étoient attachés deux rideaux de moire d'argent herminée, relevés en festons aux deux côtés de la queue, au bas de laquelle étoient deux gradins couverts de drap noir, & sur ces gradins 16. chandeliers d'argent, & 3. girandoles de 13. bobèches chacune, garnies de leurs cierges, au-dessous desquelles étoit posé un Retable d'Autel de 5. pieds de haut, formant une Croix ornée de larmes d'argent en broderie & de galons, avec quatre têtes de mort aux quatre angles, relevées en bosse d'argent, & aux côtés de ce Retable deux rideaux de toile noire, ornés de larmes d'argent relevées en festons. Au dessous du Retable étoient trois autres gradins aussi couverts de drap noir, & sur ces gradins 22. chandeliers d'argent avec leurs cierges; une grande Croix d'argent au milieu; au pied de la Croix étoit un voile noir en broderie d'argent. Pour placer tous ces ornemens, on avoit élargi de 20. pouces les marchepieds & l'Autel, à côté duquel étoient deux petites crédences ayant chacune leur Retable, orné d'un cadre de velours noir, sur lequel étoit brodée en argent une tête de mort avec deux chandeliers à chaque crédence, garnis de leurs cierges. Le devant d'Autel étoit d'un beau velours noir, au milieu duquel il y

AVOIT

avoit un cartouche en argent , représentant la Résurrection du Lazare , & le contour étoit d'une broderie d'argent de la largeur d'un pied , relevé en bosse ; & hors le Sanctuaire , on avoit pratiqué deux esplanades jusqu'aux grilles du Chœur , couvertes de drap noir avec des tabourets & des pliants dessus , pour placer les personnes du deuil.

La veille , après l'*Angelus* de midi , on sonna trois volées des quatre grosses Cloches , dont la première fut précédée des *glais*. Ces trois volées furent répétées à six heures & demie du soir ; le lendemain , jour du service , on sonna trois volées des quatre grosses Cloches , à cinq heures du matin ; à neuf heures & demie , on sonna les *glais* comme le jour précédent ; un quart d'heure après , la Communauté de Ste Geneviève entra au Chœur , & chanta solennellement les *Laudes* des Morts ; la Messe fût ensuite célébrée par le R. P. Abbé de Ste. Geneviève en habits Pontificaux ; il avoit pour Officiers un Prêtre Assistant en chappe , un Diacre & Soudiacre d'Office en dalmatiques , étole & manipules , deux Soudiacres indults & deux Diacres d'honneur , tous en dalmatiques , deux Acolytes & un Thuriferaire en surplis ; quatre Chantres en chappes entonnerent l'*Introite* & restèrent pendant toute la Messe ; après laquelle on fit l'Absoute , & on distri-

bua des cierges , tant aux Chanoines Réguliers de la Maison , qu'aux personnes du deuil & aux Généraux d'Ordres Religieux qui assisterent à ce Service. Pendant les *Laudes* & la Messe , on sonna encore plusieurs volées des quatre grosses Cloches.

Le 13. Mars il fut aussi célébré un Service solennel pour la même Princesse , dans l'Eglise Parroissiale de S. Eustache. Tout le Chœur étoit rendu de noir , avec un magnifique Lit de parade au milieu , & une très-grande illumination tant à l'Autel qu'au Lit de parade &c. Les Marguilliers qui firent faire ce Service , y avoient invité toute la Maison du Duc d'Orleans , qui s'y trouva avec quantité de personnes de distinction. La Messe & tout le Service furent chantés par la Musique de l'Eglise Métropolitaine.

Le 25. Mars , Fête de l'Annonciation ; l'Académie Royale de Musique fit chanter au Concert spirituel du Château des Tuilleries , le Motet à Grand Chœur , *Cantate Domino* , de M. le Vasseur , lequel fut suivi d'un *Concerto* exécuté sur la Flûte traversière , par M. Blavet , & d'un autre Motet à Grand Chœur de M. de Mondonville. Le Concert fut terminé par un autre grand Motet de M. de la Lande. M. Poirier , Ordinaire de

de la Musique du Roi , chanta differents récits dans ces Motets qui furent très-applaudis , par une nombreuse Assemblée.

Le 2. le 4. & le 9. Mars , il y eut Concert chés la Reine ; S. M. entendit l'Opera de *Callirhoé*. La Dlle de Romainville , & les sieurs Jelyor & Benoît s'y distinguerent infiniment dans les principaux Rolles. Le Poëme est de M. Roy , mis en Musique par M. Destouches , sur-Intendant de la Musique de la Chambre en Semestre.

Le 11. le 16. & le 18. on concerta devant la Reine. l'Opera de *Pyrame & Thisbé* , de la composition de Mrs Rebel & Francœur ; l'exécution en fut brillante & rappella les premiers succès de cet Ouvrage.

Le 23. & le 30. on chanta le Prologue & les trois premiers Actes de l'Opera d'*Hesione* , dont on vient de parler à l'article des Spectacles ; les beautés de cet Ouvrage furent parfaitement renduës par les Dlls la Lande , & Romainville , qui chanterent les Rolles de *Venus* & d'*Hesione*. Les sieurs Benoît & Poirer brillèrent également dans ceux d'*Antichise* & de *Telamon*.

Le 5. Mars , les Comédiens François , représentèrent à la Cour la Comédie des *Menechmes* , & celle de *l'Usurier Gentilhomme*.

H v Le

Le 7. la Tragédie nouvelle de *Merope*, de M. de Voltaire, laquelle a fait autant de plaisir à la Cour, qu'elle en a fait à Paris. Elle fut suivie du *François à Londres*.

Le 12. la Comédie des *Trois Rivaux* & la *Parisienne*.

Le 14. la Tragédie de *Pyrrhus*, de M. de Crebillon, suivie des Vendanges de Surresne.

Le 19. *Esopé à la Cour*, & la petite Pièce des *Vacances*.

Le 21. le *Philosophe Marié*, suivi des *Précieuses Ridicules*.

Le 26. *Melanide*, suivie de *l'Esprit de Contradiction*.

Le 28. une seconde représentation de *Merope* & *l'Avocat Patelin*. La Dlle Cammasse, dont on a déjà parlé plusieurs fois, dansa entre les deux Pièces, sçavoir, en entrant sur le Théâtre, un Prélude terminé par un Menuet noble & sérieux; ensuite une Musette tendre & gracieuse, terminée par un Tambourin en rondeau très-vif. Tous ces Airs sont de la composition de M. de la Pierre, Maître de Musique du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. La Dlle Cammasse, Pensionnaire de ce Prince, exécuta tous ces differens caractères de danse avec toute la décence, la précision & les graces imaginables. Elle réunit les suffrages
de

de toute la Cour , & la Reine même , eut la bonté de lui en marquer sa satisfaction.

Le 6. Mars , les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour , le *Jeu de l'Amour & du Hazard* , & la petite Pièce du *Retour de Tendresse*.

Le 13. les *Amans Réunis* , & les *Paysans de Qualité*.

Le 20. les *Menteurs embarrassés* , Comédie en Vers & en 5. Actes , connue sous le titre de la *Feinte inutile*.

Le 27. les *Anneaux Magiques* , Comédie Italienne , & la petite Pièce nouvelle en Vers & en un Acte , de M. Fagan , qui a pour titre *l'Isle des Talens* , avec un divertissement.

La Lotterie Royale établie par Edit du mois de Janvier 1743. fut tirée en la grande Salle de l'Hôtel de Ville de Paris , en présence de Mrs les Prevôt des Marchands & Echevins , les 11. 12. 13. 14. 15. & 16. de ce mois. La Liste générale des Billets gagnans , soit en argent comptant ou en rentes viagères , a été renduë publique vers la fin du même mois. Le gros Lot en argent comptant qui est de 100000. livres , est échû au Numero 10345. sous la Devise de *à la Bourse & au*

H vj

Chapeau

Chapeau de Fortunatus. Le Lot le plus considérable en rente viagère, qui est de 4000. livres, est échû au Numero 24188. sans Devise.

*SUITE de la Promotion d'Officiers Généraux
du 20. Février 1743.*

MARECHAUX DE CAMP.

M. Joachim Amaury, *Marquis de Rosnyvimen*, Colonel d'un Régiment de son nom, Brigadier d'Infanterie du premier Août 1734.

M. Louis-Claude Scipion *de Grimoard de Beauvoir de Monlaur, Marquis du Roure*, Sous-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires, Brigadier de Cavalerie du premier Août 1734.

M. *de Courten*, Colonel d'un Régiment Suisse, Brigadier d'Infanterie du premier Août 1734.

M. Louis Philogène *Brulart, Marquis de Puisieux*, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, Brigadier de Cavalerie du premier Août 1734.

M. Yves-Marie *de Recourt de Lens de Lignes, Comte de Rupelmonde*, Colonel du Régiment d'Angoumois, Brigadier d'Infanterie du premier Août 1734.

M. Nicolas *de Chaugy, Comte de Roussillon*, Colonel du Régiment de Gâtinois, Brigadier d'Infanterie du premier Août 1734.

M. Louis *de Pardaillan de Gondrin, Duc d'Ansin*, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Brigadier du premier Août 1734.

M. *le Chevalier de la Luzerne (Briqueville)* Colonel du Régiment de Périgord, Brigadier d'Infanterie du premier Août 1734.

M.

M. de *Wistmer*, Colonel d'un Régiment Suisse, Brigadier d'Infanterie du premier Août 1734.

M. de *Monclot*, Lieutenant Colonel du Régiment Allemand de Saxe, Brigadier d'Infanterie du premier Août 1734.

M. du *Brocard*, Capitaine d'une Compagnie d'Ouvriers, Brigadier d'Infanterie du premier Août 1734.

M. Denis-François de *Mauroy*, Mestre de Camp de Cavalerie à la suite du Régiment Dauphin, Cavalerie, Brigadier de Cavalerie du 18. Octobre 1734.

M. de *la Ferronnais*, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, Brigadier de Cavalerie du 23. Octobre 1734.

M. Louis-Robert *Malet de Graille de Valserné*, Comte de *Graille*, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment d'Orleans, Brigadier de Cavalerie du 18. Octobre 1734.

M. Jean-Paul de *Cossé*, Duc de *Brissac*, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, Brigadier du 18. Octobre 1734.

M. Anne Pierre d'*Harcourt*, Comte de *Béuvron*, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment Royal Cavalerie, Brigadier du 18. Octobre 1734.

M. Gaspard de *Vichy*, Marquis de *Champrond*, Mestre de Camp Commandant une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers, Brigadier de Cavalerie du 18. Octobre 1734.

M. Louis-Antoine *Guinot de Monconseil*, Colonel d'un Régiment & Inspecteur d'Infanterie, Brigadier du premier Août 1734.

M. Louis de *Conflans*, Marquis d'*Armantieres*, Colonel du Régiment d'Anjou, Infanterie, Brigadier du premier Août 1734.

M. Louis-François le *Tellier de Rebenac*, Marquis de

de Souvré, Colonel d'un Régiment d'Infanterie ;
Brigadier du premier Août 1734.

M. Anne-Louis *de Thyard*, *Marquis de Bissy*,
Commissaire Général de la Cavalerie, Brigadier du
16. Mars 1736.

M. Marie-Charles-Louis *d'Albert*, *Duc de Chevreuse*,
Mestre de Camp Général des Dragons,
Brigadier du 9. Juin 1736.

M. Benjamin Louis-Marie *Frotier*, *Marquis de la Coste Messeliere*,
Cornette de la Compagnie des Che-
veau-Legers de la Garde, Brigadier du premier
Mars 1738.

M. *le Comte de Clermont Gallerande*, Colonel
Lieutenant du Régiment d'Orleans, Brigadier d'In-
fanterie du premier Mars 1738.

M. Jean-François *Marquis du Chastelet*, Major de
la Gendarmerie, Brigadier du premier Mars 1738.

M. *de Chieza*, Mestre de Camp Commandant
une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers,
Brigadier de Cavalerie du premier Mars 1738.

M. *le Chevalier Courten*, Lieutenant Colonel du
Régiment Suisse de Courten, Brigadier d'Infanterie
du premier Mars 1738.

M. *de Larnage*, Lieutenant Colonel du Régi-
ment d'Infanterie de Baufremont, Brigadier du
premier Mars 1738.

M. Louis *de Mailly*, *Marquis de Rabempré*, ci-
devant Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Écos-
sois, Brigadier de Cavalerie du premier Novembre
1738.

M. *le Marquis de Beauveau*, Mestre de Camp
Lieutenant du Régiment de la Reine ; & Inspecteur
de Cavalerie.

BRI.

**BRIGADIERS d'Infanterie , de Cavalerie
& de Dragons.**

M. Charpentier , Capitaine au Régiment des Gardes Françoises.

M. de Boisson , Capitaine au même Régiment.

M. d'Auger , Exempt des Gardes du Corps.

M. le Chevalier d'Autichamp , (*N. de Beaumont* ,) Exempt des Gardes du Corps.

M. du Vivier , Ayde Major de la premiere Compagnie des Gardes du Corps.

M. de la Peyrouse , Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Berry.

M. de Tarneau , Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de Châbrillan.

M. de Legall . Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Rozen.

M. de Montal , Maréchal des Logis des Camps & Armées du Roi.

M. d' Bachman , Capitaine dans le Régiment des Gardes Suisses.

M. de la Marche , Capitaine au Régiment des Gardes Françoises.

M. le Comte de Blet (*Alexandre de S. Quentin* ,) Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois.

M. de Gravel (*Maximilien Henri* ,) Capitaine au Régiment des Gardes Françoises.

M. de Langey (*Charles-François Hoüel* ,) Capitaine au même Régiment.

M. de Boucoiran (*N. de Calviere* ,) Capitaine au même Régiment.

M. de Montcam (*N. de Marin*) Colonel Commandant une Compagnie dans le Régiment des Gardes de Lorraine.

M. de Salis , Capitaine au Régiment des Gardes Suisses.

M.

594. MERCURE DE FRANCE

M. du Mesnil , Mestre de Camp reformé de Cavalerie.

M. le Marquis de la Luzerne , (N. de Briquville ,) Enseigne des Gardes du Corps.

M. le Baron de Montmorency , (Anne Leon ,) Capitaine Lieutenant des Gendarmes d'Anjou.

M. le Marquis du Poulpry , Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons.

M. le Chevalier du Muy , (N. Felix) premier Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers d'Orleans.

M. le Comte de Ponts de Chauigny , (Claude-Louis Bouthillier ,) Colonel du Régiment de Cambresis de 1732.

M. le Chevalier de Pont St Pierre (Claude-Thomas - Sibille-Gaspard - Nicolas - Dorothee de Roncherolles) Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecoffois.

M. Roosh , Colonel d'un Régiment Irlandois de 1733.

M. le Marquis de Carcado (N. le Seneschal) Colonel du Régiment de Bresse de 1733.

M. le Vicomte de Narbonne Pelet , (François Raymond) Lieutenant des Gardes du Corps.

M. le Marquis de Chabanois (François-Gilbert Colbert de S. Pouange ,) Sous Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne.

M. le Comte de Fournés , N. . . de Faret , Mestre de Camp Lieutenant du Régiment du Roi du 26. Février 1734.

M. le Comte de Vogué , Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de 1734.

M. le Comte de Rochechouart Faudons , (François-Charles de Rochechouart) Colonel d'un Régiment d'Infanterie de 1734.

M. le Marquis de Montmorin (Jean-Baptiste-François

François de Montmorin S. Herem,) Colonel d'un Régiment d'Infanterie du 3. Novembre 1738.

M. *le Comte de Lorges* (*Louis de Dursfort*) Colonel Lieutenant du Régiment Royal de la Marine de 1734.

M. *le Marquis de Vibraye*, (*Paul-Maximilien Hurault*,) Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons de 1734.

M. *le Comte de Mortemart*, (*N. de Rochechouart*) Colonel du Régiment de Navarre du mois de Mars 1740.

M. *d'Herouville de Claye*, (*N. . . . de Ricouart*) Colonel du Régiment de Bourgogne, du 10. Mars 1734.

M. *le Prince de Talmont* (*Anne-Charles-Frederic de la Tremoille* ;) Mestre de Camp du Régiment Royal de Pologne du 5. Avril 1738.

M. *le Comte de Noailles*, (*Ph. lippes de Noailles*,) Colonel d'un Régiment d'Infanterie de 1734

M. *le Duc de Nivernois*,) *Louis-Jules Barbon Mazarini Mancini*, Colonel du Régiment de Limosin de 1734.

M. *le Duc de Lauragais* (*Louis de Brancas Villars*) Colonel du Régiment d'Artois de 1734.

M. *le Marquis de Talleyrand*, Colonel du Régiment de Normandie, de 1737. & auparavant Colonel du Régiment de Saintonge de 1734.

M. *le Duc de Duras*, (*Emanuel Felicité de Dursfort*,) Colonel d'un Régiment d'Infanterie de 1734.

M. *le Duc de Rohan*, (*Louis-Marie de Rohan Chabot*) Colonel d'un Régiment d'Infanterie du 24. Février 1738.

M. *le Comte de Froulay*, Colonel du Régiment Royal Comtois de 1734.

M.

M. le Comte de Maillebois (Marie Ives Desmarets , fils de M. le Maréchal de Maillebois) Colonel Lieutenant du Régiment Dauphin de 1734.

M. le Prince Frederic Palatin des deux Ports (Basvière) Colonel du Régiment d'Alsace du 10. Décembre 1734.

M. le Chevalier de la Marche , Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Anglois.

M. le Marquis d'Estrehan (N. de Horici) Capitaine Lieutenant des Chevaux-Legers de la Reine.

M. le Marquis de Surgy (Alexandre-Nicolas de la Rochefoucauld) Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons.

M. le Comte de Choiseul, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Conti de 1739.

M. le Comte de Mailly d'Haucourt (Augustin-Joseph de Mailly) Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecoissois.

M. le Marquis de Bouzols (Joachim Louis de Montaignu) Colonel du Régiment de la Fere de 1734.

M. le Comte d'Andlau (François-Antoine d'Andlau) Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie du 24. Février 1738.

M. de Boudeville , Colonel du Régiment de Foix de 1734.

M. le Vicomte de Coëtlogon (Emanuel-Louis de Coëtlogon) Colonel Lieutenant du Régiment de Penthièvre de 1734.

M. le Comte de Montboissier) Philippes-Claude de Montboissier - Beaufort-Canillac) premier Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

M. le Marquis de la Salle) Marie-Louis Caillobot) Enseigne de la Compagnie des Gendarmes.

M.

M. le Chevalier de *Vassé* (Armand-Mathurin de *Vassé*) Colonel du Régiment de Picardie de 1734.

M. le Comte de *Pons* (Charles-Armand de *Pons de Roquesfort*) Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de 1735.

M. le Chevalier de *Mesplez*, Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie Dauphin.

M. le Comte de *Montbarey*, Colonel du Régiment de Lorraine de 1734.

M. le Marquis de *Scepeaux de Beaupreau* (Jacques Bertrand de *Scepeaux*, Colonel du Régiment de Lionnois de 1734.

M. le Marquis de *Puiguyon* (N... de *Granges de Surgeres*) Mestre de Camp-Lieutenant du Régiment de Dragons Dauphin.

M. le Comte de la *Vauguyon* (Antoine-Paul Jacques de *Quelen d'Estuer de Causcade*) Colonel du Régiment de Beauvoisis du premier Décembre 1734.

M. le Comte de *Guerchy* (N... de *Regnier*) Colonel Lieutenant du Régiment Royal des Vaisseaux depuis 1734.

M. de *Thiers* (Louis-Antoine *Crozat*) Maréchal Général des Logis des Camps & Armées du Roi du premie Janvier 1735.

M. le Comte de *Grammont* (de Franche Comté) Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie depuis 1735.

M. le Comte *Dillon*, Colonel d'un Régiment Irlandois.

M. le Marquis de *Gontaut* (Charles-Antoine-Armand de *Gontaut*, dernier fils de M. le Maréchal de Biron) Colonel d'un Régiment d'Infanterie de 1735.

M. le Comte de *Marsan* (Gaston de *Lorraine*) Colonel d'un Régiment d'Infanterie de 1735.

M. le Duc d'*Hauré* (N... de *Croy*) Colonel Lieutenant

tenant du Régiment de la Couronne du mois de Novembre 1735.

M. de *St Pern*, Colonel du Régiment de la Marche.

M. de *Saint Quentin*, Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie de la Fere.

M. de *la Mothe d'Hugues*, Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie de Rohan.

M. de *Mauriac*, Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie d'Ouroy.

M. de *Blois*, Lieutenant Colonel du Régiment de Cavalerie de Fleury.

M. de *Arnault*, Lieutenant Colonel du Régiment d'Infanterie de Rosnyviven.

M. de *le Vivier*, Directeur des Fortifications.

M. *Bailly*, Lieutenant d'Artillerie.



MORTS ET MARIAGES.

François-Bernard *Espiard de Saux*, Président à Mortier au Parlement de Besançon, mourut à Besançon le 16. Janvier dern. étant âgé de près de 84. ans. Il avoit exercé plus de 30. ans les fonctions de la Charge de Président avec une réputation universelle; depuis qu'il s'étoit retiré du Palais, il avoit employé son loisir à la composition de plusieurs Ouvrages de Jurisprudence. Il étoit un des Commissaires nommés par le Roi pour la réformation générale de la Coutume de la Province de Franche-comté; les plus célèbres Jurisconsultes du Royaume le consultoient, & on trouve son nom avec ses réponses dans leurs Ecrits. Il sortoit d'une famille distinguée dans la Robe, aux Parlemens de Dijon & de Besançon.

Le 31. Etienne Augustin *le Houx*, Ecuyer Sieur *de Lavan*, mourut à Paris, âgé d'environ 64. ans. Il étoit fils d'Honoré *le Houx*, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Garde du Scel du Châtelet & des Consuls (Charge dans laquelle il avoit succédé à Henri *le Houx*, son pere,) & d'Elizabeth *Hasteau*.

Il s'étoit livré dès sa jeunesse au goût qu'il avoit pour les Généalogies. Laborieux & sédentaire, il s'étoit formé un Cabinet utile & curieux sur cette matière, & sur tout sur le moderne. Il a composé ou retouché ce qui se trouve d'articles dans ce genre dans le Supplément de *Morery* de 1735. Vrai, sincère, désintéressé, communicatif, homme de bien & plein d'honneur, il est mort regretté de tous ceux qui l'ont connu. Il donnoit depuis plusieurs années pour ce Journal les Extraits des Naissances, des Mariages & des Morts, & le Public a témoigné d'être satisfait de l'exactitude de son travail.

Il avoit pour freres Honoré *le Houx*, Seigneur des Châteliers; François *le Houx de Loury*, Capitaine dans le Régiment de *Boissieu*; Honoré-Louis *le Houx de la Gueriniere*, ancien Lieutenant dans le Régiment de *Vosge*, depuis de *Condé*; N. *le Houx de Laubriere*, Lieutenant dans le même Régiment; Louis Alexis *le Houx*, actuellement Supérieur de la Maison Professe des Jésuites à Paris; & Marie-Magdeleine *le Houx*, Religieuse Chanoinesse à Sainte *Généviève de Chaillot*.

Le 5. Février D. Marie Anne Benigne *de Rohan*, Abbessé de l'Abbaye Royale de *Panthemont*, Ordre de *Cîteaux*, mourut dans cette Abbaye âgée de 55. ans. Elle étoit sœur de M. l'Archevêque de *Reims*, & fille de Charles de *Rohan*, Prince de *Guemené*, Duc de *Montbazou*, Pair de France, mort le 10. Octobre 1727. & de
D.

D. Charlotte-Elisabeth de Cochefilat de Vauvineux, sa deuxième femme, morte le 24. Decembre 1719.

Le même jour D. Marie-Therese d'Albert, veuve depuis le 16 Aeriil 1730. de M. René Ismidon, Comte de Sassenage, Lieutenant Général de la Province de Dauphiné; & auparavant Premier Gentilhomme de la Chambre de feu Monsieur, & de M. le Duc d'Orléans, mourut à Paris dans la 71. année de son âge. Elle étoit fille de Charles-Honoré d'Albert, Duc de Luynes, de Chevreuse & de Chaulnes, Pair de France, mort le 6. Novembre 1712. & de D. Jeanne-Marie Colbert, morte le 26. Juin 1732. Elle avoit épousé 1^o. le 2. Avril 1693. Michel Adelbert, Comte de Morstein & de Chateavillain, Colonel du Regiment de Haynaut, tué dans Namur pendant le siège le 18. Avril 1695. duquel étant restée veuve & sans enfans, elle se remaria le 6. Août 1698. avec M. le Comte de Sassenage, & de ce Mariage elle a eu Charles François, Comte de Sassenage, né le 21. Mars 1704. aujourd'hui Lieutenant Général du Gouvernement, & Grand Sénéchal de la Province de Dauphiné. Voyez pour la Généalogie de la Maison d'Albert, l'Histoire des grands Officiers de la Couronne, & pour celle de Sassenage, l'une des plus grandes du Dauphiné, l'Histoire qui en a été donnée par le sieur Chorier, & qui se trouve ordinairement à la suite de l'Histoire de cette Province par le même Auteur.

Le 7. René de Rohan Soubise, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Strasbourg, & Abbé de l'Abbaye de Luxeuil, mourut à Paris dans la 20. année de son âge, étant né le 26. Juillet 1723. Il étoit le quatrième fils de Louis-François-Jules de Rohan, Prince de Soubise, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roi, mort le 6.

Maï

Mai 1724. & d'Anne-Julie-Adelaïde de Melun d'Epinoi , morte le 18. Mai 1724.

M. Henri-Joseph de Thomassin , Chevalier , Seigneur de Mazaugues , & d'Espin , Président au Parlement de Provence , mourut à Aix le 10. Février , âgé d'environ 58. ans. On peut dire que c'est une perte pour le Public , & pour la République des Lettres en particulier. Personne n'a réuni avec plus de perfection que lui les qualités essentielles de l'esprit & du cœur , & personne ne les soutenoit avec plus de simplicité & de modestie. Il laisse une nombreuse & exquise Bibliothèque , & un Cabinet rempli de sçavantes Curiosités.

Le 12. D. Marie-Anne Sachot , veuve depuis le 25. Juin 1736. de M. Charles-Gaspard Dodun , Marquis d'Herbault , Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roi , Lieutenant Général au Gouvernement de l'Orléanois , & avant Contrôleur Général des Finances . avec lequel elle avoit été mariée le 30. Juillet 1703. mourut à Paris âgée de 59. ans ou environ , étant née le 24 Janvier 1683. & sans laisser d'enfans ; elle étoit fille d'Edme Sachot , Avocat au Parlement , & de Marie Valentine Crespin du Vivier.

Louise-Adelaïde d'Orléans , Princesse du Sang ; ancienne Abesse de l'Abbaye Royale de Chelles , mourut au Prieuré de la Magdeleine de Trénel , la nuit du 19. au 20. de ce mois. Cette Princesse qui étoit âgée de 44. ans , six mois & six jours , étant née le 13 Août 1648. étoit fille de feu M. le Duc d'Orléans , petit fils de France , Regent du Royaume , & de son Altesse Royale ; elle avoit fait Profession le 23. Août 1718. dans l'Abbaye de Chelles , dont elle fut nommée Abbesse l'année suivante , & elle a passé sa vie dans des exercices continuels de piété & de charité , & dans la pratique

tique de toutes les autres Vertus chrétiennes,

Le 21. D. Marie Joland de la Baume le Blanc de la Valliere, femme en secondes nœces de Jean-Louis de Pontevéz, Marquis de Tournon, Capitaine de Galeres, qu'elle avoit épousé au mois de Janvier 1726. mourut à Paris, âgée de 66. ans, & fut inhumée aux Capucines. Elle avoit été mariée en premières nœces le 3 Juin 1697. avec Michel Louis Charles du Mas, Marquis du Brössay, mort en 1724, & elle ne laisse point d'enfans de ces deux mariages. Elle étoit fille de Jean-François de la Baume le Blanc, Marquis de la Valliere, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Capitaine de la Compagnie des Cheval-Legers de Monseigneur le Dauphin, Gouverneur & Grand-Sénéchal de la Province de Bourbonnois, mort en 1676. & de D. Gabrielle Glé de la Cotardaye, morte le 21. Mai 1707. Elle étoit sœur de Charles-François de la Baume le Blanc, Duc de la Valliere, Pair de France, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur Lieutenant Général & Grand-Sénéchal du Bourbonnois, mort le 21. Août 1739. pere de M. le Duc de la Valliere, Gouverneur & Grand-Sénéchal du Bourbonnois. Voyez pour la Généalogie de la Baume le Blanc, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Tome V. page 478.

Le 22. M. Gabriel d'Hautefort, Lieutenant Général des armées du Roi du 28. Mai 1718. mourut à Paris âgé de 74. ans. Il étoit frere puiné de Louis Charles d'Hautefort, Marquis de Surville, mort Lieutenant Général des armées du Roi, pere d'Emanuel Dieudonné, Marquis d'Hautefort, Maréchal de Camps & armées du Roi de la Promotion du 15. Mars 1740. Voyez pour la Généalogie de la Maison d'Hautefort celle de Gontaut Biron dont elle est une branche dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne. **Lo**

Le 24. M. Alexandre-Louis de Cadrien, Lieutenant Général des armées du Roi de la Promotion du 31. Mars 1720. Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, du 5. Juin 1739. & ci-devant Gouverneur de Longwy, mourut à Paris âgé de 84. ans. Il étoit fils de Baltazar-Philippe de Cadrien, Chevalier Seigneur de Cadrien, de Puy-launé & de Cazerès, & de Catherine de Glandieres; il avoit eû pour frere Jean de Cadrien, Seigneur de Puycaivari de Caumont, &c. Lieutenant Colonel du Regiment de Toulouse, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, Brigadier des armées du Roi; Inspecteur Général d'Infanterie, Commandant à Fribourg, mort le 12. Novembre 1712; laissant plusieurs enfans de son Mariage avec Dame Anne de la Rogue-Senezergues, qu'il avoit épousée le 8. Mars 1698. La Maison de Cadrien est originaire du Quercy, où est située la Terre de Cadrien, dont elle est en possession il y a plus de 400. ans; & connuë de tous les temps par ses Alliances distinguées & par ses Services militaires. Elle porte pour Armes d'or à un Lion, partie de Gueules & de Sable lampassé, armé & couronné de Gueules.

Le 27. D. Françoise Geneviève Dongois; veuve depuis le 2. Juillet 1730. de M. Pierre-Gilbert de Voisins, Seigneur de Villaines, Président de la seconde Chambre des Enquêtes du Parlement, qu'elle avoit épousé au mois de Novembre 1683. mourut à Paris âgée de 75. ans ou environ. Elle étoit fille de Nicolas Dongois, Secrétaire du Roi & Greffier en Chef du Parlement, & de Françoise le Marchant de Hauteille; elle avoit eu de son mariage, Pierre-Gilbert de Voisins, sixième du nom, Seigneur de Villaines, à présent Conseiller d'Etat; ci-devant Avocat Général du Parlement de Paris, & Maître des Requêtes Honoraire, marié depuis le

25. Juillet 1714. avec Dame Anne-Louise de Fieubet, de laquelle il a entr'autres enfans, Pierre-Louis-Gilbert de Voisins Avocat Général du Parlement, par la résignation de son pere depuis le 17. Janvier 1739. & marié le 4. Février suivant, avec D. . . . de Cotte; Nicolas - Gabriel - Gilbert Marquis de Villaines, Colonel du Régiment de Medoc, & Brigadier d'Infanterie du 1. Février 1719. retiré du service depuis le mois de Janvier 1729. marié & sans enfans avec D. Catherine-Ferdinande d'Hostun, alors veuve de Gabriel, Marquis de Sassenage, & fille de Camille d'Hostun de la Baume, Comte de Tallart, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de Marie-Catherine Grolée de Viriville de la Fivoliere; Gilles Gilbert Seigneur de Chanteraine, Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, mort le 24. Mai 1718. sans alliance, & Roger-François-Gilbert de Voisins Seig. de Poligny, reçû Greffier en Chef du Parlement par la démission de Nicolas Dongois son Ayeul Maternel.

Le 28. Messire Rodolphe de Castella, Maréchal des Camps & Armées du Roy, du premier Mars 1738. Mestre de Camp du Régiment des Gardes Suisses, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, du 16. Février 1737. mourut à Paris âgé de 65. ans.

Le 4. Mars, M. Antoine Scott, Seigneur de la Mesangere, Maître d'Hôtel Ordinaire du Roi, mourut à Paris âgé de 62. ans ou environ, étant né le 15. Novembre 1680. Il étoit fils puîné de Guillaume Scott, Chevalier Baronnet, Seigneur de la Mesangere, Conseiller au Parlement de Rouen, & de Marguerite de Rambouillet; il avoit été marié le 26. Juillet 1713. avec Anne-Elisabeth Bourret, de laquelle il a laissé Anne-Elisabeth Scott de la Mesangere, fille unique née le 29. Juin 1726. mariée le

26. Décembre 1738. avec Charles-Alexandre de Viffec de la Tude-Joannis, Marquis de Ganges, Baron des Etats de Languedoc. Voyez pour la Généalogie de la famille de Scott, originaire d'Ecosse, établie depuis en Hollande & enfin à Rouen les Titres produits l'an 1723. par feu M. Guillaume Scott de la Mesangere, Président de la Chambre des Comptes de Normandie, frere aîné de M. de la Mesangere, qui donne lieu à cet article, pour sa réception en qualité de Chevalier de Justice des Ordres de Notre-Dame de Montcarmel & de S. Lazare de Jérusalem, conservés dans les Archives desdits Ordres, & dans le cabinet de M. Guiblet, ci-devant l'un des Gardes de la Bibliothéque du Roi pour les Recueils de Généalogies, Généalogiste & Pensionnaire, de Sa Majesté, & de M. le Duc d'Orleans, aussi Généalogiste de sa Maison, & de l'Ordre de S. Lazare depuis vingt deux ans & plus.

Le 6. D. Euphemie *Wallace*, veuve de Jean Drummond, Duc de Melford; Pair d'Angleterre & d'Ecosse, Chevalier des Ordres de la Jarretiere & de S. André; Grand Maître de l'Artillerie du Royaume d'Ecosse, premier Gentilhomme de la Chambre de S. M. B. Secrétaire d'Etat & premier Ministre du Roi Jacques II. mourut âgée de 90. ans. Elle étoit fille du Baron Wallace, Seigneur de Cragy, Justicier & Ministre du Royaume d'Ecosse, & elle avoit eu de son mariage plusieurs enfans, entr'autres André Drummond, Comte de Melford, batisé à Londres, le 17. Novembre 1687. depuis Mestre de Cavalerie au service de France & Chevalier de l'Ordre de S. Louis; marié le 12. Mars 1721. avec D. Marie-Magdeleine Silvie de S. Hermine, & reçu la même année Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, & dont les preuves se trouvent dans les

I ij Archives

Archives de cet Ordre. On peut voir pour la Généalogie de la Maison de Drummond, l'une des plus illustres d'Écosse, le Dictionnaire Critique de Bayle, & les différentes Editions du Dictionnaire de Morery.

Le 7. M. Claude-François *Bidal*, *Marquis d'Asfeldt*, Maréchal de France, Chevalier de la Toison d'Or, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur des Ville & Citadelle de Strasbourg & Directeur Général des Fortifications du Royaume, mourut à Paris dans la 78. année de son âge. Il avoit été déclaré Maréchal de France le 14. Juin 1734. & il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, le 10. Novembre suivant. Il étoit fils puîné de M. Pierre Bidal, né à Paris, Agent Général de la Reine Christine de Suède dans les Cours de France, d'Italie & d'Espagne, créé Baron de Willembrecht dans le Duché de Poméranie, & Seigneur de Harsfeldt dans le Duché de Bremen, par Lettres de cette Reine du 12. Novembre 1653. & depuis Résident pour le Roi Louis XIV. à Hambourg & en Basse-Allemagne, & de Catherine Bastouneau, qu'il avoit épousée le 25. Janvier 1639. morte à Paris le 21. Janvier 1690. M. le Maréchal d'Asfeldt avoit été marié 1°. le 28. Avril 1717, avec Jeanne - Louise Joly de Fleury, morte sans enfans le 23. Novembre suivant. 2°. le 26. Septembre 1718. avec Anne le Clerc de Lesseville, fille de Nicolas le Clerc de Lesseville, Seigneur du Mesnil, Durand & de Thun, Conseiller du Roi en ses Conseils & d'Honneur en la Cour de Parlement de Paris, & Grand-Chambre d'icelle, & Président Honoraire en la cinquième des Enquêtes, & de Marguerite-Louise Vaillant sa seconde femme; elle mourut le 30. Janvier 1728. âgée d'environ 39. ans, & de ce
second

second mariage sont venus 1°. Claude-Etienne Bidal Marquis d'Asfeldt, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom, du 24 Février 1738. 2°. Jean - Guillaume Bidal d'Asfeldt, 3°. Anne Bidal Dlle d'Asfeldt, & 4°. Françoise-Charlotte Bidal Dlle d'Avaux. Il sera parlé plus amplement de la famille de M. le Maréchal d'Asfeldt, avec le détail de ses actions dans le supplément à l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Article des Maréchaux de France, auquel on travaille actuellement.

Le même jour, M. Jérôme *Bignon*, Marquis de Plancy, Vicomte de Semoine, Conseiller d'Etat, Bibliotécaire du Roi, & l'un des Honoraires de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Intendant des Armées de Sa Majesté en Flandres, mourut à Paris généralement regretté, âgé de 45. ans ou environ, étant né le 24. Février 1698. sans laisser d'enfans de D. Helene-Elizabeth Moreau, Marquise de Plancy, Vicomtesse de Semoine, qu'il avoit épousée le 31. Août 1724. fille de Jean Moreau, Marquis de Plancy, Baron de S. Just, Vicomte de Semoine, Conseiller Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances, Contrôleur Général de la Grande Chancellerie, & d'Anne Gouault sa seconde femme. Il étoit fils aîné de Rolland - Armand Bignon, Seigneur de Blanzy. Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant de Justice de la Généralité de Paris, mort le 21. Février 1724. & de D. Françoise-Agnès-Hebert du Buc sa seconde femme. Voyez la Généalogie de la famille de Bignon, dans la Vie de Guillaume Menage, fol. 281. p. 100. & les différentes Editions du Dictionnaire de Morery.

Le 9. Messire Jean-Louis Comte d'*Hautefort Bozoin*, Lieutenant Général des Armées du Roi,
 I iij Gouver-

Gouverneur des Ville & Citadelle de S. Malo , mourut âgé 74. ans. Il étoit né au Château d'Ajac en Perigord ; à peine avoit-il 14. ans , qu'il entra en 1684. en qualité d'Enseigne de la Colonelle dans le Régiment de Toulouse qui venoit d'être créé , & dont le Marquis de Surville-Hautefort son parent étoit Colonel ; le Roi ayant augmenté ce Régiment en 1690. d'un Bataillon , le Comte d'Hautefort fut nommé à la Compagnie de Grenadiers , quoiqu'il n'eut que 20. ans. (Il y a eu peu d'exemples de Capitaines de Grenadiers si jeunes.) Il fut blessé au Siege de Namur , & à Steinkerque. Le Roi ayant créé des Régimens nouveaux en 1695 le Comte d'Hautefort en eut un qui porta son nom , & qui fut réformé à la paix de Riswck.

La guerre ayant recommencé , il servit en qualité de Colonel réformé à la suite du Régiment de Toulouse , & M. de Cadrieu qui le commandoit s'étant retiré après la Bataille de Fredelingue , M. le Comte de Toulouse donna son Régiment au Comte d'Hautefort. Il eût le doigt coupé à la Bataille d'Hochster d'un coup de feu ; ayant été fait Brigadier en 1704. il servit en cette qualité dans l'affaire de l'Isle du Marquisat de Baden en 1707. Cette action fut fort brillante ; les ennemis furent délogés de ce poste considérable à la vûe de leur armée , & l'honneur de cette heureuse expédition est dû au Comte d'Hautefort , qui en eut le commandement par la mort de M. Stref, Maréchal de Camp, qui fût tué dans un bateau avant que d'aborder dans l'Isle Il fut fait Maréchal de Camp en 1722. Le Comte d'Hautefort , Lieutenant Général de la Marine étant mort en 1723. M. le Comte de Toulouse donna au Comte d'Hautefort Bozein la place de premier Ecuyer de sa Maison. Il eut le Gouvernement de S. Malo en 1727. & il fût fait

Lieutenant

Lieutenant Général des armées du Roi en 1734. La droiture, l'exacte probité, la douceur de ses mœurs, son caractère généreux & bienfaisant lui ont acquis grand nombre d'amis, & l'estime & les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Il étoit fils de François d'Hautefort, Seigneur d'AJac & de Jeanne d'Abzac la Douse; il avoit été marié avec D. Magdeleine Daneau de S. Gilles, veuve alors de François de la Brouffe, Comte de Vertillac, Maréchal de Camp & Gouverneur de Mons, & de laquelle il ne laisse point d'enfans. Voyez la Généalogie de la Maison d'Hautefort dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 7. fol. 325.

Le même jour, le Pere Jean-François *Baltus*, de la Compagnie de Jesus, qui s'étoit acquis une grande réputation par son érudition & par ses ouvrages, mourut à Reims âgé de 75. ans.

Le 10, M. Claude de S. *Blimond*, Marquis de S. Blimond en Ponthieu, Vicomte de Senneville, Seigneur de Pandé, de Gouy, d'Avennes, & Mestre de Camp de Cavalerie, mourut en son Château de Pandé. Il avoit été successivement Page du Roi dans sa grande Ecurie, Mousquetaire de la première Compagnie, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Chartres, & enfin Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom. Il étoit fils d'André de S. Blimond, Marquis de ce Lieu, Baron d'Ordre en Boullenois, Seigneur de Pandé, de Gouy, d'Estrebeuf &c. mort le 22. Janvier 1692. & D. Elisabeth-Chrétienne le Tonnellier de Breteuil, tante de feu M. le Marquis de Breteuil, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre. Il avoit épousé D. Jacqueline-Louise-Charlotte d'Auxy de Monceaux, fille de Henri d'Auxy de Monceaux, Comte d'Hauvoille, Seigneur de S. Aubin, Mestre
I iiiij de

de Camp d'un Régiment de Dragons ; & de Marie-Magdeleine de Crequy d'Offeu , & il laisse de ce mariage quatre enfans, dont un garçon, âgé d'environ 13 ans , actuellement au Collège de Louis le Grand , & trois filles , dont l'aînée a été mariée le 21 Août 1742. avec Claude-Alexandre de Ponts , Comte de Rennepont , Capitaine dans le Régiment de Dragons de la Suze , ainsi qu'il est dit dans le Mercure du mois d'Août 1742. Voyez aussi le Mercure de Janvier 1739.

Le même jour , M. Jacques-Antoine *Pennetti* , Prêtre , chargé des Affaires de S. A. E. Palatine du Rhin à la Cour de France , mourut âgé de 91 ans.

Le 11 , D. Catherine *Brudnell de Cardigan* , veuve de Charles de Middleton , Comte de Middleton & de Monmouth , Pair de la Grande-Bretagne , mourut à S. Germain en Laye , dans la 95. année de son âge. Elle avoit été Dame d'Honneur de la Reine d'Angleterre , & Gouvernante de la Princesse d'Angleterre.

Le 12 , M. Jean-Baptiste-Louis *Berryer* , Comte de la Ferrière , Seigneur d'Argeronne , de S. Didier-les-Molaises , Cleouville & Herbel &c. Conseiller d'Etat ordinaire , & Doyen des Maîtres des Requêtes & Secrétaire des Commandemens de S. M. la feuë Reine , Bisayeule du Roi , mourut à Paris , âgé de 90 ans ou environ. Il étoit fils de Louis Berryer , Comte de la Ferrière près Domfront , Secrétaire ordinaire du Conseil d'Etat , Direction & Finances , & Secrétaire des Commandemens de la même Reine , mort en Septembre 1686. & de D. Renée Hameau , morte le 25 Novembre 1689. Il avoit été marié le 6 Mars 1674. avec Dame Catherine Potier de Novion , & de ce mariage étoit né Louis - Nicolas Berryer de la Ferrière , mort en 1742. laissant de son mariage avec D. Marguerite

guerite Blondel, Louis-Jean Berryer de la Ferrière, fils unique, né le 29 Septembre 1725. lequel est dans le Service.

Le 14, M. Jean - Paul *Bignon*, Abbé de S. Quentin en l'Isle, Doyen du Conseil d'Etat, Bibliothécaire du Roi, l'un des Quarante de l'Académie Française, & Honoraire des Académies Royales des Sciences & des Inscriptions & Belles-Lettres, mourut à l'Isle Belle sous Meulan, dans la 81. année de son âge, étant né le 19 Septembre 1662. Il étoit fils de M. Jérôme Bignon, Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, Direction & Finances, Grand-Maître de la Bibliothèque du Roi, mort le 15 Janvier 1697. & de D. Susanne-Angelique Phelypeaux de Pontchartrain, morte le 24 Mars 1690. Grande tante de M. le Comte de Maurepas, à présent Ministre & Secrétaire d'Etat. Il étoit oncle de feu M. Bignon de Blanzly, dont nous venons de rapporter la mort ci-dessus, & il a eu pour successeur en cette charge de Bibliothécaire du Roi M. Armand-Jérôme Bignon de l'Isle-Belle, aussi son neveu, né le 27 Octobre 1711. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi depuis le 20 Mars 1737. & actuellement Président au Grand Conseil.

Le même jour, M. Henri-Louis de *Lomenie*, Comte de Brienne, mourut à Paris, âgé de 85 ans ou environ, Il étoit fils de Louis-Henri de Lomenie, Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat en survivance de son pere, mort le 17 Avril 1698. & de D. Henriette Bouthillier de Chavigny, morte en 1664. âgée de 27 ans, & petit-fils de Henri-Auguste de Lomenie. Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat, Prevôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre du S. Esprit, mort le 5 Novembre 1666. & de D. Louise de Beon, morte le 2 Septembre 1665. &

arriere-petit-fils d'Antoine de Lomonie, Seigneur de la Ville aux-Clercs, Secrétaire d'Etat pourvû le 4 Mars 1606. mort le 17 Janvier 1638. & de D. Charlotte d'Aubourg de Porcheux, M. le Comte de Brienne qui vient de mourir, avoit épousé le 6 Fevrier 1689. Jacqueline-Charlotte Brulart de la Borde, & il en a laissé entr'autres enfans, Nicolas Louis de Lomonie, Comte de Brienne, marié en 1732. avec D. Anne-Gabrielle Chamillart de Vitlatte, de laquelle il a des enfans. Voyez pour la Généalogie de Lomonie l'Histoire des Secrétares d'Etat, par Fauvelet du Toc, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne. Vol. 9. Article des Chevaliers du S. Esprit & les différentes Editions du Dictionnaire de Morery.

Le 19, D. Elisabeth de Bauquemare, veuve de M. Jean-Joseph de Langlade, Vicomte du Chayla, Paroisse de S. Paul le Froid, au Diocèse de Mende, Baron de Montauroux, Colonel d'Infanterie, mourut à Paris, âgée de 86 ans. Elle étoit fille de Nicolas de Bauquemare, Président des Enquêtes du Parlement de Paris, & de D. Catherine Voyssin de S. Paul. Elle avoit été mariée à l'âge de 27 ans le 20 Juillet 1684. avec M. le Vicomte du Chayla, & elle a eu de son mariage, Nicolas-Joseph-Baltazar de Langlade, Marquis du Chayla, Lieutenant Général des armées du Roi, du premier Mars 1738 Inspecteur de Cavalerie & Gouverneur de Villefranche, marié & sans enfans de D. N. . . Robert de Lignerac, N. de Langlade mariée avec N. de Langlade, Comte de S. Paul son cousin, duquel elle a des enfans, & N. de Langlade femme de N. de Brugeron Seigneur du Bouchet,

Le 27, D. Marie Elisabeth du Bec de Vardos, veuve depuis le 17 Août 1727. de Louis de Rohan Chabot,

Chabot, Duc de Rohan, Pair de France, Prince de Leon &c. mourut à Paris, âgée de 81 ans ou environ, étant née le 4 Avril 1661. Elle étoit fille de François-René du Bec, Marquis de Vardes, Comte de Moret, Capitaine-Colonel des Cent Suisses de la Garde ordinaire du Roi, Gouverneur d'Aiguemortes, Chevalier des Ordres du Roi, mort le 3 Septembre 1688. & de D. Catherine Nicolai, morte dès le 2 Juillet 1661. Madame la Duchesse de Rohan qui vient de mourir avoit été mariée le vingt-huit Juillet 1678. & elle laissa plusieurs enfans & petits enfans que l'on peut voir dans l'Etat de la France de 1736. Voyez aussi pour les Généalogies des Maisons de Chabot Rohan & du Bec de Vardes, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne. Vol. 2. & 4.

La nuit du 18. au 19. Décembre 1742. Louis de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, appelé le Duc de Lauragnais, né le 5. Mars 1714. Colonel du Regiment d'Artois du 20. Fevrier 1734. fils de Louis-Antoine de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de De Marie-Angelique Fremin de Moras, & veuf depuis le 26. Août 1735. de De Adelaide-Genevieve Felicité d'O, & de laquelle il avoit deux fils, fut marié avec Diane Adelaide de Mailly de Moncavrel, troisième fille de Louis de Mailly, Marquis de Nessel & de Mailly &c. Chevalier des Ordres du Roi, & de feuë D. Felice Armande Mazarin, morte le 12. Octobre 1719. Mde de Lauragnais est sœur puinée de Mde la Comtesse de Mailly & de Mde la Comtesse de Vintimille, & sœur aînée de Mesdames les Marquises de Flavacourt & de la Tournelle. Voyez pour les Généalogies des Maisons de Brancas & de Mailly,

L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.

La nuit du 17. au 18. Jean-Baptiste de *Chabannes Comte de Pionsac & d'Apchon*, Premier Baron d'Auvergne, Mestre de Camp de Cavalerie, & Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, fils de Gilbert-Gaspard de Chabannes, Comte de Pionsac & d'Apchon, Premier Baron d'Auvergne, Seigneur de Trifac, de Vaumier & de Lachenal, Mestre de Camp du Régiment de Dragons de la Reine, & Brigadier d'armée, & de feüe Dame Philberte d'Apchon, héritière en partie de sa Maison, l'une des premières de la Province d'Auvergne, fut mariée avec Dlle Marie Olivé Bernard, fille de M. Samuel-Jacques Bernard, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roi, Sur-Intendant de la Maison de la Reine, Grand Croix, Prévôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, & de D. Elisabeth-Louise Frotier de la Coste Messeliere Le nouveau marié est neveu de M. le Comte de Chabannes, Maréchal des Camps & armées du Roi, Major du Régiment des Gardes Françaises, & Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis; le Mariage s'est fait à Passy, dans la Maison de M. le Président de Rieux, Oncle paternel de la Mariée. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Chabannes, également illustre par son ancienneté, par les premières Charges de la Couronne, & par ses grandes Alliances, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.

Le 22. M. Auguste-Claude-François de *Godde de Varennes*, Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, fils de M. Augustin François de Godde de Varennes, Lieutenant Général des Armées du Roi, Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes Françaises & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire

Militaire de S. Louis , & de D. Elizabeth-Geneviève de Vassan , Dame de Moisan , fut marié avec Dlle Jeanne-Magdeleine le Pilleur , née le 4. Septembre 1726. fille de Jean-François le Pilleur d'Apligny , Ecuyer , mort le 9. Mai 1741. & de Magdeleine-Thérèse Musnier de Mauroy , sa veuve , morte le 13. Juillet de la même année. Voyez pour la famille de le Pilleur , les Mercurès des mois de Juin & Septembre 1741.

La nuit du 5. au 6. Mars, Claude-Hiacinte *Guillemeau* , *Sieur de Freval* , Conseiller au Grand-Conseil depuis le 5. Janvier 1737. né le 28. Septembre 1716. fils de feu François-Marie - Joseph Guillemeau , *Sieur de Freval* , Conseiller au Châtelet , & de D. Elizabeth-Marguerite de Bragelongne , fut marié avec Anne-Marie Petit de Leudeville , âgée de 17. ans , fille de feu François Petit de Villeneuve , Président de la Cour des Aydes de Paris , mort le 24. Decembre. 1731. âgé de près de 52. ans, & de D. Angélique Petit de Leudeville , sa cousine germaine.

Le . . . Mars , M. Henri Camille de *Beringhen* Marquis de Chasteauneuf , & d'Huxelles , Comte du Plessis Bertrand , Premier Ecuyer du Roi , Lieutenant Général au Gouvernement de Bourgogne , Gouverneur des Ville & Citadelle de Châlon-sur-Saône , Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi du 2. Février 1731. né le premier Août 1693. fils de feu M. Jacques-Louis de Beringhen , Marquis de Chasteauneuf , Comte d'Armainvilliers , Chevalier des Ordres du Roi , & son Premier Ecuyer , Gouverneur des Citadelle & Fort de Saint Jean de Marseille , mort le premier Mai 1723. & de D. Marie-Magdeleine-Elizabeth Fare d'Aumont , morte le 18. Octobre 1728. fut marié avec D. Angélique-Sophie d'Hautefort , née le 22. Septembre

1702;

1702. veuve depuis le premier Avril 1737. de M. Jean-Luc de Lauzieres , Marquis de Theminés & de Cardaillac , Mestre de Camp de Cavalerie , Gouverneur des Ville & Château de Dommes , en Périgord , & Gentilhomme de la Chambre de M. le Duc d'Orléans . qu'elle avoit épousé le 13. Novembre 1730. & fille de M. Charles-Louis d'Hautefort , Marquis de Surville , Lieutenant Général des Armées du Roi , & de Louise de Crevant d'Humieres. Voyez pour la Généalogie de Berenghen , l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne , Vol. IX. au Catalogue des Chevaliers du S. Esprit, & les différentes Editions du Dictionnaire de Morery.

Le 25. N. . . *Marandon* , fils de M. Marandon , Receveur Général des Finances de Bourges , fut marié avec Dlle N. . . de Bragelogne , fille de Jean-Baptiste Camille de Bragelogne , Conseiller Honoraire au Parlement de Paris , & de D. Claude Françoise Guillois.

La nuit du 27. au 28. Charles-Henri de *Daublet* , Chevalier , Seigneur de Nezelles , & de Montgarde , fils de N. . . de Daublet , Seigneur de Nezelles , & de Catherine-Charlotte Ponfecot de Richebourg , fut marié avec Dlle Marie-Anne du Fossé de Vatteville , fille de feu M. Louis Edmond du Fossé , Chevalier , Seigneur de Vatteville , de Calleville , & de la Motte Vatteville , M. réchal des Camps & armées du Roi , & de D. Marie-Jeanne Desponty.





ARRETS NOTABLES.

ARREST du 22. Janvier, qui proroge pour un an, à compter du premier Janvier 1743. au premier Janvier 1744. l'exemption des droits sur bestiaux, ordonnée par Arrêt du 8. Novembre 1740.

Le Roi s'étant fait représenter en son Conseil, l'Arrêt rendu en icelui le 28. Novembre 1741. par lequel Sa Majesté a ordonné qu'à commencer du premier Janvier 1742. jusqu'au premier Janvier 1743. les bestiaux venant des Pays Etrangers dans le Royaume, seroient déchargés de tous droits, tant des cinq grosses Fermes, qu'autres dépendant de la Ferme générale, qui se payent aux entrées des Provinces frontieres, & que lesdits bestiaux, ensemble ceux qui auroient été élevés & nourris dans le Royaume, seroient & demeureroient pareillement déchargés pendant ledit tems, des droits d'entrée & de sortie. tant des cinq grosses Fermes, qu'autres dépendant de la Ferme générale à leur passage des Provinces réputées étrangères dans celles de l'étendue de cinq grosses fermes, ou desdites Provinces des cinq grosses Fermes, dans celles réputées étrangères, aux entrée & sortie desquelles il est dû des droits aux Fermes générales. Et S. M. étant informée que les motifs qui ont donné lieu, tant à l'Arrêt du 28. Novembre 1741. qu'à ceux des 16. Fevrier & 8. Novembre 1740. 21. Janvier & 25. Novembre 1738. 10. Janvier & 20. Novembre 1736. 8. Fevrier 1735. & 2. Août 1732. subsistent: Oûi le rapport du sieur Orry, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances, Sa Majesté étant en son Conseil, &c.

618 MERGURE DE FRANCE

ORDONNANCE DU ROI, du 25, pour servir de réglemeut à 38. Bataillons de Milice, à chacun desquels Sa Majesté a ordonné qu'il sera joint trois cent hommes de la nouvelle levée, pour les former à neuf cent hommes.

Sa Majesté ayant par son Ordonnance du 30 Octobre dernier, réglé qu'il seroit fait une levée de trente mille hommes de Milice d'augmentation, elle auroit jugé à propos de destiner une partie de cette levée, à augmenter de trois cent hommes trente-huit Bataillons des précédentes Milices, qui sont sur le pied de six cent, pour les porter à neuf cent hommes chacun. Et Sa Majesté désirant faire connoître ses intentions sur la maniere dont cette augmentation sera répartie dans lesdits Bataillons, Elle a ordonné & ordonne que les trois cent hommes de Milice de la nouvelle levée, qu'elle veut être joints par augmentation à chacun des trente-huit Bataillons des précédentes levées, pour les former à neuf cent hommes, seront répartis à raison de vingt-cinq hommes, pour faire pareil nombre de Fusiliers d'augmentation dans chacune des douze Compagnies desdits Bataillons, lesquelles par ce moyen seront de soixante-quinze hommes, au lieu de cinquante qu'elles étoient précédemment. Et seront lesdits Fusiliers d'augmentation, payés en chacune desdites Compagnies, sans augmentation de haute-paye, sur le pied réglé par les Ordonnances de Sa Majesté concernant la solde & la subsistance de ses troupes.

Mande & ordonne Sa Majesté aux Gouverneurs & ses Lieutenans Généraux en ses Provinces, aux Intendans esdites Provinces, aux Commissaires des Guerres, & autres Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance. Fait à Versailles le vingt-cinq Janvier mil sept

sept cent quarante-trois. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, M. P. DE VOYER D'ARGENSON.

ARREST du 29. Janvier, qui ordonne que toutes les instances & affaires restantes à finir du bail de Pierre Carlier, commencé le premier Octobre 1726. seront continuées, reprises, poursuivies, instruites, jugées & réglées, sous le nom de Nicolas-Adrien Bonnemain, en la manière accoutumée, comme elles l'auroient pu être sous celui dudit Carlier.

EDIT DU ROY, pour l'établissement d'une seconde Loterie Royale, & création de Rentes, tant Viagères qu'en forme de Tontine. Donné à Versailles au mois de Février 1743. Registré en Parlement, le 8. Mars suivant, lequel Edit est entièrement semblable au premier qui a été donné au mois de Janvier dernier, imprimé dans le Mercure du même mois page 189. Ordonne de plus Sa Majesté que cette seconde Loterie sera tirée le 27. Mai prochain, & jours consécutifs &c.

ARREST du 10, qui ordonne qu'il sera ouvert en chacune des quinze classes de la Tontine créée par Edit du mois de Janvier 1743. autant de subdivisions de trois mille livres chacune, qu'il sera nécessaire pour la conversion des Billets de Loterie qui n'auront point gagné de lot.

Le Roi ayant jugé nécessaire d'étendre les facilités accordées par l'article XII. de son Edit du mois de Janvier dernier, portant établissement de la Loterie Royale, à ceux qui seront propriétaires des billets de ladite Loterie qui n'auront point gagné de lot, pour convertir, suivant leur âge les.

lesdits billets en rentes viagères à leur profit y sur les trois cent quinze mille livres de rentes en forme de Tontine, créées en leur faveur par ledit Edit : & voulant sur ce faire connoître ses intentions ; oïi le rapport du sieur Orry, Conseiller d'Etat, & ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que relativement audit Edit, lesdites trois cent quinze mille livres de rente seront partagées en quinze classes, suivant l'âge de ceux sur la tête desquels elles seront constituées, & qu'il sera ouvert en chacune desdites classes autant de subdivisions de trois mille livres de rente chacune, qu'il sera nécessaire pour la conversion desdits billets, suivant l'intention des porteurs ; en sorte néanmoins qu'il n'y ait en chaque classe aucune subdivision moindre de trois mille livres de rente, conformément audit Edit. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le dixième jour de Février mil sept cent quarante-trois. *Signé*, PHELYPPEAUX.

AUTRE du 12, portant évocation & renvoi pardevant Messieurs les Commissaires députés pour les affaires des vivres, étapes & fourrages, des affaires concernant la discussion des biens & le recouvrement des effets du sieur Michel, ci devant Receveur Général des Finances de Montauban.

DECLARATION DU ROI, en interprétation de l'Edit du mois de Juin 1742. portant création de six cent mille livres de rentes sur la Ferme Général des Postes, qui permet aux gens de main-morte d'acquiescer desdites rentes, sans être tenus de payer aucuns droits d'amortissement. Donnée à Versailles le 17 Février 1743. Registrée en Parlement le 8 Mars suivant. **Louis**,

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Par notre Edit du mois de Juin 1742. enregistré où besoin a été, nous avons créé & aliéné six cent mille livres de rentes héréditaires au denier vingt, au principal de douze millions de l. sur les deniers provenans des revenus de notre Ferme générale des Postes, que nous avons spécialement affectée & hypothéquée, tant au paiement desdites rentes qu'au remboursement des capitaux, de la manière énoncée audit Edit, par lequel nous avons permis aux Etrangers non naturalisés, regnicoles & non regnicoles, d'acquiescer lesdites rentes ainsi que nos propres Sujets, & aurions ordonné que lesdites rentes seroient exemptes de toutes lettres de marque & de représailles, droits d'aubaine, bâtardise, confiscation, & autres qui pourroient nous appartenir : & nous ayant été représenté que les Communautés Séculières & Régulières, les Hôpitaux, Fabriques, Convens & autres gens de main-morte, désiroient acquiescer lesdites rentes, s'il nous plaisoit de les exempter du droit d'amortissement : A ces causes, & autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons par ces présentes signées de notre main, permis & permettons aux Communautés Régulières & Séculières, Hôpitaux, Fabriques, Convens & autres gens de main-morte, d'acquiescer desdites rentes créées par notre Edit de Juin 1742. sans être tenus de payer à ce sujet aucuns droits d'amortissement, dont nous les avons exemptés & exemptons. Si donnons en Mandement à nos amés & feaux Conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire,

lire, publier & registrer, & le contenu en icelles exécuter selon leur forme & teneur. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. **Donné à Versailles, le dix-septième jour de Février, l'an de grace mil sept cent quarante-trois, & de notre Règne le vingt-huitième. Signé, LOUIS. Et plus bas, par le Roi. PHELYPEAUX. Vu au Conseil ORRY. Et scellé du grand sceau de cire jaune.**

ARREST du premier Mars, au sujet des unions faites aux Dignités & autres Bénéfices de l'Eglise Royale & Cathédrale de Nevers.

Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, qu'en attendant qu'il lui ait plu d'expliquer ses intentions au sujet des unions faites aux Dignités & autres Bénéfices de ladite Eglise de Nevers, & notamment au sujet de l'union faite de la Chapelle du Corps de Jesus-Christ à la Trésorerie de la même Eglise, il soit surfis à toutes poursuites & procédures faites ou à faire contre le Suppliant, de la part du sieur Moteret, tant au Bailliage & Siège Présidial de Saint Pierre le Moustier, qu'au Parlement; Sa Majesté faisant défenses à tous Juges, de statuer sur lesdites poursuites & procédures, jusqu'à ce que par elle il en ait été autrement ordonné, à peine de nullité & de cassation de jugement.

Cet Arrêt a été rendu à la poursuite & sollicitation de M. Nicolas-Leon Duval de Bonneval, Archidiacre & Chanoine de l'Eglise Royale & Cathédrale de Nevers, Député du Chapitre.

ORDONNANCE DU ROI, du même jour, qui surseoit jusqu'au premier Mars 1744. la délivrance des Congés aux Soldats des troupes de la Marine.

AP-

A P R O B A T I O N .

J' Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier,
le *Mercuré de France* du mois de Mars , & j'ai
crú qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Pa-
ris, le premier Avril 1743.

HARDION.

T A B L E .

P I E C E S F U G I T I V E S . Requête présentée au Sé- nat de Cythere ,	414
Lettre sur une Question proposée ,	416
Le Sommeil , <i>Cantatille</i> ,	419
Lettre & Chançon sur les Triolers ,	421
Question importante , jugée au Parlement de Pa- ris ,	426
Le Page & la Chambrière , <i>Fable</i> ,	435
Le Mulet & le Loup , <i>Fable</i> ,	439
Observations sur la Comédie ,	442
L'Amour Pâtissier , Vers à Mlle de L. . . .	450
Lettre sur la pratique de l'Education des Enfants ,	453
Epitre , écrite de Cabris en-Provence , à M. Boule ,	462
Discours sur l'Emulation ,	466
Epitre à M. de en lui envoyant un Livre An- glois ,	474
Avertissement sur les Eaux de Pougues ,	475
Fable Latine ,	476

Disertation sur la connoissance de l'Atmosphere	478
Compliment d'un Ecolier à son Professeur ,	491
Suite de la Description Topographique & Historique du Cotentin ,	493
Enigme , Logogryphes , &c.	509
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS, &c.	
Théâtre Critique Espagnol ,	511
Lettre & Dissertation sur les Maux Vénéériens ,	513
Traité sur la Théorie des Cometes ,	518
Conférences Théologiques & Morales sur les Commandemens du Décaloge ,	523
<i>Gregoriana Correctio</i> ,	523
Abregé d'Opérations d'Arithmétique ,	530
Question proposée ,	531
Estampes nouvelles , &c.	<i>ibid.</i>
Cartes nouvelles ,	532
Chanson notée & Vaudeville ,	534
Spectacles , Extrait de la Comédie nouvelle du Silphe au Théâtre Italien ,	537
Deux Pièces nouvelles au même Théâtre ,	542
L'Opera d'Hésione , remis au Théâtre ,	543
Isle , remis au Théâtre pour les Acteurs & pour la clôture ,	544
La Tragédie de Pirrhus , remise au Théâtre François ,	<i>ibid.</i>
Zaire , représentée pour la clôture ,	348
Opera Comique , Marotte , Parodie de Mérope ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Etrangères , Russie ,	546
Allemagne ,	549
Francfort ,	551
Espagne ,	552
Italie ,	555
Geneve ,	556

Genes & Isle de Corse ,	552
Grande Bretagne ,	562
Mémoire présenté au Roi de la Grande Bretagne par M. Gastaldi ,	563
Morts des Pays Etrangers ,	567
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	570
Académiciens nommés dans l'Académie des Belles- Lettres ,	674
Officiers Généraux nommés ,	576
Bénéfices donnés ,	578
Services célébrés pour le repos de l'ame de Mada- me d'Orleans, Abbessé de Chelles ,	579
Concert Spirituel au Château des Tuilleries ,	586
Concerts chés la Reine ,	587
Comédies représentées à la Cour ,	<i>ibid.</i>
La Loterie Royale ,	589
Suite de la Promotion d'Officiers Généraux ,	590
Morts & Mariages ,	598
Arrêts notables ,	617

Errata de Fevrier.

- P** Age 201. ligne dernière , ie , *lisez* , le.
P. 238. l. 3. indissoluble , *l.* indissolubles;
Ibid. l. 4. & 5. l'asmour , *l.* l'amour.
P. 248. l. première , qu'elle , *l.* qu'elles.
P. 262. l. 6. du bas , remarque , *l.* remarquerons;
P. 317. l. 7. Minagrobis , *l.* Rodillardus-
Ibid. l. 10. gissoit , *l.* glissoit.
P. 349. l. 4. fermons , *l.* formons.
Ibid. l. 11. Stances , *l.* Strophes.
P. 376. l. 19. fort , *ôtez ce mot.*
P. 377. l. 19. pour la clôture , *ôtez ces mots*

Faites à corriger dans ce Livre.

- P** Age 437. ligne 17. un , lisez , une.
P. 482. l. 3. du bas, subtile, l. subtil.
P. 484. ligne première, des, l. de.
P. 502 l. 22. d'extensions, l. d'étenduë.
P. 545. l. 17. à, ôtez ce mot.

La Chanson notée doit regarder la page

334

De l'Imprimerie de BOURG.

CATALOGUE DES LIVRES

Qui se vendent à Paris, chez **BOUDET**,
Libraire-Imprimeur du Châtelet, rue
S. Jacques, à la Fontaine d'or.

- L**E Dictionnaire Historique de *Moreri*. Fol.
8 volumes. 186 livres.
Le Dictionnaire des Cas de Conscience, de *Pontas*.
Fol. 3. vol. 50 liv.
Le Dictionnaire Universel de la Langue Française,
connu sous le nom de Dictionnaire de Trevoux.
Fol. 6. vol. 140 liv.
Le Dictionnaire Géographique, Historique & Cri-
tique, par de la *Martiniers*, fol. 6. vol. seconde
Edition augmentée. 150 liv.
Le Dictionnaire du Manège, avec l'art de monter
à cheval & la connoissance parfaite des chevaux.
in 8. fig. 6 liv.
Le Recueil complet des Oeuvres de feu M. *Bossuet*,
Evêque de Meaux, avec des Vignetes & son
Portrait gravé par *Edelink*. in 4. grand & petit
papier. 12 vol. 2
Idem, in fol. 12 vol.
L'Histoire du Peuple de Dieu, par le P. *Berruyer*,
in 4. 8. vol. 60 liv.
— La même, in 12. 10 vol. 25 liv.
Les Sermons de *Massillon*. in 12. 5. vol. 12 liv.
Theologia Scholastica, Auctore P. Paulo Gabriele
Antoine. in 12. 7 vol. 15 liv.
Theologia Moralis du même. in 12. 4 vol. 8 liv.
Epîtres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de
*

- l'année, de l'Avent & du Carême, avec de courtes Réflexions, par M. de la Marre, Curé de S. Benoist, & Grand-Pénitencier de l'Eglise de Paris. in 12. 2 liv. 10 sols.
- Semaine Sainte à l'usage de Rome. in 8. 4 l. 10 s.
- A l'usage de Rome & de Paris, latin & françois. in 12. 2 liv. 10 sols.
- La même, in 18. 1 liv. 10 sols.
- La même, in 24. 1 liv. 5 sols.
- Imitation de Jesus-Christ, latine, gros caractère, in 8. 5 liv.
- La même, traduite en françois in 12. 2 liv.
- La même, in 24. 1 liv.
- Abregé de la Bible en forme de Questions & de Réponses familières, par Dom Guenard. in 12. 4 liv.
- L'Année Chrétienne du P. Croiset. in 12. 12 v. 36 l.
- Idem, pour les Dimanches & Fêtes Mobiles avec la Vie de Notre Seigneur & de la Vierge. in 12. 6 vol. 18 liv.
- Idem, Vie des Saints. Fol. 2 vol. 30 liv.
- Actions Chrétiennes du Père Simon de la Vierge. in 12. 8 vol. 26 liv.
- La Bibliothèque des Prédicateurs, par le P. Hondry Jésuite. in 4. 22 vol. 132 liv.
- Les Traitez se vendent séparément.
- Pleurier de la Vierge in 12. 2 liv. 5 sols.
- Traité des Bénéfices, avec un Recueil des Edits, Ordonnances, Déclarations, &c. contenant tout ce qui a rapport aux Matières Bénéficiales par M. E. G. Grand-Vicaire de Noyon. seconde Edition. in 4. 3 vol. 24 liv.
- Le Pouillé de tous les Bénéfices de nomination Royale, ou Catalogue des Archevêchés, Evêchés, Abbayes, Prieurés. Leur revenu, avec les noms de ceux qui en sont pourvus, &c. in 8. 1743. broché 3 liv.

- Renusson*. Traité de la Communauté. in 4. 7 liv.
 — Le même, des Subrogations. in 4. 6 liv.
 — Le même, du Douaire. in 4. 6 liv.
 — Le même, des Propres. in 4. 6 liv.
 Le Parfait Notaire Apostolique avec le Traité de
 la réception des Testamens par les Curés &
 Vicaires. in 4. 2 vol. 25 liv.
 Abregé de l'Histoire des Plantes usuelles, par
Chomel. in 12. 3 vol. 6 liv.
 Instructions pour les Jardins Fruitiers & Potagers,
 pour les Orangers, les Fleurs & l'Agriculture,
 par *la Quintinie*. Nouvelle Edition. in 4. 2 vol.
 figures. 25 liv.
 Nouveaux Elémens d'Algebre & de Géometrie ré-
 duite à ses vrais principes, à l'usage principale-
 ment des Colléges, par M. *Blaise*, Maître de
 Mathématiques. in 4. fig. 1743. 7 liv. 10 sols.
 Expériences de Physique, par *Poliniere*. in 12.
 2 vol. fig. 5 liv.
 Arithmétique de *le Gendre*. in 12. 2 liv. 10 sols.
 Traité des Accouchemens, par *Mauriceau*. in 4.
 2 vol. 15 liv.
 Traités traduits par M. *Devaux*, sçavoir de l'Em-
 menologie ou de l'Evacuation ordinaire aux
 Femmes, de *Freind*. 1 vol. Des Maladies aiguës
 des Enfans, de *Gautier Harris*. 1 vol. De la vertu
 des Médicamens de *Boerhaave*. 3. vol. Le tout
 in 12. 3. vol. 6 liv.
 Réflexions Militaires & Politiques traduites de
 l'Espagnol du Marquis de *Santa-Cruz*. in 12-
 11 vol. 25 liv. 10 sols.
 Histoire de Louis XIV. par *Larrey*. in 12. 9 vol.
 22 liv. 30 sols.

Livres à l'usage des Religieux & Religieuses de l'Ordre de S. François.

<i>La Vie de S. François</i> , in 4.	10 liv.
— <i>La même</i> , in 12. 2 vol. <i>seconde Edition</i> ,	5 liv.
Le Breviaire. Grand in-folio & gros caractère pour le Lutrin.	120 liv.
Le Breviaire Rubriques françoises. 4 vol.	45 liv.
— doré.	50 liv.
— Le même, in 8. 2 vol.	26 liv.
— doré.	30 liv.
Le Breviaire pour les Novices & Prédicateurs, in 12. 2 vol.	12 liv.
— doré.	14 liv.
Le Diurnal, Rubriques françoises. in 8.	9 liv.
— doré.	10 liv.
— Le même, in 32.	2 liv. 10 sols.
— doré.	3 liv.
Le Missel in-folio.	24 liv.
— doré.	26 liv.
Le Processional avec une Méthode pour apprendre le Plein-Chant. in 8.	3 liv.
Le Martyrologe. in 8.	6 liv.
Heures à l'usage des Religieuses, des Freres & des Personnes tant Séculières que Régulieres des trois Ordres de S. François.	2 liv.
Les <i>Ordo</i> pour réciter l'Office Divin.	
Regle du Tiers Ordre de la Pénitence, par le P. <i>Frasen</i> . in 12.	3 liv.
<i>Frasen</i> . Disquisit. Biblicæ in Pentateuc. in 4.	6 liv.
La Regle du 3 ^e Ordre de S. François, à l'usage des Religieux & Religieuses de cette Observance, in-24.	1 liv. 10 sols.
Tous & chaque Saint nouveaux se vendent en feuillets séparés,	

Livres au seul usage des Religieux & des Religieuses de l'Ordre des Capucins.

- Breviaire , grand in-folio & gros caractere pour le Lutrin. 120 liv.
- Missel in-folio. 24 liv.
- Le Breviaire , Rubriques françoises. in 8. 2 vol. 24 liv.
- Le Breviaire. pour les Novices & les Prédicateurs. in-12. 2 vol. 12 liv.
- Le Diurnal , Rubriques françoises. in 8. 9 liv.
- Le même ; en petit. 1743. 2 liv. 10 sols.
- Le Martyrologe. in 8. 6 liv.
- La Regle. in 32. 1 liv. 5 sols.
- La Conduite intérieure pour toutes les actions de la journée. in 32. 15 sols.
- Traité pour apprendre à faire l'Oraison Mentale , par le P. *Marzial* , Capucin. in 32. 1 liv.
- Tous & chaque Saint nouveaux se vendent en feuillets separés.

Livres d'usage Romain tant à Hymnes vieilles qu'à Hymnes nouvelles.

- Pseautier Romain , in-folio 2 vol. dont un pour le matin , & l'autre pour l'après-midi , sur papier grand Aigle , en feuilles. 100 liv.
- Pseautier Romain , in-fol. 1 vol. *Paris.* 20 liv.
- Le même. *Lyon.* 30 liv.
- Graduel Romain , fol. *Paris.* 20 liv.
- Le même. *Lyon.* 30 liv.
- Le même , in 4. *Lyon.* 5 liv.
- Le même , in-12. *Lyon.* 2 liv. 10 sols.

Antiphonier Romain, fol. <i>Paris.</i>	20 liv.
— Le même. <i>Lyon.</i>	30 liv.
— Le même, in 4. <i>Lyon.</i>	5 liv.
— Le même, in-12. <i>Lyon.</i>	2 liv. 10 sols.
Missel Romain, fol. belle édition. 1741.	24 liv.
— Le même, en plus grand papier.	40 liv.
— Le même. <i>Lyon</i> , petit papier.	18 liv.
— Le même. <i>Ausbourg.</i>	18 liv.
— Le même, in 4. grand papier.	14 liv.
— Le même, pour les Laïques, Missionnaires, & Aumôniers suivans les troupes, in-12.	6 liv. 10 sols.
Missel des Morts, in 4.	3 liv.
— Missel Romain, latin & françois, in-12. 4 volumes.	12 liv.
— Le même, in-12. 2 vol.	4 liv. 10 sols.
Rituel Romain, in 8.	5 liv.
— Le même, in-12. <i>Lyon.</i>	2 liv.
Processional Romain, in 8.	6 liv.
Martyrologe Romain, in 8. rouge & noir.	7 liv.
— Le même, tout noir.	6 liv.
Breviaire Romain, grand & gros caractere, in- <i>folio</i> pour le Lutrín.	120 liv.
— Le même, in 4. 4 vol. <i>Ausbourg.</i>	45 liv.
— Le même, in 4. 2 vol. <i>Lyon.</i>	30 liv.
— Le même, in 8. 4 vol. veau doré.	45 liv.
— Maroquin noir doré.	55 liv.
— Le même, in 8. 2 vol. veau doré.	25 liv.
— Maroquin noir doré.	30 liv.
— Le même, in 8. 4 vol. <i>Ausbourg.</i>	25 liv.
Breviaire Romain, in-12. 4 vol. 1706, rouge & noir.	40 liv.
— Le même, in-12. 4 vol. tout noir. 1732.	
— Veau.	15 liv.
— doré.	16 liv.
— Maroquin noir.	22 liv.

Breviaire Romain , <i>in-12.</i>	1 vol. rouge & noir.	6 liv.
Breviaire Romain , <i>in-18.</i>	4 vol. rouge & noir.	18 liv.
1724.		
— Le même , tout noir , <i>in-18.</i>	4 vol.	12 liv.
— Maroquin noir.		16 liv.
Le Diurnal , <i>in 8.</i>		8 liv.
— Maroquin noir.		10 liv.
— Le même , <i>in-18.</i>		3 liv.
— Maroquin noir.		4 liv.
— Le même , <i>in-24.</i>	2 liv. 10 sols.	
— en Maroquin.		3 liv.
— Le même , <i>in-32.</i>		2 liv.
— Maroquin noir.	2 liv. 10 sols.	
Le Diurnal à l'usage des Jesuites.	2 liv. 10 sols.	
Supplément de tous les Offices nouveaux , pour les Breviaires anciens , <i>in 8.</i>		2 liv.
— Le même , <i>in-12.</i>	1 liv. 10 sols.	
Tous & chaque Saint nouveaux se vendent en feuilletés séparés.		

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

A V R I L . 1743 .



A P A R I S ,

Chés } GUILLAUME CAVELIER
 } rue S. Jacques.
 } La Veuve PISSOT, Quai de Conry,
 } à la descente du Pont-Neuf.
 } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIII.

Avec Approbation & Privilège du Roy

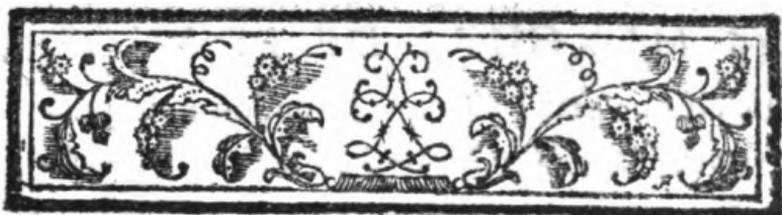
A V I S.

L'ADRESSE générale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure ; à Paris ; peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de tems, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S :



MÉR C U R E

DE FRANCE,

DÉDIÉE AU ROY.

AVRIL. 1743.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LES CHARMES DU PRINTEM.

L Es Zéphirs ont enfin ramené l'allegresse ;
J'ai vû les Ris , les Jeux , célébrer leur retour.
Flore dans nos Hameaux a rétabli sa cour.

 Tout respire ici la tendresse.

Nos Bergers aux échos font redire sans cesse,
 Le Printems est fait pour l'Amour.

L'Hyver fait sous ses Loix gémir un autre rive ;

A ij

Et

Et Cérés ne craint plus que l'Aquilon nous prive
Des présens qu'aux Mortels sa main a préparés.
La Nayade en son lit depuis long-tems captive ,
Peut enfin librement se jouër dans nos Prés.

La Dryade , tendre & craintive ,
De ces bords dépeuplés trop long-tems fugitive ,
Vient s'unir aux Sylvains, de Nymphes entourés,

Le Laboureur ravi du succès de ses peines ,
Est flaté par l'espoir d'une riche moisson.
Ses troupeaux dans nos champs dépouillés de leurs
laines ,

L'ont enrichi de leur toison.
Sa main pure offre aux Dieux un encens légitime ;
Il plaint ton sort , Avare , enrichi par le crime.
Ton cœur est enyvré de barbares plaisirs ,
Qui des remords vengeurs sont bien-tôt la victime,
Le sien n'est occupé que d'innocens desirs.

Quel spectacle amusant vient s'offrir à ma vûë ?
Des Bergers d'alentour une troupe ingénüe ,

Au son d'un rustique instrument ,
Sur le gazon fleuri danse légèrement.

Ici Life , avec retenuë ,
Contemple le Berger , qu'elle aime tendrement ;
Tandis qu'assis sur la fougère ,
D'autres racontent leur tourment ,

Et se plaignent aux Dieux, qu'une trop lente mère
Diffère de serrer les nœuds de leur serment.

Qu'entens-

Qu'entens-je ? Philomele , ah ! C'est ta voix plaintive.

Tout s'attendrit pour toi sur cette aimable rive.
 Pan sort , pour applaudir , de ses antres secrets.
 Tout prête à tes accents une oreille attentive,
 Et Zéphire ose à peine agiter les forêts.
 Ruisseaux , ombrages frais , solitude charmante,
 Que d'agrémens divers vous m'offrez à la fois !
 Quand je veux les chanter , leur image riante ,
 Vient charmer mes esprits : je demeure sans voix.

Reybo. de L.



*LETTRE de M. D. L. R. écrite au R. P.
 M. Texte Dominicain , Sous-Prieur du
 Noviciat Général de Paris , sur quelques
 sujets de Littérature.*

Permettez-moi , M. R. P. avant que d'entamer le principal sujet de cette Lettre , de revenir pour un moment à celle que j'ai eû l'honneur de vous adresser dans le second Volume du Mercure du mois de Décembre dernier , pag. 2821. sur la fin de laquelle il y a une erreur de fait , dont j'ose dire que je ne suis pas capable , & dont l'inattention des Imprimeurs est la seule cause. Ils m'ont fait dire , en sautant environ deux lignes de mon Manuscrit , que le vénérable P. Dom de
 A iij Larnage ,

Larnage , actuellement Prieur de la Grande Chartreuse , & Général de l'Ordre , a succédé en 1737. à Dom Innocent le Masson , au lieu de dire à Dom Etienne Richard. Dom le Masson étant mort en 1703. eût pour successeur D/ Antoine de Montgeffon , qui fut suivi par D. Antoine Crollé , lequel ne fût Général que six mois ; après lui D. Etienne Richard , mort au mois d'Avril 1737. C'est ainsi M. R. P. que cet endroit de ma Lettre doit être rectifié , & il le sera parfaitement , si on ajoute que M. de Larnage , frere de l'illustre Général , est actuellement , non pas Intendant Général de la Martinique , comme je l'ai dit , faute d'instruction , mais Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roi des Isles , sous le vent à S. Domingue.

Enfin , pour ne rien omettre , on m'a fait une espece de critique sur la même Lettre. Les Chartreuses , dit-on , de Paris & de Marseille , sont le sujet de cette Lettre , suivant le Titre qui est à la tête. Il est cependant vrai qu'il n'y est uniquement parlé que de la Chartreuse de Paris : mais il est vrai aussi que dans ma Lettre , imprimée dans le Mercure , il n'y a pas l'addition que j'ai faite à l'original par un renvoi , & que le Copiste a omise par inadvertance. Cette addition remédie à tout : la voici.

» Mais il est tems de finir cette Lettre ;
qui

„ qui s'est insensiblement allongée , enforte
 „ que je suis obligé de renvoyer à une autre
 „ Lettre ce que j'ai à vous dire de la Chartreuse
 „ de Marseille , matière qui mérite bien
 „ d'être traitée à part , & sur laquelle j'attens
 „ d'ailleurs quelques instructions particulié-
 „ res , &c.

Je les attens toujours , M. R. P. ces inf-
 tructions , lesquelles vraisemblablement se-
 ront encore retardées par la mort du V. P.
 Dom N. Faviere , digne Prieur de cette
 Chartreuse , que je viens d'apprendre ; & qui
 est arrivée le 18. Janvier dernier au grand
 regret de toute la Communauté , & de
 tous ceux qui avoient le bonheur de le con-
 noître.

Cependant j'ai dès à présent de quoi vous
 dédommager un peu de cette attente , par un
 Monument que je vais vous communiquer ,
 & qui regarde non-seulement la Chartreuse
 de Marseille , mais tout l'Ordre de S. Bruno ,
 en général.

Vous sçavez que dans cet Ordre , comme
 dans le vôtre , il y a plusieurs Monastères de
 Filles du même Institut , & vous n'ignorez
 pas tout ce que j'en ai dit fondé sur de bonnes
 autorités, dans le Mercure de Décembre 1741.
 pag. 2835. je ne repèterai donc rien là-des-
 sus ; je vous prie seulement , M. R. P. de vous
 rappeler deux circonstances.

A iiij La

La première, que les Chartreux ayant toujours conservé les anciennes Pratiques de l'Eglise, les Religieuses de cet Ordre ont aussi conservé jusqu'à présent l'ancienne consécration des Vierges, qui se fait en la manière prescrite dans les anciens Pontificaux. Cette Consécration se fait à l'âge de 25. ans, par l'Evêque qui leur impose les mains, leur donne l'Etole, le Manipule & le voile noir, au lieu du blanc qu'elles quittent alors. Le Manipule s'attache au bras droit, & l'Evêque, en leur donnant l'Etole & le Manipule, prononce les mêmes paroles qu'il dit à l'Ordination des Diares & des Sous Diares. Elles portent ces ornemens le jour de leur Consécration & à leur année de Jubilé, c'est-à-dire, quand elles ont 50. ans de Religion, & on les enterre avec les mêmes ornemens.

Cette Consécration donne le pouvoir & le droit de chanter l'Epître à la Messe; les Cérémonies en sont très édifiantes, & portent avec elles de précieux vestiges d'Antiquité, & des preuves que ces Religieuses répondent parfaitement aux Diaconesses des premiers siècles de l'Eglise, établies par les Apôtres.

L'autre circonstance regarde *Sainte Rosaline* ou *Rossoline*, Religieuse Chartreuse, dont j'ai vû dans ma jeunesse une très-belle
Figure

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



Sainte Rosaline Chartreuse

Figure en cire , de grandeur naturelle , dans la Bibliothèque de la Chartreuse de Marseille , placée dans une Niche , ordinairement fermée , laquelle avoit été faite & apportée par les soins de *Dom Coster* , alors Prieur de cette Chartreuse & Visiteur. C'est de cette même Figure que j'ai trouvé autrefois le moyen de faire tirer un petit Dessin par une habile main , dont j'ajoute ici la Gravûre en Taille-douce. Je crois , M. R. P. que vous en serez content.

Cette Sainte Chartreuse étoit sœur de l'Illustre *Eleon* ou *Ellies de Villeneuve* , Grand-Maître de Rhodes , lequel fonda en 1320. le Monastère des Chartreuses de *Selle Roubaud* , où Sainte Rosaline prit l'habit , mourut & fut inhumée. On dit que son corps s'est conservé sans aucune corruption , du moins jusqu'au XV. Siècle , que ce Monastère fut cédé aux Religieux de Saint François de l'Étroite Observance.

C'est ce même *Dom Coster* , que je viens de nommer , lequel conjointement avec *Dom Jean-Baptiste Berger* , Parisien , ci-devant Prieur à Marseille , puis à Villeneuve d'Avignon , & aussi Visiteur , a jetté les premiers Fondemens des Bâtimens neufs , continués par leurs soins , & depuis achevés sous d'autres Supérieurs , qui rendent aujourd'hui cette Chartreuse l'une des plus considérables du Royaume. A. v. Vous

Vous pourrez , M. R. P. en juger par la Description que j'espère vous faire un jour de toute cette Maison , à commencer par l'Eglise moderne , qui est magnifique par sa construction & par ses ornemens intérieurs. Je me contenterai aujourd'hui de vous en décrire le Frontispice , dont on m'a depuis peu envoyé le Plan , que vous avez vû dans mon Cabinet.

DESCRIPTION de la Façade de l'Eglise des Chartreux de Marseille.

Cette Façade, composée de deux différens Ordres d'Architecture , est d'une très belle apparence. Sa hauteur totale depuis le rez-de-chaussée jusqu'à son sommet , est de 15 toises & 5 pieds, compris cinq pieds d'élevation qu'ont sept marches , par lesquelles on monte jusqu'au niveau de l'Eglise.

Le premier Ordre , qui est Ionique, forme un Péristile orné de huit colonnes de face , ayant cinq pieds six pouces de diamètre , dont le Fust est de 28 pieds , espacées de six pieds , excepté les deux du milieu , qui le sont de neuf pieds.

Au dessus de l'entablement de ce premier Ordre , & à l'aplomb des huit colonnes , son autant de Piédestaux sur lesquels on devoit poser les statues de quelques Apôtres, qu'on

qu'on avoit déjà ébauchées , mais qui n'ont point été finies.

La longueur du Péristile est de trsize toises, quatre pieds & demi, sur quatorze pieds & demi de profondeur. On lit sur la frise du premier Ordre cette Inscription en grandes lettres. D. O. M. CARTUSIA VILLE NOVÆ HANC MASSILIENSEM FUNDAVIT ANNO M. DCXXXIII.

L'Ordre superieur , qui n'a que huit toises cinq pieds de largeur , est décoré par quatre Pilastres Corinthiens , au milieu desquels est une grande fenêtrée ceintée , de vingt pieds de hauteur sur huit de largeur ; ce second Ordre porte entierement sur la muraille de face de l'Eglise , & tout l'ouvrage est terminé par un grand fronton triangulaire , qui fait le couronnement de tout ce Frontispice. Il a été élevé sur les Dessesins du fameux Pierre Puget , Marseillois , qui a sçu donner à cet ouvrage un air de grandeur joint à une noble simplicité.

L'Inscription , au reste , qu'on y a gravée , ne porte pas l'époque de cet édifice , qui est tout moderne , mais celle de la fondation primitive du Monastère & du commencement des anciens Bâtimens , auxquels des édifices nouveaux & magnifiques , dont nous parlerons dans la suite , après avoir rapporté toutes les circonstances de la fondation , ont succédé. A vj Nous

été Chartreux de profession, mais qu'il l'a été durant tout son Pontificat, par l'austérité de sa vie & par ses autres vertus religieuses, suivies après sa mort de plusieurs miracles, opérés à son tombeau, qui lui ont mérité le culte public, décerné par l'Eglise.

Je n'ai pas entrepris, M. R. P. de vous faire sur ce sujet une Dissertation en forme; cela excéderoit de beaucoup les bornes d'une Lettre. Je me contenterai de vous exposer sommairement ce qui m'a paru de plus fort pour la défense de la Tradition & de la prétention des Chartreux au sujet de Saint Edme.

Il faut d'abord vous dire que nous en avons la principale obligation au sçavant & laborieux Ecrivain *Dom Edmond Martene*, Bénédictin de S. Germain des Prés, lequel par une dévotion particulière pour le Saint Archevêque, dont il portoit le nom, & encore plus par l'amour de la vérité, n'a rien oublié pour illustrer sa mémoire.

C'est, M. R. P. dans cet esprit que *Dom Martene* nous a donné avec un soin tout particulier la Vie de ce S. Prélat & l'Histoire de sa Canonisation, dans le troisième Tome de son Ouvrage, intitulé : *Thesaurus novus Anecdor. col. 1921. p. 1751. & seq.* Edit. de Paris, 1717. Or, dans cette Vie rien n'est plus beau, plus édifiant & plus décisif pour
notre

notre sujet que la Lettre qu'il rapporte du vénérable HUGUES, Prieur de la grande Chartreuse, & Général de l'Ordre, écrite au Chartreux *Boniface de Savoye*, Archevêque de Cantorbery. Cette Lettre, que je ne rapporterai point dans son entier, parce qu'elle allongeroit trop la mienne, commence ainsi :

VENERABILI & in intimis caritatis visceribus amplectendo Domino Bonifacio Cantuariensi Archiepiscopo : Frater HUGO dictus Cartusie Prior humilis, quidquid potest peccatoris oratio. Quantum caritati vestrae debeamus in Christo, meminimus, venerande Domine &c.

Suit un remerciement au sujet du Livre des *Morales de S. Gregoire*, dont l'Archevêque Chartreux lui avoit fait présent.

Quod non ex me, lui dit-il, *sapientia vestra scribo, sed ex eodem GREGORII Moraliuum Libro, quem vos recedentes cum lacrymis à Cartusia vestra, in qua tam altum posueratis fundamentum virtutis, mihi tunc humili Procuratori, dono dedistis &c.*

Cette Lettre finit ainsi : *Inspiret, obsecro, Patris spiritus, qui ubi vult spirat, cordi vestro benignissimo, ut S. EDMUNDUM, quem ante oculos mentis vestrae tot miracula & pia facta, ipsaque sedes, quam nunc tenetis Cantuaria ponunt, imitemini, & Sanctum*
Lincol-

Lincolniensem Episcopum HUGONEM : Hi à nobis , ut scitis , venerunt , sed mundi superbiam in humilitatem , luxum in frugalitatem , divitias in paupertatem , in ipso Episcopali culmine commutantes , Cartusensem professionem suam constanter retinuerant , cujus & vos meminisse ea memoria precor qua apud nos perpetua est vestri. DATUM Cartusia. M. CCL. 6. Novembris..

Rien ne paroît , ce me semble , plus clair , plus authentique & plus respectable qu'une telle autorité. Cependant il parût sur ce sujet dans le Mercure de Mars 1738. p. 436. une Pièce intitulée LETTRE de M. sur l'Ordre dont a été saint Edme ou Edmond , Archevêque de Cantorbery , dans laquelle l'Auteur fait plusieurs réflexions & propose quelques doutes , toujours à ce qu'il paroît dans l'esprit de chercher & de constater la vérité du Fait dont il s'agit.

» S. Hugues , dit-il , Evêque de Lincoln ,
 » a été certainement Chartreux. L'Ordre en
 » fait une fête solennelle le 17 de Novem-
 » bre , & S. Edme , dont la fête arrive le
 » jour précédent , n'est pas même honoré
 » chés eux d'une simple commémoration.
 » Cette différente conduite ne peut-elle pas
 » infirmer le témoignage du Général Hu-
 » gues ? L'inaction des Chartreux , à l'égard
 » de ce Saint ; est une de ces choses dont la
 » raison :

» raison n'est pas aisée à découvrir. Je vous
 » prie d'en faire part à quelqu'un de cet
 » Ordre , qui puisse vous donner des lumières
 » là-dessus , ou vous apprendre s'il faut
 » s'inscrire en faux contre la Lettre de HUGUES,
 » leur Grand-Prieur.

Je crus, M. R. P. que cette priere pouvoit me regarder , & après en avoir conféré avec nos bons amis de la Chartreuse , on me remit une réponse , aussi succinte que sensée ; laquelle je vais repeter ici , car elle est inserée dans le Mercure de Mai de la même année , avec quelques petits retranchemens , pour la rendre encore plus courte.

M. si l'Auteur de la Lettre, inserée dans le Mercure du mois de Mars dernier , au sujet de saint Edmond , Archevêque de Cantorbery, n'a point d'autre raison d'hésiter sur le témoignage de notre Général Hugues II. que la différente conduite de notre Ordre à l'égard de saint Edmond & de saint Hugues de Lincoln ; il est aisé de te tirer d'inquiétude , & de lui épargner les conjectures & les argumens de vraisemblance. Il est vrai que nous faisons une Fête solennelle de saint Hugues , Evêque de Lincoln , & que nous ne faisons pas commémoration de saint Edmond. Est-ce donc que nous ne reconnoissons pas saint Edmond pour Chartreux ?

On pourroit le dire , M. si notre usage étoit de

de célébrer la Fête de tous les Saints de notre Ordre , ce qui n'est pas , car quoique nous reconnoissons pour Chartreux saint Etienne de Die , aussi bien que saint Antelme , Evêque de Bellay , nous ne faisons aucune commémoration du premier, & nous la faisons du second. Cet exemple suffit pour faire sentir à la personne qui vous a prié de nous demander quelque éclaircissement , que ce qu'elle appelle l'inaction des Chartreux à l'égard de saint Edmond, n'est pas une raison pour s'inscrire en faux contre la Lettre de leur Général Hugues II.

Quelque unanimité qu'il y ait eu entre les Ecrivains de la Vie de saint Edme , à passer sous silence sa Profession de notre Règle , on ne doit pas crier à la surprise , si nous nous faisons honneur d'avoir eu ce Saint pour Confrere ; puisqu'il est hors de toute vraisemblance qu'un Général des Chartreux écrive sans aucun fondement à un Chartreux , devenu Archevêque de Cantorbery , que tel Archevêque , son prédécesseur , a aussi été Chartreux , & qu'il le sçait bien , ut scitis.

En communiquant cette réponse à la personne qui la demande , je vous prie ; M. de lui marquer que le Religieux qui l'a faite , ne prétend pas s'engager à le suivre dans ses repliques , supposé qu'il en veuille faire. C'est assez de lui avoir dit simplement que la critique porteroit à faux , s'il s'arrêtoit à la différence

rence

rence que nous faisons d'une Fête à une autre ; il sembleroit vouloir en sonder la raison , mais c'est une de ces choses sur lesquelles il peut réprimer sa louable curiosité , parce qu'il interrogerois en vain notre silence , comme il essayeroit en vain d'amener à sa manière de penser notre manière de faire l'Office. Je suis , M. &c. A la Chartreuse de Paris , le 20 Avril 1738.

Le prudent Anonyme ne répondit point à cette Lettre , mais un incident étranger l'ayant engagé d'écrire encore quelque chose sur le même sujet , il fit imprimer une seconde Lettre dans le I. Vol. du Mercure de Juin suivant , où se trouvent plusieurs traits , qui me paroissent favorables à la cause que je défends.

1°. Il apprend au Public que Dom Martene n'est pas le premier Auteur de la découverte de la Lettre de HUGUES , Prieur de la grande Chartreuse , écrite au Chartreux Boniface de Savoye , Archevêque de Cantorbéry. » Guichenon , dit - il , l'avoit » déjà faite imprimer dans sa Généalogie de » la Maison de Savoye , mais elle se retrouve » dans une place plus naturelle , chés le Pere » Martene , ajoutant que cet Historien l'a » tirée d'un Manuscrit de D. Nicolas Molin , » Prieur de *Sylvo benite* , dont Guichenon » s'est servi dans ses preuves de l'Histoire de » Sa-

» Savoye , Tome III. pag. 58. & que Dom
 » Edmond Martene a réimprimé au III. T.
 » de ses Anecdotes.

» 2°. Il paroît , ajoute notre Auteur , que
 » si la Lettre du Général HUGUES est vérita-
 » ble , c'est un témoignage qui doit l'empor-
 » ter sur le silence de Vincent de Beauvais-
 » Qu'est ce en effet que l'Histoire de Saint
 » Edmond, ou Edme, écrite par ce Domini-
 » cain dans son *Miroir Historial* ? C'est un
 » Extrait tronqué du Manuscrit de l'Abbaye
 » de Pontigny , que Dom Martene a depuis
 » publié en son entier ; c'est un Extrait dont
 » M. Baillet a fait si peu de cas , que dans la
 » Table critique des Auteurs , sur lesquels il
 » donne la Vie de S. Edme , il ne daigne
 » pas le nommer , quoiqu'il lui dût être
 » (*) connu , & qu'il cite Nicolas *Triveth* ,
 » autre Auteur Dominicain , qui a bien
 » moins écrit sur ce sujet que n'a fait Vin-
 » cent de Beauvais &c.

» 3°. Il ne faut donc pas croire , dit
 » encore notre sage Critique , que M. de
 » Haïtze , ou l'Auteur des *Moines em-
 » pruntés* , ait eû dans la personne de Vin-
 » cent de Beauvais un Auteur suffisant , pour
 » détruire la Tradition des Chartreux , la-
 » quelle a près de cinq cent ans &c.

» 4°. Ainsi la preuve négative que M. de
 » (*) M. Baillet étoit de Beauvais.

» Haïtze

» Hâitze a tirée de Vincent de Beauvais est
 » une preuve , qui n'a aucune force & qui
 » peut même être tournée contre lui , &c.

Il vaut mieux attendre , conclud enfin
 » l'Auteur , ce que quelque Solitaire de cet
 » Ordre nous apprendra sur tout cela , que
 » de vouloir le prévenir par des conjectures ,
 » &c.

Pour moi , M. R. P. je pense differem-
 ment , & sans rien attendre de nos Solitai-
 res , dont , comme on l'a vû ci-devant , on
 interrogeroit en vain le silence , des Solitai-
 res , dis-je , qui tout remplis de leur esprit
 de retraite , de mortification & d'humilité ;
 en un mot de la grace de leur état , négli-
 gent de célébrer la Mémoire de plusieurs
 Saints de leur Ordre , lequel ne travaille
 qu'à faire des Saints , sans se mettre en pei-
 ne de les faire déclarer tels par l'Eglise , je
 crois être bien fondé de tirer du Problème ,
 que quelques Critiques ont voulu faire sur
 la Professon Religieuse de S. Edmond de
 Cantorbéry , le Theorème suivant , ou la
 Démonstration , que *ce Saint Prélat a été
 réellement & de fait de l'Ordre des Chartreux ,
 & qu'il l'a été jusqu'à sa mort , arrivée le
 16. Novembre 1240. à Soisy , près de Pro-
 vins.*

Je souhaite M. R. P. que vous puissiez
 bien-tôt en dire autant & sur une autorité
 équiva-

équivalente, de votre Illustre & S. Evêque de Lisieux JEAN LE HENNUYER, que je n'oublierai certainement pas dans mon Voyage Littéraire de Normandie, auquel je mets la dernière main. Vous avez bien raison de le réclamer pour votre Ordre, ce qui ne peut que lui faire beaucoup d'honneur. Je suis persuadé que vous n'oublierez rien pour y réussir, mais je le suis encore plus de cette belle maxime de Tertullien : *Veritati præscribere nemo potest, non spatium temporum, non patrocinia Personarum, non privilegium Regionum.* Lib. de Veland. Virgin.

Je suis avec beaucoup de respect, M.R.P. votre, &c.

A Paris le 7. Mars 1743.

P. S. En achevant ma Lettre, un Ami vient m'avertir qu'il y a encore une faute essentielle à corriger dans ma précédente Lettre, imprimée dans le II. Vol. du Mercure de Décembre dernier. Je dis, page 2823. que *D. Pons* ou *Ponce de Sablières*, de Prieur de Paris, fut fait premier Prieur de la Chartreuse de *Sainte Croix* en Forez, fondée l'an 1280. par N. de la Tour de Rossillon, sa Parente, qu'il fut ensuite Evêque de Grasse, & qu'en cette qualité il prêta serment de fidélité en 1482. à l'Archevêque d'Embrun. Cette dernière date, dont l'absurdité saute aux yeux, est de

de la façon de l'Imprimeur ; il falloit 1282.

J'aime mieux, M. R. P. la corriger ici que d'en charger un *Errata*, lequel a quelquefois besoin lui-même de correction, témoin l'*Errata* du Mercure de Novembre dernier, qui est à la fin du premier Volume de Décembre, dans lequel, pour avertir que page 2358. ligne 11. du même Mercure de Novembre, au lieu de *Melice*, il faut lire *Melck*, l'Imprimeur a mis *Melek*, c'est à dire corrigé une faute par une autre.



LA FOIBLESSE DE L'ESPRIT HUMAIN,

O D E.

Quelle nouvelle ardeur m'entraîne ?
 Où tend cet effor périlleux ?
 Nimphe, dans ma route incertaine
 Soutiens mon vol ambitieux :
 Je sens un céleste délire,
 Prête tes douceurs à ma Lyre ;
 Viens toi-même en former les sons ;
 Si tu secondes mon yvresse,
 Bien-tôt ta voix enchanteresse
 Eternifera mes Chançons.



Où suis-je ? quelles mains puissantes
 M'enlèvent au-dessus des airs ?
 Quels sons , quelles voix ravissantes
 Forment de si tendres concerts ?
 Dans une gloire si touchante ,
 Quelle Divinité brillante
 Habite ces aimables Lieux ?
 Sans doute l'immortelle Essence
 Réside en sa pure évidence
 Dans ce séjour délicieux.



Examinons-la sur son Trône ;
 Osons même y jeter les yeux ,
 Et sur l'éclat qui l'environne
 Portons nos regards curieux.
 Mais , ô témérité coupable !
 Peut-on dans sa gloire adorable
 Contempler la Divinité ?
 Pour connoître son existence ,
 Quiconque n'a pas son essence,
 Se perd dans son immensité ,



De cet abîme impénétrable
 Veut-on percer la sainte horreur ?
 Aussi tôt un voile effroyable
 En dérobe la profondeur.
 En vain d'elle-même idolâtre ,

Notre

Notre Raison s'opiniâtre
A connoître la Vérité ;
Dans son ardeur ambitieuse
Une force victorieuse
La retient dans l'obscurité.



Pourquoi dans son orgueil extrême
L'homme veut-il tant pénétrer ?
Que ne se connoît-il lui-même ,
Et cesse-t'il de s'ignorer ?
Si la ténébreuse nature
Lui paroît une Enigme pure ;
S'il n'en peut sonder les ressorts ;
Croit-il que le souverain Etre
Soit moins difficile à connoître
Que nos esprits & que nos corps ?



Mais que vois-je ? est-ce un vain phantôme ;
Qui frappe mes regards surpris ?
Quel spectacle ? le cœur de l'homme
Me dévoile tous ses replis.
Sur cette Mer presque'inconnuë
Fixons un moment notre vûë ;
Examinons-en tous les flots.
S'il se peut , tâchons de comprendre
Le juste moyen de lui rendre
La jouissance du repos.

B**Toujours**

Toujours inconstant & volage ,
 L'homme court d'objets en objets ;
 Tout l'attire ; rien ne l'engage ;
 Il forme projets sur projets.
 Plein d'amour pour le bien solide ,
 Partout où son ardeur le guide
 Il cherche sa félicité ;
 Ici le plaisir , la tendresse ,
 Pour un tems fixent sa foiblesse ;
 Là son cœur en est dégoûté.



Tantôt en proie à son caprice ,
 De lui-même il est entêté ;
 Tantôt la cruelle avarice
 Vient flater sa cupidité.
 A son bonheur toujours contraire
 Il court de chimere en chimere ,
 Sans jamais être satisfait ;
 Un objet aujourd'hui l'arrête ;
 Il faut demain qu'on le rejette ;
 Un autre a frappé , c'en est fait.



A cette erreur folle & grossiere
 Succede une autre passion ;
 Il faut sortir de la poussiere
 A la voix de l'ambition.

Déjà

Déjà sur l'aîle de la gloire
 On vole au Temple de mémoire
 Cueillir des Lauriers immortels ;
 Déjà sur les pas d'Alexandre ,
 On va réduire tout en cendre
 Pour mériter quelques Autels.



Juges insensés que vous êtes ,
 Trouve-t'on le solide honneur
 Dans ces criminelles conquêtes
 Que vous devez à la fureur ?
 Mais quoi ! ce Conquérant soupire ;
 Ah ! cruel , que veulent donc dire
 Ces pleurs & ces gémissemens ?
 Regretes-tu ton injustice ?
 Ta gloire est-elle ton supplice ?
 Tes Lauriers font-ils tes tourmens ?



Non , ta fureur est trop guerrière ;
 Pour pousser de pareils soupirs ;
 Sans doute que la Terre entière
 Ne suffit pas à tes desirs.
 Souverain des Rois de la Terre ,
 Avec une douleur amère ,
 Tu n'y trouves plus d'ennemis ;
 Que ton amour propre est à plaindre !

Il en est qui sont plus à craindre
 Que ceux que ton bras a soumis,



Sonde l'abîme de ton ame ;
 Oses y porter le flambeau ;
 Le cruel desir qui l'enflâme ,
 N'est-il pas ton propre bourreau ?
 Rien ne peut satisfaire l'homme ;
 Les Héros d'Athene & de Rome
 Ont en vain gagné tous les cœurs ;
 Dans la gloire la plus solide
 On trouve toujours quelque vuide ;
 Qui semble en aigrir les douceurs.



Ne cherchons donc point dans nous-mêmes
 Un plaisir constant & flateur ,
 Et sur nos frivoles systèmes
 N'appuyons point notre bonheur.
 Sur les aîles d'une Foi vive
 Que notre Raison fugitive
 S'envole vers son Créateur ;
 C'est dans cette source féconde
 Qu'on goûte cette paix profonde ,
 Dont lui seul peut être l'Auteur.

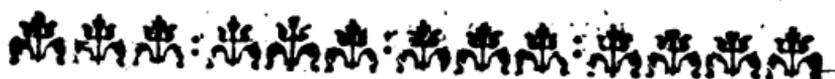


O toi , que la Raison éclaire
 De ses rayons les plus perçans ,

Toi ,

Toi, dont le cœur juste & sévère
 Ignore le pouvoir des sens,
 L. . . . accepte cet Ouvrage;
 Il est le légitime hommage
 De ma Muse encore au berceau;
 Heureux, si ta délicatesse
 Y peut trouver de la justesse,
 Et quelque tour vif & nouveau!

Par l'Abbé de Borville de Chartres.



QUESTION IMPORTANTE;

*Jugée au Parlement de Paris, le 23.
 Décembre 1742.*

SI ceux qui ont obtenu la distraction
 de la légitime, peuvent profiter des legs
 qui leur étoient faits par le Testament, qui
 avoit substitué la légitime.

FAIT.

Pierre Drevet, Graveur du Roi, par son Testa-
 ment du 23. Avril 1736. substitua la pro-
 priété de tout son bien aux enfans à naître
 d'Imbert Drevet, son fils, qui étoit en dé-
 mence, & au cas qu'il décedât sans enfans, à
 Claude Drevet, son neveu, à la charge par

B iij. led. x

ledit Claude Drevet de donner 3000. livres à ses plus proches parens , & 7000. livres aux autres , qui se trouveroient en avoir le plus de besoin . pourvu qu'il fussent parens dudit Claude Drevet , du chef du Testateur.

La femme du Testateur fit aussi une pareille substitution , à laquelle elle appelle d'abord les enfans de son fils , & au cas qu'il décedât sans enfans , elle donne aux sieur & Dlle Debats , ses neveu & niece , 12000. livres , dont elle substitué le fonds à leurs enfans , & au cas que l'un décede sans enfans , elle veut que la part de l'un accroisse aux enfans de l'autre , & quant au surplus de ses autres biens meubles & immeubles , elle les legue aux neveux & nieces , petits neveux & petites nièces de son mari , attendu que la plus grande partie des biens vient des travaux de sondit mari.

Après la mort d'Imbert Drevet , grevé de substitution & décedé sans enfans , les sieur & Dlle Debats , neveu & niece de la Testatrice , non contens du legs de 12000. livres qui leur étoit fait , demanderent la distraction de la légitime d'Imbert Drevet.

Il intervint Sentence au Châtelet , qui la leur accorda , & fut délivrance aux Légataires de leurs legs.

Claude Drevet ayant appelé de cette Sentence , les héritiers paternels , qui en première instance

Instance étoient intervenus en sa faveur , se joignirent sur l'appel aux héritiers maternels pour demander avec eux la distraction de la légitime.

Par Arrêt du 23. Fevrier 1742. la Sentence fut confirmée, en ce qu'elle ordonnoit la distraction de la légitime , & sur la demande subsidiaire formée par Claude Drevet à la veille du Jugement , à ce qu'en tous cas les legs faits aux héritiers paternels & maternels fussent déclarés caducs , il fut ordonné que les Parties contesteroient plus amplement.

La Cause ayant été portée à l'Audience de la Grand' Chambre sur la validité des legs faits aux héritiers , M. Aubry , défenseur de Claude Drevet, soutenoit que ces legs étoient caducs, au moyen de la distraction de légitime , obtenuë par lesdits héritiers.

En matiere de Testamens , disoit-il , on doit uniquement s'attacher à la volonté du défunt ; il ne faut pas toujours s'arrêter aux termes ; il faut chercher l'intention du Testateur.

Les legs peuvent être éteints de deux manieres différentes , ou par une révocation expresse , prononcée par le Testateur , ou par une révocation tacite , tirée de l'intention présumée du Testateur.

On est surtout obligé d'avoir recours aux conjectures , lorsqu'il arrive quelque évenc-

ment que le Testateur n'a pû prévoir, & dont cependant la prévoyance l'eût empêché de faire tel ou tel legs; la présomption étant que le Testateur auroit révoqué le legs, alors l'interprétation de la clause doit être faite en faveur de l'héritier; tel est le sentiment de Ricard, part. 1. des Donations.

C'est en effet l'héritier qui est l'objet principal de l'affection du Testateur; c'est à lui qu'il a destiné la portion la plus considérable de sa fortune; ce seroit donc blesser ouvertement l'intention du défunt, que de dépouiller l'héritier à qui le Testateur a voulu transmettre la plus grande partie de ses biens, pour enrichir de cette portion des Légataires qui n'ont tenu que le second rang dans l'esprit du Testateur, & auxquels il a voulu simplement donner une marque de son souvenir. Ainsi la volonté du Testateur est le titre du Légataire; il doit justifier qu'il est appelé relativement au cas présent, & que quand le Testateur auroit prévu le cas qui est arrivé, il auroit également disposé en faveur du Légataire.

Dans l'espece, le sieur Drevet, pere, croyant être en droit de substituer toute la portion héritaire de son fils, après avoir fait cette substitution au profit de son neveu, charge ce neveu de remettre 3000. livres à ses plus proches parens, & 7000. livres aux autres
qui

qui porteront son nom ; il est évident que le Testateur a voulu que les Collatéraux de son fils n'eussent que 10000. livres, & qu'il ne leur a legué cette somme, que parce qu'il a supposé que le sieur Drevet, son neveu, profiteroit du surplus de l'universalité de ses biens, en sorte que si le système des héritiers paternels réussissoit, sous prétexte d'exécuter à la lettre la volonté du défunt, elle seroit totalement anéantie, puisque les héritiers ayant déjà obtenu la distraction de la légitime, s'ils obtenoient encore la délivrance de leurs legs, ils auroient la meilleure partie de la succession au préjudice du Légataire universel, que le Testateur a voulu le plus avantager.

Il n'y a point de distinction à faire à cet égard entre le legs de 3000. livres & celui de 7000. car outre que ceux qui se présentent pour recueillir ce dernier, ont la plupart profité de la distraction de la légitime, il est certain que le sieur Drevet n'est chargé de leur remettre 7000. livres, que dans la présupposition qu'il recueillera la totalité du bienfait que le Testateur lui destine, & que le legs universel se trouvant réduit à moitié, le legs particulier de 7000. livres devoit du moins être aussi réduit à moitié, suivant ce que dit Ricard en son Traité des Dispositions conditionnelles, Traité 2. Ch. 4. Sect. 14.

B. v. Less

Les mêmes moyens qui s'élevent contre les héritiers paternels, militent également contre les héritiers maternels, & il est évident que si la Testatrice eût prévu que son neveu & sa niece eussent obtenu la distraction de la légitime, elle ne leur eût pas fait les legs dont il s'agit.

M M. Guéau de Reverseau & Millin de Grand-Maison, pour les héritiers paternels & maternels, disoient au contraire que les Loix ne permettent point de consulter l'intention du défunt, quand sa disposition est claire & positive.

Un Légataire institué à la charge d'acquitter d'autres legs, ne peut profiter des libéralités qui lui sont faites, tant qu'il n'a point accompli les volontés du Testateur, qui sont proprement la condition sous laquelle il a institué son Légataire.

Nous n'admettons point dans nos mœurs toutes ces prétendues interprétations de volonté, dans lesquelles très-souvent l'esprit le plus intelligent s'égare. On suit la lettre du Testament, autant qu'il est possible; devient-elle obscure, ou survient-il quelque cas imprévu? la Loi rentre dans ses droits & pourvoit à l'objet sur lequel le Testateur ne s'est pas suffisamment expliqué.

Chés les Romains même, lorsqu'on étoit obligé de recourir à l'interprétation de la volonté

lonté du Testateur, si les conjectures proposées de part & d'autre étoient douteuses, il falloit se déterminer en faveur du Légataire contre l'héritier, quoique celui-ci fût bien plus favorable que le Légataire universel, puisque de droit toute la succession du défunt lui appartenoit. Par la raison, dit Ricard, que le Légataire ayant pour lui la volonté expresse du Testateur, qui l'a nommé son Légataire, la disposition faite à son profit, ne doit point lui être ôtée légèrement, s'il ne paroît par des présomptions violentes que le Testateur a changé d'intention.

Dans le fait, le Testateur n'a institué Claude Drevet son Légataire universel, qu'à la charge de payer les deux legs particuliers de 3000. livres & de 7000. livres; on ne peut trouver une disposition plus claire & plus précise.

La distraction de la légitime qui a été accordée aux héritiers, ne peut former un obstacle à la délivrance de leurs legs

1°. Par rapport au legs de 7000. livres, il est fait à des parens éloignés, qui ne sont point héritiers de la légitime du fils du Testateur. Seroit-il raisonnable de les priver de leur legs sur le fondement que d'autres Légataires profitent d'un bien dont ils ne retirent aucun avantage?

2°. Les Légataires des 3000. livres ne tien-

B vj nent

nent la légitime en question que de la succession du sieur Drevet, fils ; or, si le Curateur du sieur Drevet, fils, avoit agi, comme son ministère l'y obligeoit, pour faire distraire la légitime de la substitution, ce Curateur, Légataire universel en même tems de Pierre Drevet, pourroit-il prétendre que les legs particuliers sont devenus caducs, sur le fondement que le Testateur n'auroit point disposé en faveur des héritiers de son fils, s'il eût prévu que la succession de ce fils pouvoit leur transmettre une légitime qu'il auroit été le maître de dissiper dans le cas où il auroit recouvré l'usage de sa Raison ? Voilà jusqu'où il faut aller, car il importe peu que les héritiers du sieur Drevet, fils, ayent trouvé cette légitime dans sa succession, ou qu'exerçant ses droits, ils l'ayent demandée, puisqu'elle doit naturellement être recueillie par celui de qui ils sont héritiers, & qu'on ne peut soutenir que le Testateur auroit privé de ses bienfaits des Légataires que la qualité de neveux lui avoit rendu chers, dans l'idée singulière qu'ils profiteroient d'une succession que plusieurs circonstances pouvoient leur enlever.

D'ailleurs selon les premiers principes chacun est présumé connoître les Loix, & un Testateur qui a excédé les bornes qu'elles lui prescrivoient, est censé n'avoir
eût

eût intention de tester que conformément à la faculté que les Loix lui en donnoient.

La Loi qui réserve aux enfans une légitime dans les biens de leur père, est positive. Comment pourroit-on feindre que le Testateur a ignoré qu'il n'étoit pas le maître d'en disposer, tandis qu'une présomption légale & qui doit prévaloir, s'oppose à ces conjectures ?

Dira-t'on que Pierre Drevet a pû être dans une ignorance légitime, pèce qu'avant l'Arrêt du 23. Fevrier 1742. il étoit incertain si un pere ne pouvoit pas substituer la légitime de son fils insensé ?

Pour qu'il pût tenir ce langage, il faudroit qu'il rapportât une Loi qui autorisât cette substitution, aussi positive que celle qui réserve la légitime aux enfans.

Claude Drevet ne se fondeoit que sur des motifs d'équité & sur la fausse application de la Loi *Si furioso*, sans pouvoir rapporter le sentiment d'aucun Auteur, ni aucun Arrêt rendu en Pays Coûtumier, qui eût décidé en sa faveur, & l'Arrêt du mois de Fevrier qui a accordé la distraction de la légitime, n'a point introduit un droit nouveau.

La prétention de Claude Drevet, par rapport aux legs, est donc contraire à la raison & aux principes; le Testateur a voulu qu'indépendamment de la légitime de son fils,
que

que les héritiers pouvoient recueillir , ils reçussent directement de lui des marques de sa libéralité , & ces legs sont trop modiques pour leur être enviés. Celui de 3000. livres est partagé entre dix-sept neveux ; celui de 7000. livres est dévolu à trois parens plus éloignés , entre lesquels on doit choisir ceux qui en auront le plus de besoin.

Ainsi toutes sortes de motifs concourent pour assurer l'exécution de ce legs.

Nonobstant ces moyens des héritiers , par Arrêt du 22. Decembre 1742. rendu conformément aux Conclusions de M. l'Avocat Général Gilbert de Voisins , les legs particuliers faits aux héritiers , ont été déclarés caducs.



IMITATION de la XVII. Epitre du
I. Livre d'Horace : *Quamvis , Scève ,
satis &c.*

Bien qu'affés éclairé pour pouvoir vous conduire,
Vous n'avez pas besoin qu'on songe à vous instruire,
Et que vous connoissiez affés par quels talens
On peut se captiver l'affection des Grands ,
Daigaez , *Scève* , daignez écouter ce que pense

Us

Un ami qui , comptant sur votre bienveillance ,
 Ose s'imaginer que peut-être aujourd'hui
 Vous apprendrez encor quelque chose de lui.
 C'est comme si quelqu'un , qui n'a jamais vû
 goute ,
 Se mêloit , j'en conviens , de vous montrer la
 route ;

Cependant , cher Scéva , voyez si cet Ecrit
 N'a rien dont vous deviez faire votre profit.
 Du loisir , du sommeil si la douceur vous charme ;
 Si vous craignez le bruit , l'embarras , le vacarme ,
 Je vous conseillerai d'aller , loin de la Cour ,
 Dans un Village obscur fixer votre séjour.
 Car , après tout , ces Grands , à qui l'on porte
 envie ,

Ne jouïssent pas seuls des plaisirs de la vie ;
 Et quiconque nâquit & mourut ignoré ,
 Ne fut pas pour cela malheureux à mon gré.
 Aux vôtres voulez-vous faire un sort qui leur
 plaise ,
 Et vous mettre vous-même un peu plus à votre
 aise ?

Alors sans redouter le bruit & l'embarras ,
 Maigre vous irez vivre avec ceux qui sont gras
 » Si , disoit Diogène , Aristippe plus sage ,
 » De légumes sçavoit comme moi faire usage ,
 » Il haïroit des Rois le joug dur & pésant . . .
 » Si celui qui m'attaque , un peu plus complaisant .
 Sçavoit

362. MERCURE DE FRANCE

« Sçavoit user des Rois , en prenant nos. (a)
« coutumes ,

« Il se dégoûteroit bien-tôt de ses légumes ,

Décidez qui des deux a le mieux raisonné ,

Ou daignez écouter , comme étant mon puiné ,

Pourquoi le sentiment d'Aristippe l'emporte.

En effet , cher Scéva , voici de quelle sorte

Du Cynique mordant il se jouïoit , dit-on :

« C'est pour moi que je fais le métier de bouffon ,

« Et tu ne le fais , toi , que pour la populace ,

« En quoi j'ai plus de sens & bien meilleure grace ,

« Puisqu'il arrive enfin de-là que tout me rit ,

« Qu'un bon Cheval me porte , & qu'un Roi me
nourrit.

« Ce procédé m'honore & ne choque personne.

« Tandis qu'inférieur à celui qui te donne ,

« D'un Mèdiant fâcheux tu gardes le maintien ,

« Toi qui fais vanité de ne manquer de rien.

Tout état , tout habit fut du goût d'Aristippe ;

S'accommoder à tout étoit son grand principe ;

Bien qu'au haut de la rouë il tachât de monter ,

Toujours du sort présent il sçut se contenter :

Mais je douterois fort que le vain Philosophe ,

Qui , n'endossant jamais que la plus vile étoffe ,

Croit que la patience en a bien plus d'éclat ,

Soutint avec honneur un changement d'état.

(a) Platon , Aristippe & quantité d'autres Philosophes , Poëtes &c. frequentoient utilement la Cour de Denis le Tyran , qui aimoit les Sçavans.

L'un

L'un n'a point la manie incommode & bizarte
 D'attendre pour sortir , que la pourpre le pare.
 Habillé d'un gros drap ou d'un drap précieux ;
 Il ira fréquenter les plus célèbres Lieux ,
 Et sans s'affujettir à des égards frivoles ,
 Il sçaura décentement s'acquitter des deux rôles.
 A l'autre un habit propre inspire autant d'horreur ;
 Que l'aspect d'un Serpent ou d'un Chien en fu-
 reur.

Il perira de froid , à moins qu'on ne lui rende
 Au plutôt sa chétive & chere Houpelande ;
 Rendez-la ; contentez ce Fantastique mortel ,
 Et souffrez qu'il soit sot , puisqu'il veut-êtr tel.
 Si combattre & courir de victoire en victoire ,
 Eleve les Humains au faite de la Gloire ,
 Etre agréable aux Grands , s'en faire désirer ;
 N'est pas le moindre Eloge où l'on puisse aspirer ;
 Mais l'art de l'acquérir est un vrai Labyrinthe.
 Tous n'ont pas le bonheur d'arriver à Corinthe.
 Quiconque craint l'affront de ne pas réussir ,
 Passe , sans rien tenter , ses jours dans le loisir.
 Mais quoi ! quiconque enfin a sçû faire fortune ;
 En chassant de son cœur cette crainte impor-
 tune ,

D'un Homme magnanime a-t'il fait le devoir ?

Voilà ce qu'il s'agit maintenant de sçavoir.

L'un pour son foible dos croit la charge trop-
 forte.

L'autre avec fermeté s'y soumet & la porte.

ON,

Or , chercher à ce prix & l'honneur & le bien ,
 C'est être vertueux , ou la Vertu n'est rien.
 L'habile Courtisan , qui sur son indigence
 Devant son Souverain garde un profond silence ;
 En sçaura , croyez-moi , tirer plus de secours
 Que l'impudent Causeur , qui demande toujours
 L'art de gagner un don avec pudeur & grace ,
 Et l'art de l'extorquer à force de grimace ,
 Sont aussi differens que le blanc & le noir ,
 Et comme le grand point consiste à recevoir ,
 La modestie en est la source primitive. ,
 Lorsque quelque fâcheux dit d'une voix plain-
 tive :

» J'ai ma Sœur à pourvoir , ma Mere à secourir ;
 » Mon fonds n'est point vendable , & ne peut nous
 nourrir ;

Ce discours , sans qu'il soit besoin de le pour-
 suivre ,

Veut dire clairement : *Donnez-moi de quoi vivre.*

Un Jaloux qui survient s'écrie : » Eh ! par pitié ,

» Daignez nous partager le gâteau par moitié ;

Mais'quoi ! si le Corbeau , (*b*) comme il devoit le
 faire ,

Sçavoit tout doucement se repaître & se taire ,

Il auroit plus de viande alors à dépenser ,

(*b*) *Le Corbeau d'Esopé fit grand bruit , après
 avoir trouvé un fromage ; ce qui attira quantité d'au-
 tres Oiseaux , qui voulurent avoir & qui eurent part
 au busin &c.*

Et

Et bien moins d'envieux viendroient le traverser.
 Lorsque dans la Calabre , ou dans la Campanie ,
 Quelqu'un à son Patron va tenir compagnie ,
 Et qu'à son arrivée il accuse soudain
 Et le froid & la pluye & le mauvais chemin ;
 Qu'il se plaint en faisant une histoire à sa guise ,
 Qu'on a pris son argent & pillé sa valise ,
 On ne s'y méprend point , ces sortes de discours
 Ressemblent trait pour trait aux ruses , aux dé-
 tours ,
 Aux lieux communs enfin d'une franche Co-
 quette
 Qui , pour nous attendre , à tout moment re-
 grette ,
 Quelqu'un de ses bijoux ou pris , ou mutilé ,
 Quelque ruban perdu , quelque collier volé.
 Et qu'en arrive-t'il ? Les ruses découvertes
 Otent bien-tôt croyance aux véritables pertes :
 Celui qui contrefit jadis l'Estropié ,
 Lorsqu'il l'est , tenté envain d'exciter la pitié.
 C'est inutilement qu'il adresse sa plainte
 Aux passans , qu'une fois il joua par sa feinte.
 Envain de son malheur il atteste les Dieux ;
 Vainement il s'écrie , ayant la larme aux yeux :
 » Eh ! de grace , Messieurs , tirez-moi de la ruë.
 » Croyez - moi , je dis vrai , j'ai la cuisse ronn-
 puë.

» Je

Je ne badine point... Un peu d'aide, inhué
mains;

Cherche sa dupe ailleurs, répondent les Voisins.

Par M. Frigot.



*MEMOIRE au sujet des usurpations
d'Armoiries & Blasons, qui arrivent assés
fréquemment dans plusieurs Provinces du
Royaume, à la faveur de la conformité qui
se rencontre quelquefois entre les noms des
Usurpateurs, & ceux des anciennes familles,
dont ils prennent le nom & les Armes.*

DE toute ancienneté, les Rois de France ont voulu que les Armoiries des Nobles leur fussent conservées & à leur postérité, comme un témoignage certain des services de leurs ancêtres, & pour servir de preuve à la postérité de la conservation de leurs familles, desquelles par ce moyen il étoit facile de faire distinction d'avec le commun Peuple.

Rien n'a plus excité l'attention des Rois Louis XIII. & Louis XIV. à l'imitation de leurs prédécesseurs, que les entreprises des Roturiers qui voulant contrefaire les Nobles, s'approprioient les Armes des meilleures Maisons.

Ce

Ce fut pour réprimer ces abus, que par Edit du mois de Janvier 1615. le Roi Louis XIII. créa & érigea en titre d'Office formé, un Conseiller & Juge Général d'Armes, à la suite de la Cour, avec plein pouvoir, autorité & mandement spécial de juger des Blasons, fautes & mélanges des Armoiries, & de ceux qui en peuvent & doivent porter; ensemble de connoître des différends qui pouvoient arriver à cette occasion entre les Sujets de S. M. lui attribuant à cet effet toute Cour, Jurisdiction & connoissance, & icelles interdisant à tous autres Juges & Officiers quelconques: Voulant S. M. que les Sentences & Jugemens de ce Juge Général d'Armes, ressortissent nuëment par devant Nosseigneurs les Maréchaux de France.

Le Roi Louis XIV. voulant à cet égard porter ses soins encore plus loin, créa par son Edit du mois de Novembre 1696. une Grand-Maîtrise générale, & des Maîtrises particulières, composées d'un grand nombre d'Officiers, pour connoître des différends & contestations qui naistroient à l'occasion des Armoiries & Blasons: & par le même Edit S. M. supprima l'Office de Juge Général d'Armes.

Mais S. M. ayant depuis jugé à propos de supprimer par son Edit du mois d'Août

1700.

1700. les Offices créés par l'Edit de Novembre 1696. Elle rétablit par autre Edit du mois d'Avril 1701. l'ancien Office de Juge Général d'Armes, pour en jouir par celui qui en seroit pourvû, aux mêmes honneurs, droits & autorités, portés tant par l'Edit de Janvier 1615. que par les réglemens depuis intervenus.

Dans la suite, S. M. voulant plus particulièrement expliquer ses intentions, par rapport aux fonctions & droits du Juge Général d'Armes, Elle fit rendre un Arrêt du Conseil d'Etat le 9. Mars 1706. où elle déclare formellement que son intention en rétablissant ledit Office, a été de lui rendre les mêmes droits, attributions & prérogatives, portés tant par l'Edit de Création de cet Office, que par tous les Réglemens anciens & nouveaux, rendus sur le fait des Armoiries, dont entr'autres, est le droit de régler celles que les particuliers ont la liberté de porter, & d'empêcher qu'aucun ne s'approprie celles des meilleures Maisons.

Ce même Arrêt ordonne que nul ne pourra porter des Armoiries timbrées, si elles n'ont été auparavant réglées par le Juge Général d'Armes de France, & enregistrées dans l'Armorial Général, en conséquence & conformément à l'Edit du mois de Novembre 1696.

Sur

Sur cet Arrêt, il fut expédié le même jour 9. Mars 1706. des Lettres de Commission du Grand Sceau, adressées à Mrs les Secrétaires d'Etat, & des Commandemens de S. M. par lesquelles elle leur enjoignit de tenir la main à l'exécution dudit Arrêt, & permit à tous Huissiers de faire pour raison de ce, tous Actes & Exploits nécessaires.

Tous les Titres ci-dessus établissent d'une manière incontestable la Jurisdiction du Juge Général d'Armes de France, par rapport aux entreprises d'Armoiries.

Messire Louis-Pierre d'Hozier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils, Maître Ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, Généalogiste de la Maison, de la Chambre & des Ecuries de S. M. & de celles de la Reine, est actuellement pourvû & revêtu dudit Office de Juge Général d'Armes de France, dont ses ancêtres ont précédemment jouï depuis près d'un Siècle.

C'est en cette qualité qu'il est dépositaire de l'Armorial Général de France, & qu'il juge seul de tous les differends qui naissent concernant les Armoiries, sauf l'Appel devant Nosseigneurs les Maréchaux de France.

Et enfin c'est en la même qualité, qu'il vient de rendre une Ordonnance & Jugement

ment contradictoire , en faveur de Mrs *de la Motte-Ango* , Marquis de Lezeau & Comte de Fleers , contre les Enfans de défunt Mathieu *Angot* du Coizel , de la Ville de Falaise , dont la teneur suit.

ORDONNANCE & Jugement de M. d'Hozier , Juge Général d'Armes de France , en faveur de Mrs de la Motte-Ango , Marquis de Lezeau , & Comte de Fleers ; contre les Enfans de feu Matthieu Angot-du Coisel , de la Ville de Falaise. du 5. Fevrier 1743.

Louis - Pierre d'Hozier , Juge Général d'Armes de France , Chevalier de l'Ordre du Roi , son Conseiller en ses Conseils , Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris , Généalogiste de la Maison , de la Chambre , & des Ecuries de S. M. & de celles de la Reine.

Vû la Requête à nous présentée par Jean-Baptiste Ango , Chevalier Marquis de Lezeau , Seigneur de Manerbe , & autres lieux ; & par Ange-Hyacinte de la Motte-Ango , Chevalier Comte de Fleers , Baron de Larchamp , Châtelain de la Lande-Patry , Seigneur de Villebadin , les Lettiers , & autres Terres & Seigneuries , Capitaine au Régiment du Commissaire général de la Cavalerie de France , contenant , qu'ils sont
issus

issus de la Noble Famille de la Motte-Ango, originaire de Normandie, alliée à plusieurs Maisons illustres, comme celles de Pellevé, le Fevre-d'Ormesson, & autres; qu'eux & leurs ancêtres ont toujours pris pour Armes, d'azur, à trois annelets d'or posés deux en chef & un en pointe, ainsi qu'elles sont enregistrées dans l'Armorial général de France; que Matthieu Angot-du-Coisel, habitant & négociant de la Ville de Falaise, s'étant fait pourvoir d'un Office de Notaire-Secrétaire du Roi près le Grand Conseil, ledit Angot-du-Coisel & ses enfans, sous prétexte de cette Charge, se sont arrogé les Armoiries en plein desdits sieurs Angot-de-Lezeau & de Fleers, Armoiries qu'ils ont même timbrées d'une Couronne de Marquis; que Matthieu Angot-du-Coisel, pere, étant décédé au mois d'Octobre 1742, ses enfans ont fait apposer aux tentures de deuil, tant de la porte de la Maison du défunt qu'à l'Eglise Paroissiale, des Pannonneaux portant lesdites Armes avec Couronne de Marquis; qu'il y a même lieu de présumer qu'à leurs cachets & vaisselle lesdits Angot-du-Coisel n'ont pas hésité de faire graver les mêmes Armes, ce qui est une entreprise formelle sur les droits desdits sieurs de la Motte-Ango, Marquis de Lezeau, & Comte de Fleers: & comme les

C Royaux

Royaux ont condamné de pareils abus , & que nous sommes seul Juge compétent sur cette matière , requeroient à ces causes lesdits sieurs Marquis de Lezeau , & Comte de Fleers, qu'il nous plût leur permettre de faire assigner pardevant nous , à jour compétent , les sieurs Angot, freres , négocians à Falaise , en Normandie , fils & heritiers de feu Mathieu Angot du Coisel , décedé pourvû d'un Office de Notaire-Secrétaire près le Grand-Conseil , pour se voir faire défenses de prendre à l'avenir pour armes trois annelets d'or en champ d'azur , qui sont les armes desdits sieurs Marquis de Lezeau & Comte de Fleers, ni aucunes autres Armoiries approchantes , sous telles peines de droit , & pour l'avoir fait , les condamner en tels dommages & intérêts que de raison , faire défenses ausdits Angot , à leurs enfans & à tous autres , sous tel prétexte que ce soit , de prendre aucunes Armoiries qu'elles n'ayent été réglées par nous , & que nous ne leur en ayons délivré acte. Ordonner que les Armoiries que lesdits Angot ont prises sans aucun droit ni titre , seront effacées , brisées & bâtonnées à la réquisition desdits sieurs Marquis de Lezeau , & Comte de Fleers , en quelque endroit qu'elles puissent avoir été sculptées , peintes , gravées , ou empreintes , même sur leurs cachets & vaisselle , par le premier

Ouvrier

Ouvrier requis ; & condamner lesdits Angot en tous les dépens ; ladite Requête signée , de *Lezeau* : Notre Ordonnance étant au-bas de ladite Requête en date du 26. Novembre 1742. portant que ladite Requête sera communiquée aux sieurs Angot , fils du feu sieur Angot-du-Coisel , pour y fournir de réponses dans un mois , & icelles vûës , ou à faute par eux d'en fournir dans ledit délai , & icelui passé , être par nous fait droit, ainsi qu'il appartiendra. Les significations faites le 7. Décembre 1742. de ladite Requête & Ordonnance , ensemble de l'Arrêt du Conseil du 9. Mars 1706. à la Requête desdits sieurs Marquis de Lezeau , & Comte de Fleers , au sieur Angot , fils aîné dudit feu Matthieu Angot , & au sieur Angot , le jeune , second fils dudit feu Matthieu Angot , par Exploits de Jacques Louvet , premier & ancien Huissier Audiencier en la Police à Falaise ; lesdits Exploits contrôlés à Falaise ledit jour 7. Décembre 1742. trois Exploits de sommations faits par ledit Jacques Louvet , Huissier , les 9. 10. & 11. Janvier 1743. ausdits Angot l'aîné , & Angot le jeune , fils de Matthieu , à la Requête desdits sieurs Marquis de Lezeau , & Comte de Fleers , de fournir de réponse à ladite Requête ; lesdits Exploits contrôlés à Falaise ledit jour 11. Janvier 1743. un Acte sous

seing privé en date du 4. Février de la présente année 1743. signé, *du Coisel, Angot*; tant pour lui que son frere & ses cinq sœurs, contenant que sur la demande intentée par lesdits sieurs de la Motte-Angot, Marquis de Lezeau, & Comte de Fleers, au sujet de ce qu'ils prétendent que lesdits Angot-du-Coisel, freres, se sont arrogé leurs Armes, & qu'il est à présumer qu'ils les ont sur leurs vaisselle, équipages, cachets, & autres endroits, les ayant même fait mettre en Pannonceaux aux tentures de deuil de feu Matthieu Angot-du-Coisel, leur pere, ledit Angot-du-Coisel, tant pour lui que pour son frere & ses cinq sœurs, déclare qu'ils n'ont jamais mis lesdites Armes desdits sieurs Marquis de Lezeau & Comte de Fleers sur leurs vaisselle & équipages, ni autres endroits; qu'il y a eu à la vérité des Pannonceaux portant lesdites Armes attachés aux cierges des inhumations de leurs pere & mere, lesquels Pannonceaux ne subsistent plus, & qu'ils les ont fait graver sur leurs cachets, d'où ils s'obligent de les faire effacer, renonçant à jamais prendre lesdites Armes desdits sieurs Marquis de Lezeau, & Comte de Fleers, qui sont d'azur à trois annelets d'or; ni aucunes Armes approchantes; se soumettant au surplus à ne porter que celles qui leur seroient données par nous, y ayant eu
plus

plus d'ignorance que d'affectation de leur part , ne prétendant s'arroger les Armes desdits sieurs Marquis de Lezeau , & Comte de Fleers , sous quelque prétexte que ce puisse être , ni eux , ni leurs sœurs , & descendans , soit en ligne directe , soit en collaterale , consentant même la confiscation des choses à eux appartenantes où lesdites Armes desdits sieurs Marquis de Lezeau , & Comte de Fleers se trouveroient désormais peintes , gravées , empreintes , ou sculptées ; au moyen de laquelle déclaration & renonciation , ils demandent que la Requête qui leur a été signifiée le 7. Décembre 1742. à la requête desdits sieurs de la Motte-Ango , Marquis de Lezeau , & Comte de Fleers , soit supprimée , attendu les termes exprimés à leur égard , & qui sont étrangers au fait dont il s'agit.

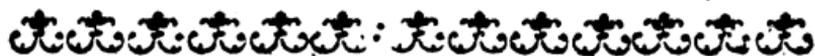
Nous , en vertu du pouvoir attribué par S. M. à notre Office de Juge Général d'Armes de France , & spécialement de l'Arrêt du Conseil du 9. Mars 1706. qui défend à toutes personnes de porter des Armoiries timbrées , qu'elles n'ayent été réglées par nous , faisant droit sur le tout , avons fait & faisons très-expresses inhibitions & défenses ausdits Angot-du-Coisel , freres & sœurs , leurs enfans & postérité , soit en ligne directe , soit en collatérale , de prendre à l'a-

C iij venir

venir pour Armes trois annelets d'or en champ d'azur, qui sont les Armoiries de la Maison de la Motte-Ango, ni aucunes autres Armes approchantes, sous tel prétexte que ce soit, ni même de prendre aucunes Armoiries, qu'ils ne se soient retirés vers nous pour en obtenir le reglement: Et seront lescdites Armoiries, prises par inadvertance ou autrement par lescdits Angot-du-Coisel, freres & sœurs, effacées par eux dans le cours de six mois, à faute de quoi biffées après ce terme à la réquisition desdits Sieurs Marquis de Lezeau, & Comte de Flers, en tous les lieux & endroits où elles pourroient avoir été sculptées, peintes, ou gravées, même sur les cachets & vaisselle, par le premier poursuivant d'Armes ou Huissier requis. Condamnons en outre lescdits Angot-du-Coisel aux dépens: Et sur les autres demandes des Parties, nous les avons mis hors de Cour & de Procès, à la charge que les Requêtes, Sommations & autres Pièces signifiées de la part desdits Sieurs Marquis de Lezeau & Comte de Fleers, ausdits Sieurs Angot-du-Coisel, de même que ladite déclaration & renonciation desdits Sieurs Angot du-Coisel, demeureront dans notre dépôt. Mandons à l'un des poursuivans d'Armes ou Sergens requis, mettre notre présente Ordonnance à dûë & entiere exécution.

Donné

Donné en notre Hôtel à Paris le 5. Février
1743. *Signé* D'HOZIER, & plus bas, par le
Juge d'Armes de France, *Signé* LAMBINET.



O D E

Sur l'Envie.

Monstre implacable, horrible Envie,
Qui prenant un air de douceur,
Souvent sur la plus belle vie
Répands ta coupable noirceur :
L'Homme, le Roi de la Nature,
Ne verra-t'il jamais l'injure
Qu'il se fait en lançant tes traits !
L'insensé par son propre crime
Sera-t'il toujours la victime,
De tes trompeurs & faux attraits ?



Tu sçus dès l'enfance du monde,
Lui tendre un piège séducteur,
Et t'ouvrir la source profonde
Des vices qu'enfermoit son cœur.
Son état change à l'instant même ;
Il s'étonne du trouble extrême
Que tu fais naître dans son sein :
Perfide, inhumain, sanguinaire,

C iij

Lui-

Lui-même à lui-même contraire ;
 Il se fait son propre assassin.



Mais c'étoit trop peu que la Terre
 Eût subi ton joug odieux ,
 Tu jures d'allumer la guerre
 Jusques sur la table des Dieux ;
 Ta fille , à ta voix infernale ,
 En jettant la pomme fatale ;
 Les enyvres de tes fureurs :
 Déjà ligués pour perdre Troye ,
 Ils goûtent la cruelle joye
 De mille combats pleins d'horreur.



Ciel ! quelle étrange barbarie !
 Quels coups terribles ! quel effort !
 Le Troyen , le Grec en furie ,
 Porte ou brave partout la mort ;
 Pallas accourt avec Neptune ,
 Et , déterminant la fortune ,
 Rend enfin les Grecs triomphans.
 Troye aux flâmes abandonnée ,
 Voit sous sa grandeur ruinée
 L'affreux tombeau de ses enfans.



Après

Après ce carnage funeste ,
 On te vit long-tems sur les flots ,
 En poursuivre le triste reste .
 Dans le dernier de ses Heros :
 Par son invincible courage ,
 Tranquille au milieu de l'orage ,
 Il aborde au Pays Latin ,
 Où dans les bras de Lavinie ,
 Il sçut , malgré ta tyrannie ,
 Accomplir son heureux destin.



Tu cedes , mais bientôt ta rage
 Formant cent projets inhumains ,
 Fait tomber la grande Carthage ,
 Pour mieux terrasser les Romains :
 Tant que Rome eut une rivale ,
 Par sa gloire toujours égale ,
 Elle étonna tout l'Univers ,
 Mais dès que ta faveur traîtresse
 Du Monde entier t'eut fait maîtresse ,
 Elle éprouva mille revers.



Séduits par tes avis perfides ,
 Ses deux plus illustres enfans ,
 Suivis de Soldats parricides ,
 Sont prêts de lui percer les flancs :

C v

Tout

Tout l'Univers est en allarme ,
 Au formidable aspect des armes
 De ces deux Maîtres des Humains :
 Arrêtez , couple téméraire ;
 C'est dans le sang de votre mere
 Que vous courez tremper vos mains.



Mais déjà ton haleine infecte ,
 Les échauffe d'un noir poison ;
 Leur vertu leur devient suspecte ;
 Ils n'écoutent plus la raison ;
 La ruine de la Patrie
 Ne peut assouvir leur furie ;
 Que par la victoire ou la mort ;
 C'en est fait , la Terre trempée
 Du généreux sang de Pompée ,
 Déploie en mille endroits son sort.



Ce sont là , Monstre détestable ,
 Ce sont les sinistres présens
 Qu'offre ton appui redoutable
 A tes plus zelés Partisans ;
 Si tu portas par la victoire
 César au faite de la gloire ,
 On te vit pour l'en renverser ;
 Lui faire un meurtrier d'un homme

Qui

Qui devoit pour l'honneur de Rome
Plutôt périr que l'offenser.

Par M. Luneau de Bourges



*DISSERTATION pour prouver que
la Glace se forme toujours au fond de la
Riviere, & jamais au-dessus,*

Que l'Hyver dans ses noirs frimats brûle les Plantes, seche les Arbres, consume les Fruits de la Terre, c'est une vérité trop constante pour la révoquer en doute, mais que la Glace se forme toujours au fond d'un Fleuve, cela peut paroître un Paradoxe qui demande une explication.

L'Eau, selon tous les Physitiens, ne se gele qu'en perdant sa fluidité, ce qui arrive lorsqu'elle communique son mouvement aux parties hétérogenes qui l'environnent & à celles dont elle est chargée; alors elle se comprime, elle se condense, elle se glace; mais quelle cause étrangere diminue son mouvement? Voila le Problème qu'il faut résoudre, & de la solution duquel je démontrerai la proposition que j'avance.

Tout fluide, quoiqu'en disent les Cartésiens, ne peut être composé que de parties rondes, tournant chacune autour de leur

C vj centre;

centre, & séparées les unes des autres. Les petits Tourbillons, que je suppose chargés de Globules durs, qui se balancent, peuvent être plus ou moins agités. De-là vient que la fluidité peut croître & décroître à l'infini. L'Eau, par exemple, est liquide de sa nature; la chaleur la liquéfie d'avantage; le froid en fait un corps dur.

On ne doit donc pas appeler des corps liquides ceux qui sont composés de parties très-minces, qui n'ont d'elles-mêmes aucune fluidité. Un monceau de sable, par exemple, n'est point un corps liquide; l'Eau, au contraire, est un fluide, puisque la plus petite goutte d'eau n'est pas moins liquide en elle-même, que tout l'Océan dont elle aura été tirée.

Moins ces petits Tourbillons sont chargés de Globules durs, plus il est facile de les séparer. En effet une force infiniment petite suffiroit pour les diviser, s'ils étoient purs. Nous en avons la preuve dans la Matière Etherée, qui ne résiste point au mouvement des Planettes. Donc si ces fluides résistent à la séparation de leurs parties, cette résistance ne vient que de la force des Globules durs que Newton appelle force d'*Inertie*, ou autrement de *Masse*.

Ces Principes posés, il est facile de déterminer comment un fluide peut devenir un corps

corps dur. Ou ce fluide ne l'étoit pas naturellement, comme les Métaux que le feu liquéfie, ou de sa nature le corps est un liquide.

Dans le premier cas, il perd sa fluidité, parce que le mouvement des petits Tourbillons s'affoiblit, ce qui arrive lorsque l'équilibre se restituë : comme dans les Métaux le feu les échauffe, augmente le mouvement des parties dont ils sont composés, fait tourner ces mêmes parties autour de leur centre, voilà un fluide; la chaleur cesse; le mouvement s'affoiblit, & je vois un corps dur.

Dans le second cas, la fluidité se perd, lorsque le liquide communique son mouvement aux parties hétérogènes dont il est chargé. Ainsi le vent du Nord balaye les Mers; enleve des exhalaisons, entraîne avec lui des Sels, qui mêlés ensemble dans l'Air, forment un corps qu'on appelle du Nitre. Ce corps ne pouvant être en équilibre avec la Masse d'Air qui environne le Globe Terrestre, tombe par sa propre pesanteur sur la surface de ce Globe, & par conséquent sur l'Eau qu'il rencontre. Alors le fluide se comprime, il communique à ce corps étranger une partie de son mouvement en raison des Masses. L'Air extérieur ayant plus d'élasticité que la matière qui est renfermée entre les pores de l'Eau, enleve cette matière, il ne reste donc plus

plus qu'un corps dur, que l'on nomme de la Glace.

Cette explication n'a rien que de très-naturel. Nous voyons chaque jour faire de la Glace avec de l'Eau & du Sel. L'Art ayant imité la Nature, ce que fait le Sel Elementaire, le Sel dont nous nous servons, opere la même chose, lorsque les Limonadiers le mêlent d'une certaine façon avec de l'Eau.

Venons maintenant à la Démonstration du prétendu Paradoxe. L'Air comprime la première couche d'Eau, qui est chargée des particules de Nitre, que le vent du Nord a emmené avec lui, alors l'équilibre est rompu. Cependant le principe de la fluidité est l'équilibre. La matière subtile renfermée entre les petits Tourbillons qui composent la première couche d'Eau, se raréfie; en se dilatant elle comprime la seconde superficie, celle-là comprime la troisième, & ainsi du reste, jusqu'à la dernière superficie qui touche immédiatement le fond. Cette superficie étant comprimée & par la couche d'Eau supérieure & par le limon qui est au dessous d'elle, perd sa fluidité, ainsi elle devient un corps dur.

Or tout fluide de sa nature, qui devient un corps solide, prend le nom de Glace, par conséquent c'est à la superficie la plus proche

che du centre de la Terre , que la Glace se forme la première.

Secondement, on a observé que l'Eau coule avec moins de rapidité au fonds d'un Fleuve qu'à la première couche d'Eau. Si cela est, les parcelles de Nitre qui pénètrent toute la Masse de l'Eau , compriment d'avantage la superficie qui est la plus proche du fond ; la raison en est bien sensible , c'est que plus les couches s'approchent de l'Air , plus elles ont de rapidité ; il faut donc nécessairement que la dernière couche perde plutôt son mouvement que les autres.

Mais , me dira-t'on, la Glace devrait donc toujours rester au fond de la Riviere , & cependant elle paroît toujours au-dessus.

Je réponds à cela , que la matière subtile qui reste dans les pores de l'Eau , se sentant tout à coup condensée , se dilate , & que par sa dilatation la Glace occupe un plus grand espace que n'occuppoit auparavant un pareil volume d'Eau ; alors , selon les Loix du Méchanisme , elle s'élève au-dessus, ce qui ne doit pas nous étonner d'avantage que de voir une Coque de Noix jettée dans la Riviere , surnager & gagner le haut.

Peut-être m'accusera-t'on d'être de la Secte de ces Physiciens modernes, qui manient l'Eau , le Feu & tous les Elemens à leur fantaisie. Quelle apparence en effet qu'un corps
comprimé

comprimé , occupe plus d'espace qu'en son état naturel ?

L'Expérience satisfait à l'objection. Que l'on prenne un Vase de fer , épais d'un doigt ou environ , si l'on remplit ce vase d'Eau , & qu'on la laisse geler , le Vase se rompt.

Quelle est donc la cause de ce Phénomène , sinon , comme je l'ai déjà dit , parce que la matière renfermée entre les pores de l'Eau , se raréfie , s'étend , se dilate ? Le Vase lui résiste , mais l'Eau par sa force sépare les parties du Métal , semblable à la Poudre , qui par son élasticité se fait jour à travers les Rochers & les Montagnes ; lorsqu'on fait jouer les Mines ; outre cela il seroit presque impossible d'expliquer les hauts & les bas qui se trouvent dans la Glace. J'adopte donc cette explication , plutôt que de demeurer court , persuadé que dans le siècle où nous sommes , je ne serai pas le seul de mon sentiment ,

Lacoste , le cadet.

A Dijon le premier Mars 1743.



RE.



*REQUÊTE présentée à la Grand-Maitresse & aux Chevaliers de l'Ordre * de l'Union, le jour de la convocation générale pour être reçu Chevalier du même Ordre. Par le très-humble, très-soumis & très-affectueux Frere postulant E. P. B*

A Vous, aimable GRANDE-MAÎTRESSE ;
A vous, illustres CHEVALIERS,
 Des premiers jusques aux derniers,
 Bon appétit, pleine allegresse,
A vous, tout l'Ordre d'Union,
 Et salut & dilection.

Comme ainsi soit que dans votre Ordre
 Place vacque & qu'il vous plairoit,
 Y faisant cesser tel désordre,
 Choisir un qui la rempliroit ;
 Dans ce célèbre jour de Fête
 Je vous présente humble requête,
 Et m'offre à vous pour être cil
 Que pouvez choisir sans péril,
 Tant y a que je suis votre homme,
 Lisez ceci ; vous verrez comme

* Cet Ordre de l'Union fut institué en Champagne il y a 10. ou 12. ans.

Chevalier

Chevalier de l'Ordre susdit

Doit, ce m'a-t'on dit, être en somme
Droit de cœur, docile d'esprit ;
C'est justement comme on me nomme ,
Tant y a que je suis votre homme.

De plus il doit, dit-on, sçavoir
Aimer ; or sus vous allez voir
Que sur ce point je suis des vôtres ,
Et plus des vôtres que tous autres.
Jugez morbleu si je l'entends ;
J'aime plus en une semaine
Et qu'Amadis & qu'Artamene
N'eussent fait ensemble en dix ans.

Mais las ! quelle imprudence extrême !
N'en serez-vous pas étonnés ?
Ainsi je me donne à moi-même
De mon encensoir par le nez.
J'ai tort, Chevaliers, que j'hommage ,
Étant à vous seuls l'avantage
De discerner le vrai du faux ,
Et de sçavoir ce que je vaux.
Adonc à vous je m'en rapporte.
Exprès attendant à la porte
Que vous daigniez délibérer
Au plutôt & me faire entrer ,
Sur tout avant que me saisisse
Le froid, & vous ferez justice.

ELOGE



*ELOGE de M. de Mazaugues , Président au
Parlement d'Aix. Extrait d'une Lettre écrite
à M. de Boze , Intendant du Cabinet du
Roi , de l'Académie Française , &c. Par
M. le Marquis de Caumont.*

JE ne doute pas , Monsieur , que vous ne regrettiez infiniment M. le Président de Mazaugues , que nous venons de perdre , attaqué d'un de ces Rhumes Epidémiques , & portant trop loin la confiance à la bonté de son tempérament; il l'a laissé dégénérer en fluxion sur la poitrine , qui l'a conduit au tombeau après cinq jours de maladie. Je ne sçau-rois vous dire combien je suis accablé de ce triste événement. La République des Lettres fait une perte irréparable ; la Provence perd un de ses principaux ornemens , & moi , M. je perds un ami de trente-cinq ans , auquel j'étois tendrement attaché , & sur l'amitié duquel j'avois tout lieu de compter. Jugez de ma douleur par celle que votre cœur excellent vous fera ressentir. Je sçais parfaitement que vous aimiez & que vous estimiez véritablement l'illustre ami que je regrette , il possédoit à un degré éminent les qualités les plus estimables , & toutes celles qui pouvoient rendre sa société & son commerce sûrs & aimables

mables. Quelle droiture dans les sentimens ! Quelle simplicité dans les mœurs ! Jamais Sçavant ne fut plus modeste que lui , & malgré l'étendue & la variété de ses connoissances , il ne laissoit appercevoir ce qu'il sçavoit que pour le communiquer aux autres. Que deviendront tant de richesses Littéraires ? Je regarde comme perdu ce ramas considérable de matériaux choisis avec tant de soins & tant de dépenses , pour former un jour l'Histoire de la Province. Je suis persuadé que M. l'Abbé de Rothelin accordera ses regrets à la mémoire de notre ami. Pour moi , M. je sens que mon cœur ne peut suffire à tant de pertes ; elles causent en moi un vrai dégoût pour la vie ; c'est-là en vérité tout ce que j'ai la force de vous dire ; recevez toujours avec bonté les assurances de l'attachement tendre & inviolable que je vous ai voüé , & avec lequel je serai toute ma vie , Monsieur , &c.

A Avignon le 22. Fevrier 1743.



L'AL-



L'ALOUETTE ET LE CORBEAU,

FABLE.

UN jour une jeune Alloüette,
 Encor couverte de duvet,
 Voltigeant par ici, puis par-là, s'essayoit
 A s'élever un peu, mais hélas, la pauvrette
 Presque sur le champ retomboit.
 Que fais-tu, petite imbécile,
 Lui dit un Corbeau, qui la vit ?
 Tu devrois bien plutôt te tenir dans ton nid,
 Imbécile ? Pas tant, reprit la volatile ;
 Présentement tu te moques de moi ;
 Laisse-moi quelque tems m'exercer de la sorte ;
 Tu me verras bien-tôt monter plus haut que toi.
 Ce qu'on produit d'abord n'est pas parfait, n'im-
 porte :
 Continuons sans nous lasser ;
 Avoir quelques défauts est un mal nécessaire
 A qui ne fait que commencer ;
 Ce n'est qu'en faisant mal qu'on apprend à bien
 faire.

LET,

✻: ✻✻ ✻ ✻✻✻✻✻✻: ✻✻✻✻✻✻✻✻: ✻✻

LETTRE écrite à Dom Garnison, Religieux Bénédictin de S. Martin des Champs, pour servir de réponse à celle d'un Partisan anonyme du Bureau Typographique, insérée dans le Mercure de France, de Décembre 1741. pag. 2611.

MON REVEREND PÈRE ;

L'Auteur du Bureau Typographique affecte de répandre des écrits sous différens noms ; mais le Public ne prendra pas le change , il remarquera aisément son stile , & il ne lui sera pas difficile de reconnoître cet écrivain infatigable , qu'on peut dire marqué au coin de la prolixité. Ce Tipographe est un bon homme, que l'on doit croire par charité avoir eu bonne intention ; il a d'ailleurs mis à sa Machine le peu qu'il avoit ; à ces deux titres , il seroit juste de le ménager , & d'imiter toutes les Universités & tous les Colleges du Royaume , qui dédaignant la Machine , n'ont pas pris la peine de la proscrire par écrit : Mais cet Ecrivain a inséré dans le Mercure de Décembre 1741. un grand verbiage , où après avoir répété ce qu'il avoit déjà dit dans le Mercure d'Octobre précédent ;

dent, & à quoi M. l'Abbé de la Sérre avoit répondu dans le Mercure de Janvier 1742. d'une maniere qui ne souffroit point de réplique, il ajoute quelques objections nouvelles; & de plus il s'exprime sur le compte de mon Pere, d'une façon, qui, quoi qu'enveloppée, décele ses mauvaises intentions. C'est ce qui m'a déterminé à paroître moi-même sur la scène, car je mériterois le reproche qu'il me fait de manquer à mon Pere, si je chargeois un autre que moi de sa défense, & je l'aurois fait plutôôt assurément, si je n'avois été forcé de partir tout d'un coup avec l'armée de Bohême, d'où je ne fais que d'arriver; mais avant que d'en venir à ce qui regarde mon Pere, il est bon de réfuter les objections nouvelles qu'il fait contre mon Ouvrage; si on les laissoit sans réponse comme elles le méritent, elles pouroient peut-être séduire un Lecteur peu instruit. Je vais faire ces réfutations en peu de mots.

1°. L'Auteur de ce Bureau fait trophée des éloges que des Personnages respectables ont donnés à sa Machine; je conviens avec lui de ces éloges; qu'en doit-on conclure en faveur de la Machine? Le voici: Ceux qui l'ont louée, ne l'ont fait que relativement à l'ancienne Méthode, qui sûrement ne vaut pas celle du Bureau; (a) il étoit donc naturel qu'ils

(a) On peut voir ce que j'en ai dit dans mon Livre, pages 141. 142. & les suivantes.

donnassent à celle ci , la préférence sur celle-là. Jusqu'à la prétendue découverte du Bureau , ils n'avoient connu qu'une Méthode difficile , ennuyeuse , & en quelque manière impraticable ; s'ils avoient connu celle de mon Pere , ils auroient tenu infailliblement un autre langage , & c'est ce qu'a fait M. l'Abbé des Fontaines & tant d'autres Sçavans , comme on peut s'en convaincre par la lecture de la Lettre de M. l'Abbé de la Serre , quoiqu'ils eussent fort exalté le Bureau Tipographique , dès qu'ils ont eu connu la Méthode nouvelle , ils sont convenus de sa supériorité sur la Machine.

2°. Le Tipographe , pour faire valoir son Bureau , cite un passage de S. Jérôme ; ce Pere conseille à Létha (à laquelle notre Bureauiste donne poliment le titre de Dame) ce Pere , dis-je , conseille à Létha de faire jouer sa fille avec les caractères de l'Alphabet gravés sur des morceaux d'yvoire ; à cela je répons ce que j'ai déjà répondu au précédent article ; S. Jérôme tout Grand Homme qu'il étoit , ne connoissoit d'autre manière d'apprendre à lire , que celle qui se pratiquoit de son tems ; s'il en avoit connu une meilleure & telle que la nôtre , il ne faut pas douter qu'il ne lui eût donné la préférence : Au reste , mon R. P. n'êtes-vous pas surpris de voir un Maître d'Ecole ,

d'Ecole , je dis Maître d'Ecole , car M. Dumas n'est pas Maître de Pension ; n'êtes vous pas surpris , dis-je , de voir un Maître d'Ecole , citer un Père de l'Eglise ? cela fait honneur à un métier que l'on a eru ju'qu'à présent peu compatible avec les sublimes connoissances. Je suis persuadé que ce Bureauiste en faisant cette citation , s'est dit à lui-même comme Sotie, *Peste ! où prend mon esprit , non pas , toutes ces gentillesses , car la citation passe le gentil , mais , où mon esprit va-t il puiser , cette profonde érudition ?*

3°. Ce Tipographe en me faisant imputer le Jeu du Bureau , ce que je n'ai fait que dans un certain sens , & voulant justifier ce Jeu , appelle à son secours le mot , *Ludi Magister* , ce mot qui signifie *Maître d'Ecole* , annonce un homme qui présidoit à un Jeu , de-là il conclud , que le Jeu du Bureau est bon , utile , & même nécessaire aux enfans , dans le tems même de l'étude la plus sérieuse ; ce dont je ne conviens pas , car je ne l'admettrois tout au plus que pour la récréation ; mais qu'il me permette de montrer ici à mon tour de l'érudition.

Le mot de *Ludi Magister* , a été appliqué par analogie aux Ecoles des Enfans ; chés les anciens , il y avoit des *Gymnases* , c'est-à-dire , des Ecoles où l'on instruisoit les Gladiateurs & les Athlètes. Dans ces Gym-

D nases ,

nales , ou si vous voulés dans ces Ecoles , il n'étoit question de rien moins que de Jeu ; pour peu que l'on soit versé dans l'Antiquité , on sçait que les *Maîtres de ces Ecoles interdisoient à leurs Disciples toute nourriture délicate* : on sçait , qu'ils leur prescrivoient une *exacte continence* ; on sçait qu'ils les faisoient *coucher sur la dure* , qu'ils ne leur accordoient que *quelques heures de sommeil* : on sçait en un mot , qu'ils les obligeoient à une *vie des plus dures* , le tout afin de fortifier leur tempéramment ; assurément une pareille vie , ne pouvoit pas être appelée un Jeu , & l'on peut dire de ces sortes de gens , ce que nous disons de nos Comédiens ; les Spéctacles qu'ils donnent sont un jeu pour les Spéctateurs , mais sont un travail , & un travail très-pénible pour les Acteurs. Mais pourquoi , dira-t-on , les Maîtres de ces anciennes Ecoles prenoient ils le titre de *Maîtres de jeu* ? Le voici : en premier lieu parce que les exercices qu'ils faisoient faire à leurs Disciples , quoique très-durs & très-fatiguans , n'étoient qu'un Jeu , eu égard aux travaux qui attendoient ces Disciples dans l'Arène & dans le Cirque ; en second lieu , parce qu'ils dressoient des hommes pour paroître avec distinction dans des Spéctacles auxquels les Anciens avoient donné le nom de *Jeu*. Tels furent les *Jeux Olimpiques* , les *Jeux Néméens*. &c.

Cette

Cette explication prouve que le mot, *de Ludi Magister*, ne signifie pas proprement un homme qui enseigne à jouer, mais un homme qui par une éducation des plus austères, mettoit ses Disciples en état de remporter la victoire dans des Spectacles publics, que l'on appelloit Jeu. Que M. Dumas ne se prévale donc pas en faveur de son Bureau, du mot de *Ludi Magister*. L'explication que je viens de donner, prouve qu'il n'a ici aucune application. Voilà, mon R. P. de l'érudition, comme vous voyés, mais bien loin d'en être glorieux, comme M. Dumas, j'en suis au contraire tout honteux; car je sens bien qu'elle ne me sied nullement, mais enfin, vous sçavés cet oracle du Sage: *Responde stulto, secundum stultitiam suam.*

Je viens présentement à ce que ce Typographe dit sur le compte de mon Pere; de la maniere dont il présente les objets, on ne sçait s'il veut faire un éloge ou une satire. D'abord il paroît plaindre mon Pere de ce que, inquiété mal-à-propos par ses confreres, (car le mot *tracassé* dont il se sert, dit cela,) il paroît, dis-je, plaindre mon Pere, de ce qu'il fut obligé par cette tracasserie d'abandonner sa profession; il ajoute que forcé de se retirer, il se consacra au service des pauvres, dans l'Hôpital de la Pitié, où

D ij les

les Administrateurs de cette Maison lui avoient donné un logement ; que là , il donnoit des leçons gratuites , mais si on l'en croit , leçons fort inutiles , ou plutôt très-fatales au Maître , puisque leur peu de succès , fut la source d'un chagrin cuisant , qui lui donna la mort. Que dites vous , mon R. P. de cette Oraison funèbre ? La trouvez-vous bien honorable pour mon Pete ? Quoiqu'elle ne soit pas des plus éloquents , j'en sçaurois bon gré à ce Tipographe , ou s'il avoit dit tout ce qui est vrai , ou s'il n'avoit pas ajouté du faux , à ce qu'il dit de vrai : Vous êtes plus en état de juger de ces faits qu'aucun autre , puisque vous & votre famille , nous connoissés depuis long-tems.

Je m'apperçois également , ou qu'il a été peu instruit , ou qu'il a été peu sincere. Il a été peu instruit , car outre ce qu'il dit d'avantageux pour mon Pere , il auroit dû ajouter , *que M. Pypoulain avoit quitté sa profession , pour exercer les fonctions de Secrétaire & de Trésorier des Menus Plaisirs , de Monseigneur le Grand Dauphin , Ayeul de sa Majesté ; ainsi qu'il est prouvé par des titres authentiques , qui sont encore entre les mains de son fils. Il pouvoit ajouter , qu'après que la mort eut enlevé ce Prince à la France , l'amour du bien public engagea tout de nouveau M. Pypoulain dans ses exercices. Il pouvoit ajouter ,*
qu'après

qu'après neuf années de travail, & content d'une fortune honnête qu'il tenoit de ses Peres, il prit en 1720. rue S. Honoré un logement composé de 5. ou 6. pièces de plein pié, au premier étage de la Maison, où logeoit alors M. Turot, Apoticaire du Roi, & où il loge encore actuellement; appartement qu'il a gardé jusqu'à sa mort. Il pouvoit ajoûter, que dans l'intention de servir les Pauvres selon ses talens, il alloit à la Pitié faire des leçons gratuites aux enfans qu'on y élève, & que les Directeurs de cet Hôpital lui avoient donné dans cette Maison, un petit appartement, où il couchoit, lorsqu'il le jugeoit à propos. Il auroit pû ajoûter enfin, que mon Pere fut surpris dans cet appartement d'une maladie qui l'emporta au bout de quelques heures, ce qui empêcha qu'il ne pût être transporté chés lui; de sorte que par ordre de M. le Procureur Général, il fut enterré dans l'Eglise de cette Maison & avec toutes les distinctions dûes à un Bienfaicteur. Voilà, mon R. P. les vérités que l'Auteur du Panégirique a supprimées, soit par ignorance, soit par négligence, car je n'ose pas dire par malice.

Voici à présent les faussetés qu'il a avancées. Premièrement, que mon Pere fut *tracassé par ses confreres*; cela est faux & même ne peut pas être; les Maîtres de Pension n'ont aucune Jurisdiction à exercer les uns

sur les autres , & ils dépendent uniquement de M. le Grand Chantre. Secondément , ces Maîtres de Pension ne pouvoient pas tra-casser leur Confrere , puisqu'il avoit quitté sa Profession , pour vivre de son bien , plus de quatre ans , avant que d'aller à cette Mai-son de la Pitié. Il soutient que les leçons de mon Pere n'ont pas réussi ; cela est encore faux , tant que mon Pere a vécu ; c'est-à-dire , tant qu'il a pû avoir l'œil sur les Sous-Maîtres , ses leçons ont eu tout le succès qu'il en pouvoit attendre , & sa mort a seule empêché , que sa Méthode n'ait pris absolu-ment le dessus dans cette Maison.

L'Auteur du Panégyrique peut aisément vérifier les faits que j'avance ici ; il va sou-vent manger à la Pitié : on m'a même assuré qu'il y avoit un logement ; quoiqu'il en soit , s'il a prétendu avilir mon Pere , en aver-tissant le Public qu'il fréquentoit cette Mai-son , cet Auteur s'avilit lui-même , car il la fréquente comme feu mon Pere l'a fréquen-tée , & Dieu veuille , si la mort l'y surprend , qu'il y soit enterré avec autant de distinc-tion , & qu'il y soit regretté avec autant de sincérité , que l'a été feu mon Pere.

Mais je m'apperçois que mon zèle pour la mémoire de mon Pere , m'a fait écarter de mon sujet ; il est tems d'y revenir & de prouver à ce Tipographe, que notre Métho-
de

de est infiniment supérieure à la sienne. Je le prends lui-même à témoin de cette vérité ; il avoue que l'Ouvrage de mon Pere lui a fourni beaucoup de lumières pour arriver à son Bureau. M. l'Abbé Goujet dit la même chose dans le premier Volume de sa Bibliothèque Françoisè, pages 108. & 109. Voilà déjà un aveu qui fait beaucoup à ma cause ; mais en voici un autre qui lui est encore beaucoup plus favorable. Le Buraliste convient que pour amener les enfans au point de perfection pour la lecture ; il lui faut 156. leçons, quoique de compte fait, il y ait 250. & tant de leçons pour l'enfant ; ainsi voilà donc selon lui-même 156. leçons. Mon Livre pour cette partie de la lecture, ne contient que 8. leçons très-courtes, & quand un enfant sçait l'Alphabet, il en sçait les trois quarts. Or je demande, quel est le Maître qui sera à charge à un enfant, ou de celui qui a au moins 156. leçons & très-longues à donner, ou de celui qui n'en a que 8. & très courtes. Voici en partie comme M. l'Abbé des Fontaines s'explique dans sa Lettre du 6. Mai 1741. en parlant de cette Méthode page 168. *En attendant que j'aye le tems de vous rendre compte de cette admirable invention, je me contente de vous dire aujourd'hui, que c'est la Méthode du monde la plus judicieuse, la plus simple,*

la plus naturelle , & qu'elle ne renferme que 7. ou 8 leçons , aisées à concevoir & à retenir. Quelle comparaison de cette Méthode avec l'ancienne qu'on peut appeller absurde ? Elle n'a rien de commun avec le Bureau Tipographique , dont la sçavante Méthode est à la vérité moins ridicule que l'ancienne , mais qui est cent fois plus composée & plus épineuse , puisqu'elle contient plus de 250. leçons , sans compter des principes innombrables. Ici tout est raisonnable , tout est précis , tout est simple , tout est facile. Il n'y a point de Maître , point de Maîtresse , qui n'en puisse faire usage en deux jours d'étude pour l'enseigner à ses élèves , & il n'y a point d'enfans de 3. à 4. ans , qui n'apprennent de cette manière aussi aisément à lire , qu'à articuler les mots Le même Auteur , dans sa Lettre du 12. Août suivant , dit encore. Il s'est trouvé de mauvais Censeurs qui ont voulu faire passer la nouvelle Méthode , pour une répétition du Bureau Tipographique ; mais quand on fera réflexion que le Jeu mécanique du Bureau ne paroît que depuis 9 à 10. ans , que la Méthode dont il s'agit , avoit déjà été imprimée dès 1719. c'est à dire , plus de 10. ans avant la naissance du Bureau , & que feu M. Pypou-lain en avoit fait usage à Paris plus de quinze autres années chés lui , ne sera-t-on pas forcé de convenir que s'il y a de la ressemblance en-

tre le Bureau & la nouvelle Méthode, l'Auteur du Bureau est plutôt copiste qu'inventeur? Mais ces deux Méthodes se ressemblent si peu, qu'on ne peut accuser de plagiat ni l'un ni l'autre de leurs Auteurs. Le Bureau contient plus de 250. leçons, avec une effrayante multiplicité de principes; ces principes sont contenus en deux Volumes in-4°. imprimés en petit caractère. Ce Livre est à la vérité pour les Maîtres du Bureau Typographique. Mais quelle cruauté, d'obliger des Maîtres d'Ecole à lire cet Ouvrage immense, & à y donner un tems & une application, qui suffiroient pour apprendre toute la Géométrie & toute l'Algèbre!

Je rapporterai encore ici une partie de ce que dit le Journal des Sçavans, du mois d'Avril 1741. pages 748. 749. & 750. où après plusieurs autres éloges qu'il fait de notre Méthode, il ajoute:

Dans cette même Préface, l'Auteur oppose aux défauts qu'il reproche aux Méthodes anciennes, les avantages de la nouvelle, qui contient en abrégé la manière d'être employée pour les enfans; c'est ce qui forme la première partie de l'Ouvrage. La seconde renferme les principes de cette Méthode. Dans la troisième on lit des observations sur toutes les lettres en général & en particulier, sur les syllabes, les mono-syllabes, &c. On trouve dans la quatrième un Traité des accens & de la Ponctuation, des obser-

D v vations

uations sur la lecture du Latin, sur les neuf parties d'Oraison, avec un abrégé des déclinaisons & des conjugaisons : à la suite de cette quatrième partie, on a ajouté trois petits Traités, l'un concernant plusieurs mots équivoques dans la prononciation & dans la signification. Le second contient des Réflexions sur la Méthode du Bureau Typographique, par rapport à la Théorie & à la Pratique. Le dernier renferme des principes sur l'Orthographe. L'objet de l'Auteur est d'établir des règles plus faciles que celles de l'ancienne Orthographe. On voit dans toutes ces observations des vûes très réfléchies, & qui supposent de la part de l'Auteur, bien des connoissances, sur les matières dont il traite.

Si le Journal des Sçavans m'accorde quelques connoissances sur les matières que je traite, il n'improuve donc pas mes réflexions sur le Bureau, par rapport à sa Théorie & à sa Pratique.

Je n'en dis pas davantage ; vous conviendrés aisément, mon R. P. que tout ce que je pourrois ajouter ici seroit inutile. Je finis par une espee de plainte ou plutôt d'insulte de notre Buraliste, que les louangés dont m'a honoré M. l'Abbé des Fontaines, ont mis de mauvaise humeur. Cette plainte, qu'on peut appeller insulte, est à l'article 34. de sa Lettre. Elle est conçue en ces termes : *Enfin*
je

Je puis donc avancer que M. de L. ne trouvera que des Apologiftes fufpectés , qui fans rougir , ofent mettre la pratique de fon Livre , au-deffus des exercices du Bureau Tipographique.

C'est à M. l'Abbé des Fontaines à répondre à cette lamentation ; je m'en rapporte bien à lui là-deffus ; mes interêts font en fureté entre fes mains , il ne rougira pas fans doute , de préférer le Livre nouveau dont il s'agit , à la Tipographie , & s'il se trouve insulté , il aura fujet de se confoler avec bien d'Illustres Confrères. Je vous prie , mon R. P. de lire la Lettre de M. l'Abbé de la Sérre inférée , comme je l'ai dit , dans le Mercure de Janvier 1742. Vous y verrez , que le Journal des Sçavans , le Journal de Trévoux , le Journal de Verdun ; M. l'Abbé Goujet dans sa Bibliothèque Françoisè , M. l'Abbé des Fontaines , M. l'Abbé Bignon , & le célèbre M. l'Abbé Rollin , parlent tous de ce Livre avec éloge , qu'ils le trouvent nécessaire au Public , & que ce Tipographe lui-même , en fait aussi l'apologie.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect , mon R. P. Votre , &c.

On réitere ici ce qui a déjà été dit , que ce Livre est contrefait & plein de fautes. L'Auteur ne reconnoît pour son Ouvrage que les Exemplaires signés de sa main , qui se vendent actuellement chés Robinot l'aîné , & Rouan , Libraires , Quai des Grands Augustins , près la porte du Couvent

Les mêmes Libraires indiqueront une Maîtresse excellente, qui enseigne par cette Méthode, à plusieurs enfans de la première condition.

On sçait malgré la bonté des Méthodes ; combien il est essentiel d'avoir des Maîtres capables , sans quoi , on ne doit point espérer de succès.



LA VANITE',

O D E.

DEs fruits de mon loisir je te fais un hommage ;

L. R. daigne l'accepter ;

Ton aveu me suffit pour gagner le suffrage

Que j'entreprends de mériter.



Tu veux dans nos Ecris que le fard & l'enflure
Cèdent à la simplicité ,

Et que le beau , le vrai , la sincère Nature

En fassent l'unique beauté.



Les brillantes couleurs , les pompeuses paroles

Choquent toujours la vérité ;

Ton bon goût cherche moins ces ornemens frivoles

Que la finesse & la clarté,



De

De ces fameux exploits , de ces vertus stoïques ,
 Dont vous remplissez l'Univers ,
 Mortels , quel est le but ? Tous ces faits héroïques
 Ne font-ils point d'heureux travers ?



Vos propres intérêts sur de fausses maximes
 Ne vous font-ils jamais mouvoir ?
 Et quand vous agissez , vos cœurs toujours sublimes
 Suivent-ils la loi du devoir ?



De tous nos mouvemens l'amour & la justice
 Doivent seuls régler les ressorts ;
 L'un , sans indifférence ordonne qu'on agisse ,
 Et l'autre , sans aucuns remords.



L'amour , quand on agit , seconde la Nature ;
 Et nourrit ses heureux penchans ;
 L'Equité les soumet aux loix de la droiture ;
 Pour nous les rendre plus touchans.



Déchirons maintenant ces voiles respectables
 Qui vous font aimer des Mortels ,
 Et voyons si vos cœurs généreux , équitables ,
 Méritent encor nos Autels.



Mai

Mais que vois-je ? grands Dieux , quel spectacle
funeste !

L'or se change en un vil métal ;
Le Ciel perd son azur , la nuit seule nous reste ,
Après cet examen fatal !



Malheureux ! cet éclat & ces dehors aimables ;
Dont le monde étoit enchanté ,
N'offrent donc à mes yeux que des preuves con-
pables
De votre aveugle vanité.



Vos vertus étoient donc de secrets stratagème ,
Pour mieux cacher vos passions ;
Et vous recherchiez moins les hommes que vous-
mêmes ,
Dans vos brillantes actions.



Ce caractère heureux , cette humeur magnifique ;
Ces sentimens religieux ,
Sont donc réellement un voile chimérique ,
Qui vous déroboit à nos yeux.



Le plaisir de passer pour une autre Lucrece ,
Pouvoit donc seul calmer les sens
De cette jeune Iris , dont la fière sagesse
Recevoit nos plus purs encens.

Et toi , que les leçons des Sages du Portique
 Ont infecté de leurs travers ,
 Philosophe imposteur , dont l'ame fanatique
 Voudroit réformer l'Univers.



En fuyant les honneurs , les plaisirs , les richesses ,
 Quel est le but de ta fierté ?
 Prétens-tu l'affranchir des humaines foiblesses ,
 Pour trouver la félicité ?



Non , dans tous ses projets ton cœur toujours frivole ,
 Ne tend qu'à l'immortalité ,
 Et tu veux seulement embellir une Idole ,
 Qui plaise à la postérité.



Qu'on ne me parle plus de ces fameux Monarques ;
 Que l'Histoire ose nous vanter ;
 Je ne vois dans leurs faits que de solides marques
 D'un orgueil qu'on doit détester.



Si leur main libérale au sein de la misère ;
 Seme l'abondance & la paix ,
 Notre reconnoissance est le Dieu tutelaire,
 Qui seul nous répand ses bienfaits.



Allez ;

710 MERCURE DE FRANCE

Allez, superbes Rois, dans les champs de Bellonne,
Courez affronter les hazards ;
Que l'Univers entier à mes yeux vous couronne,
Et vous place à côté de Mars.



Que vos sublimes cœurs signalent leur clémence
Sur de célèbres Criminels,
Et que de ses faveurs votre magnificence
Comble ces malheureux Mortels.



Ces nobles actions n'ont qu'une source impure,
Qui les convertit en vapeurs ;
L'encens de votre siècle & l'estime future,
Ont seuls droit de charmer vos cœurs.



Ainsi nous ne cherchons, enivrés de nous-mêmes,
Que notre propre volupté,
Et ce brillant éclat qu'ont nos vertus suprêmes,
N'est dû qu'à notre vanité.



Mais le sage méprise un encens légitime ;
On voudroit en vain le louer ;
Son esprit insensible à la plus juste estime,
Veut toujours la désavouer.



J'entens : sa vanité refuse avec adresse

Un

Un éloge justement dû,
 Et ce raffinement, cette délicatesse,
 N'est qu'un orgueil mieux entendu.

L'Abbé de Borville, de Chartres.

Le mot de l'Enigme du Mercure de Mars
 est le *Nez*, & celui du Logogryphe est le
Corps.



E N I G M E.

JE t'offre une fille de l'Art,
 Qui doit son être à la Nature;
 Aux agrémens de la parure
 Je puis me vanter d'avoir part.
 Figurément, j'habite au haut d'une montagne;
 Et rarement à la Campagne.
 Exemple de frugalité,
 Un peu d'huile, un peu de farine
 Contentent ma sobriété.
 Pourrois-tu, cher Lecteur, estimer ma cuisine?

A Roëen, par M. Gueroult de Fécamp.



LOGOGYPHE.

JE suis d'un naturel sauvage ,
 Et l'ennemi juré de tout le Genre humain ;
 Les noirs soucis sont peints sur mon visage ;
Jamais pour moi Clotos ne file un jour serein.
 Tout me chagrine , tout m'irrite ;
 Je suis toute société ;
 Ainsi , caché comme un Hermite ,
 Mon séjour est l'obscurité.
 Si tu ne peux , Lecteur , à ces traits me connoître ,
 Voici des signes plus certains.
Je suis de tout Pays , j'ai des pieds, j'ai des mains ;
 Dix lettres composent mon être ;
J'offre, à qui les combine , une des doctes Sœurs ;
 Le plus joli des mois ; la plus belle des fleurs ;
 Le Dieu des bois ; ce qu'aux grands jours de Fête
 Un Prélat porte sur sa tête ;
 L'Arbrisseau que chérit la Mere des Amours ;
 Petit Oiseau mignon , fort commun de nos jours ;
 Un Juge de l'Empire , où regnent les ténèbres ;
 Un Fleuve fort connu ; deux Villes fort célèbres ;
 Un composé des présens de Cérés ;
 Un Métal , qui toujours eut de puissans attraits ;
 Le Pere infortuné du ravisseur d'Helene ;
 Le Dieu qui préside aux combats ;

Enfin

Enfin , Lecteur , une inhumaine ,
A qui tu n'échaperas pas.

Par M. l'Abbé H * * * , de Tours.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

HISTOIRE GENERALE des Céré-
monies , Mœurs & Coûtumes Reli-
gieuses de tous les Peuples du Monde , ré-
présentées en 243. figures, dessinées de la
main de Bernard Picard , avec des explica-
tions Historiques & Critiques, par M. l'Ab-
bé *Bannier* , de l'Académie Royale des Ins-
criptions & Belles-Lettres , & par M. l'Abbé
le Mascrier. Tome VII. contenant les Cé-
rémonies Religieuses des Américains & des
Africains , *in-folio* de 427. pages, y compris
la Table des Matières. *A Paris* , chés *Rollin* ,
fils , Quai des Augustins , 1741.

OBSERVATIONS DE CHIRURGIE , sur la
Nature & le Traitement des Playes , par M.
Chirac , Premier Médecin du Roi , & sur la
Suppuration des Parties molles , par M. *Fi-
zes* , Professeur en Médecine de Montpellier ;
traduites du Latin en François par M. ,
Médecin.

714 MERCURE DE FRANCE

Médecin. *A Paris*, chés *Herissant*, ruë saint Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, 1742.
in-8^o.

ENTRETIENS sur la Religion, où l'on établit les fondemens de la Religion révélée; contre les Athées & les Déistes. Par le R. P. *Du Tertre*, Jésuite. Trois volumes *in-12*. *A Paris*, chés *Durand*, Libraire, ruë saint Jacques, au Griffon. Ce Livre se vend encore chés *Cloufier*, *David*, l'aîné, ruë saint Jacques, & *Damonville*, Quai des Augustins, 1743.

La Harangue Latine du R. P. du Baudory; prononcée au College de LOUIS LE GRAND; sur les secours mutuels que se prêtent Paris & les Provinces, annoncée dans le Mercure de Decembre, premier volume, page 2750. se vend chés *Thiboust*, Libraire, Place de Cambrai.

Il paroît une Brochure au sujet des Sels essentiels, de M. le Comte *de la Garaye*; c'est un ami qui écrit à un de ses amis; il lui fait part de ses réflexions sur un Mémoire qu'a donné M. *Geoffroy*, sur ces mêmes Sels. L'Auteur de cet Ecrit n'a rien épargné pour le rendre intéressant; il y rapporte les opérations que l'on fait par cette Méthode, & les

les effets admirables que ces nouveaux Remedes produisent : on y voit une petite Dissertation de M. *Grosse*, qui a examiné ces Sels. On y a joint aussi les Lettres de plusieurs Médecins de la Faculté de Paris, & une de M. le Comte de la Garaye, qui expose la manière dont il a trouvé le secret de tirer le Sel des Plantes & de tous les Métaux, sans feu, par un Dissolvant universel. Le parallèle que l'on fait du Sel de Quinquina avec le Quinquina en substance, prouve assés combien cette découverte est précieuse à la Médecine, & l'obligation que l'on a à M. le Comte de la Garaye, de l'avoir donnée au Public. Cette Brochure se vend chés Denis *Monchet*, Grand'Sale du Palais, à la Justice.

ELEMENS DE GEOGRAPHIE, par M. de *Maupertuis*. Nouvelle Edition. A Paris, chés G. *Martin*, J. B. *Coignard*, & H. L. *Guerin*. Volume in-8°. de 108. pages, sans compter la Préface de 24.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE, ou Histoire de la Littérature Françoise, &c. Par M. l'Abbé *Goujet*, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital. Tome VI. Vol. in-8°. de 443. pages. A Paris, rue S. Jacques, chés Pierre-Jean *Marieite*, aux Colonnes d'Hercule, & Hyppolite

Hyppolite-Louis *Guerin*, à S. Thomas d'Aquin, M. DCC. XLII.

Dans ce nouveau Volume de la Bibliothèque Française, l'Auteur continuë de rendre compte des Traductions Françaises des anciens Poëtes Latins, Profanes & Ecclésiastiques, entrant toujours dans un détail curieux & instructif. Il commence par Ovide & finit à Boece, qu'on peut fort bien compter parmi les Poëtes, nonobstant sa qualité de Premier Ministre d'Etat sous Théodoric, Roi des Goths, & quoiqu'il n'ait fait que les Vers qui sont inserés dans ses V. Livres *de la Consolation de la Philosophie*, qu'il composa dans sa prison.

Notre vertueux Bibliothécaire, toujours attentif à la pureté des mœurs, & à dire par tout l'exacte verité, a fait un Article curieux & édifiant du fameux Petrone, considéré comme Poëte. Cet Article remplit parfaitement bien le XVII. Chapitre du Livre, & les honnêtes Gens ne manqueront pas d'en profiter. Voici en particulier le sentiment de M. L. Goujet à l'égard du principal Ouvrage Poëtique de Petrone, ou du Poëme sur la Guerre Civile entre César & Pompée.

„ Je crois, dit-il, que vous ferez bien de
 „ ne point faire attention à la double Tra-
 „ duction, publiée par l'Abbé de Marolles,
 „ l'une en Prose & l'autre en Vers, & de ne

„ VOUS

» vous attacher qu'à celle qui nous vient de
 » M. le Président Bouhier, & qui est géne-
 » ralement estimée. Elle est en Vers François,
 » & l'on y reconnoît toute la délicatesse de
 » la plume de cet illustre Magistrat, aussi
 » bien que l'élevation du génie de Pétrone ;
 » car d'ailleurs, selon la remarque du céle-
 » bre Traducteur *Prof. de la Troad*, il ne
 » faut point chercher dans cette Pièce de
 » Pétrone la régularité des Poèmes Epi-
 » ques, &c.

DICTIONNAIRE MILITAIRE, ou Recueil
 Alphabétique de tous les termes propres à
 l'Art de la Guerre. On y a joint l'explication
 des Travaux qui servent à l'attaque & à la
 défense des Places, & des détails historiques
 sur l'origine & la nature des différentes espé-
 ces, tant d'Officès Militaires anciens & mo-
 dernes, que des Armes qui ont été en usage
 dans les differens tems de la Monarchie. Dé-
 dié a *S. A. M. le Prince de Turenne*, Colo-
 nel Général de la Cavalerie Françoisse &
 Etrangere. Volume in-12. prix 50. sols. *A*
Paris, chés *David*, fils, Quai des Augustins,
 du côté du Pont S. Michel, au S. Esprit,
 M. D C C. X L I I I.

T A R I F du Toisé superficiel & solide ;
 où l'on trouve les Calculs tout faits, avec la
 manière

maniere de toiser les Bâtimens, selon les Us & Coûtumes de Paris, avec le Toisé du Bout-avant, & une autre Méthode facile pour trouver le montant du prix des Ouvrages. Par Mathias *Mefange*, Garde de la Bibliothèque de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, Vol. in-8°. d'environ 650. pag. à Paris, chés *Jombert*, Libraire, rue Gilt-le-Cœur, à l'Image Notre-Dame.

Il n'y a point d'addition à faire, dans cet Ouvrage, comme dans les *Comptes faits par Barrême*; on trouve tout d'un coup le produit dont on a besoin, pourvu que cela n'excede pas 20. pieds sur 72. à quoi on s'est restraint pour rendre ce Livre portatif: mais on a suppléé à cela par une Méthode courte & aisée, placée à la fin des calculs.

Le même Auteur promet dans le courant de l'année un Tarif général des Bois de Charpente, où toutes sortes de longueurs sont réduites en pièces, suivant leur grosseur, depuis deux pouces jusqu'à quarante cinq, avec un Dictionnaire contenant l'explication des termes de la Charpenterie.

LES COUTUMES DU DUCHÉ DU BOURGOGNE, avec les anciennes Coûtumes, tant Générales que Locales de la même Province, non encore imprimées, & les observations
des

de M. *Bouhier*, Président à Mortier Honoraire au Parlement de Bourgogne, & de l'Académie Française. Tom. 1. *in folio*, à *Dijon*, chés *Arnaud - Jean - Baptiste Augé*, 1742. & se vend à *Paris*, au Palais chés *Paulus du Mesnil*.

Les observations dont cette Edition est enrichie, n'intéressent pas moins toutes les autres Coûtumes, que celle du Duché de Bourgogne, car outre qu'on y montre que le Droit Romain est la Loi primordiale & fondiere de tout le Royaume, sans en excepter les Pays, qu'on appelle Coûtumiers, l'Auteur y propose une Méthode nouvelle, & facile pour décider les Questions épineuses, concernant la réalité, & la personnalité des Coûtumes.

Il y a joint les anciennes Coûtumes générales & locales de sa Province, qui n'avoient jamais été imprimées, & qui peuvent répandre un grand jour sur les nouvelles.

On trouve de plus à la tête de cet Ouvrage une Histoire curieuse des Commentateurs de la Loi Municipale de Bourgogne, laquelle Histoire est beaucoup plus ample & plus exacte, que celle qu'avoit donnée l'Auteur en l'année 1717.

David, l'aîné, Libraire, rue S. Jacques,
E à

à la Plume d'or , vient d'imprimer & débite actuellement :

LES FABLES DE LA FONTAINE, petite forme in-12. Nouvelle Edition, recommandable par l'exactitude autant que par la beauté des caractères & du papier.

HISTOIRE de Rienzi, Tribun du Peuple Romain, in-12.

THE'ORIE de la Figure de la Terre, in-8°. par M. Clairaux, de l'Académie des Sciences.

ENTRETIENS, sur la Religion contre les Athées & les Déistes, in-12. 3. volumes.

Le même Libraire vient de recevoir du Pays Etranger les Livres suivans.

S. GRAVESANDE *Physices Elementa Mathematica*, in-4°. 2. vol. *Editio nova*.

JOANNIS BERNOULLI *Opera Mathematica*, in-4°. 4. volumes.

DAN. BERNULLI *Hidrodinamica*, in-4°.

MUSSEMBROCK *Experimentorum Tentamina*, in-4°.

PAPPI *Mathematica Opera*, in-folio.

FERMAT *Opera Mathematica*, in-folio.

ARCHIMEDIS *Monumenta Mathematica*; in-folio.

ASTRUC *Traëtatus Therapeuticus*, in-8°. *opus novum*.

BOERHAAVE *Praelectiones cum Commentario Halleri*, in-8°. 3. volumes.

VAUSUIETEN *Comment. in Aphorismos Boerhaave*, in 4°.

HEIS;

HEISTER *Institutiones Chirurgica*, in-4^o.
2. volumes.

BAGLIVI

BALLONI

MORTON

SIDENHAM

BELLINI

} *Opera Medica.*

● BONETI *Sepulchretum Anatomicum*, in-folio, 3. volumes.

POLIALTHES, in-folio, 3. volumes.

MEDICINA *Septentrionalis*, in-folio, 27 volumes.

FALLERI *Pharmacopeia*, in-8^o.

LANCISII *Opera omnia.*

ELEMENS du Pilotage, in-8^o.

PRATIQUE du Pilotage, in 8^o.

Et plusieurs autres, tant de Médecine que de Physique, Histoire Naturelle & Mathématiques, & aussi plusieurs Livres Italiens.

Il a parû à Paris trois Éditions de la Tragedie de *Mahomet*, toutes très-défectueuses & faites sur des Manuscrits infidèles; le véritable Ouvrage s'imprime actuellement à Londres & à Amsterdam.

Il paroît depuis peu une Edition in-16. des Ouvrages de M. de *Voltaire*; elle est de Geneve; c'est la plus complete de toutes celles qui ont parû jusqu'à présent; il seroit à souhaiter qu'elle fût plus correcte.

E ij INS.

INSTITUTIONS MILITAIRES de Vegece, I. Volume in-12. de 260. pages, sans la Préface, & les Remarques sur la Traduction. A Paris chés Prault le Père, Quai des Gèvres, au Paradis, 1743.

Cet Ouvrage est un Abbregé de la Milice Romaine traitée dogmatiquement. L'Auteur, dont le but étoit de faire rétablir l'ancienne discipline, l'adressa à l'Empereur Valentinien, le Jeune, vers la fin du quatrième siècle, c'est-à-dire, dans un tems où les Romains avoient entièrement perdu cette discipline, & étoient sur le point de perdre tout le reste. Comme il ne proposoit que le bien public, il ne fut point écouté. On se contenta de lire son Livre, & de lui sacrifier tous les anciens Auteurs militaires dont il étoit l'Extrait. C'est par là qu'un grand nombre d'excellens Livres sur la guerre ne sont point parvenus jusqu'à nous.

Il paroît par la Préface du Traducteur, que c'est malgré lui que Vegece paroît en François sans les observations dont il avoit besoin pour être plus utile, & que la Traduction n'étoit faite que pour le Commentaire.

Vegece est divisé en cinq Livres. Dans le premier il traite de l'âge, de la taille, des qualités propres à la Milice, des professions qu'on y doit admettre ou refuser, &c. Les principes sur le choix des soldats, quoique con-
traires

traies à nos usages, meritent d'être pesés par ceux qui gouvernent. On y voit ensuite avec plaisir l'esprit des anciens Romains, la sévérité de leur discipline, leur goût pour le travail, leur passion pour les exercices, le cas qu'ils en faisoient, les avantages qu'ils en tiroient. Dans tout ce qu'il dit des exercices du pieu, du fault, de la course, de la criage, du javelot, des fleches, de l'usage militaire de porter des fardeaux &c. on reconnoît des verités que les modernes ont besoin de méditer.

L'Auteur avoit commencé par prouver que c'étoit la superiorité seule de la discipline, qui avoit fait triompher les Romains de toute la Terre. Il finit, en disant aux Romains de son tems que les terres qui ont produit leurs peres sont les mêmes, & qu'elles produiroient encore les mêmes hommes, si on vouloit faire revivre l'ancienne police militaire. Ce Livre est peut-être celui qui plaira le plus au lecteur Philosophe.

Dans le second Livre, Vegece parle de la Legion, des armes, des genres de soldats, des rangs, des promotions, des différentes dignités militaires, des Enseignes, des instrumens de guerre &c. Tantôt il remonte à l'ancienne Milice, tantôt il expose les usages de son tems. Malgré l'attention du Traducteur à jetter du jour sur son Original, on regrette son Commentaire.

Le troisième Livre traite des grandes parties de la guerre, des marches, des passages de rivières, des campemens, des batailles, des retraites, de la tactique &c. La Préface * est noble & simple, & tout le Livre contient des choses très intéressantes. On n'est fâché que de les voir trop abrégées. L'Auteur finit par une suite de maximes de guerre, qui sont vraies pour tous les Pays & pour tous les siècles. Objectera-t-on qu'elles sont générales? Vegece ne fait qu'un Abrégé.

Le quatrième Livre roule sur l'attaque & la défense des Places. Il est vrai que de ce côté-là la guerre a bien changé. Mais au moins il est curieux de voir ces machines anciennes, & ces travaux immenses, que d'autres machines & un art plus simple, quoique moins sçavant, ont fait disparaître.

Le cinquième Livre n'est qu'un petit Supplément sur la Marine des Romains, qui avoient battu autrefois les Carthaginois sans être marins, & qui du tems de Vegece avoient absolument abandonné la Mer. Aussi passe-t'il fort légèrement sur cette partie.

Il est certain que presque tous ceux qui ont écrit sur la guerre depuis Vegece l'ont cité ou l'ont copié, & le Public ne peut que bien recevoir la Traduction d'un Auteur illustre qui nous manquoit.

** Chaque Livre est précédé d'une petite Préface ou Discours à l'Empereur.*

L'Ouvrage de Vegece , au reste , est traduit de façon qu'il semble être moins ici une Traduction qu'un Original. Il est accompagné d'une Epitre dédicatoire à M. le Duc de Châtillon , Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, & d'une Préface que les Connoisseurs ont estimée. On n'a rien oublié du côté de l'impression pour distinguer ce Livre des Editions ordinaires; c'est le même soin, & la même propriété de la nouvelle Edition des Fables de la Fontaine, qui vient de sortir de la même presse.

L I S T E de Messieurs les Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre Royal , Militaire & Hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel , & de S. Lazare de Jérusalem , suivant l'année de leur Promotion. *Brochure in-4°. de 18 pages. A Paris chés la Venue de la Tour , Imprimeur de l'Ordre , rue de la Harpe , aux trois Rois , 1743.*

On profite de cette occasion pour dire que dans le Mercure de Novembre dernier page 2416. on a inseré un Avertissement par lequel on a indiqué M. de Lorme , Chevalier Commandeur , & Trésorier Général de cet Ordre &c. à qui il falloit envoyer les Mémoires & Notes &c. Or M. de Lorme étant décédé , la Liste nouvelle apprend qu'il faut desormais envoyer tout ce qu'on aura à communiquer, à M. Dorat de Chameulles, Secré-

CALENDRIER DU MONDE, où l'on donne une Méthode très aisée de trouver à chaque année depuis 1741. jusqu'à l'an 2244. de JESUS-CHRIST, tout l'ordre des tems, avec la plus grande exactitude pour les Royaumes, & les Peuples qui ont reçu la Reformation Grégorienne : & de trouver même pour chaque mois, dans un si long espace de tems, les Nouvelles Lunes, & leurs Phases, aussi exactement qu'il est nécessaire pour les usages de la vie Civile, par le R.P. de REBEQUE, de la Compagnie de JESUS. *Vol. in-4°. de 68. pages. A Aire chés Boubert de Corbeville, Libraire. Prix vingt-cinq sols, & vingt sols seulement pour les Libraires.*

On distribuë en même-tems un petit Imprimé concernant l'usage & l'utilité de ce nouveau Calendrier » qui sera très bon, sur-
 » tout pour les Missionnaires qui consacrent
 » leur vie au Ministère Apostolique chés les
 » Nations étrangères, & pour les Voyageurs,
 » qui font durant plusieurs années des cour-
 » ses dans les différentes parties du Monde.

» Il sera encore très utile pour tous ceux,
 » qui s'en étant très aisément rendu la prati-
 » que familière, n'auront pendant toute leur
 » vie besoin d'autre Calendrier que de ce-
 » lui-ci, pour connoître tout l'ordre des
 tems

» tems , & ils auront encore la satisfaction
 » de le laisser à leurs arrières Neveux ,
 » pour s'en servir jusqu'à la vingtième gene-
 » ration.

On avertit le Public qu'on vend depuis peu , à Paris chés *Huart* l'aîné , Libraire , rue S. Jacques , à la Justice ; *Chambert* Imprimeur-Libraire , Quai des Augustins ; *Morrel* , Marchand Libraire , grande Sale du Palais , au grand Cyrus , & *Lemaire* , Fils , Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathematiques , Quai des Morfondas , un *Calendrier perpetuel* , gravé avec Privilège du Roi , qui est d'une fort ingénieuse invention , d'un usage commode & simple , & extrêmement utile à tous ceux qui ne se contentent pas seulement des Dattes présentes & à venir ; mais qui ont besoin de vérifier , ou de connoître les Dattes anciennes , car il remonte jusqu'à la première année de l'Ere Chrétienne. On y a joint l'explication & la manière de s'en servir utilement pour tout le tems , soit avant , soit depuis la Réformation Grégorienne de l'an. 1582. & on peut dire que si l'Ouvrage en lui-même paroît extrêmement composé , il se réduit ensuite à quelque chose de si simple dans l'opération , qu'il est à la portée de tout le monde en général , & d'une intelligence fort aisée. Le prix est de trois livres , sans bordure.

E. v. SEANCE

SEANCE PUBLIQUE de l'Académie de la Rochelle. Extrait d'une Lettre écrite à M. de la R. le 2. Fevrier 1743.

L'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle tint la dernière Assemblée publique le 12. Decembre dernier. M. l'Abbé * * *, Directeur, ouvrit la Séance par la lecture d'un Discours sur les Bienfaisances, trop nécessaires, dit-il, au commerce de la vie pour n'être pas pratiquées, mais si peu pratiquées, qu'on feroit presque tenté de ne les pas croire nécessaires. L'Auteur commence ainsi.

« Il est beau, sans doute, Messieurs, de voir
 « l'homme rentrer en lui-même, étudier & déve-
 « lopper son propre cœur, y déraciner les vices &
 « y cultiver les vertus; mais n'est-ce pas un spec-
 « tacle aussi beau, & peut-être plus rare, de voir
 « ce même homme, né pour la société, sortir,
 « pour ainsi-dire, hors de lui-même, étudier, exa-
 « miner ce qu'exigent de lui, avec raison, les hom-
 « mes, les âges, les tems, les lieux, les situations,
 « en un mot les bienfaisances? &c.

L'Académicien entra ensuite dans son sujet, développa la nature des bienfaisances, en donna des notions claires, quoiqu'abstraites, & qui s'élevèrent presque jusqu'à la hauteur de la Métaphysique. Il se rabassa néanmoins bientôt après, & continua ainsi.

« Ces bienfaisances infinies en nombre, dont quel-
 « ques-unes sont indépendantes des circonstances,
 « parce qu'elles sont fondées sur des devoirs invariable-
 « bles, en dépendent pour la plus grande partie.
 « L'âge, les mœurs, les personnes, les lieux, les
 « tems varient, & avec eux les bienfaisances; quoi-
 « que ce juste discernement & cette exacte régularité à suivre ces différences, ne soit pas la partie

« la

» la plus essentielle du mérite, parce qu'il peut
 » y avoir des gens, excellens d'ailleurs, qui
 » les négligent, on ne peut nier cependant que ce
 » n'en soit une partie presque nécessaire. Elle an-
 » nonce le mérite, elle l'orne, elle le rend aimable,
 » elle est comme le Héraut qui marche devant
 » lui. Platon l'appelle l'ornement de tout ce qui est
 » bien, & Socrate la regarde comme la baze qui
 » relève & supporte la vertu, &c.

La politesse ne doit pas être confondue avec les
 bien-séances; si elles ont entre elles quelque rap-
 port, dit l'Auteur, » elles ont des différences bien
 » sensibles. La politesse ne fait qu'une partie des
 » bien-séances, & peut-être la partie la plus com-
 » mune. Il est donné à tout homme ordinaire de
 » pouvoir être poli; les bien-séances semblent de-
 » mander des talens plus étendus. La Nation Fran-
 » çoise paroît être née avec des dispositions heu-
 » reuses pour les remplir. Elle a dans ses manières
 » cette vivacité fine, cette dextérité aimable, qui
 » leur donne beaucoup d'éclat, & cette noblesse
 » qui les soutient dignement. Heureuse si elle ne
 » laissoit pas entrevoir quelquefois des ombres de
 » legereté, &c.

Le P. Valois, de la Compagnie de Jésus, lut en-
 suite un Discours sur *la nécessité de se borner à son*
génie. Il entreprit de faire voir que l'intérêt gé-
 néral de la Littérature, & l'intérêt personnel de ceux
 qui se consacrent aux travaux Littéraires, exigent
 également qu'ils s'étudient à travailler de génie.

» La République des Lettres, dit le P. Valois, a dans
 son sein assés d'Auteurs pour remplir le monde de
 » lumières non empruntées, s'ils s'étudioient tous
 » à faire valoir leurs talens, chacun selon la mesu-
 » re de son esprit, plus ou moins étendu. Les pre-
 » miers d'entre eux contribueroient abondamment.

E vj. » &c

„ & les médiocres suffisamment à la gloire de l'in-
 „ vention. Renfermés dans leurs bornes, les grands
 „ Fleuves & les petits Ruisseaux concourent avec
 „ proportion à grossir l'Océan. En travaillant de
 „ leur propre fond, tant d'Ecrivains qui se consu-
 „ ment de veilles pour ne servir que d'échos inuti-
 „ les, présenteroient sans cesse une diversité de
 „ nouvelles productions, qui feroient la richesse &
 „ l'ornement des Lettres; assujettis, comme Socrate,
 „ au caractère propre, ils auroient la gloire de ser-
 „ vir les Muses avec le même succès, qu'il servit les
 „ mœurs . . . Ces Recueils de Pièces de fantaisies,
 „ demi productions qui inondent le Public, & qui
 „ n'ont droit de paroître que sous le nom d'*Œuvres*
 „ *mêlées*, ces mélanges informes de morceaux mal
 „ assortis, ne sont-ils pas le fruit de la bizarrerie
 „ d'un Auteur, qui se lasse bien-tôt d'un même
 „ genre de travail; qui abandonne le talent person-
 „ nel, pour courir successivement après ceux qu'il
 „ admire dans les autres ?

Dans la seconde Partie le P. Valois promet les
 plus grands succès aux Auteurs fidèles à leur génie,
 & annonça de honteuses chûtes à ceux qui se jettent
 dans des routes que la nature ne leur a pas frayées.
 „ Tant que Corneille ne se perd pas de vûe, il
 „ s'empare de tout l'honneur de la scène tragique
 „ ancienne & moderne; mais entreprend-il d'expo-
 „ ser le ridicule dans des représentations comiques?
 „ Il perd au déguisement . . . Le *Menteur*, qui de
 „ son tems eût pû illustrer un Auteur médiocre, ré-
 „ pand un nuage sur la réputation de l'Auteur de
 „ *Rodogune*. Ce n'est plus le même homme; loin
 „ de la Nature, il ne peut la saisir, & il se voit forcé
 „ de quitter dans son dépit un masque qui couvre
 „ sa gloire, &c.

L'Auteur, après avoir solidement prouvé la ma-
 xime

xime de se tenir resserré dans la sphère de son génie , finit en mettant une exception à la règle générale. » Je ne l'ignore pas , dit-il ; il est des âmes » privilégiées à qui la Nature a confié plusieurs » grands talens: Il semble qu'elle se soit appliquée » à les réunir tous en deux hommes illustres. Celui » ci a pris la houlette, chaussé le brodequin, excellé » dans la Prose , & manié le compas avec une » égale facilité. Chargé de gloire & d'années, il est » encore comme l'âme de tous les Corps Littéraires qui se l'associerent à l'envi dès ses premières » années. Celui-là , que le Parnasse François ne regrette pas moins que l'Eglise , s'est distingué dans » l'Epopée ; il a tenu en sa main la clef des Ecritures , » dévoilé les secrets de la Physique , servi d'organes » aux Oracles de la Religion , rassemblé dans sa mémoire tous les Faits historiques & fabuleux , fait » pâlir l'erreur & le vice ; Orateur célèbre, Docteur » consommé , Philosophe profond , &c.

M. le Secrétaire perpétuel fit la lecture d'une Dissertation sur la Langue Allemande , laquelle a été envoyée à l'Académie par M. de Tercier , son Associé. L'Académicien s'éleva d'abord contre le préjugé commun , peu favorable à la connoissance des Langues. » On regarde , dit-il , ordinairement » ceux qui s'y appliquent , comme des esprits bornés ; qui ne pouvant pénétrer le fond des choses , » s'arrêtent à la superficie, contents d'arranger , souvent par habitude, des mots dont ils ne sçauoient » faire un autre usage Il fit voir ensuite » que l'étude des Langues ne se borne pas à la seule » connoissance des règles grammaticales , qu'elle » le doit approfondir la signification précise de chaque mot , l'idée qu'il renferme , celles auxquelles » il peut se joindre pour donner plus de force , plus » de noblesse & plus de clarté aux pensées . . . mais

» ce

ce qui n'est pas moins important , si les mots ex-
 priment nos pensées , ils expriment aussi nos usa-
 ges ou ceux de nos ancêtres , & c'est de la con-
 noissance de ces usages que l'on peut tirer de
 grandes lumieres pour l'intelligence des Loix, des
 Coutumes , des Faits Historiques , principalement
 sur l'origine des Nations que la distance des tems &
 l'ignorance ont couverts du voile le plus épais...

Le but de cette Dissertation est de prouver que de
 toutes les Langues de l'Europe la Langue Alleman-
 de est incontestablement la plus ancienne , qu'elle
 s'est conservée avec le moins d'altération , & que
 la plupart des Langues vivantes de l'Europe lui
 doivent ou leur origine ou une partie de leur
 idiome.

Sans entrer , poursuit il , dans l'examen de l'o-
 rigine des Peuples qui habitent l'Allemagne , de
 quel Pays ils sont venus , en quel tems ils s'y sont éta-
 blis , discussions qui ne font que jeter de la confu-
 sion dans l'Histoire, puisqu'on n'a aucun Monument
 sur lequel on puisse s'appuyer.... L'Auteur s'arrêta
 au tems où les Romains ont commencé à pénétrer
 dans les Gaules & ensuite dans l'Allemagne... Les
 Romains, dit-il, nommoient Germaines les Habitans
 de tout le Pays au-delà du Rhin; ce nom étoit mê-
 me nouveau du tems de Tacite , qui ignoroit le
 véritable , lequel est un des Monumens des plus
 incontestables de l'Antiquité de leur Langue ; ils
 se nomment *Tauschos* , & c'est dans ce nom-là
 qu'on trouve leur culte le plus ancien. Tacite dit
 qu'ils célébroient dans leurs Vers *Tuison* , Dieu
 de la Terre , & son fils *Mannus*. Quelques Auteurs
 font ce *Tuison* petit-fils de Japhet , & même fils
 de Noé. D'autres , plus réservés , prétendent que
Tuison est le même que Mercure , adoré par les
 Egyptiens sous le nom de *Tot* , & par les Phéni-
 ciens,

ciens, les Carthaginois & la Colonie de Carthage-
 ne, en Espagne, sous le nom de *Teutates*. Quel
 que soit le Dieu des Allemans, il est certain qu'ils
 en conservent encore aujourd'hui le nom. Les
 Planettes ayant été le premier objet du culte des
 Idolâtres, les Allemans nous le rappellent encore
 aujourd'hui, par les noms qu'ils donnent aux trois
 premiers jours de la semaine, Le Dimanche est
 le jour du Soleil, *Sontag*; le Lundi, jour de la
 Lune, *Montag*, & le Mardi, que l'on nomme
 présentement par corruption *Dienstag*, jour de
 service, n'a point été alteré dans la Langue An-
 gloise & est nommé *Twisag*, ou jour de *Tuiston*;
 d'où l'on peut conjecturer que *Tuiston* est le mê-
 me que Mars, Divinité principalement réverée
 par des Peuples barbares, qui ne connoissoient
 que la violence & les armes.

M. de Tercier passa à d'autres Faits, qui en éta-
 blissant l'ancienneté de la Langue des Allemans,
 presque confondue avec l'ancienneté de leur culte,
 prouvent toujours qu'elle s'est conservée jusqu'à nos
 jours, sans aucun changement trop sensible.

Ce qu'il dit ensuite pour faire voir que la Langue
 Allemande a été adoptée par la plus grande partie
 des Nations de l'Europe, est plein de sçavantes re-
 cherches, qui toutes ensemble forment un corps de
 preuves, auxquelles il seroit difficile de ne se pas
 rendre. Je ne rapporterai ici que ce qui regarde no-
 tre Langue, comparée avec la Tudesque. Nous
 avons, dit l'Académicien, dans le P. Mabillon un
 Monument bien ancien & bien précis sur la Lan-
 gue des Francs, C'est un Extrait d'un Commen-
 taire sur *Donat de Smaragdus*, Abbé de S. Michel,
 dans le Diocèse de Verdun, où il explique beau-
 coup de noms patronimiques des Goths & des
 Francs, dont je ne citerai que deux qui feront ju-
 ger

ger

25 ger du reste , . . . *Francorum patronimica secundum Theodiscam Linguam sunt nomina HELPERIK,*
 25 ALTRIK, &c. quorum ha sunt interpretationes ,
 25 *Helperik adjutorium potens, Altrik senex potens.*
 25 Tous les autres noms qu'il rapporte & dont il
 25 donne l'explication , sont précisément les mêmes
 25 que ceux dont on se servoit actuellement en Alle-
 25 mand pour exprimer les mêmes choses ; &c.
 25 Le nom de Francs vient de deux mots qui mar-
 25 quent bien leur caractère , *Frey, Khein* , libre ,
 25 hardi . . . Les noms des Particuliers ne servent
 25 pas moins à confirmer ce que j'avance ; tous nos
 25 premiers Rois ont des noms qui ont une signifi-
 25 cation marquée . . . *Chilperik* , signifie riche en
 25 secours , ou puissant en secours ; *Cbilderik* , riche
 25 en hommage ou en fidélité , & *Charles* , abbrévia-
 25 tion de *Carel* , tel qu'on le dit encore en Hollan-
 25 dois . . . signifie en Allemand un homme cou-
 25 rageux , selon le sentiment de Spelman , &c.

M. Girard de Villars, Docteur en Médecine, ter-
 mina la Séance par la lecture d'un Mémoire sur les
Zoophites ou *Animaux-Plantes*. Comme ce Morceau
 de Physique roule sur une matière toute neuve &
 très-intéressante , jé le rapporterai en entier. L'Au-
 teur a le secret de faire naître des fleurs dans un su-
 jet naturellement aride.

La Nature offre un immense Théâtre aux yeux de
 ses sçavans Observateurs. Là, des Acteurs nouveaux
 sont sans cesse introduits sur la Scène ; des Représen-
 tations curieuses se succèdent les unes aux autres ,
 & font durer le plaisir, qui ne vit que de la nou-
 veauté , & meurt sans cet aliment. Là, le Spectacle
 toujours varié, nous remplit d'admiration pour
 l'Être Créateur. L'intelligence de cet Ouvrier suprê-
 me se développe tous les jours ; admirons-la dans
 les *Zoophites* . ou *Animaux-Plantes* .

On avoit crû jusqu'à présent que les diverses productions de l'Univers, rangées en différentes classes y étoient invariablement attachées, & réunies dans un même genre, essentiellement séparées par l'espèce. On regardoit les Plantes & les Animaux comme des Peuples nombreux, qui vivoient entre eux sans contracter alliance, & qui se perpétuoient sans se confondre.

Ce que l'Antiquité nous avoit appris là-dessus, n'étoit pour nous qu'une chimere de plus, que nous mettions sur son compte. Les nouvelles découvertes semblent réaliser cette prétendue chimere. De Sçavants Physiciens annoncent à l'Univers surpris l'existence d'un nouvel être, qui n'étant ni purement sensitif, ni purement végétal, est placé (si j'ose le dire,) sur les limites des deux genres : Nouveau corps mixte, qui réunissant en soi les qualités de deux espèces, n'est ni entièrement semblable à la Plante, & à l'Animal, ni entièrement différent de l'un & de l'autre ; mais qui dans cette différence même conserve pour les deux un air de ressemblance bien marqué. Je laisse aux Sçavants Physiciens de notre siècle, le soin de pénétrer dans ce mystère Physique, & la gloire de nous le développer. Il seroit dangereux pour moi de me jeter dans une route inconnue, obscure & éclairée à peine par les rayons d'une foible Aurore ; j'attendrai pour y marcher que l'illustre M. de Reaumur y fasse briller le grand jour ; comme les éclaircissements qu'il a promis ne doivent pas sitôt paroître, j'ai crû, Messieurs, devoir vous faire part de quelques remarques Historiques & Physiques sur une manière si intéressante.

Les Anciens ont donné le nom de *Zoophyte*, à certains Corps organisés, qui sont capables de sensations, & qui végètent tout à la fois ; ils en ont fait.

fait une troisième substance , à laquelle ils assignent un rang entre l'Animal & la Plante.

Aristote , Plin , Elien , & dans des tems moins reculés , Belon , Gesner , Oléarius , Postel , Duret , ont parlé de cette production équivoque ; mais il faut avouer qu'ils ont peu approfondi le sujet ; à peine ont-ils mesuré la surface , ils supposent ce qu'ils ne prouvent pas ; ils donnent des notions fausses , ou très-imparfaites ; souvent ils prennent une Plante pour un Animal ; ils s'épuisent en vains raisonnemens , ne sçachant pas que lorsqu'il s'agit de Physique , il faut substituer les observations aux subtilités de l'esprit , & les expériences à la dé-mangeaison de discours.

Il n'étoit presque plus question de *Zoophytes* ; dans le Monde Littéraire , lorsqu'on les vit renaître en quelque maniere à l'occasion d'un Mémoire , adressé à l'Académie des Sciences par un Médecin établi aux Isles ; le sentiment de cet Auteur , étayé par un trop petit nombre d'expériences , passa pour une nouveauté , n'ayant pas même les couleurs de cette vraisemblance , trop ordinaire supplément du vrai dans les matieres de Physique. Le Mémoire fut oublié & la vérité se perdit dans l'oubli avec lui , mais enfin elle a reparu quelques années après , & de nobles efforts l'empêcheront d'être ensevelis une seconde fois.

M. Bonet , Jurisconsulte de Genève , ayant communiqué à M. de Reaumur ce que le hazard lui avoit présenté au sujet des *Zoophytes* , ce grand Physicien démêla ce qui en étoit ; ses conjectures devinrent bien-tôt des preuves. J'ai eu le plaisir de voir faire à Reaumur quelques-unes de ces expériences ; d'un autre côté les observations de M. Bernard de Jussieu sur les Côtes de Normandie , nous confirment une brillante découverte.

Lc

Le mois de Septembre dernier, M. Guettard, Médecin de la Faculté de Paris, habile élève d'un grand Maître, a vérifié les nouvelles expériences sur les Côtes de la *Tranche*, en l'Isle de Rhé; j'en ai fait quelques-unes moi-même, dont l'Illustre Auteur de l'Histoire des Insectes a bien voulu faire mention dans la Préface de son sixième Volume. Je voulois rendre mes yeux témoins des prodiges qui frappaient mes oreilles, & la nature qui ne se découvre qu'à ses confidens, a souffert une fois que des mains vulgaires la dévoilassent.

Ma curiosité s'est principalement exercée sur les Orties de Mer: Aristote, Plin & plusieurs autres Naturalistes, copistes les uns des autres, prétendent qu'on ne leur a donné ce nom, que parce qu'elles piquent, & qu'elles causent à la main qui les touche, la même démangeaison, que cause l'Ortie de Terre; l'expérience m'a convaincu du contraire. Ces Orties ne sont ni d'une même espèce, ni d'une même couleur; il y en a de brunes, de rouges, de violettes, & de vertes; on les appelle ici *cuis-de-Mulet*, *Roses de Mer* & *Figues de Mer*, eû égard à la différence qui se trouve entr'elles. Les qualités de l'*Animal-Plante* sont empreintes dans cette production marine.

Comme la Plante la *Figue de Mer* a une demeure qui paroît fixe, où elle est attachée par une plaque, comme disent les Botanistes (car il faut remarquer que les productions Marines s'attachent communément à quelque corps solide, & l'embrassent par une espèce de plaque très-polie, qui ne jette aucune fibre) je l'ai toujours tirée du fond de la bouë, & arrachée des Pierres, & des Rochers, où elle est collée horizontalement; comme la Plante, elle vit quoique mutilée, elle végete par les morceaux coupés, quoique plus difficilement

ment que l'Ortie brune , & les Roses de Mer. J'en ai tranché en différentes positions , verticales , horizontales , en deux , en quatre portions , j'ai toujours vû l'Ortie Mère vivre dans les tronçons ; j'ai vû de ses parties divisées former de nouveaux Touts & des Orties nouvelles. *Ruisch* fait mention de cette expérience dans sa vaste Compilation , peut-être la tenoit-il des Pêcheurs Normands , qui savent tous que des morceaux de certains Animaux Marins , jettés dans la Mer , il s'en forme d'autres , comme ils l'ont dit à M. de Jussieu. J'ai voulu réunir des portions d'Orties par la Suture , mais cette expérience n'a réussi qu'une fois ; si l'expérience prouve ce que nous soupçonnons , que l'Ortie , soit de la Classe des nouveaux Hermaphrodites qui se suffisent à eux-mêmes , elle ira presque de pair avec la Plante.

Semblable à l'Animal , l'Ortie est Vivipare. Elle engloutit les aliments par une espèce de Bouche , bordée de filamens creux , pareils aux Cornes des Limaçons , ces filamens implantés dans un Bourlet , ou Sphincter qui est double , servent à l'Animal pour saisir sa proie , & quelquefois pour marcher.

J'ai remarqué une maniere de *Tremie* , que la Figüe creuse , assés semblable au Cône renversé du *formicales* ; lorsqu'on pose le doigt sur ce trou , il s'éleve du fond une espèce de jet d'eau , ou petit Torrent que la Figüe seringue , & se répandant sur les bords qui entraîne les petits insectes ; ils y sont précipités , & y trouvent leur tombeau ; mais ce qui démontre que l'Ortie est Animal , est une espèce de bourse à jettons que l'on découvre au milieu du corps ; un gouffre sans issue apparente rempli de petits coquillages , d'Araignées & de Cancres . Je n'ai pu découvrir encore la suite des

des Visceres , & les differents conduits excrétoires , que Pline leur attribué. Ainsi que l'Animal , l'Ortie est encore capable de sensations ; à mesure que j'introduisois le doigt dans le Sphincter , dont j'ai parlé , je le sentois serié par une force interne.

Vous voyez , Messieurs , dans l'Ortie l'Image du Zoophyte , être double , merveilleux composé de Plante & d'Animal , où si j'ose le dire , vrai , & pur Animal , partageant avec les Plantes la qualité de végeter , de vivre malgré l'amputation de ses parties , de croître indépendamment de cette amputation , de produire autant d'Animaux qu'on voit de morceaux coupés , & qui en viennent , comme de Bouture. Je joindrai à ce détail , que je dois à mes soins , une observation curieuse que je trouve dans les Mémoires de Trevoux , 1701. Mai & Juin.

Un particulier de la Ville de Caën , se promenant sur le bord de la Mer , auprès de la Delivrande , trouva une de ces merveilles naturelles , il crut voir au pié d'un Rocher une fleur extraordinaire , n'ayant que quatre feuilles , qui formoient une croix ; leur couleur approchoit fort du rouge pâle des Limaçons qui n'ont pas encore de coquille ; chaque feuille avoit de longueur environ deux pouces & demi ; elles aboutissoient toutes à pointe ; comme il voulut la tirer de l'eau & l'arracher , il sentit que les quatre feuilles étoient fort épaisses , qu'elles diminueoient cependant entre ses doigts , & les pressoient assés pour lui faire croire , qu'il tenoit quelque chose de singulier ; il crut découvrir dans ces feuilles quatre Limaçons qui se réunissoient dans un centre commun , appuyés sur une tige perpendiculaire , de la grosseur & de la couleur des plus gros champignons de six à sept pouces de longueur. La prétendue fleur ne tenoit point au sable par des fibres ,

fibres ; une espèce de bouton lui servoit de racine. Comme la couleur commençoit à tirer sur un violet fort noir , l'observateur en eut de l'horreur , & jetta dans la Mer ce qu'il tenoit en main , horreur mal entendue , que l'espoir d'une belle découverte auroit dû changer en plaisir ; cette fleur extraordinaire étoit incontestablement un Zoophyte , & le sixième genre d'Ortie décrit par Roudalet ; les quatre pièces de cette Ortie que notre Physicien superficiel prenoit pour des feuilles , sont en fleur de Lys bâtarde , ou feuille d'Acanthe.

Si l'on suivoit l'impression du premier coup d'œil guidé par la Loupe , on prendroit d'abord pour un Animal-Plante l'Alguë (qu'on appelle *Sard* à la Rochelle) à cause du grand nombre d'insectes qui semblent sortir de sa substance ; des observations réfléchies détruisent cette fausse idée. M. Guettard , qui a examiné ces productions à la pointe de *Coral* , m'a fait remarquer qu'elles avoient des incrustations cellulaires , & des filaments à entonnoir de différentes formes , dans lesquelles une infinité d'Animaux , nommés *Polypes* se jouent ; j'ai réitéré ces observations , & j'ai toujours vu ces insectes couvrir la surface du *Sard* , surtout lorsqu'il est frais mouillé , & entrer & sortir de leurs niches. Le *Sard* ne paroît donc pas être un Animal , mais un assemblage ou le rendez-vous de plusieurs Animaux. Si j'avois assez de hardiesse , je le dépouillerois presque de sa qualité de Plante ; je le regarderois comme un tissu de filaments à entonnoir , & de cellules symétriques , que ces insectes ont bâties , comme une Ville en racourci , peuplée par de nombreuses familles , vivant dans des Maisons proportionnées à la petitesse de leur être ; en un mot je regarderois l'Alguë comme un *Polypier* ; différent néanmoins des *Coralines* , *Coraux* , *Milipores* , que plusieurs

plusieurs Sçavans commencent à ne plus mettre au rang des Végétaux.

Si je quittois le Physique pour passer au merveilleux, que n'aurois-je pas à vous dire, Messieurs, sur les *Zoophytes* ? Vous verriez avec *Olearius*, *Scaliger*, & *Postel* & tous ceux qu'il a plu à *Aldrovande* de compiler, l'*Agneau Scytique*, ou *Boromet*, suspendu sur sa tige, brouter l'herbe, qui croît à l'entour, & fourrir dans sa dépouille de belles Fourrures; vous verriez avec *Sebastien Munster* & *André Thevet* dans leurs *Cosmographies*, certains Arbres d'Ecosse produire tout à la fois des Oiseaux & des Poissons, selon que le Fruit tomboit sur la Terre, ou dans la Mer; vous verriez avec *Antoine Pigafetter*, Chevalier de Rhodes, les feuilles d'un Arbre de l'Isle de Borneo, marcher, portées sur deux pieds; vous verriez en un mot, une infinité de métamorphoses, qui peuvent bien être célébrées par des *Ovides*, mais qui ne doivent jamais être pour des Philosophes l'objet d'une sérieuse attention.

ESTAMPES NOUVELLES.

Il paroît depuis peu six Estampes en hauteur; d'un dessein direct & élégant & d'une exécution sçavante & admirable. Ce sont six Figures Académiques, destinées & gravées par *Carlo Vanloo*, Peintre Ordinaire du Roi, & Professeur en l'Académie Royale de Peinture & Sculpture. Elles se vendent à Paris chés *Beauvais*, rue S. Jacques, à l'Image saint Nicolas.

Il paroît aussi depuis peu un petit Portrait de la Reine d'Hongrie qu'on dit avoir été gravé d'après le Tableau de *Maitens*, Peintre Suedois, qu'on as-
sûre

sûre n'être qu'une Copie de l'Estampe que le sieur *Petit*, Graveur, rue S. Jacques à la Couronne d'Epines, a gravé en grand d'après le Tableau original du même Peintre, que M. Gundel, chargé des affaires de S. M. H. à la Cour de France, a confié au sieur *Petit*. Cette Copie est d'ailleurs très infidelle; la ressemblance y est, dit-on, absolument manquée; & comme elle ne peut avoir quelque faveur que par rapport à la forme dans laquelle elle est réduite, le sieur *Petit* donne avis au Public qu'il grave actuellement le même Portrait aussi en petit, de la grandeur des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur *Desrochers*, & que s'il diffère de le mettre au jour, c'est que désirant s'assurer davantage de la ressemblance, il a été bien aise de consulter le Peintre Suedois, & de lui demander ses corrections, précaution qu'il avoit déjà prise pour le grand Portrait, qui lui a si bien réussi.

On nous a fait des reproches bien fondés au sujet d'une Estampe annoncée dans le *Mercur* du mois dernier, page 531, intitulée *Conversation galante*. Le reproche tombe sur ce que nous avons dit qu'elle se vendoit chés l'Auteur, rue de la Harpe, c'est ce qui n'est point. Cette Estampe reste à l'Académie, avec les Chefs-d'œuvre des autres Académiciens du même Talent.

Quelque Curieux sera peut-être bien aise d'apprendre, qu'il y a à vendre chés Lambert Pirmer, Marchand à Namur, une pièce de Cabinet aussi rare, que curieuse. C'est, dit-on, (dans l'Avis qu'on nous prie d'insérer ici) une Coupe ou espèce de Calice, montée sur un pied de Vermeil doré, dont on peut la separer par le moyen d'une vis. On prétend que ce Vase a tout le brillant, le beau poli &

& la vive couleur d'une Hyacinthe Orientale , ainsi que la transparence. L'exterieur est taillé à Facete.

On trouve chés le S. le Rouge , Ingenieur Geographe du Roi , rué des Augustins , vis-à-vis le Pannier Fleuri , une Carte de l'Archévêché de Saltzbourg , partie du Cercle de Baviere ; une autre Carte de l'Electorat de Saxe , où sont distinctement marquées les Routes des Postes & des Voitures publiques. Ces Cartes sont très-bien gravées , & peuvent être utiles aux Curieux dans les conjonctures présentes.

Le sieur Guillemain , Ordinaire de la Musique , Chapelle & Chambre du Roi , fait graver par Soustractions six Sonates en *Quatuor* , qui auront pour Titre, *Conversations amusantes & galantes*. entre une Flûte Traversiere , un Violon , une Basse de Viole & un Violonchelle ; chaque partie à la portée de tout le monde. Cet Ouvrage sera du prix de 16 liv. mais les personnes qui souscriront , en donnant à présent 9. liv. ne payeront pas d'avantage lorsqu'on leur remettra les Exemplaires au mois de Juin prochain. On recevra les Soustractions aux adresses suivantes. A Paris chés le sieur *Masse*, Musicien du Roy à la Comédie Françoisse. A Lyon chés le S. de *Bretonne*, rué Merciere. A Strasbourg , chés le sieur *Denisbas* , Musicien de la Ville , rué des Orphèvres. A Toulouse , chés la Dlle *Blanquette* , rué de la Pomme. A Dijon , chés le Sr *Cappas* , Maître de Musique , au logis du Roi. On donnera des reconnoissances imprimées & signées de l'Auteur.

Le veritable Suc de Reglisse & de Guimauve blanc ; sans sucre , si estimé pour toutes les maladies du Poulmon , inflammations , entrouëmens , toux , rhumes

F mes

mes , asthme , pulmonie & pituite , continué à se débiter depuis plus de 30. ans , de l'aveu & approbation de M. le Premier Medecin du Roi , chés Mlle Desmoulins , qui est la seule qui en a le secret de défunte Mlle Guy , quoique depuis quelques années des Particuliers ayent voulu le contrefaire. On peut s'en servir en tout tems , le transporter par tout & le garder si long-tems que l'on veut , sans jamais se gâter , ni rien perdre de sa qualité. La Dlle *Desmoulins* , demeure rue Guene-gaud , Faubourg S. Germain , du côté de la rue Mazarine , chés M. *Guillaume* , Marchand de Vin , aux Armes de France , au deuxiême Appartement.

M. *Chycoineau* , Conseiller d'Etat , Premier Médecin du Roy , ayant vû la guérison d'un grand Prélat , des Rougeurs , Dartres & Boutons qu'il avoit sur le visage depuis plus de huit ans , lequel a fait à la Dame de Lestrade une pension sa vie durant , & ayant apris d'ailleurs la guérison de plusieurs autres Personnes considérables , & qu'elle traitoit ces Maladies depuis plus de 40. ans avec succès & aplaudissement , a bien voulu donner son Approbation pour débiter ses Remedes , pour l'utilité & le soulagement du Public ; sçavoir , une Eau qui guérit les Dartres vives & farineuses , Boutons , Rougeurs , Taches de rousseur & autres Maladies de la Peau ; & un Baume blanc , en consistance de Pommade , qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole ; les taches jaunes & le hâle , unit & blanchit le teint. Ces Remedes se gardent tant que l'on veu , & peuvent se transporter partout.

Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4. & 6. livres & au-dessus , selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc sont de 3. livres 19. sols , & les demi Pots d'une livre 15. sols.

Mad.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Mad. de Lestrade, demeure à Paris, rue de la Comédie Française, chés un Grainetier, au premier Etage. Il y a une Affiche au-dessus de la porte.



C H A N S O N.

Vous seule regnez dans mon ame ;
 Vous serez à jamais l'objet de tous mes vœux ;
 L'Hymen , en couronnant ma flâme ,
 Rendra mon cœur encor plus amoureux ;
 Mais si par un malheur , que je ne sçautois croire .
 L'Amour avec l'Hymen s'endestoit quelque jour ,
 Charmante Iris , faites-le boire ;
 Quand Bacchus de l'Hymen presente le mémoire ,
 Il est toujours acquitté par l'Amour.





SPECTACLES.

EXTRAIT du nouveau Ballet Comique en trois Actes, intitulé Don Quichote chés la Duchesse, représenté par l'Académie Royale de Musique, le 12. Février dernier, annoncé dans le Mercure du même mois.

AU premier Acte, le Théâtre représente une Forêt. Sancho, poursuivi par un Ours, pousse des cris effroyables. Don Quichote accourt au secours de son Ecuyer. Il tué l'Ours, & exprime son triomphe par ces Vers :

Expire sous mes coups, discourtois Enchanteur :
 Mon bras, au défaut du Tonnerre,
 De Monstres sçait purger la Terre.

Altisidore, Suivante de la Duchesse, arrive ;
 & Don Quichote lui dit :

J'ai vaincu le Géant ; vivez, Altisidore ;
 Jamais en vain on ne m'implore.

Altisidore, pour arrêter plus long-tems Don Quichote chés la Duchesse, feint d'en être amoureux ; le Chevalier, plein de sa
 çhere

chère Dulcinée , veut absolument partir , & dit pour s'excuser :

Je suis de mes exploits comptable à l'Univers ;
 Dans le Sein du repos je ternirois ma gloire :
 Non , non , je dois voler de victoire en victoire ;
 Les plaisirs sont pour moi plus honteux que les
 fers.

Don Quichote , pour persuader Altifidore qu'il ne peut rester auprès d'elle , fait ce portrait de Dulcinée.

Comme on voit au Printems naître les dons de
 Flore

Aux rayons de l'Astre du jour ,
 A l'aspect des yeux que j'adore
 On voit éclore
 Le tendre Amour.

Sancho continuë à faire l'éloge de Dulcinée , & dit :

D'un riche azur sa bouche éclate ;
 Son tein fait pâlir l'écarlate ;
 Le corail embellit ses yeux ;
 De son sein l'ébène polie
 Ah ! C'est une Infante accomplie ;
 Rien n'est si parfait sous les Cieux.

Altifidore fait cesser les loüanges que Don Quichote fait de sa Dulcinée , en l'invitant

F iij tant

tant à voir les Jeux que la Duchesse a fait préparer pour lui, & le Divertissement commence.

A la fin de la Fête, qui est exécutée par des Pastres, Sancho chante ces Proverbes :

Du passé point de souvenir ;
 Point de souci pour l'avenir ;
 Au présent il faut s'en tenir :
 Je veux rire , je veux boire ,
 Aimer quand le cœur m'en dit :
 Bon , bon , cela me suffit ;
 Moins de gloire ,
 Plus de profit.

La Fête finie , Sancho apperçoit une jolie Payfanne ; il s'avise pour retenir plus long-tems son Maître chés la Duchesse , où Sancho se trouve bien , de lui faire accroire , que c'est Dulcinée. Don Quichote a quelque peine à se le persuader ; mais enfin il se jette à ses genoux , en lui jurant une éternelle ardeur , la Payfanne lui répond par ces Vers.

Je n'entens point le caquet
 D'un Muguet ,
 Jamais Freluquet ,
 Coquet ,
 N'enticha ma vertu

D'un

D'un fêtu.

Je fis sans reproche ,

Si l'on m'approche ,

Je poche

Les yeux ;

Adressez vous mieux &c.

La Paysanne s'enfuit ; Don Quichote veut la suivre ; mais il est arrêté par Merlin , qui lui dit d'aller chés Montezinos délivrer Dulcinée , & que mille coups redoublés sur le brave Sancho , désenchanteront cette belle ; l'Ecuyer s'oppose à la gloire prétenduë qu'on lui promet , mais enfin il paroît y consentir en disant.

J'enrage !

Au Second Acte , le Théâtre représente l'entrée de la Caverne de Montezinos , & Don Quichote ouvre la Scène par ce Monologue :

Séjour funeste où regne la terreur ,

Devenez , s'il se peut , plus redoutable encore ;

Vous ne m'inspirez point d'horreur ;

Vous renfermez la beauté que j'adore.

Sancho annonce à Don Quichote que ses malheurs vont prendre fin , & qu'il vient d'exécuter l'ordre inhumain de Merlin. Alt-

F iiij fidore

fidore prie le Heros de la Manche , de fuir les lieux où il est ; il répond.

La gloire a pour moi trop d'appas.

Altifidore , pour prendre Don Quichote par son foible , s'exprime ainsi.

Je ne dois plus vous taire
 Un feu trop long tems combattu ;
 L'Amour est foiblesse ou vertu ;
 Tout dépend du choix qu'on sçait faire ;
 La victoire & l'honneur illustrent votre bras.
 Des Rivages brillans où se leve l'Aurore ,
 Le bruit de vos exploits m'attire en ces Climats ,
 Et sous le nom d'Altifidore ,
 La Reine du Japon vous offre ses Etats.

Sancho , moins sensible à la gloire de Don Quichote qu'à son intérêt particulier , porte son Maître à accepter ce qu'on lui propose. Don Quichote étale sa constance pour sa chere Dulcinée. Altifidore tâche de lui prouver que l'Amour ne se signale que par l'inconstance , & Sancho appuye ce sentiment par ces quatre Vers :

La Fortune à nous vient s'offrir ;
 Ne suivons plus une chimère :
 Cette Princesse est votre affaire ;
 Il vaut mieux tenir que courir,

Don

Don Quichote dit qu'il ne fera jamais parjure , à quoi Altisidore répond par ce Rondeau :

Eh ! pourquoi rougir de changer ?
 Tout change dans la Nature.
 L'Onde nous dit , par son murmure ;
 Qu'en des sentiers nouveaux elle aime à s'en-
 gager ;
 Le nuage inconstant passe d'un vol léger ;
 Les Arbres changent de parure ,
 Les Prés de fleurs , & nos Champs de verdure ;
 Eh ! pourquoi rougir de changer ?
 Tout change dans la Nature.

Don Quichote persiste à demeurer constant ; Altisidore s'empporte & s'exhale en injures , auxquelles l'amoureux Chevalier est peu sensible : un Nain paroît , qui bien-tôt devient Géant , ce qui effraye beaucoup Sancho ; un bruit de Tonnerre fait disparaître le Géant. Montezinos , plusieurs Amans & Amantes enchantés s'avancent de l'intérieur de la Caverne que le Théâtre représente ; Montefinos s'exprime ainsi :

Don Quichote est vainqueur ; un nouveau jour
 nous luit.
 Amans , qui languissez dans un triste esclavage ,
 Renaissez ; le charme est détruit ;

E F

A

A ce Heros rendez hommage.

Les Amans & Amantes défenchantés forment une Fête interrompuë par Merlin , qui se plaint que Sancho n'a point exécuté ce qui lui avoit été prescrit , & il ordonne aux Démons qui l'accompagnent d'en châtier l'infidèle Ecuyer. Altisidore arrive en Magicienne , qui commande aux Ministres des Enfers de transporter Dulcinée au bout de l'Univers ; elle touche en même tems Don Quichote & Sancho de sa baguette , & feint de les changer , l'un en Ours & l'autre en Singe ; ils se retirent en déplorant leur sort , ce qui termine le second Acte.

Au troisiéme , le Théâtre représente les Jardins de la Duchesse ; plusieurs de ses suivantes feignent de prendre Sancho pour un Singe. Don Quichote s'approche , & les mêmes suivantes s'écrient.

Un Ours en fureur vient à nous ;
Fuyons tous.

Don Quichote & Sancho restent seuls ; & déplorent leurs malheurs. Altisidore vient & paroît en colere contre Don Quichote : elle lui prédit qu'il va habiter des lieux pleins d'horreur , s'il n'abandonne pas Dulcinée. Don Quichote répond qu'il l'aimera toujours ; Sancho dit ensuite :

Mais

Mais nous périssons avec elle ;
 Vous nous assassinez par votre amour constant :
 Aimez la moins , puisque vous l'aimez tant.

Merlin vient prendre la défense de Don Quichote , & il dit à Altisidore :

Contente-toi des maux qu'il a soufferts ,
 Et respecte un Heros utile à l'Univers.

Merlin promet à Don Quichote , qu'il obtiendra la main de Dulcinée , & que Sancho épousera une Infante , & deviendra Roi d'une Isle. Don Quichote , charmé de ce qu'il entend , félicite Sancho & l'engage à rendre grace à sa valeur. Sancho l'en remercie , & lui répond.

Tel Maître , tel Valet ;
 Si ma fortune est un peu mince ,
 Si je ne suis ni Roi ni Prince ,
 Je ne serai pas moins le fait
 De ce rare & charmant objet,
 La Renommée
 N'est que fumée ;
 Tout ce qui reluit n'est pas or ;
 Mon cœur tout seul vaut un trésor.

Merlin ordonne aux Habitans du Japon de former une Fête brillante , laquelle finit par cette espece de Cantatille que la Dlle Fel,

F vj en

en Japonoise chantée avec toutes les graces ,
& la legereté possibles.

Vole Amour , regne sur nos ames ;
Tu triomphes ; tu nous enflâmes
Par l'attente des plaisirs :
Fais durer long-tems notre yvresse ;
L'art charmant de la tendresse ,
Est l'art d'irriter nos desirs.
Vole Amour , regne sur nos ames &c.

Le 23. la même Académie donna pour l'ouverture du Théâtre , la premiere représentation d'un Ballet nouveau , sans nom d'Auteur , intitulé le *Pouvoir de l'Amour*. Ce Poëme a été mis en Musique par M. Royer , qui avoit aussi mis en Musique la Tragédie de *Pyrrhus* , donnée en Octobre 1730. sur le même Théâtre. On parlera plus au long de ce nouveau Ballet.

On a dit dans le dernier Journal que le 30. Mars , les Comédiens François firent la clôture de leur Théâtre , après avoir représenté la Tragédie de *Zaire* de M. de Voltaire , toujours avec grand succès. Le S. Roselly , nouvellement reçu dans la Troupe du Roi & le plus jeune de tous ses camarades , n'ayant pas encore 21. ans accomplis , harangua le Public en ces termes.

» Mrs ,

» Mrs , l'hommage , que nous vous ren-
 » dons aujourd'hui , est moins prescrit par le
 » devoir , qu'inspiré par le sentiment; c'est
 » pour nous un usage bien précieux , que ce-
 » lui de vous marquer notre respectueuse re-
 » connoissance , & de vous rendre compte
 » de l'ardeur avec laquelle nous travaillons à
 » concourir à vos amusemens , & à mériter
 » vos bontés.

» Guidés par votre goût , toujours sûr ,
 » nous connoissons & nous recherchons les
 » Auteurs qui vous plaisent le plus , & nous
 » ne negligons rien pour les engager à vous
 » préparer de nouveaux plaisirs , en s'assurant
 » de nouveaux applaudissemens.

» L'an passé, nous dûmes vos suffrages (a)
 » à l'aimable Ecrivain qui a entrepris d'en-
 » noblir la Scène Comique , & cette année
 » nous avons eu recours à celui , qui sou-
 » tient avec éclat toute la dignité du Théâtre
 » Tragique ; nous avons droit d'espérer de
 » vous plaire, en vous présentant des Ouvra-
 » ges marqués à un coin, que vous reconnoissez
 » toujours avec plaisir ; notre juste confiance
 » n'a pas été trompée ; cette Noblesse dans les
 » caractères , cet Art d'amener des situations
 » qui étonnent & qui touchent, ces expressions
 » riches, pathétiques & naturelles, enfin cette
 » force & ces graces du style , que vous aviez

(a) M. de la Chaussée.

» admiré

» admiré tant de fois , vous ont encore trou-
 » vé prêts à admirer le beau , & par une pré-
 » dilection flatueuse , vos acclamations ont
 » couronné l'Auteur , aussi bien que l'Ou-
 » vrage.

» Ce succès nous a flaté d'autant plus ;
 » qu'il étoit pour nous ce qu'est un beau
 » jour après des tems d'orage ; nous étions
 » privés d'une (*b*) Actrice , dont les char-
 » mes sont consacrés par vos suffrages ; il
 » nous manquoit ces talens aimables , tou-
 » jours sûrs de plaire , parce qu'ils sont tou-
 » jours sous la forme des Graces.

» Mais votre équité ne vous permet pas de
 » donner à aucun genre une préférence ex-
 » clusive ; toutes les différentes parties de la
 » Déclamation ont un mérite réel à vos yeux ,
 » & l'expression forte , (*c*) l'action énergique ,
 » avec lesquelles la Tragédie de Merope a été
 » rendue , ont aisément trouvé le chemin de
 » votre cœur , toujours ouvert au plaisir d'ap-
 » prouver ce qui est digne de l'être.

» Mais je suis trop loin des Talens , dont
 » je parle pour oser les rappeler à vos yeux.
 » Je devrois désirer qu'ils vous fussent moins
 » présens. L'intervalle , qui m'en separe , se-
 » roit moins marqué , & j'aurois plus de droit
 » à une indulgence , que j'ose à peine vous

(*b* , *Mlle Gauffin.*

(*c*) *Mlle du Ménil.*

» deman-

» demander. Daignez, Mrs, me l'accorder
 » généreusement, & laissez-moi l'esperance
 » flatteuse de pouvoir contribuer un jour à
 » vos plaisirs.

On a fait l'ouverture de ce Théâtre le 15^e de ce mois par la nouvelle Tragédie de *Méropé* & toujours avec le même succès.

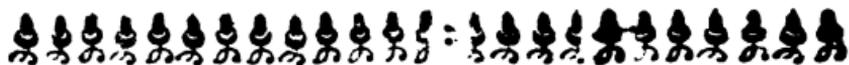
Le sieur Roselly parut sur le Théâtre, avant qu'on commençât la Pièce, & prononça le Discours qu'on fait ordinairement à l'ouverture.

Le même jour, les Comédiens Italiens firent aussi l'ouverture de leur Théâtre, & représenterent la *double Inconstance*, Comédie de M. de Marivaux, laquelle fut suivie de la petite Pièce nouvelle de *l'Iste des Talens*, qu'ils avoient donnée pour la première fois le 19. du mois dernier. Le sieur Rochard, qui avoit fait le Compliment à la clôture du Théâtre, le 30 du mois dernier, a fait aussi celui de l'ouverture avec la Dlle Thomassin, en Dialogues & en Vaudevilles. Ces deux différens Complimens ont été fort applaudis.

Le 30 Mars, l'Opera Comique donna une petite Pièce nouvelle d'un Acte en Vaudevilles, suivie d'un Divertissement, intitulée *le Coq de Village*, que le Public reçut très favorablement.

favorablement. La Dlle Cheret, connue sous le nom de *la Petite Tante*, y a joué un Rolle de Pierrot, qui est le principal de la Pièce, d'une manière aussi Comique qu'Originale; elle a été généralement applaudie. Cette Pièce fut précédée de la *Chercheuse d'Esprit*, & de *Marotte*, Parodie de *Méropé*, dont on a déjà parlé.

Le 6. Avril, on fit la clôture de la Foire S. Germain avec les cérémonies accoutumées. L'Opera Comique ferma aussi son Théâtre, après y avoir représenté les trois Pièces dont on vient de parler.



NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

ON a appris de Francfort du 14. du mois dernier, que la plupart des Ministres du Collège Electoral sont convenus de la nécessité de s'unir pour procurer le rétablissement de la tranquillité en Allemagne, & que quoique les Ministres de Hanover fassent tous leurs efforts pour empêcher que la Diette de l'Empire ne prenne une résolution à ce sujet, on croit qu'ils ne pourront pas y réussir, un grand nombre de Princes & d'Etats d'Allemagne paroissant déterminés à chercher les moyens de rendre la paix à l'Empire.

L'Empereur a écrit aux Etats, qui composent le
Corps

Corps Germanique, une Lettre Circulaire, par laquelle il les assure qu'on lui impute faussement le projet de Traité de paix, qu'on prétend avoir été présenté aux Ministres du Roi de la Grande Bretagne par le Baron de Haslang, Envoyé de S. M. I. à Londres, & que S. M. I. bien loin d'avoir les vûes qu'on lui suppose, est dans une ferme résolution de maintenir de tout son pouvoir les Constitutions de l'Empire; de rejeter toutes les propositions qui pourroient y donner atteinte, & en particulier de s'opposer formellement à la sécularisation des Evêchés de ce Pays.

Le Comte de Saxe, Lieutenant Général des armées du Roi de France, a passé par Francfort, en allant à Dresde, d'où il a dû se rendre à l'armée commandée par le Maréchal de Broglie.

On mande de Mayence que le Comte d'Ostein, Ingelheim & le Baron de Kesselstadt, avoient été chargés de la Régence de l'Electorat, jusqu'à ce que le Chapitre eût nommé un nouvel Electeur.

On a appris de Munich du 29. du mois dernier, que le Comte de Seckendorf, qui étoit allé à Straubingen pour conférer avec le Maréchal de Broglie, a envoyé ordre à tous les Officiers des troupes qu'il commande, de se rendre incessamment à leurs Régimens.

Le 22. du même mois, quelques Compagnies de Hussards des troupes de l'Empereur surprirent un poste important des ennemis, & elles y firent un butin considérable. Le Comte Ferrari, Lieutenant Colonel, qui est à la tête de ce détachement, s'avança ensuite à Wilsoffen.

Le Commandant d'un détachement des troupes Françoises, qui occupe le poste de Werth, ayant été informé que 60. Cuirassiers du Régiment de Saint Ignon de l'armée de la Reine de Hongrie, étoient

étoient venus se poster à Premberg, il y a envoyé 80. Dragons, qui ont tué 22. de ces Cuirassiers, & ont fait les autres prisonniers.

Un Corps de troupes de S. M. T. C. s'est assemblé à Kirn, d'où il se mit le 28. en marche, pour aller attaquer quelques troupes Autrichiennes qui se sont retranchées à Nieterau, sur le bord de la riviere de Regen, & comme les lettres reçues le 29. de Ratisbonne, marquent qu'on y a entendu un grand bruit d'artillerie, on ne doute pas que les deux Corps n'en soient venus aux mains.

On a publié le 28. qu'un Régiment de Cavalerie de l'Empereur a défait un détachement de Hussards Autrichiens, & qu'il l'a poursuivi jusques sous le canon de Passaw.

Divers mouvemens que les François ont faits dans le Haut Palatinat, ont obligé le Prince de Lobckowitz de rappeler les troupes qu'il avoit fait approcher du Danube, & de se retirer du côté de Waldt Munchen.

On mande de Passaw, que le 18. le Feldt-Maréchal de Kevenhuller étoit arrivé de Vienne à l'armée Autrichienne dont il avoit repris le commandement, & que par les postes qu'il avoit fait occuper aux troupes qui sont sous ses ordres elles formoient un cordon depuis Riedt jusqu'à Straubingen & à Passaw, & de-là en suivant l'Iltz, jusqu'à la Regen & à la Naab.

Selon les avis reçus de Bavière, 200. Hussards Autrichiens étant allés prendre poste à Reichenhoff, une Compagnie franche des troupes Impériales, qui étoit à Ranshoven, & que le Prince de Saxe Hildburghausen fit soutenir par un détachement de 100. hommes, tant Cavaliers que Dragons, attaquas ces Hussards avec tant de valeur, qu'ils furent obligés de se retirer après avoir perdu 18. des leurs,

&c

& les Impériaux ont fait prisonniers un Capitaine, deux Cornettes & 24. Hussards.

Une autre Compagnie franche de l'armée de l'Empereur a battu aussi un détachement de Hussards des troupes de la Reine de Hongrie, & elle a fait une vingtaine de prisonniers.

On mande de Francfort du 31. du mois dernier, qu'il paroît une Lettre Circulaire, adressée par l'Empereur aux Etats de l'Empire, au sujet des troupes auxiliaires que la Reine de Hongrie paroît avoir dessein de faire entrer en Allemagne, & de la nécessité dans laquelle une pareille démarche de la part de S. M. H. mettra l'Empereur de demander au Roi de France d'y envoyer une nouvelle armée.

On examine dans la Diète les moyens de rétablir la tranquillité dans l'Empire, & la plupart des Ministres du Collège Electoral persistent dans la résolution de faire leurs efforts pour engager le Corps Germanique à s'unir contre les Puissances qui s'opposeroient à la conclusion de la paix.

Les lettres de Bohême marquent que la Reine de Hongrie avoit envoyé ordre au Prince de Lobkowitz d'entreprendre le Siège d'Egra, & qu'elle faisoit conduire un grand nombre de canons à l'armée que commande ce Général.

L'Empereur se dispose à partir incessamment de Francfort pour aller en Bavière.

On a appris de Ratisbonne du 14. de ce mois, que les troupes Françaises, qui sont dans le Haut Palatinat, reçoivent tous les jours de nouveaux renforts, & qu'il a passé dans les environs de cette Ville plusieurs détachemens, tant d'Infanterie que de Cavalerie.

M. de la Ravoye a pris la route d'Amberg avec la plus grande partie des troupes qui étoient sous ses ordres à Stat-Am-Hoff, & le Maréchal de Broglie

glie a envoyé du même côté toute la Cavalerie à laquelle il avoit distribué des quartiers près de Straubingen.

Il est arrivé à Landshut un si grand nombre de Soldats de recrue pour les troupes Impériales, qu'il en restera assés, après que tous les Régimens de l'Empereur seront complets, pour composer les garnisons de plusieurs Places.

Selon les avis reçus de l'armée que commande le Feldt-Maréchal de Kevenhuller, ce Général a détaché 10000. hommes de cette armée, pour aller renforcer celle qui est sous les ordres du Prince de Lobkowitz, & qui est campée sous Wilshoven.

On mande de Francfort du 14. de ce mois, qu'un Corps de troupes Autrichiennes, qui viennent des Pays-Bas, arriva le 10. dans le Comté de Nassau Uffingen.

Le Comte de Zeill s'est rendu à Mayence, pour y assister en qualité de Commissaire de l'Empereur à l'Electon d'un Electeur, laquelle devoit se faire le 22. de ce mois.

I T A L I E.

ON écrit de Rome que l'Evêché de Padouë étant venu à vaquer sur la fin de l'année dernière, le Pape avoit nommé un très digne sujet pour gouverner ce grand Diocèse, sçavoir le Cardinal *Ange Marie-Querini*, Evêque de Brescia & Bibliothécaire du Vatican, à qui la Religion doit, entre autres fruits de sa profonde Erudition, la belle Edition, qui vient de paroître, des Œuvres de S. Ephrem, Syrien, l'un des plus anciens & des plus sçavans Peres de l'Eglise Orientale : mais que le pieux Cardinal avoit donné en cette occasion des marques édifiantes de son attachement inviolable à l'Eglise,

d'Eglise , sa premiere Epouse , & d'un parfait désintéressement , en refusant constamment ce nouveau degré d'élevation , auquel est attaché un bien temporel très-considérable. C'est dans ces circonstances que S. E. a adressé au Clergé & aux Fidèles une Lettre Pastorale en langue Italienne , dont on sera bien aise de trouver ici la traduction , faite sur l'Exemplaire imprimé , qui nous est venu de Rome.

ANGE MARIE QUERRINI , Cardinal , & Bibliothécaire de la Sainte Eglise Romaine , Evêque de Brescia. A son très-cher & bien aimé Clergé , & à tous les Fidèles de son Diocèse , SALUT.

Dès le moment qu'il a plû à la bonté Divine de nous donner une entiere assurance, qu'on ne nous parlera plus de quitter notre très chere Epouse , & de la changer , pour nous attacher à l'Eglise de Padouë , dont le Siège est encore vacant , remplis d'une joye inexprimable , nous avons mis la main à la plume , pour vous annoncer nous-mêmes , mes très-chers Freres , un événement si agréable , bien persuadés que vous en recevrez la nouvelle avec la même satisfaction , & dans les sentimens de cet amour filial , que vous nous faites paroître depuis plus de quioze années , répondant en cela parfaitement à notre tendre & paternelle affection , dont nous avons tâché de vous donner des marques dans toutes les occasions.

Sçachez aujourd'hui que depuis la Lettre , dont vous avez eû connoissance dans le tems , que nous écrivimes le 8. Décembre dernier , à M. l'Auditeur de notre S. Pere , contenant la premiere Déclaration de notre résolution de ne point accepter ce changement, sur tout , à cause des differens Ouvrages , que nous avons entrepris pour la gloire de Dieu , & pour le bien spirituel & particulier de no-

tre Diocèse , Ouvrages auxquels il paroît que Dieu par sa miséricorde accorde quelque bénédiction ; depuis , dis-je , cette première Lettre , nous avons été obligés d'en écrire une seconde au même Prélat datée du 5. du présent mois , pour faire en notre nom de nouvelles , & de plus fortes instances auprès de sa Sainteté , sur la ferme résolution dans laquelle nous persistions , de ne point accepter l'Évêché de Padouë. Enfin M. T. C. F. cette dernière résolution ayant été rapportée à notre S. Pere par ce même Prélat , il a plu à sa Sainteté de se rendre à notre très-humble supplication , & de se déterminer à nommer un autre sujet pour remplir le Siège de Padouë , ce que notre saint Pere a eû même la bonté de nous faire sçavoir par un Bref particulier , nous marquant en même-tems l'irrésolution du Prélat , dont il avoit fait choix , lequel demandoit un certain délai pour se déterminer : sur lequel avis , qui faisoit voir encore une incertitude , nous prîmes le parti d'écrire directement à sa Sainteté , pour lui déclarer plus précisément , & définitivement , que nous avons absolument résolu , conformément au contenu de nos Lettres écrites à M. son Auditeur , de ne nous point d'partir de notre ferme & immuable sentiment.

Rendons donc ensemble , M. T. C. F. mille actions de grâces à Dieu , de ce qu'il lui a plu de disposer l'esprit de notre S. Pere à se rendre enfin à nos très-humbles instances , & glorifions-nous en JESUS CHRIST , de ce que le grand lustre de l'Eglise de Padouë , ses grandes richesses & sa proximité de la Ville , (*Venise*) notre chere Patrie , n'ont pas eû le pouvoir de nous ébranler & de ralentir l'amour mutuel qui regne entre l'Évêque de Brescia & son cher Troupeau. Nous finissons , en vous donnant à tous notre Bénédiction Pastorale.

DONNE' à Brescia , le Fevrie. 1743.

On mande de Rome du 5. du mois dernier, que le Cardinal Aquaviva, dans une Audience qu'il eût du Pape le 13. du mois précédent, avoit donné part à sa Sainteté de l'action qui s'est passée entre les troupes du Roi d'Espagne & celles de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne, & que quelques jours après, il remit au Pape une Relation circonstanciée de ce Combat, par laquelle il paroît que les Espagnols en ont eû tout l'avantage.

Le Comte de Thun, Ministre de S. M. H. à la Cour de Rome, a présenté aussi au Pape une Relation du même Combat, envoyée par le Comte de Traun, Général des Troupes Autrichiennes, laquelle donne la Victoire aux Autrichiens & aux Piémontois.

On a appris de Florence du 16 du mois dernier, que le Ministre du Roi des deux Siciles, conformément à l'ordre qu'il a reçu de ce Prince, a protesté au nom de S. M. Sic. contre les dispositions que contient le Testament de la feuë Electrice Palatine Douairiere; qu'il a présenté à la Régence un Mémoire, dans lequel il expose que le Roi, son Maître, étant persuadé de l'équité du Grand Duc de Toscane, compte que ce Prince ne voudra pas se prévaloir de ce Testament, lequel est manifestement contraire à l'une des principales conditions que les Cours de Madrid & de Naples ont exigées, en consentant à la cession de la Toscane & des Duchés de Parme & de Plaisance, & qu'il a fait en même-tems de fortes instances, pour qu'on dressât un inventaire exact de tous les biens Allodiaux, qui ont appartenu à la feuë Electrice Palatine Douairiere.

Un Officier, arrivé de Livourne, a rapporté que de deux Vaisseaux de guerre Anglois, qui y étoient en rade, il en étoit parti un depuis peu pour l'Isle de Corse.

L'Electrice

L'Electrice Palatine Douairiere a laissé un Diamant de 100000. écus à la Reine d'Espagne, un autre de pareille valeur au Roi des deux Siciles ; des meubles , de la vaisselle & des Pierreries , le tout estimé 200000. écus à l'Electeur Palatin.

E S P A G N E.

ON mande de Madrid du 12. du mois dernier, que le Roi, en consideration de la Victoire que le Comte de Gage a remportée le 8. à Campo Santo sur les troupes Autrichiennes & Piémontoises , l'a nommé Capitaine Général de ses armées.

S. M. a appris par des lettres de l'Intendant de Marine de Malaga , que le 16. Fevrier dernier, l'Armateur Sebastien de Morales étoit entré dans ce Port avec le Paquetbot Anglois *l'Avis de Dublin* chargé de 4000. cuirs & de 300. tonneaux , tant de moruë que de viande salée , dont il s'étoit emparé le 22. à la hauteur d'Alhucemas.

Le 15. du mois dernier, jour de l'Anniversaire de la Naissance de l'Infant Dom Philippe , qui est entré dans la 24. année de son âge , leurs Majestés reçurent les complimens des Ministres Errangers , des Ministres d'Etat & des Grands.

L'Intendant de Marine du Ferol a mandé au Roi, que le 27. Fevrier dernier , un Vaisseau Anglois , du port de 140. tonneaux , dont la charge consistoit principalement en bled , avoit été pris vers le 47. degré de latitude par la Fregate *la Notre-Dame de Begona* , & que l'Armateur Don Olivier Colon , qui commande le Vaisseau *la Notre-Dame de l'Esclavage* , avoit conduit à Bayona dans le Royaume de Galice deux Brigantins de la même Nation , dont il s'étoit emparé le 19. & le 23. sur les Côtes de Portugal.

On a reçu avis des Isles Canaries, que l'Armateur Michel Rapalo étoit entré le 6. du mois de Janvier dernier dans le Port de Sainte-Croix de Tenerif avec un Vaisseau Anglois, qu'il avoit enlevé à la hauteur de l'Isle de Madere.

Le Roi a appris par des lettres de l'Intendant de Marine de S. Sebastien, que le 13. du mois dernier Don Thomas d'España, Commandant la Frégate *l'Espérance*, avoit pris entre le 47. & le 48. degré de Latitude la Frégate Angloise *la Jupiter* de 18. Canons, & dont la charge consistoit en armes, en munitions de guerre, en draps & en eau de vie.

L'Intendant de Marine de Guernizo a mandé au Roi, que la Frégate *la Saint Michel*, armée en course par Don Laurent de Belmar, s'étoit emparée le 3. du même mois du Vaisseau Anglois *la Tamose*, qui retournoit de Lisbonne à Londres, & à bord duquel il y avoit une grande quantité de vin de Portugal & de Madere.

Les dépêches de l'Intendant d'Oran portent, que deux Barques de Correo, commandées par Don François Navio, étoient entrées depuis peu dans le dernier de ces Ports avec le Pacquetbot *la Belle de Corek*, chargée de 500. Caïssons de limons & de plusieurs balots de toile & de mouffeline, dont il s'étoit rendu maître le 14. du mois dernier.

N A P L E S.

ON a appris le trois du mois dernier, qu'on avoit senti dans la Province d'Ortrante plusieurs violentes secouffes de tremblement de terre, & qu'un grand nombre de maisons ont été fort endommagées dans plusieurs Villes, particulièrement dans celle de Nardi.

On a sçu depuis, que cette dernière Ville avoit

G été

été presque entièrement détruite par le dernier tremblement de terre, & que plus de 500. personnes y avoient été ensevelies sous les ruines des Bâtimens.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON mande de Corse, que les affaires y sont dans un état très-fâcheux pour la République de Genes, & que plusieurs Pièves se sont jointes aux Rebelles, qui se sont emparés de la Ville de Corte & de la Tour de la Paludella, & qui ont défarmé quatre Compagnies de milices du Pays, lesquelles étoient à la solde de la République.

On travaille avec toute la diligence possible, à augmenter & à palissader les fortifications de la Bastie & des autres Places maritimes de Corse, & on a fait marcher divers détachemens, pour s'opposer aux descentes que le Baron de Neuhoff pourroit y tenter.

Ce Baron a reparu le 22. Fevrier dernier sur la Côte d'Isola Rossa, avec deux Vaisseaux de guerre Anglois, & après y avoir débarqué des armes & une trentaine de barils de poudre, il a remis à la voile pour aller joindre trois autres Bâtimens de la même Nation, qui bloquent depuis quelque tems le Port d'Ajaccio.

Le Capitaine & l'équipage d'une Tartane de Caprara ont rapporté, que le 4. du mois dernier, ces cinq Vaisseaux avoient attaqué le Vaisseau Espagnol *le Saint Isidore*, & que M. de Lage, qui le commande, s'étoit déterminé, après s'être défendu avec une extrême valeur, à mettre le feu à son Bâtiment, & à se retirer à terre avec son équipage.

On n'avoit point appris que le Baron de Neuhoff fut descendu en aucun endroit, & l'on assuroit qu'il s'étoit

s'étoit contenté d'envoyer ordre à ses adherens de se rassembler, & qu'il leur avoit promis de venir bientôt se mettre à leur tête.

On a depuis reçu avis que les Rebelles parloient de convoquer une assemblée générale pour s'élire des Chefs, & qu'ils étoient toujours occupés à chercher les moyens de se soustraire à la domination de la République.

On a appris depuis que le Baron de Neuhoff étoit retourné à Livourne sur la Frégate Angloise *la Folckston*, commandée par le Capitaine Georges Balchen, lequel avoit mis ce Baron à terre la nuit du 16. au 17. du mois dernier près de l'embouchure de l'Arno, d'où l'on supposoit qu'il a pris la route de Pise ou de Florence.

Suivant les avis reçus de Lombardie, les Espagnols sont toujours cantonnés dans les environs de Bologne, & ils ont fait passer de Pesaro à Macerata la plus grande partie des équipages de leur armée.

Le Comte de Traun menace beaucoup le Bolois & le Ferrarois, & il a demandé des contributions à plusieurs Villages de ces deux Provinces.

Ce Général a rendu au Comte de Gage, en échange des Généraux Cicery & Cumiana, 15. Officiers & 200. Soldats du Bataillon du Régiment de Guadalaxara.

On continuë d'assûrer que le Baron de Neuhoff est à Florence ou à Livourne, mais on n'a aucune nouvelle positive de lui, depuis qu'il a fait voile d'Isola Rossa.

On mande de Gènes du 10. de ce mois, que le 5. quelques petites pierres s'étant détachées de la voûte de l'Eglise des Clercs Réguliers de la Divine Providence pendant la Prédication, l'Auditoire qui étoit fort nombreux, se persuada que c'étoit l'effet

G ij d'un

d'un tremblement de terre , & que la frayeur fut si générale, que toutes les personnes qui étoient dans l'Eglise, voulant se sauver en même-tems, il y en eut plusieurs de blessés & quelques-unes d'étouffées.

On a appris de Corse, que les Rebelles ont tenu à Bozio une assemblée générale, dans laquelle ils ont élu pour leurs Chefs les nommés Giuliani de Muro & Brandimarte Mari, & qu'ils ont établi, pour avoir la direction des affaires civiles, un Tribunal dont ils ont donné la Présidence au Docteur Antonietti. On assure qu'ils ont résolu dans cette assemblée, de ne point prendre de parti extrême contre la République, & de ne point se soustraire entièrement à sa domination, jusqu'à-ce qu'ils aient perdu toute esperance d'obtenir les demandes qu'ils font au Gouvernement. Il paroît du moins certain qu'ils sont déterminés à ne se mettre sous la domination d'aucune Puissance Etrangere, & à ne point recevoir le Baron de Neuhoff, avant qu'il se soit rendu maître des quatre principales Places maritimes de leur Isle.

Le 25. du mois dernier, ils s'emparèrent de la Tour *del Soracco*, située près de *Porto Vecchio*, & après avoir ôté les armes & les habits aux Soldats de la garnison, ils leur ont laissé la liberté de se retirer où ils jugeroient à propos.

Les lettres de Bologne portent, que les dernières dispositions faites par le Comte de Gage, lesquelles avoient donné lieu de croire que ce Général ne s'éloigneroit point de cette Place, ont été promptement changées, & que le 26. du mois dernier, l'armée Espagnole avoit pris la route de la Romagne, d'où l'on a appris qu'elle s'étoit avancée jusqu'à Rimini.

Depuis que les troupes de S. M. C. ont abandonné

né les environs de Bologne, les Autrichiens s'en sont approchés, & ils commettent beaucoup de défordres dans le Bolonois & dans le Ferrarois, non-seulement prenant de force sans payer, toutes les subsistances dont ils ont besoin, mais encoë exigeant de fortes contributions en argent.

On mande de la Romagne, que l'armée du Roi d'Espagne, commandée par le Comte de Gage, étant décampée des environs de Bologne le 26. du mois dernier, elle s'étoit renduë le lendemain à Faënza; que le Comte de Gages avoit envoyé le 28. à Forli une partie de ses magasins sous l'escorte de deux Régimens de Dragons, & de quelques Piquets d'Infanterie; que le 31. le reste des troupes de S. M. C. avoit pris la même route, qu'elles avoient marché le premier de ce mois à Cezene, & que le 4. elles étoient arrivées à Rimini.

Suivant les mêmes lettres, un Corps de 2000. hommes de Cavalerie des troupes Autrichiennes ayant ataqué l'arriere-garde de l'Armée Espagnole, le Duc d'Atrisco à la tête de 400. chevaux & de quelques Compagnies de Miquelets a non-seulement soutenu les efforts de cette Cavalerie, mais l'a repoussée & l'a mise en fuite. Les Espagnols ont fait en cette occasion plusieurs prisonniers, & les Autrichiens ont envoyé à Bologne un grand nombre de chariots remplis de leurs blessés.

GRANDE-BRETAGNE.

ON mande de Londres du 21. du mois dernier, que le Vaisseau de guerre *l'Ecureuil*, commandé par le Capitaine Geary, a fait une prise qui est estimée 70000. livres sterlings.

Les Vaisseaux *l'Avis* & *le Guillaume & Marie*, ont été enlevés par les Espagnols, en allant de Dublin à Livourne.

G. iij. On

On publie que l'Escadre Angloise commandée par le Chevalier Anson, qui avoit croisé jusqu'au commencement du mois d'Avril de l'année dernière dans les Mers du Pérou, y a fait quelques prises, & que ce Commandant a détruit le Fort & la Ville de Petta.

Les Commissaires de l'Amirauté ont appris que les Equipages des Vaisseaux de guerre *le Rupert* & *le Feversham* ayant fait une descente dans les environs de Vineros, ils avoient abattu les murailles & démolé quelques maisons de ce Bourg, & que ces Vaisseaux avoient coulé à fond plusieurs Bâtimens chargés de provisions pour la Flotte Espagnole qui est à Toulon, & s'étoient emparés des Vaisseaux *le Jesus Misericordia* & *la Notre-Dame du Mont Carmel*.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON mande de la Haye du 12 de ce mois, que les Etats de la Province d'Over-Issel, avoient donné leur consentement à la marche des 20000. Hommes de troupes auxiliaires que la Reine de Hongrie demande à la République de Hollande.



MORTS



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE Docteur *Lancelot Blackburn* ; Archevêque d'Yorck , & Grand - Aumônier du Roi d'Angleterre , est mort à Londres.

Le 19. Mars , mourut à Cassel , *Dorothee - Guillelmine de Saxe - Zeitz* , Epouse du Prince Guillaume de Hesse - Cassel , (frere du Roi de Suede) avec lequel elle avoit été mariée le 27. Septembre 1717. & duquel elle a eû des enfans ; elle étoit née le 21. Mars 1691. du mariage de *Maurice - Guillaume Duc de Saxe - Zeitz* , avec *Marie - Amelie de Brandebourg* , fille de l'Electeur *Frederic Guillaume*. Voyez pour les Maisons de Hesse & de Saxe , les Souverains du Monde , Vol. 4. & les Tables Généalogiques d'Hubners.

Le 24. du même mois , mourut à Londres *Catherine Darnley* , *Duchesse de Buckingham* , âgée de 65. ans ; elle étoit fille naturelle de Jacques II. Roi d'Angleterre , & de *Catherine Sedly* , Baronne de Darlington & Comtesse de Dorchester. Elle avoit épousé en premieres nôces , au mois d'Octobre 1699. *Jacques Anesley Comte d'Anglesey* , & en secondes le 1. Mars 1705. *Jean Sheffield* ,

G iiij Duc

Duc de Buckingham , mort le 24. Février 1722. & dont elle avoit eu un fils , mort en 1736. Voyez les Souverains du Monde, Vol. 4. fol. 557.

Le 27. Marie - Therese *de Bavière* ; mourut dans la vingtième année de son âge. Elle étoit fille de Ferdinand-Marie Duc de Bavière , frere de l'Empereur , mort le 9. Décembre 1738. & de Leopoldine-Eleonore de Bavière-Neubourg , sa veuve.

Le 29. mourut à Francfort , Therese-Bénédictine-Marie *de Bavière* , âgée de 17. ans 3. mois & 23. jours. Elle étoit seconde fille de l'Empereur Charles-Albert Electeur Duc de Bavière , & de Marie Amelie d'Autriche , fille de l'Empereur Joseph. Voyez l'Etat des Souverains du Monde , Vol. 1. fol. 79. & 81.

Louis *de Belluga y Moncada* , Cardinal Prêtre , du Titre de Sainte Praxede , est mort à Rome. Il étoit né le 30 Novembre 1662. à Motril dans le Royaume de Grenade , & après avoir été successivement Collégial du Collège de Don Rodrigue , à Seville , Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Zamora , & Grand Pénitencier de celle de Cordouë , il fut nommé en 1704. à l'Evêché de Cartagene , & en 1706. à l'Evêché de Cordouë , qu'il s'excusa d'accepter. Le Pape Clement XI. l'ayant nommé Cardinal en 1719. il
fit

fit de fortes instances auprès de sa Sainteté ; pour l'engager à ne point le revêtir de cette Dignité ; mais il représenta inutilement qu'il étoit même déterminé à se démettre de son Evêché pour se retirer dans une Solitude ; & il ne put refuser la Dignité à laquelle le Pape l'avoit élevé. En 1723. il remit au Roi d'Espagne l'Evêché de Cartagene , & S. M. l'obligea d'aller à Rome pour y être chargé des affaires Ecclésiastiques du Royaume d'Espagne. La conduite qu'il a tenuë dans tous les emplois qui lui ont été confiés, a toujours justifié la grande réputation qu'il s'étoit acquise , & S. M. l'honoroit d'une telle confiance , qu'elle a voulu qu'il exerçât ; pendant les 16. dernières années qu'il a été Evêque de Cartagene , les fonctions de Capitaine Général du Royaume de Murcie.





LA CREATION DU MONDE ;

O D È.

MA vie est une mort , & cette mort m'est
chère ;

Mon corps est un cercueil , & je crains d'en sortir ;

Tout homme par l'arrêt d'un Être nécessaire,

Doit à la fois naître & mourir.

Etois-je criminel, Seigneur , avant que d'être ?

Existois-je avant que de naître ?

Si l'homme naît pros crit , l'homme naît criminel.

Tout ne m'offre ici bas qu'une douceur perfide ;

J'obtiens & je suis plus avide ;

Je poursuis , mais envain , un bien surnaturel.



Dois je espérer , Grand-Dieu , d'émouvoir ta clé-
mence ?

Ne fais-tu qu'exciter mes inutiles vœux ?

Je puis , après des jours d'erreur & de souffrance ;

Être encore sans être heureux.

Lorsque ce poids de chair que je meus , qui m'en-
traîne ,

Cédant à ta Loi souveraine ,

Aura de ses ressorts perdu le mouvement ,

Dois-tu de mes désirs remplir le vuide immense ;



Où dois-tu borner l'existence
De l'être qui reçoit en moi le sentiment ?



Hâte toi de parler ; il me tarde de croire ;
Ta créature écoute avec avidité ;
De mon funeste sort si je n'apprens l'Histoire ;
Pourrai-je croire ta bonté ?
Dieu puissant , ta bonté surpasse mon attente ;
Ta parole à jamais vivante
De merveille en merveille a passé jusqu'à moi.
De mes divers malheurs je connois la naissance ;
Leur fin s'offre à notre esperance :
Un bonheur à venir m'est donné par la Foi.



Dans le sein du néant tu créas la matière ;
Assemblage confus de tous les élémens ;
Tu parlas , Verbe Saint , & soudain la lumière
Colora ces Etres naissans.
Effrayé , mais charmé de ton pouvoir immense ;
Pénétré de reconnoissance ,
Aux aveugles mortels j'annonce tes bienfaits :
La Foi me rend témoin des premiers jours du
Monde ;
J'entens ta parole féconde ;
Grand-Dieu , soutiens ma voix ; je chante ses
effets.

Déjà le Firmament sert de voute à la Terre ;
 Il sépare des Eaux les immenses Trésors ,
 Et la Mer , effrayée au bruit de ton Tonnerre ;
 Se précipite dans ses bords.
 Les vagues absorboient les plus hautes Monta-
 gnes.
 Je vois de riantes Campagnes ;
 Des Forêts , des gazons , des fleurs , avec des
 fruits ,
 Et par l'ordre secret qu'établit ta sagesse ,
 Les Végétaux de toute espee
 Jusqu'à la fin des tems sont toujours reproduits :



Cours à pas de Géant , vole , flambeau céleste ;
 Répands sur tous les Corps ton heureuse chaleur ;
 Que dans tout l'Univers ta splendeur manifeste
 La gloire de ton Créateur.
 Tu vas porter le jour sur un autre Hémisphere ;
 Toi , Lune , fournis ta carriere.
 Ciel ! qu'elles légions d'Astres étincellans !
 Elles aiment , Seigneur , à luire en ta présence ;
 Elles président au silence ,
 Fertilisent la Terre & mesurent les tems.



J'adore avec transport ta sagesse infinie ,
 Elle a peuplé , Grand Dieu , l'Air , la Terre & les
 Eaux ,

C'est

C'est elle qui départ la force, l'industrie,

La prévoyance aux animaux.

Bénissez le Seigneur dans vos grottes profondes ;

Agiles Citoyens des Ondes ;

Oiseaux, louez son Nom dans vos chants les plus
doux ,

Et vous, de qui l'instinct est cruel ou timide,

Hôtes de l'Élément solide ,

Reconnoissez la main qui préside sur vous.



Dieu médite avec Dieu ; Terre , faites silence ;

Respectez les desseins que forme l'Éternel ;

Faisons l'homme (dit-il) à notre ressemblance ;

Comme nous, qu'il soit immortel.

C'en est fait , il pâtrit une heureuse poussière ;

Son souffle anime la matière ;

L'ame vit, comme lui, de pensée & d'amour.

O de l'Être infini le plus parfait Ouvrage ,

Homme, honore en toi son image ;

Vers la source des biens fixe-toi sans retour.



Placé dans le bonheur , créé dans la justice ;

Souverain de la Terre & de ta volonté ,

Désormais ton destin , ta gloire ou ton supplice,

Dépendent de ta liberté.

Dans les Œuvres de Dieu rempli d'intelligence ;

Une facile obéissance.

T'assure

780 MERCURE DE FRANCE

T'assure pour jamais ces biens purs & présens ;
Par elle tu vivras, & par elle ta vie

Dans l'amour divin affermie ,
Transmettra la justice à tes heureux Enfans.



Le tems à peine éclos est-il prêt à s'éteindre ?
Ciel ! quel orage affreux ébranle l'Univers !
L'homme s'enorgueillit; ta Loi qu'il ose enfreindre;
Grand Dieu , le dévoie aux Enfers.
Son ame à tes bienfaits est morte par le crime ;
Tout son corps devient la victime
D'un trépas douloureux , prompt à le consumer ;
Prodigue de poisons & de ronces perfides,
Avaré à ses besoins avides ,
La Terre doit bien-tôt s'ouvrir pour l'abîmer.



Le crime & le trépas vous précède à la vie ;
Vous fûtes dans un seul coupables & proscrits ;
Avec la liberté , la raison affoiblie
N'est en vous qu'un heureux débris ,
Mortels , qui de l'orgueil chérissez l'esclavage...
Cieux ! qu'entens-je ? Une aveugle rage
Ose du Saint des Saints blasphemer les secrets ;
Où, fiers Captifs, Adam vous a transmis le vice ;
Il vous eût transmis la justice ;
Dieu ne rétracte point d'immuables decrets.

Da

De ta miséricorde ô trésors ineffables !

Quoi ! je pourrois , Grand Dieu , te refuser mon
cœur ?

Ta Justice punit le premier des coupables ,
Mais tu lui promis un Sauveur.

L'anéantissement de toute la Nature
Auroit-il expié l'injure

Qu'avoit fait à ta gloire un orgueil révolté ?

La réparation doit égaler l'offense ;

Il te falloit un prix immense ;

Dieu seul peut fléchir Dieu justement irrité.



La Sagesse incarnée a réparé l'outrage

Qu'avoit fait au Très-Haut le premier des Hu-
mains ;

Le Christ est mort pour nous ; en lui seul d'âge en
âge

L'Esprit Saint engendre des Saints.

D'Adam humilié le Christ ferme espérance ;

A consommé la pénitence ;

Il a conduit Abel au céleste séjour ;

Régénérés en lui par une Eau salutaire ;

Imitons sa vie exemplaire ,

Le repos éternel n'est promis qu'à l'amour.

*In principio erat Verbum , & Verbum erat apud
Deum omnia per ipsum facta sunt.*

Joan. Cap. primo.

Par M. V. D. R. de Cahors.

FRANCE



FRANCE,

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 31. du mois dernier, Dimanche de la Passion, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique, & l'après midi leurs Majestés assistèrent à la Prédication du Pere Chatillon, de la Compagnie de Jesus.

Le Roi & la Reine entendirent le 2. de ce mois, le Sermon du même Prédicateur.

Le même jour, le Marquis Doria, Envoyé Extraordinaire de la République de Genes, eut sa premiere Audience publique du Roi, & ensuite de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France. Il fut conduit à ces Audiences par M. de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre dans les Carrosses du Roi & de la Reine, & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris dans les Carrosses de leurs Majestés, avec les Cérémonies accoûtumées.

Le même jour, le Roi, accompagné de
Monseigneur

Monseigneur le Dauphin , fit dans la Place d'armes qui est devant le Château de Versailles , la revûe des deux Compagnies des Mousquetaires de la Garde de S. M. Le Roi passa dans les rangs , & S. M. les vit défilez. Mesdames de France se trouverent à cette revüë.

Le 7. de ce mois , Dimanche des Rameaux , le Roi & la Reine , accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Madame , assisterent dans la Chapelle du Château à la Bénédiction des Palmes , qui fut faite par l'Abbé Brosseau , Chapelain de la Chapelle de Musique , lequel en présenta au Roi & à la Reine. Leurs Majestés assisterent à la Procession , & après l'Evangile adorèrent la Croix. Le Roi & la Reine entendirent ensuite la Grande Messe , célébrée par le même Chapelain.

L'après midi , leurs Majestés , accompagnées comme le matin , assisterent à la Prédication du Pere Chatillon , de la Compagnie de Jesus , & aux Vêpres , qui furent chantées par la Musique.

Le 8. la Reine se rendit à l'Eglise de la Paroisse , & S. M. y communia par les mains de l'Abbé de Fleury , son premier Aumônier.

Le 10. Mercredi Saint , leurs Majestés ,
accom-

accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Madame , entendirent dans la Chapelle du Château l'Office des Ténébres.

Le 11. Jeudi Saint , le Roi entendit le Sermon de la Cène du Pere Duru , ancien Général des Cordeliers de l'ancienne Observance & Provincial du Dauphiné , & l'Evêque de Prolémaïde , Coadjuteur de l'Evêché de Strasbourg , fit l'Absoute. Ensuite le Roi lava les pieds à douze Pauvres , & S. M. les servit à table. Le Comte de Charolois , faisant les fonctions de la Charge de Grand-Maître de la Maison du Roi , étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel , & il précédoit le service , dont les plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin , par le Duc de Chartres , par le Duc de Penthièvre & par les principaux Officiers de S. M. Après cette Cérémonie , le Roi & la Reine se rendirent à la Chapelle du Château , où leurs Majestés entendirent la Grande Messe , & assistèrent ensuite à la Procession.

Le 5. le Roi prit le deuil en violet pour la mort de l'Electrice Palatine Douairiere.

Le 11. après midi , la Reine entendit le Sermon du Pere Couterot , Barnabite , & l'Evêque de Prolémaïde , Coadjuteur de l'Evêché de Strasbourg , ayant fait l'Absoute ,
S. M.

S. M. lava les pieds à douze pauvres filles qu'elle servit à table. Le Marquis de Chalmazel, Premier Maître d'Hôtel de la Reine précédoit le service, dont les plats furent portés par Madame, par Madame Adelaïde, & par les Dames du Palais.

Le 12. Vendredi Saint, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres & du Duc de Penthièvre, entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles le Sermon de la Passion du Pere Chatillon, de la Compagnie de Jesus; leurs Majestés assistèrent ensuite à l'Office, & elles allerent à l'Adoration de la Croix. L'après-midi, le Roi & la Reine entendirent l'Office des Ténébres.

Le 13. Samedi Saint, la Reine, accompagnée de Monseigneur le Dauphin, assista aux Complies & au Salut, pendant lequel *l'O filii* fut chanté par la Musique.

Le 14. Fête de Pâques, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres & du Duc de Penthièvre, entendirent dans la même Chapelle la Grande Messe célébrée pontificalement par l'Evêque de Ptolemaïde, Coadjuteur de l'Evêché de Strasbourg. L'après-midi, leurs Majestés, accompagnés comme le matin, assistèrent au Sermon du Pere Chatillon, de la Compagnie de Jesus, & ensuite
aux

586 MERCURE DE FRANCE

aux Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

Le même jour, le Roi fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château les Pains Benits, qui furent présentés par l'Abbé d'Andlau, Aumônier du Roi en quartier.

Le 12. le Roi prit le deüil en violet pour la mort de la Princesse, seconde fille de l'Empereur.

Le Comte de Piosasque, Chambellan & Conseiller d'Etat de l'Empereur, Général de Cavalerie & Capitaine des Gardes du Corps de S. M. I. étant arrivé à Versailles en qualité de son Ministre Plénipotentiaire, il eut le 14. de ce mois une Audience particulière du Roi, & il y fut conduit, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames, par M. de Verneüil, Introduceur des Ambassadeurs.

On a reçu avis que les Vaisseaux du Roi, qui bloquoient les Ports de la République de Tunis, étoient entrés le 31. du mois dernier dans le Port de Toulon, & que M. de Massiac, Capitaine de Vaisseau, qui commandoit ces Bâtimens, avoit conclu un Traité de paix avec le Bey de Tunis.

Les mêmes lettres marquent que deux
Envoyé

Envoyés s'étoient rendus en France par ordre de ce Bey, pour faire des excuses au Roi sur les hostilités que les Corsaires de Tunis avoient commises contre les Vaisseaux François; & que ces Envoyés avoient amené plusieurs chevaux destinés pour S. M.

Le Comte de Lautrec, Lieutenant Général, & qui a été proposé dans le Chapitre tenu le 2. du mois de Fevrier dernier pour être Chevalier des Ordres du Roi, a été nommé Ministre Plénipotentiaire de S. M. auprès de l'Empereur.

Le 21. de ce mois, la Reine fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles les Pains Benits, qui furent présentés par l'Abbé de Saint Aulaire, son Aumônier Ordinaire.

Le 26. le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe de *Requiem* pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin, Ayeul du Roi.

Le lendemain leurs Majestés entendirent dans la même Chapelle la Messe de *Requiem*, pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine, Ayeule de S. M.

L

Le Roi , qui avoit pris le deüil le 12. du mois dernier pour la mort de la Princesse, seconde fille de l'Empereur , le quitta le 28.

Le Roi a accordé à M. de Verneüil , Secrétaire de la Chambre & du Cabinet de S. M. & Introduceur des Ambassadeurs, la permission de se démettre en faveur de son fils , de la charge d'Introduceur des Ambassadeurs , de laquelle le Roi lui a conservé l'exercice pendant six ans.

L'Empereur a nommé le Prince de Grimbérghen , son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roi.

*SUR le Mausolée du Cardinal de Fleury ;
ordonné par le R O I.*

Doctes Rivaux dans l'Art où brilla Girardon ;
Puget , Adam , le Moine , & Bouchardon ,
Vostre leger Ciseau va donc faire paroître

Les vertus du Ministre & les regrets du Maître.

La douleur ne veut point d'efforts ingénieux ;

Soyez simples comme l'Histoire ;

Il suffit d'exposer son Portrait à nos yeux ;

Pour votre honneur & pour sa gloire.

L'élégance des ornemens

Vaut-elle de L O U I s les tendres sentimens ?

Vou

Vous pouvez d'un seul trait faire honte à la Parque;
Gravez sur ce Tombeau les larmes du Monarque.

Par M. de Bonneval.

REGIMENS donnés par le Roi.

Le Roi a donné l'agrément du Regiment d'Auvergne, vacant par la mort du Marquis de Clermont au *Duc de Duras*, Colonel du Regiment de son nom & Brigadier d'Infanterie du 20. Fevrier dernier.

Celui du Regiment de Gondrin, dont le Duc d'Antin étoit Colonel, & Maréchal de Camp du 20. Fevrier dernier, au *Marquis de Gondrin* son fils, Enseigne dans ce Regiment.

Celui du Regiment d'Anjou, vacant par la promotion du Marquis d'Armentieres au grade de Maréchal de Camp du 20. Fevrier dernier, au *Comte de Rochecouart Fandoas*, son beaufrere, Colonel du Regiment de son nom, & Brigadier d'Infanterie de la même promotion.

Celui du Regiment de Souvré, dont le Marquis de Souvré étoit Colonel, fait Maréchal de Camp le 20. Fevrier dernier, au *Duc de Lauzaguais*, Colonel du Regiment d'Artois, & Brigadier d'Infanterie de la même promotion.

Celui du Regiment d'Orleans Infanterie, dont étoit Colonel Lieutenant le Comte de Clermont Gallerande, fait Maréchal de Camp.

Camp le 20. Fevrier dernier, au *Comte de Bourdeille*, Guidon de la Compagnie des Gendarmes Ecoissois.

Celui du Regiment d'Artois, dont étoit Colonel le Duc de Lauraguais, au *Marquis des Salles*, Colonel du Regiment des Landes.

Celui du Regiment de Rochechouart, dont étoit Colonel le Comte de Rochechouart Fautoas, au *Chevalier d'Aubeterre* (*N... d'Esparbez*) Capitaine dans le Regiment du Roi, Infanterie.

Celui du Regiment de Vermandois, dont étoit Colonel le Chevalier de Tessé, fait Colonel Lieutenant de celui de la Reine, vacant par la mort du Marquis de Tessé son frere, au *Marquis de Rougé*, Colonel du Regiment de Vivarais.

Celui du Regiment de Duras, dont étoit Colonel le Duc de Duras, au *Marquis de Bonnac* (*N. d'Usson*) Capitaine dans le Regiment de Touraine.

Celui du Regiment de Berry, vacant par la mort du Marquis de Molac Carcado, au *Marquis de Goas* (*N. de Biran*) Lieutenant reformé dans le Regiment du Roi, Infanterie.

Celui du Regiment d'Angoumois, dont étoit Colonel le Comte de Rupelmonde, fait Maréchal de Camp le 20. Fevrier dernier,

à M. de *Vaux*, Capitaine dans le Regiment d'Auvergne.

Celui du Regiment de Perigord, dont étoit Colonel le Chevalier de la Luzerne, fait Maréchal de Camp le 20. Fevrier dernier, au Comte de *Mailly*, Capitaine dans le Regiment Royal Piedmont.

Celui du Regiment de Vivarais, dont étoit Colonel le Marquis de Rougé, à M. du *Barail* (N... *Prévost*) Capitaine dans le Regiment du Roi, Infanterie.

Celui du Regiment de Rosnyvinen, dont étoit Colonel le Marquis de Rosnyvinen, fait Maréchal de Camp le 20. Fevrier dernier, au Chevalier de *Montboissier*, Capitaine dans le Regiment de Cavalerie d'Anjou, fils du Marquis de *Montboissier*, Capitaine Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

Celui du Regiment de Garinois, dont étoit Colonel le Comte de Rouffillon Chaugy, à M. de *Gouy*, Capitaine dans le Regiment de Cavalerie de Sabran.

Celui du Regiment d'Auxerrois, dont étoit Colonel le Marquis de Conflans, à M. de *Montcam* (N... *Marin*) Capitaine dans le Regiment de Haynaut.

Celui du Regiment des Landes, dont étoit Colonel le Marquis des Salles, à M. de *Villeneuve*, Capitaine dans le Regiment de Cavalerie de Brionne. H Celui

Celui du Regiment Royal Cavalerie, dont étoit Mestre de Camp Lieutenant le Comte de Beuvron, fait Maréchal de Camp le 20. Fevrier dernier, au Marquis *d'Equenvilly* (Augustin-Louis *Hennequin*) Lieutenant dans le Régiment du Roi, Infanterie.

Celui de la Reine Cavalerie, dont étoit Mestre de Camp Lieutenant le Marquis de Beauvau, fait Maréchal de Camp le 20. Fevrier dernier, à M. *Galifet*, Capitaine, Aide-Major dans le Regiment du Roi, Infanterie.

Celui du Regiment d'Orleans, Cavalerie, dont étoit Mestre de Camp Lieutenant le Comte de Graille, fait Maréchal de Camp le 20. Fevrier dernier, au Comte de *Montauban* (N. de la Tour la Chaux.)

Celui du Regiment de Brissac, dont étoit Mestre de Camp le Duc de Brissac, fait Maréchal de Camp le 20 Fevrier dernier, au Marquis de la *Rochehoucauld S. Elpice*, Capitaine dans le Regiment de Cavalerie de Fleury.

Celui du Regiment de la Ferronnaye, dont étoit Mestre de Camp M. de la Ferronnaye, fait Maréchal de Camp, le 20. Fevrier dernier, à M. *Choboye de la Serre*, Capitaine dans le Regiment, Mestre de Camp Général des Dragons.

Celui de Puyfieux, dont étoit Mestre de
Camp

Camp le Marquis de Puyfieux, fait Maréchal de Camp le 20. Fevrier dernier, à M. de Saluces, Capitaine dans le Regiment de Cavalerie, Royal Rouffillon

Sa Majesté a donné une Brigade du Regiment Royal des Carabiniers, au *Marquis de Grimaldi*, Commandant une Compagnie dans le Regiment de Cavalerie de S. Simon.

Le 31. Mars, Dimanche de la Passion, l'Académie Royale de Musique donna le premier Concert spirituel au Château des Tuilleries, lequel a été continué pendant differens jours des trois semaines de Pâques jusques & compris le 21. Avril, Dimanche de *Quasimodo*. On y a exécuté plusieurs excellens Motets à grands Chœurs de Mrs de la Lande, & Mondonville. On y a chanté aussi differens petits Motets à voix seule, avec accompagnemens des sieurs Mouret, le Maire, & Cordelet. Les sieurs Blavet & Mondonville, ont exécuté plusieurs *Concerto* sur la Flute Traversiere & le Violon, avec une précision admirable. Le sieur Poiriers de la Musique du Roi, s'y est fort distingué par sa belle voix dans les differens Récits qu'il a chantés dans presque tous les Motets.



IMITATION de la XVIII. Epitre du
I. Livre d'Horace : *Si benè te novi* &c.

SI, comme je le crois, vous m'êtes bien connu,
Esprit véritablement sincère, & véritablement ingénu,
D'un flatteur, qui se voué au plus vil esclavage,
Vous craindrez de jouïr l'infâme personnage,
Après avoir acquis, auprès d'un grand Seigneur;
La qualité d'ami, qui doit vous faire honneur.
L'amitié, *Lollius* est aussi différente
De l'adulation infidelle & rampante,
Qu'une illustre Matrone, au cœur chaste & bien
né,
L'est d'une méprisable & lascive Phryné.
A ce vice si bas, qu'un honnête homme abhorre;
Il en est un contraire & presque pire encore;
C'est la rusticité, qui, par un froid regard,
Par des gestes choquans, par un maintien hagar,
Par un air négligé, par un ton formidable,
Par de brusques discours, se rend recomman-
dable,
En affectant le nom de pure liberté,
Et celui de vertu, qu'elle a peu mérité.
La vertu tient toujours le milieu de deux vices;
Elle est également loin des deux précipices,

Ls

Le Flateur , complaisant beaucoup plus qu'il ne
faut ,

Aux dépens du bas bout veut divertir le haut ;

Admire fadement du riche , qui préside ,

Le discours le plus plat & le plus insipide ;

L'écoute avec respect , comme un petit garçon

D'un sévère Pédant écoute la leçon.

Le rustique , toujours prêt à faire querelle ,

Se gendarme soudain pour une bagatelle.

» Qui ? moi , je céderai , dira notre bourru ?

» Quoi ? lorsque je dis vrai , je ne serai pas crû ,

» Et l'on s'étonnera cependant que je crie

» Oh ! je le soutiendrais au péril de ma vie !

Et de quoi s'agit-il ? D'un rien ; de discuter

De deux Gladiateurs lequel doit l'emporter ;

Ou lequel , pour aller à telle ou telle Ville ,

D'un chemin ou d'un autre est le moins difficile.

Celui que la fureur de l'Amour & du Jeu

Met sans cesse en péril de mandier dans peu :

Celui qu'un sot orgueil , par de vives amorces ,

Excite à se parer au-dessus de ses forces ;

Celui (a) qui , né sans bien , aspire aux premiers
rangs ,

(a) J'ai substitué ce caractère à celui d'Avare , qui
est dans l'Original , & auquel la réprimande qu'Ho-
race a mettre dans la bouche du Riche , m'a paru ne
pouvoir être appliquée ; au lieu qu'elle est applicable
à plus d'un Petit-Maitre.

Qui veut toujours aller de pair avec les Grands ,
Et , dans son quartier même , osant se mécon-
noître ,

Prend avec ses égaux des airs de Petit-Maitre ;
Un tel homme est en butte au chagrin rembruni
Du Riche qu'il fréquente , & qui , souvent muni
De dix vices de plus , le hait à toute outrance ;
Ou , s'il ne le hait pas , le corrige & le tance ;
Fertile , à son égard , en austeres avis ,
Comme une bonne mere à l'égard de son fils ,
Il prétend que , doué d'un mérite suprême ,
Il soit plus vertueux , plus sage que lui-même ;
Qu'il pense toujours bien , qu'il n'ait aucun défaut ;
Et sa prétention est juste , ou peu s'en faut.

» Allez tout doucement ; réprimez vos saillies ;

» Mes richesses , dit-il , excusent mes folies ?

» (Vous le nieriez en vain ; cela n'est point dou-
teux ;)

» Mais nulle parité , mon cher , entre nous deux.

» Vous avez peu de bien : une robe commune

» Sidroit mieux à l'état où vous met la fortune ,

» Que celle dont le lustre éblouit tant les yeux.

» *Eutrapièle* donnoit des habits précieux

» A quiconque , par haine , ou même par caprice ,

» Il vouloit , à coup sûr , rendre un mauvais ser-
» vice.

» *Qu'en arrivera-t'il* , disoit notre fournois ?

» *Mon homme* , glorieux de son nouveau harnois ,
» Se

- » *Se bercera soudain d'esperances nouvelles ;*
- » *Formera des projets ; courtiſera les Belles ;*
- » *Oubliera ſon devoir ; ſera de-tous les Jeux ;*
- » *Fera conſéquemment des emprunts ruineux :*
- » *Enfin , on le verra , pour ſoutenir ſa vie ,*
- » *Se faire crocheteur , ou valet d'écurie.*

Près d'un Grand n'allez pas , Scrutateur importun ,
 Epier ſon ſecret ; & ſ'il vous en dit un ,
 Sur vous-même attentif , ayez l'art de le taire ,
 Fuſſiez-vous transporté d'yvrefſe ou de colere ;
 Et n'allez pas non plus dans un dur entretien ,
 Louer votre penchant , pour condamner le ſien ;
 Ni , Poète facheux , monter ſur le Parnafſe ,
 Quand il veut qu'avec lui vous alliez à la chafſe.
 Ainſi furent brouillés , bien qu'ornés de vertus ,
 Les célèbres Jumeaux *Amphion & Zéthus* ,
 Juſqu'au jour où l'on vit le complaiſant Lyrique ,
 Préférant à bon droit la paix à la Muſique ,
 Quitter un instrument , de qui le Laboureur
 Avoit eû de tout tems les accords en horreur.
 Si , n'étant point gêné par la prééminence ,
 Amphion pour ſon frere eut tant de déference ,
 Jugez , cher Lollius , combien votre devoir ,
 Pour un ami puiffant vous preſcrit d'en avoir
 Si-tôt qu'à partager ſa tâche favorite ,
 En termes gracieux cet ami vous invite.
 Lors donc qu'il mene aux Champs & chevaux , &
 limiers , H iij A

A la suite soudain trouvez-vous des premiers ;
 Faites treve aux accès d'une Verve importune ;
 Afin de revenir avec lui , sur la brune ,
 Prendre un repas aimable , & d'autant plus exquis ,
 Qu'au prix de vos sueurs tous deux l'aurez acquis.
 Un pareil exercice , aux Romains ordinaire ,
 Ne peut qu'être honorable & même salutaire.
 Ne le refusez pas , vous , sur tout , dont le corps
 Est des mieux composés , des plus sains , des plus
 forts ;

Qui pouvez surpasser ; si ce désir vous presse ,
 Les Sangliers en force , & les Chiens en vitesse.
 Sans compter que peut-être il n'est point de Romain,
 Qui brille plus que vous , les armes à la main.
 Vous sçavez par quels cris tout le Peuple vous
 louë ,
 Quand dans le Champ de Mars votre adresse se
 jouë.

Que vous dirai je enfin ? Dès vos plus jeunes ans ,
 Vous vous êtes trouvé dans des combats sanglans.
 On vous a vû servir dans les guerres d'Espagne ,
 sous un Chef qu'en tous lieux le bonheur accom-
 pagne ;

Qui , ramenant l'Empire à ses jours les plus beaux ;
 A des Temples du Parthe arraché nos Drapeaux ;
 Et qui , s'il reste encor quelque sujet d'allarmes ,
 L'adjuge par avance au pouvoir de nos armes.
 Mais un point , cher ami , qui vous ôte de plus

Tout

Tout moyen de pouvoir excuser vos refus ,
 C'est que , bien qu'attentif à ne jamais rien faire ,
 Qui d'un Homme réglé passe le caractère ,
 En vos Champs paternels on peut voir néanmoins
 Que les Jeux ne sont pas indignes de vos soins.
 Là , quelquefois vos gens en soldats se déguisent.
 En deux partis divers vos Bâteaux se divisent.
 Sous vos ordres alors est dépeint vivement
 Du Combat d'*Actium* le grand événement.
 A vaincre vos efforts votre frere s'applique ,
 Et votre Lac tient lieu du Golphe Adriatique ;
 Jusqu'à ce que de l'un des deux Rivaux guerriers
 La victoire ait enfin teint le front de Lauriers.
 Quand vous approuverez la passion d'un autre ,
 Il ne manquera pas d'applaudir à la vôtre.
 Or , afin de pousser encore un peu plus loin
 Mes avis , (si pourtant vous en avez besoin)
 Regardez ; c'est à quoi d'abord je vous exhorte ;
 De qui vous parlerez ; à qui , de quelle sorte.
 De tout fat curieux évitez l'entretien ;
 Car c'est un babillard qui ne peut celer rien.
 Si de le contenter vous avez l'imprudence ,
 Je vous plains ; l'Indiscret , de votre confiance ;
 A tous venans est prêt d'aller faire sa cour ,
 Et le mot échapé s'envole sans retour.
 Examinez de près quel est le personnage
 Que vous recommandez ; s'il est fou , s'il est sage ;

De

De crainte que bien-tôt vous neffuyez l'ennui
 De vous voir reprocher les sottises d'autrui.
 Quelquefois on s'y trompe , & l'erreur n'est petite
 De s'être intéressé pour des gens sans mérite.
 Quand donc de quelque crime ils seront convaincus ,
 Du moins, sage après coup , ne les protégez plus,
 Pour mieux être en état d'embrasser la défense
 De celui dont un fourbe attaque l'innocence ,
 Et qui , connu de vous, étant de vos amis ,
 Compte sur votre appui cent & cent fois promis.
 Eh ! lorsqu'il est atteint d'un mal de cette espèce ,
 Ne sentez-vous pas bien que le danger vous presse ?
 Car il y va du vôtre , & ce n'est plus un jeu
 Quand de votre voisin la maison est en feu ,
 Et la moindre étincelle une fois négligée
 En un grand incendie est trop souvent changée.
 Le commerce des Grands ; ce commerce vanté ,
 Paroît doux à celui qui n'en a point tâté.
 Quiconque le connoît en redoute la suite ;
 Lorsque le vent est bon , tenez une conduite
 Si sage , qu'en changeant même il ne puisse pas
 Faire rétrograder votre Barque d'un pas.
 L'homme , né sérieux , hait l'homme né comique ;
 A son tour l'enjoüé hait le mélancolique ;
 Le prompt hait le posé , l'indolent hait l'actif ;
 Les bûveurs complaisans haïssent le rétif ,
 Qui ne veut pas , comme eux , passer les nuits à
 boire ; Bien

Bien qu'il jure , d'un ton propre à l'en faire
croire ,

Que sa foible poitrine , à qui tout excès nuit ,
Ne sçauroit supporter les vapeurs de la nuit.

Déridez votre front. Souvent l'air trop modeste

Passé pour faux dehors , politique , & le reste ;

Et l'humeur taciturne, aux yeux de bien des gens,

De la misanthropie a les traits déplaissans.

Au surplus , cher ami , lisez les bons Ouvrages ;

Hantez , interrogez les hommes les plus sages ,

Et dans leur entretien cherchez soigneusement

Le secret de passer vos jours tranquillement ;

D'empêcher que la basse & sordide avarice ,

Toujours pauvre à son gré , ne vous mette au sup-
plice ;

D'éviter les accès d'un pressentiment noir ,

Et les illusions d'un chimérique espoir.

Dans ce docte commerce empressez-vous d'ap-
prendre

Contre les maux divers quel parti l'on doit prendre ;

Si l'aimable vertu ; propre à nous en guérir ,

Gratis nous est donnée , ou s'il faut l'acquérir ;

Ce qui peut des chagrins calmer le trouble extrême ,

Et rendre en même-tems l'homme ami de lui-
même ;

Qui des deux , de l'éclat ou de l'obscurité ,

Est le plus sûr garant de notre liberté.

Et vj

Pour moi, quand sur le bord de la froide *Digence*, (a)

Mon cœur, loin du fracas, cherche la jouissance

D'un repos aussi pur qu'il est délicieux,

Que croyez-vous, ami, que je demande aux Dieux ?

De posséder en paix le peu que je possède,

Et même moins, pourvû, que graces à leur aide,

Je vive enfin pour moi le reste de mes jours,

Si c'est leur bon plaisir d'en allonger le cours.

Bonne provision des plus excellens Livres,

Bonne provision de vin & d'autres vivres

Pour un an, sont des dons que je demande aussi,

Afin d'être à couvert des rigueurs du souci.

Que dois je à Jupiter demander davantage ?

Donner, ôter, c'est-là son glorieux partage

Qu'il me donne la vie & du bien, il suffit ;

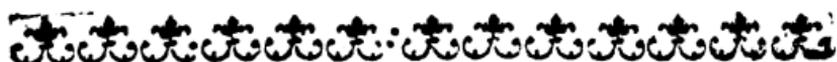
Je sçaurai me donner (b) l'égalité d'esprit.

F. M. F.

(a) *Fontaine qu'Horace avoit à sa Terre.*

(b) *Horace se trompa ici avec les orgueilleux Stoïciens. C'est Dieu qui donne tout.*

MORTS



MORTS ET MARIAGES.

LE 11. du mois de Janvier dernier, *M. Pierre Benigne Lanquet*, Baron de Montigny, Seigneur de la Villeneuve, Lefond, Provenchere & autres Lieux, Lieutenant Général des Armées de Baviere, Gentilhomme de la Clef d'or du feu Electeur de Baviere, Chevalier de l'Ordre de Wirtemberg, Grand-Bailly & Gouverneur de la Ville & Principauté de Montbelliard, ci-devant Envoyé Extraordinaire du Duc de Wirtemberg à la Cour de France, mourut dans son Château de Montigny, sur Vingean, âgé de soixante & quinze ans.

Tous ces Titres sembleroient ne pouvoir appartenir qu'à un Homme né en Allemagne; cependant c'étoit un François qui les possédoit, les ayant mérités.

Nous ne dirons rien de cette Maison, si non que la Noblesse y est ancienne, comme il paroît parce qu'en a rapporté M. d'Horzler dans son second Registre; on y pourra trouver tout ce qui la concerne, & les preuves de la possession où elle est de la Noblesse depuis plusieurs Siècles.

Né à Dijon au mois de Février 1668. il fut

fut placé dès l'âge de treize ans dans les Cadets de Strasbourg; il en sortit pour servir en qualité d'Officier au Siège de Philisbourg, où il fut blessé à l'attaque de l'ouvrage à Corne, dont la prise avança la capitulation de la Ville.

En 1689. il obtint une Compagnie de Dragons, dans le Régiment de Gramont-Falon, & peu après le Roi lui donna une Compagnie Franche : M. de Barbezieux, alors Ministre de la Guerre, voulut l'engager à former un Régiment de Dragons, mais sa bonne volonté devint inutile par la paix de Riswick, & la Compagnie du Baron fut réformée. Cependant le Roi lui ordonna de passer en Allemagne avec son frere le Comte de Gergy, qui à la paix fut nommé Envoyé Extraordinaire du Roi près les Princes des Cercles de Suabe & de Franconie.

Le Baron de Montigny eut soin, pendant le tems de sa résidence dans ce Pays-là, de se procurer une connoissance parfaite de l'Allemagne, & en particulier des Pays de Suabe & de Franconie; il y gagna l'amitié de tous les Princes de ces deux Cercles, dans les Cours desquels il se trouvoit continuellement, pour satisfaire aux ordres qu'il recevoit de la Cour, & il fit si bien par son adresse, conjointement avec son frere, qu'ils soutinrent pendant plus de trois années les deux Cercles;

Cercles , dans les interêts du Roi , se trouvant à toutes les Diettes & ménageant les esprits , suivant les volontés de S. M.

Le Baron de Montigny & le Comte de Gergy, son frere , s'étoient si fort attiré l'amitié de ces Princes , que le Duc de Wirtemberg, Directeur du Cercle de Suabe , ayant érigé en 1700. un Ordre de Chevalerie pour en décorer les Princes de son Sang & les principaux Seigneurs d'Allemagne , en donna le Cordon aux deux freres. Le Comte de Gergy fut même nommé le troisiéme , à la premiere Promotion des Chevaliers ; l'un & l'autre en avoient obtenu la permission du Roi. C'est à l'instar de cette création que tant d'autres Souverains ont crée dans leurs Etats divers Ordres de Chevalerie , décorés de différentes manieres , tous néanmoins postérieurs , en datte de création , à l'Ordre de Wirtemberg.

Cefut pendant cet intervalle que sous prétexte de chasses & de curiosité, M. de Montigny fit divers voyages dans l'Empire ; il alla à Munich , où il se fit connoître de l'Electeur de Baviere. Ce voyage secret fut occasionné par le commerce qu'entretenoit le Comte de Gergy avec ce Prince , qui se préparoit à se déclarer en faveur de la France contre l'Empereur , qui venoit de déclarer la guerre au Roi pour la succession des Couronnes d'Espagne

d'Espagne ; il servit de telle maniere dans cette importante négociation , que l'Electeur le demanda au Roi , pour le placer dans ses troupes , & pour ménager par son moyen l'intelligence & la correspondance qu'il devoit avoir avec S. M.

Il servit donc l'Electeur tant par ses correspondances secretes , que par son habileté au métier de la Guerre ; il ne tarda pas à en donner des preuves , lorsque quarante Officiers déguisés , du nombre desquels il étoit , surprirent la Ville d'Ulme , s'en rendirent maîtres , & la mirent sous la domination de l'Electeur.

Peu de tems après , le Général Palfi voulut enlever de force la Ville & le Château de Wering , qu'il croyoit dégarnis. Le Baron de Montigny se jeta dedans pour la défendre ; il soutint l'attaque avec 200. Dragons seulement , contre 1200. hommes commandés par ce Général.

Ayant reçu ensuite un secours de trois cens Cuirassiers , non-seulement le Général Palfy ne put le forcer dans cette Ville qui n'avoit que de foibles remparts ; mais il fut entierement défait avec sa troupe , & obligé de repasser le Danube à Lauving. Cette premiere action qui sauva la Baviere de l'entrée des Impériaux , fut suivie de plusieurs autres actions de vigueur , où le Baron eut le bonheur de réussir. Elles augmentèrent

menterent la confiance que l'Electeur avoit prise en lui ; & après que S. A. E. en eût écrit au Roi , pour remercier S. M. du bon Officier quelle avoit bien voulu lui envoyer, l'Electeur lui donna le Commandement d'un Régiment de Cuirassiers , le Gouvernement de la Ville de Werring & du Pays , & l'employa à diverses négociations secrètes , pour avoir par son moyen des nouvelles du Maréchal de Villars , qui songeoit à passer en Baviere.

Quand ce Général fut en marche pour gagner la Baviere , le Baron de Montigny fut envoyé au-devant de lui avec un gros détachement de Cavalerie Bavaroise. Il passa à travers d'un Camp volant de l'Armée Impériale , & eut le bonheur de faire cette importante jonction des deux Armées.

Depuis ce tems là , il n'oublia rien pour donner de nouvelles preuves de son zèle & de son attachement pour sa Patrie. C'est par son moyen que presque toutes les nouvelles de Baviere venoient en France , & celles de France en Baviere. Il avoit pour cet effet pris le soin avant que de quitter la Suabe , d'y établir des correspondances assurées , qui ne lui ont pas manqué , & qui lui ont été toujours fidèlement attachées. M. le Maréchal de Villars, qui en connoissoit l'importance , crut qu'il lui seroit d'une grande utilité , s'il pou-
voit

voit le retenir dans l'Armée du Roi ; il le demanda donc à l'Electeur qui le lui envoya.

Le Baron de Montigny venoit d'être nommé un des quatre Adjudants Généraux de ce Prince ; il eut quitté avec répugnance un emploi de cette distinction , s'il n'avoit trouvé sa consolation dans le plaisir qu'il avoit de rendre au Roi de plus importans services.

Il partit donc de Munich , pour rejoindre l'Armée de France , mais il fut attaqué sur le chemin par un gros détachement de l'Armée du Prince de Bade ; après s'être défendu vigoureusement , il fut blessé & pris par les Impériaux.

Le Prince de Bade dont il devint prisonnier , piqué de ce que le Comte de Gergy , avec le Baron son frere , avoient souvent déconcerté ses projets dans le Cercle de Suabe , où ce Prince tenoit un grand rang , & voulant d'ailleurs tirer du Baron la connoissance des correspondances secretes , qu'il avoit dans l'Allemagne , le traita durement , le fit conduire au Château de *Constance* , l'y fit garder très-étroitement , & même essaya de tenter sa fidélité par la crainte , & par l'esperance ; mais ce fut en vain , le courage du Baron l'emporta sur les mauvais traitemens , & il ne découvrit rien de tout ce que l'on vouloit sçavoir de lui. Enfin lassé d'une prison
qui

qui dura huit mois , & ſçachant que le Prince de Bade refuſoit toujours l'Electeur , qui demandoit vivement ſon échange , il entreprit de ſe ſauver , ce qu'il fit heureuſement le 10. Février 1704. avec des riſques infinis , qu'il ſçut ou affronter ou éviter.

Le feu Roi en fut touché ; il lui augmenta la penſion qu'il lui faiſoit déjà , & le renvoya à l'Electeur. Il paſſa en Baviere avec l'armée du Maréchal de Tallard , & l'Electeur lui rendit à ſon arrivée ſa Charge d'Adjutant Général. En cette qualité il ſervit ce Prince dans les entrepriſes les plus hardies , & les plus périlleuſes , car le Baron avoit la réputation de ne connoître aucun danger , quand il étoit queſtion de remplir les commiſſions qui lui étoient données , & de n'ignorer aucun expédient pour réuſſir. Ce fut en faiſant ſa Charge à la bataille d'Hochſtet , qu'il fut envoyé par l'Electeur pour porter des ordres à la Gendarmerie , qui étoit vivement preſſée par la Cavalerie Impériale. Il penſa y perdre la vie ; il reçût pluſieurs bleſſures & fut fait priſonnier ; mais celui qui avoit faiſi la bride de ſon cheval ayant été tué , à la faveur d'une cocarde trompeuſe & de la langue Allemande qu'il parloit parfaitement , il traversa la ligne entiere des Ennemis & vint ſe rendre à nôtre aîle gauche qui étoit alors victorieuſe.

Après

Après cette funeste bataille, les troupes de l'Electeur revinrent en France, Le Baron de Montigny, qui commandoit alors le Régiment des Cuirassiers de Trausmandorff, servit en Flandre, & se trouva à la malheureuse journée, où nos lignes furent surprises par les Ennemis; il se trouva seul à commander cinq ou six Escadrons, qui furent exposés à 28. ou 30. Escadrons des Ennemis. Enveloppé de toutes parts, il crut devoir au péril de sa vie, donner par une résistance courageuse, le tems à l'Infanterie de faire la belle retraite qu'elle fit en cette occasion. Il pensa être la victime d'une résolution si hardie; il chargea plusieurs fois les Ennemis en désespéré; mais enfin sa petite troupe fut mise en pièces; lui-même, porté par terre sous son cheval, qui avoit été tué & foulé aux pieds de toute la Cavalerie des Alliés; il passa pour mort, mais peu de jours après l'Electeur, qui à la nouvelle de sa mort l'avoit honoré de ses regrets & de ses éloges, apprit qu'il étoit prisonnier & sans aucune blessure mortelle; il s'empressa de le retirer des mains de Mylord Marleboroug, qui le rendit à l'Electeur en faisant l'éloge de son courage.

Il continua de servir en Flandres, jusqu'à la paix, à la tête des Cuirassiers de l'Electeur de Baviere: ce fut dans le cours de ces combas

combats & de ces aventures fâcheuses, qu'il reçût de l'Electeur les divers grades de Brigadier, de Général de Cavalerie, & enfin de Lieutenant Général. C'est dans ce même tems que M. Voisin, Ministre de la guerre, lui manda par sa lettre du 26. Septembre 1714. que le Roi lui conserveroit en France le même grade qu'il auroit dans l'Empire, mais que S. M. approuvoit qu'il restât auprès de l'Electeur de Baviere. Cette grace lui fut confirmée dans la suite par un Brevet du 16. Mai 1720.

L'Electeur de Baviere étoit rentré par la paix, dans ses Etats, & le Baron l'avoit suivi à Munich : il y fut honoré de la charge de Chambellan ou de Gentilhomme à la Clef d'or de l'Electeur. Son Brevet est du 16. Juin 1716.

Tandis qu'il exerçoit cette charge, le Duc de Wirtemberg, qui avoit toujours conservé pour lui une bonté singuliere, & l'avoit honoré de la qualité de Général de sa Cavalerie, lui donna avec la permission de son A. S. E. le Commandement de la Ville & Principauté de Montbelliard, avec la qualité de Grand Baillif, & l'envoya à la Cour de France, pour remercier le Roi au nom du Duc, des honneurs que ce Prince avoit reçûs par ordre du Roi, en passant sur ses Terres pour aller à Montbelliard. La lettre de

ce Prince au Roi est du 23. Juillet 1723.

Peu de tems après, c'est-à-dire à la fin de la même année, il envoya de nouveau le Baron de Montigny au Roi, pour faire des complimens sur la mort du Duc d'Orléans Regent, & au Duc de Bourbon sur le ministère dont il étoit chargé, & en même tems pour traiter de la restitution des neuf Bailliages dépendans du Duché de Montbelliard, *que le Roi prétendoit faire partie de son Royaume.*

Le Baron de Montigny parut à Paris & à la Cour avec l'éclat convenable à sa fonction; il eut son Audience publique au mois d'Avril de l'année 1724. Ce fut pour la seconde fois qu'on vit à la Cour de France un François, du nom de *Languet*, chargé des intérêts des Princes d'Allemagne y paroître avec l'éclat qu'exigent les Ambassades Extraordinaires, car il y avoit près de 200. ans que le célèbre *Hubert Languet*, de la même famille, étoit venu à la Cour de France sous le même titre & la même fonction de la part de l'Electeur de Saxe.

Le Baron de Montigny resta à Paris jusqu'en 1727. & ayant consommé la négociation, il eut son Audience de congé, & se rendit auprès du Duc de Wirtemberg, qui le 22 Janvier 1728. lui donna ses Lettres pour reprendre le Commandement & le Gouvernement
de

de la Ville & Pays de Montbelliard. Peu de tems après , le Prince Alexandre étant devenu Duc de Wirtemberg , par la mort de son neveu , il donna en titre au Baron de Montigny le même Gouvernement , dont il n'avoit eu jusques-là que le Commandement. Les lettres du Prince sont du 31. Octobre 1733.

Vers la fin de l'année 1734. la guerre commença entre la France & l'Empire ; le Baron de Montigny , qui ne pouvoit livrer le Pays aux troupes du Roi au préjudice du Prince qui le lui avoit confié , ni le défendre contre le Roi son Maître , se retira dans ses Terres. Le Roi y mit un autre Commandant, & S. M. eut la bonté de lui faire écrire par M. d'Angervilliers , alors Ministre de la guerre , par sa lettre du 31. Octobre de cette année , qu'il lui conserveroit le titre & les prérogatives de toutes les charges qu'il possédoit , aux appointemens de dix mille livres.

Depuis ce tems-là , le Baron de Montigny vecut en paix dans son Château de Montigny , où il a eu le bonheur de se préparer , par une vie chrétienne , à la mort , que lui annonçoient son âge & ses infirmités ; que ses blessures & ses longs services lui avoient attirées.

Il avoit pour frere M. Languet , Comte de Rochefort , Conseiller d'honneur au Parlement de Bourgogne, pere de M. de Rochefort,
Président

114 MERCURE DE FRANCE

Président dans ce Parlement & de Mde la Comtesse de Levy ; M. Languet Comte de Gergy , Ambassadeur à Venise , mort en 1734. pere de Mde la Comtesse d'Havrincourt ; M. Languet de Gergy , Docteur de la Maison de Sorbonne & Curé de S. Sulpice , Dom Languet , ci-devant Abbé de S. Sulpice ; Procureur Général de l'Ordre de Cîteaux à Rome , & ensuite Abbé de Morimont , mort en 1736. M. Languet Archevêque de Sens , & pour Sœur D. Thérèse Languet , épouse de M. Rigoley , Premier Président de la Chambre des Comptes de Bourgogne , mere de M. Rigoley , aussi Premier Président de la même Compagnie , & de M. Rigoley Demypon.

Le 20. Mars Jean - Paul *Bochart* ; Comte de *Champigny* , Maréchal des Camps & Armées du Roi du 15. Mars 1740. Capitaine d'une des Compagnies de Grenadiers du Régiment des Gardes Françaises du 2. May 1733. Major Général de l'Armée de Sa Majesté en Baviere , mourut à Straubingen dans la 53. année de son âge , laissant des enfans de D. Anne-Geneviève de Meuves , qu'il avoit épousée le 27. Juin 1729. étant veuve de Pierre de Turmenyes de Nointel , Maître de la Chambre au Deniers du Roi , mort le 18. Septembre 1726. Feu M. de *Champigny* étoit fils puîné de Jean *Bochart* ,

~~Chart~~, Seigneur de Champigny & de Noroy, Intendant de la Marine au Havre de Grace, mort au mois de Décembre 1720. & de D. Marie-Magdeleine Chaspoux, Dame de Verneuil & du Plessis Savary, morte en 1718. Voyez pour la Généalogie de la Famille de Bouchart, l'une des plus anciennes & des plus illustres de la Robe, l'Histoire du Parlement de Paris, par le sieur Blanchard, & les différentes Editions du Dictionnaire Histor. de Morery.

Le 2. Avril, Guy-Claude-Charles de Laval Montmorency, Seigneur de Gournan le Guerin, de Pontcallain, de Buat, & de Chesnebrun, dit le Marquis de Laval, ci-devant Chevalier d'honneur de S.A.R. Madame la Duchesse d'Orleans, & avant Colonel d'un Regiment d'Infanterie, mourut en son Château de Chesnebrun dans la 70. année de son âge; il étoit fils de Charles de Laval, Baron de la Faigue & de D. Louise le Musnier de Cubelly. Il avoit épousé le 28. Juin 1699. D. Marie-Thérèse d'Hautefort, de laquelle il laisse Charles-Louis de Laval, Marquis de Laval Montmorency, né le 13. Mars 1705. & Marie-Louise Augustine de Laval Montmorency, mariée le 19. Decembre 1726. avec Louis-Antoine Crozat, Baron de Thiers, depuis Maréchal Général des Logis des Camps & Armées du Roi, & Brigadier du 20. Fevrier 1743. Voyez pour la Généalogie de la Maison de

Laval,

Laval, Branche de l'illustre Maison de Montmonrency, l'Histoire Généalogique de cette Maison par André du Chesne, & l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.

Le même jour François *du Gard*, Ecuyer Seigneur de Lonpré, & du Fief Baudouin lez Auteuil près Paris, mourut âgé de 70. ans, six mois. Il avoit épousé le 26. Mai 1716. Dame Charlotte Varice de Valieres, veuve de Jean-Baptiste-Joseph Bachelier, Seigneur de Beaubourg, de laquelle il n'a point eu d'enfans. Il étoit fils de François *du Gard*, Seigneur de Lonpré par Marie de Louvencourt sa mere, connu par l'Académie, qu'il a tenu long-tems à Paris, au Faubourg Saint Germain après Henri, dit le Chevalier du Gard son Oncle, pour les Exercices de la Noblesse, & de Marie-Anne de Groust, Dame de la Loutiniere, décédée à Auteuil le 21. Decembre 1740. Il descendoit de Jean *du Gard*, Sieur Fresneville, Mayor de la Ville d'Amiens en 1372. pere de Jacques *du Gard*, Seigneur de Merville, Conseiller au Parlement de Paris, & Commissaire des Requêtes du Palais, lequel fut revêtu depuis de la Charge de Maître des Requêtes, dont il faisoit les fonctions, dit *Blanchard*, en 1417. Voyez le Nobilaire de Picardie au mot *du Gard*, Edit. de 1693. Il reste de cette Branche Dlle Marie-Anne *du Gard* de Lonpré, non mariée.

Lc

Le 7. Avril M. Guillaume de la Boissiere, Chevalier, Seigneur de Chambors dans le Vexin François, & l'un de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, ci-devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Colonel Général, mourut à Paris dans la 77. année de son âge, sans laisser d'enfans de Dame Marie-Anne Bazin, qu'il avoit épousée le 18. Janvier 1696. & dont on a annoncé la mort dans le 1. Tome de Décembre 1741. arrivée au Château de Chambors le 28. Novembre de la même année. Il étoit l'aîné des enfans de Guillaume de la Boissiere, Chevalier, Seigneur de Chambors &c. Lieutenant des Cent-Suisses de la Garde du Roi, mort le 8. Novembre 1715. âgé de 82. ans, & de D. Marguerite Sevin de Miramion sa premiere femme. Il a laissé deux freres, Felix-Guillaume de la Boissiere, ci-devant Capitaine de Dragons dans le Régiment Mestre de Camp, lequel est aussi fils du premier Mariage & est veuf sans enfans; & Joseph-Jean-Baptiste de la Boissiere de Chambors, ci-devant Ecuyer du Roi & Capitaine dans le Régiment de Bretagne Infanterie, né du second Mariage de Guillaume de la Boissiere avec Catherine-Louise de la Fontaine Solare, morte à S. Germain en Laye le 18. Decembre 1734. âgée de 80. ans. Ce dernier, de Marie-Anne-Angelique de

I ij la

¹ la Fontaine Solare , sa cousine germaine & sa première femme , morte à Montreuil-Sur-Mer en Picardie le 1. Janvier 1729. a deux enfans , Yves-Jean-Baptiste de la Boissière de Chambors , né le 4. Janvier 1726. & Henriette-Marie-Josephine de la Boissière de Chambors. Il n'en a point de son second Mariage avec Gèneviève Hinselin , morte le 2. Fevrier 1738. ni de Brigitte de Sarsfield qu'il a épousée en troisième noces le 17. Juin 1739.

Le Avril Jacques *Pineau de Lucé* ; Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roi depuis 1737. fils de Jacques Pineau , Seigneur de Vieennay , de la Pechellerie & de Lucé , Conseiller au Parlement de Paris & de Dame Marguerite de Gennes , sa femme , morte le 24. Avril 1739. fut mariée avec N. . . de la Live , fille de N. . . de la Live , de Bellegarde , Fermier Général des Fermes du Roi.

En rapportant dans le Mercure du mois de Mars dernier , page 604. la mort de M. de la Méfângere , on a dit qu'il a laissé une fille unique , mariée avec M. le Marquis de Ganges. On ignoroit alors que cette Dame est décédée depuis plus de dix huit mois & que le Marquis de Ganges s'est remarié. C'est au sujet de cette mort & de ce second mariage

mariage , qu'on nous a envoyé le Memoire qui suit.

Le..... Janvier 1743. Charles-Alexandre de Vissac de la Tude Joannis , Chevalier Marquis de Ganges , au Diocèse de Montpellier , Baron des Etats de la Province de Languedoc , Seigneur de Cafiliac , de Souberas , de Moulés , de l'Olivier , né le 18. Décembre 1718. fils de feu Louis-Alexandre de Vissac de la Tude Joannis , Marquis de Ganges , Baron des Etats de Languedoc , mort en 1720. & de D. Marie-Charlotte de la Rochefoucaud de Langheac , veuf depuis le mois de Juillet 1741. de D. Anne-Elisabeth Scott de la Méfangers , qu'il avoit épousée le 11. Décembre 1738. épousa Dlle Françoisse de Sarret , fille unique de Philippe Maurice de Sarret , Seigneur de S. Laurent dans les Sevennes , & de D. Françoisse de Quoy. La Maison de Vissac de la Tude, est une des plus distinguées entre les plus Nobles de la Province de Languedoc, par son ancienneté & par ses alliances Jean de Vissac, Seigneur de la Tude, au Diocèse de Lodeve en 1550. petit fils de Jean de Vissac, Seigneur de la Tude en 1450. ayant quitté son ancien nom de Vissac pour prendre celui de la Seigneurie de la Tude , ses descendans ont continué de le porter jusqu'à Messieurs de Ganges d'aujourd'hui , qui

I iij portent

qui portent les deux noms de Vifsec & de la Tude, auxquels ils joignent celui de *Joannis*, en Mémoire de Diane de Joannis du Rouffau, leur Bisayeule paternelle, si célèbre par sa beauté, & encore plus par sa fin tragique. Cette Maison de Vifsec de la Tude porte pour Armes, *Echiqueté d'argent & de sable*, qui est Vifsec; *Ecartelé d'Argent à un Lion de sable, de Lodève*. Pour la Famille de Sarret, elle est également distinguée dans la Robe & dans l'Épée, de même que dans l'Eglise, M. François de Sarret de Gaujac étant actuellement Evêque d'Aire, depuis le 25. Mars 1736



ARRETS NOTABLES.

ORDONNANCE du Roi du 24. Mars, dont la teneur suit.

S. M. étant informée, que plusieurs valets & domestiques des Officiers de ses troupes, qui servent dans l'armée d'Allemagne, quittent sans permission le service de leurs maîtres pour repasser dans le Royaume, & désirant pourvoir aux inconvéniens qui résulteroient pendant la campagne prochaine, d'une désertion qui n'intéresse pas moins le service de S. M. que celui de ses troupes, en ce que
lesdits

lesdits Officiers ne pouvant remplacer dans un Pays aussi éloigné, les valets qui les auroient abandonnés, se trouveroient hors d'état de soutenir leurs équipages : S. M. a fait & fait très-expresses inhibitions & défenses à tous valets & domestiques servant actuellement les Officiers de ses troupes, employés en son armée d'Allemagne, de quitter leur service & de s'absenter de ladite armée sans permission & passeport du Général, jusqu'au premier Janvier de l'année prochaine, sous peine d'être punis suivant la rigueur des Ordonnances renduës contre les déserteurs de ses troupes, dont S. M. veut & entend que les dispositions ayent lieu & soient exécutées contre lesdits valets & domestiques de ladite armée d'Allemagne, qui s'en absenteront sans permission & passeport, avant led. jour premier Janvier. Veut S. M. que sur la dénonciation qui sera faite au Prévôt de l'armée par le maître du domestique qui se trouvera dans le cas de ces défenses, & sur les preuves qui seront administrées de sa désertion, il soit condamné par ledit Prévôt aux peines desdites ordonnances, soit par un jugement définitif, si l'accusé est arrêté, ou par un jugement de contumace, s'il est fugitif, auquel cas de contumace le signalement de l'accusé sera envoyé par ledit Prévôt, au Secrétaire d'Etat, ayant le département de la guerre.

re , avec le jugement qui aura été rendu ; pour faire faire les perquisitions nécessaires de l'accusé , & afficher le jugement au Lieu du domicile de sa famille.

Mande & ordonne S. M. au sieur Maréchal Duc de Broglie , Commandant en chef ladite armée , à l'Intendant d'icelle , & aux Officiers généraux & particuliers qui y seront employés , de tenir la main , chacun en ce qui le concerne , à l'exécution de la présente , laquelle S. M. veut être publiée dans tous les quartiers occupés par ladite armée , à ce qu'aucun n'en puisse prétendre cause d'ignorance &c.

ARREST du Conseil d'Etat du 26. Avril, dont la teneur suit.

Le Roi ayant été informé qu'il paroissoit deux Imprimés, l'un sous le titre de *Consultation de MM. les Avocats du Parlement de Paris , au sujet du Mandement de M. Berger de Charenci , Evêque de Montpellier , du premier Juillet 1742. pour l'acceptation de la Bulle Unigenitus , publié dans le Synode tenu le 12. du même mois* , l'autre intitulé , *Consultation de MM. les Avocats du Parlement de Paris , au sujet du Synode tenu à Montpellier le 12. Juillet 1742 par M. Berger de Charenci , Evêque de Montpellier* ; S. M. auroit jugé à propos de les faire examiner en son Conseil ,

seil, & Elle auroit reconnu que ces Consultations également répréhensibles par les principes contraires à l'autorité de l'Eglise; dont elles sont remplies, & par les traits injurieux au caractère & au pouvoir des Evêques, qui y sont répandus, le sont encore plus, s'il est possible, par la témérité avec laquelle on ose les appuyer sur des ouvrages semblables, qui ont été pros crits par S. M. même, ensorte que ces deux Ecrits ne peuvent servir qu'à inspirer un esprit de revolte contre une décision qui, par le concours des deux puissances, est devenuë une Loi de l'Eglise & de l'Etat, comme le Roi l'a déclaré tant de fois, & à rallumer un feu que S. M. veut travailler, plus que jamais, à éteindre dans son Royaume, en donnant toujours de nouvelles marques de son zèle pour la Religion, de la protection qu'elle doit à l'Eglise & à ses Ministres, & de son attention continuelle à maintenir la tranquillité publique contre tout ce qui seroit capable de la troubler. A quoi étant nécessaire de pourvoir, en réprimant d'ailleurs une contravention si manifeste aux Déclarations & Arrêts donnés par S. M. pour empêcher l'impression & le cours de pareils Ecrits. Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que lesdits deux Ecrits, dont l'un a pour Titre, *Consultation de MM. les Avocats du Parlement de Paris;*

au sujet du Mandement de M. Berger de Charrenci, Evêque de Montpellier, du premier Juillet 1742. pour l'acceptation de la Bulle Unigenitus, publié dans le Synode tenu le 12. du même mois, & l'autre est intitulé Consultation de MM. les Avocats du Parlement de Paris, au sujet du Synode tenu à Montpellier le 12. Juillet 1742. par M. Berger de Charrenci, Evêque de Montpellier, seront & demeureront supprimés, comme contenant des principes & des expressions contraires à la soumission qu'exigent les décisions de l'Eglise, à l'honneur & à la dignité de ses principaux Ministres, & aux dispositions des Déclarations & Arrêts donnés par S. M. Enjoint à tous ceux qui ont des Exemplaires de dits Ecrits, de les remettre incessamment au Greffe du sieur Feydeau de Marville, Maître des Requêtes, Lieutenant Général de Police à Paris, pour y être supprimés. Fait S. M. très-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs, & autres de quelque état, qualité & condition qu'ils soient, de les retenir, imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire. Enjoint audit sieur Feydeau de Marville & aux sieurs Intendants & Commissaires départis dans les Provinces, de tenir la main, chacun en ce qui le regarde, à l'exécution du présent Arrêt &c.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Les Charms du Printems ,	625
Lettre de M. D. L. R. au R. P. Texte, sur quelques sujets de Littérature ,	627
La foiblesse de l'Esprit humain , <i>Ode</i> ,	645
Question importante, jugée au Parlem. de Paris, 651	
Imitation de la XVII. Ep. du I. Liv. d'Horace, 660	
Mémoire sur les usurpations d'Armoiries &c. 666	
Ordonnance & Jugement du Juge Général d'Ar- mes de France ,	670
L'Envie , <i>Ode</i> ,	677
Dissertation sur la Glace ,	681
Requête à la Grand' Maîtresse & aux Chevaliers de l'Ordre de l'Union ,	687
Eloge de M. de Mazaugues ,	689
L'Aloüette & le Corbeau , <i>Fable</i> ,	691
Lettre à M. Dumas ,	692
La Vanité , <i>Ode</i> ,	706
Enigme & Logogryphe ,	711
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c. Histoire Generale des Ceremonies , &c. Tome VII.	713
Observations de Chirurgie ,	<i>ibid.</i>
Entretiens sur la Religion ,	714
Harangue Latine du P. du Baudori ,	<i>ibid.</i>
Brochure sur les Sels du Comte de la Garaye ,	<i>ibid.</i>
Elemens de Géographie ,	715
Bibliothèque Française , Tome VI.	<i>ibid.</i>
Dictionnaire Militaire ,	717
Tarif du Toisé , &c.	<i>ibid.</i>
Coutumes du Duché de Bourgogne ,	718
Edition des Ouvrages de M. de Voltaire à Geneve, 721	
Institutions Militaires de Vegece ,	722
Liste des Chevaliers de l'Ordre de S. Lazare , 725	
Calendrier du Monde & Calendrier perpetual, 726	

Séance de l'Académie de la Rochelle ;	728
Estampes nouvelles ,	741
Pièce de Cabinet curieuse , à vendre,	742
Cartes du Sr le Rouge ,	143
Livres de Musique du Sr Guillemain,	<i>ibid.</i>
Chanson notée ,	745
Spéctacles , Extrait de D. Quichotte chés la Duchesse ,	Du- 746
Le Pouvoir de l'Amour, nouv. Ballet à l'Opera,	754
Zaire représentée à la Comédie Françoisé pour la Clôture du Théâtre ,	<i>ibid.</i>
Méropé pour l'ouverture du même Théâtre ,	757
La double inconstance , représentée à la Comédie Italienne ,	<i>ibid.</i>
Le Coq de Village , rep. à l'Opera Comique ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Etrangères , Allemagne &c.	758
Morts des Pays Etrangers ,	773
La Création du Monde , Ode ,	776
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	782
Vers sur le Mausolée du Cardinal de Fleury ,	788
Régimens donnés ,	789
Imitation d'une Ode d'Horace.	794
Morts & Mariages ,	803
Arrêts Notables ,	820

Errata de N. ars.

P Age 457. ligne 21. un , *lisez* , une. P. 482. l. 3. du bas, *subtile*, l. *subtil*. P. 483. l. 15. servi, l. *servis*. P. 484. l. première, des, l. de. P. 497. l. 1. du bas, *liu*, l. *lui*. P. 502 l. 22. d'extensions, l. d'entenduë. P. 506. l. 13. attributs, l. *attributs*. P. 505. l. 17. à , *ôtez ce mot*. P. 601. l. 18. avant , *ôtez ce mot*. *Ibid.* l. 28. de ce mois , l. *Fevrier*. *Ibid.* l. 30. 1648. l. 1698. P. 603. l. 22. partie, l. *patti*. P. 617. l. 5. bestiaux , l. *sur les bestiaux*.

La Figure gravée doit regarder la page

63 :

La Chanson notée , la page

745

SEP 29 1958



Digitized by Google

SEP 29 1936



Digitized by Google

SEP 29 1958



Digitized by Google

SEP 29 1938



